This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE
SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez DIEU, libraire

ET A PARIS

Chez MARTIN, libraire, rue Séguier, 18

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

—

(IVe SÉRIE)

TOME CINQUIÈME

Années 1880 et 1881

ÉVREUX

CHARLES HÉRISSEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

—

MARS 1883

Digitized by Google

LOAN STACK

Digitized by Google

AS 162
S6749R3
ser. 4
v. 5

TABLE DES MATIÈRES

—

DISCOURS. — RAPPORTS. — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX, DISTRIBUTIONS DE PRIX.

	Pages
Discours prononcé par M. le comte DE SALVANDY, président de la Société, à la séance générale du 21 mars 1880....	I
Séance publique tenue à Étrépagny le 26 septembre 1880, à l'occasion du concours d'enseignement agricole de l'arrondissement des Andelys. — Discours prononcé par M. le comte DE SALVANDY, président de la Société....	VIII
Liste des récompenses.....	XIX
SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY. — Concours de culture perfectionnée. — Liste des récompenses (année 1880).....	XXI
Séance publique tenue à Louviers le 24 octobre 1880, à l'occasion du concours d'enseignement agricole de l'arrondissement de Louviers. — Discours prononcé par M. le comte DE SALVANDY, président de la Société.....	XXIII
Liste des récompenses.....	XXXIII
Rapport sur le concours de taureaux organisé dans l'arrondissement d'Évreux, lu par M. LETELLIER-ALABOISETTE, à la séance générale du 21 novembre 1880.....	XXXV
Liste des récompenses.....	XXXVI
Rapport sur les travaux de la section de Bernay depuis le 1er novembre 1879 jusqu'au 1er novembre 1880.....	XXXVII
Rapport de M. le comte DAUGER sur les courses de Bernay en 1880.....	XLIV
Discours prononcé par M. Léopold DELISLE, membre de	

Digitized by Google

Pages

l'Institut, président de la Société, à la séance générale du 6 février 1881 XLVI
Délibérations de la Société d'agriculture de l'Eure concernant M. Émile Colombel, secrétaire perpétuel LIII
Rapport sur les courses de chevaux d'Évreux en 1880, par M. le commandant d'Orvilliers LX
Concours agricole départemental tenu à Bernay le 24 juillet 1881. Extrait du procès-verbal LXIV
Discours prononcé par M. J. Barrème, préfet de l'Eure LXVI
Rapport de M. Join-Lambert sur le concours départemental de Bernay LXX
Rapport sur le concours de culture perfectionnée, par M. Lebourg LXXV
Rapport sur les récompenses décernées aux domestiques ruraux par M. Durand LXXXIII
Rapport sur l'exposition des instruments agricoles, par M. Béranger LXXXIX
Rapport de M. Henry Quevilly, sur l'exposition des produits agricoles XCI
Rapport sur l'attribution des médailles offertes par la Société des agriculteurs de France aux lauréats du concours départemental, par M. Join-Lambert XCV
Toast de M. le préfet CII
Toast de M. le colonel Goujon CIV
Toast de M. le duc de Broglie CVIII
Toast de M. Léon Petit CXI
Liste des récompenses CXIII
Section de l'arrondissement des Andelys. — Concours agricole tenu à Lyons-la-Forêt le 18 septembre 1881. — Allocution de M. Louis Passy, député, président de la section. CXXII
Discours prononcé par M. le comte de Valon CXXIII
Rapport sur le concours de culture perfectionnée, par M. Lesage CXXVII
Rapport sur les récompenses décernées aux domestiques et ouvriers agricoles, par M. Coutil CXXXIII
Liste des récompenses CXXXVI
Toast de M. Louis Passy CXXXVIII
Rapport de M. le comte Dauger sur les courses de Bernay en 1881 CXLIV

Digitized by Google

TRAVAUX DIVERS

AGRICULTURE ET SCIENCES

Pages

Enquête sur la situation de l'agriculture et de la propriété, provoquée par la Société des agriculteurs de France. — Réponses de la Société libre de l'Eure (section d'agriculture)..... 1

Rapport sur les vœux en faveur de l'agriculture et leur résultat, par M. JOIN-LAMBERT..... 4

Rapport de M. PIÉTON, sur le concours d'horticulture du Mans en 1880)..... 19

Rapport fait à la Société nationale d'agriculture de France, par M. Louis PASSY, sur le *Petit Manuel agricole du département de l'Eure*, par M. Lecointe, professeur à l'école normale primaire d'Évreux. (Séance publique du 13 juin 1880)..... 22

Rapport à la Société nationale d'agriculture de France, par M. Louis PASSY, sur un *Manuel élémentaire d'horticulture à l'usage du département de l'Eure*, par M. Piéton, professeur à l'école normale de l'Eure. (Séance générale du 7 août 1881)..... 24

Notice sur la culture du pommier à cidre, par M. PIÉTON.. 28

Notice sur les maladies et les ennemis du pommier à cidre, par M. Henri QUÉVILLY..... 40

Rapport sur les effets de la gelée dans le département de l'Eure pendant les années 1879-1880, par M. PIÉTON..... 56

Communication sur la nielle anguillule, faite à la section de Bernay, le 24 avril 1881, par M. DESCHESNES..... 62

Rapport de M. LAMBERT, sur l'ouvrage de M. Frémy intitulé : *Du droit de destruction des animaux malfaisants ou nuisibles en tout temps, sans permis de chasse, ni autorisation préfectorale*..... 65

Rapport de M. LECLÈRE, sur la culture du soja hispida, du Haë-Teou et du Tsin-Téou..... 76

Communication de M. DESCHENES sur les moyens de combattre la nielle anguillule du blé..... 81

Rapport sur le concours régional d'Alençon de 1881, par M. CAUCHEPIN..... 83

Digitized by Google

HISTOIRE ET LITTÉRATURE

Pages

Notes sur un journal manuscrit et inédit de nouvelles à la main de l'année 1777, recueillies par M. Georges Bourbon, archiviste..... 90
Rapport sur les œuvres de M. J.-F. Ratel, par M. le colonel Goujon..... 103
Saint Anselme à l'abbaye du Bec, 1060-1092, par M. l'abbé Porée, curé de Bournainville..... 109
Un Procès au XIVe siècle, d'après les documents inédits des archives de l'Eure, par M. Georges Bourbon..... 124
Notice sur le vice-amiral baron de la Roncière-le Noury, par M. Georges L'Hopital, ancien conseiller d'État, ancien président de la Société..... 134
Rapport sur Bréant, sa vie et ses œuvres, par M. Malbranche..... 153
Rapport de M. l'abbé Porée sur le congrès des délégués des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne, en 1881. 181
Note sur des objets en bronze découverts au Plessis-Grohan, par M. Georges Bourbon..... 192
Notice sur une sépulture gallo-romaine, découverte à Ferrières-Haut-Clocher en 1875, par M. Georges Bourbon.. 199
Communication relative à un buste à élever à Auguste Le Prevost, par M. l'abbé Porée..... 207

LISTES DIVERSES

Ouvrages imprimés offerts par les auteurs et par les éditeurs, ou envoyés par le gouvernement..... 219
Par les auteurs..... 219
Par le ministère de l'agriculture et du commerce..... 222
Par le ministre de l'instruction publique et des beaux arts. 222
Par la préfecture de l'Eure..... 222
Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832..... 223
Composition de la Société. Membres du bureau..... 225
Liste générale des membres de la Société..... 227
Sociétés correspondantes..... 247

Digitized by Google

Société libre d'Agriculture
SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

SÉANCE GÉNÉRALE DU 21 MARS 1880

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE COMTE DE SALVANDY, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

En m'asseyant aujourd'hui à cette place, je cherche, parmi les pensées qui m'agitent, quelle est celle que je dois d'abord exprimer. Sera-ce ma profonde gratitude pour ceux qui m'ont choisi, en dépit, ou peut-être à cause de la retraite dans laquelle j'ai suivi l'Assemblée de 1871? Dirai-je l'inquiétude si naturelle que j'éprouve d'être au-dessous de ma tâche, et de dissiper trop vite les illusions de votre amitié? ou plutôt ne me permettrez-vous pas de reporter l'insigne honneur qui m'est fait à la chère mémoire de votre président d'avant 1848, au ministre dont les discussions récentes ont remis en lumière les efforts et les travaux? En effet, on a dit éloquemment (1) dans quel esprit de transaction, entre les exigences du pouvoir et celles de la liberté, il avait cherché à assurer les droits des consciences dans les établissements d'instruction secondaire, comme dans les conseils préposés à l'éducation, et c'est le même esprit qui l'animait quand il multipliait les écoles, organisait l'enseignement primaire supérieur et l'en-

(1) M. Bocher. — Première délibération, au Sénat, de la loi sur les Conseils de l'Enseignement, séance du 29 janvier 1880.

Digitized by Google

seignement secondaire spécial, développait les hautes études au sein des Facultés, travaillait, enfin, par tous les moyens, à enrichir le budget de l'instruction publique, c'est-à-dire à hâter la solution des questions mêmes qui nous occupent encore après trente-deux ans.

Vous, Messieurs, vous ne vous en tenez pas à ces problèmes, quelque graves qu'ils soient pour les générations qui vont nous suivre, et pour l'avenir du pays. Vous vous êtes donné pour tâche de résumer les vœux, les intérêts, les idées de cette riche contrée, riche non seulement parce que la terre y est naturellement féconde, mais surtout parce que sa population est laborieuse. Aussi n'est-il rien de plus intéressant que de prendre toute votre collection, de parcourir les tables des matières, de relire les rapports que vous fait, de temps à autre, votre actif et précieux secrétaire perpétuel. C'est là que se trouve la synthèse générale de vos efforts, ou plutôt de vos succès.

Voici d'abord le *Recueil*, qui forme comme deux ouvrages complets, puisqu'il distingue les travaux faits au nom de la Société même, et ceux qui sont dus à l'initiative personnelle de ses membres. Et, dans chacun de ces ouvrages, quelle variété! Ici une notice sur la cathédrale d'Evreux est due à la même plume qui décrit la découverte d'un théâtre romain : le compte rendu d'un concours d'horticulture précède une étude très approfondie sur Nicolas Poussin. Là des rapports pleins d'observations fines et de bons conseils résument ces concours d'enseignement agricole auxquels vous conviez non plus seulement les garçons, mais aussi les filles de toutes les écoles primaires : les conférences scientifiques et littéraires que vous organisiez tous les hivers à Evreux sont analysées dans leur curieuse et instructive diversité : enfin voici l'énumération des récompenses à donner aux ouvriers agricoles ou, par une innovation contestée d'abord, mais heureuse, à ceux de l'industrie. Tout cela encadre un discours du premier magistrat du département, quelquefois

Digitized by Google

d'un des principaux membres du gouvernement, et ces discours traitent les plus grandes questions sociales et politiques, ou remettent en lumière un épisode important de notre histoire contemporaine.

Quant aux études dont l'inspiration vous est due, ou que vous encouragez seulement par des secours, il en est qui vous font le plus grand honneur. Sans revenir sur ce qui a été dit avec tant d'autorité en pleine Sorbonne, il y a deux ans, on doit nous permettre de rappeler que, depuis lors, la générosité de la Société libre et l'activité de ses collaborateurs ne s'est pas arrêtée. M. le marquis de Blosseville a terminé l'impression de son beau *Dictionnaire topographique du département de l'Eure.* Resté le dernier survivant parmi les auteurs du *Dictionnaire du patois normand,* il en a fait paraître le premier fascicule qui va jusqu'à la lettre M. et le reste est sous presse. Un ouvrage important de M. de Pulligny a paru sous ce titre, *l'Art préhistorique dans l'Ouest et notamment en haute Normandie*; enfin le volume de M. Ch. Fortier, intitulé *le Département de l'Eure à l'Exposition universelle,* relève, dans les neuf groupes et les quatre-vingt-dix classes entre lesquels étaient répartis les objets apportés au Champ-de-Mars et au Trocadéro, les noms des exposants qui sont nos compatriotes, l'histoire de leurs établissements, les récompenses obtenues par eux, donnant, ainsi, un aperçu complet de tout le mouvement industriel et économique du pays.

Ici vous avez doublement le droit d'être fiers, Messieurs, car votre Société avait figuré avec éclat dans cette lutte pacifique. Vous n'oubliez jamais que le mot d'agriculture figure en tête de votre programme, et qu'encourager cette forme du travail national est votre premier devoir, comme elle est, elle-même, le premier intérêt des populations qui nous entourent. S'il m'était permis d'indiquer une préférence, c'est à cette tâche spéciale que je vous demanderais de consacrer, cette année, vos principaux efforts. Là est notre rôle, non seulement utile, mais nécessaire, et d'une

Digitized by Google

nécessité qui s'impose à quiconque regarde autour de soi, avec quelque souci de la fortune publique.

Assez et trop longtemps on a cru les richesses de la France inépuisables. Tout le monde raisonnait comme cet orateur qui, dernièrement encore, dans un discours magistral, faisant le bilan de notre actif, n'hésitait pas à y comprendre les milliards des dettes causées par les dernières guerres, par le paiement de notre rançon et la reconstitution de nos défenses (1). D'abondantes récoltes, l'activité du travail dans les ateliers, les facilités du crédit, la hausse des fonds publics, les splendeurs de l'Exposition Universelle, tout concourait à entretenir cette illusion, malgré quelques symptômes de fatigue, déjà perceptibles à des yeux clairvoyants. Maintenant les vaches maigres ont succédé aux grasses.

Une longue crise industrielle, atténuée depuis quelque temps, mais non finie ; une concurrence étrangère, s'exerçant dans des conditions nouvelles, et plus redoutable que jamais, l'énorme diminution de nos exportations, de grands déficits dans plusieurs récoltes successives, des fléaux particuliers aux plus riches productions du Midi, un hiver rigoureux ont entamé les réserves. Chacun se restreint. La consommation diminue, la production souffre, et, quoique allégé, déjà, le poids des impôts se fait plus lourdement sentir, parce que les allègements, en pareil cas, ne vont jamais aussi vite que les besoins.

Je ne voudrais pas trop assombrir le tableau. Mais le département de l'Eure voit continuer la réduction, déjà fâcheuse, de sa population. Ses industriels sont de ceux qui demandent le plus vivement des mesures protectrices, et, parmi les cultivateurs qui m'entourent, soit qu'ils habitent les plaines riches en céréales, ou les vallées aux gras pâturages, il en est peu, je crois, qui trouvent leur situation bien prospère. A ce mal, où faut-il chercher le remède?

(1) M. Rouher. — Discussion de la loi sur les tarifs de douanes, à la Chambre des députés, séance du 21 février 1880.

Digitized by Google

Vous savez quelles sont, en ce moment, les préoccupations des pouvoirs publics. Beaucoup de questions, et des plus graves, sont à l'étude; trop peut-être, car poser à la fois tous les problèmes n'est pas toujours la meilleure manière de hâter les solutions. Mais, indépendamment de cette tendance générale à tout remanier que chacun peut apprécier, combien y a-t-il de points sur lesquels vous pourriez vous faire une opinion, et la dire, sûrs d'être écoutés si vous parliez au nom des intérêts économiques de toute une région. Ainsi les tarifs de douanes doivent-ils être relevés? Étant donnée l'harmonie si nécessaire à maintenir entre ces deux grands intérêts qu'on appelle l'agriculture et l'industrie, est-ce la protection ou la liberté qui sera chargée de tenir la balance égale?

Déjà l'un de vos anciens Présidents est intervenu dans le débat et a fait entendre ces paroles : « *L'agriculture souffre de l'augmentation croissante des droits d'octroi, et de la diminution graduelle des droits de douane* ». Aujourd'hui même on vous demandera de répondre à l'enquête ouverte par la Société des agriculteurs de France, et vous savez que la Société nationale d'agriculture, interrogée officiellement par l'administration, lui a signalé, sinon une situation décourageante dans son ensemble, au moins des déplacements d'intérêts considérables, des souffrances profondes, enfin des dangers plus sérieux qu'on n'avait d'abord paru les croire.

De même pour les dégrèvements d'impôts à demander.

Sur les projets qui s'agitent en faveur des boissons, n'avez-vous rien à dire, vous consommateurs de vins, et producteurs de poirés ou de cidres qu'on appelle déjà champagnes normands, et qui pourraient, du moins, remplacer bien des vin communs incapables de supporter les frais énormes qu'entraîne la lutte contre le phylloxera? Si l'on modifiait la législation sur les sucres, la betterave assurerait-elle le salut de nos emblavures? Enfin est-ce à l'impôt de mutation qu'il faut s'attaquer d'abord? Est-ce aux centimes additionnels, si dan-

Digitized by Google

gereux en ce qu'ils ajoutent les unes aux autres de petites taxes, individuellement peu apparentes, et à la fin plus lourdes parfois que le principal même de l'impôt foncier? Mais alors, que deviendront les projets de lois qui établissent de nouveaux centimes, pour subventionner l'instruction primaire, obligatoire et gratuite?

Enfin on propose un programme de travaux publics que de bons esprits trouvent bien hardi, en face des ménagements dus au budget de l'État, et aux budgets particuliers déjà si chargés, notamment par le renchérissement de la main-d'œuvre. Pourtant ce n'est pas vous qui vous plaindrez de voir les chemins de fer, promis depuis si longtemps à nos plateaux, entrer enfin dans le domaine de la réalité. Mais, pourquoi faire intervenir, à ce propos, la question si complexe du mode d'exploitation des réseaux déjà existants, et ne vaudrait-il pas mieux profiter de ce que les compagnies se montrent disposées à unifier leurs tarifs et à simplifier leurs procédés, pour obtenir, avec leur concours, les débouchés nécessaires à nos produits?

Je m'arrête, Messieurs, car en vérité, si je voulais explorer tout votre domaine, votre patience serait mise à trop rude épreuve. Sous un régime de pacification sociale et de liberté, comme celui dont nous aimons à trouver le gage dans le maintien, à Évreux, de l'administrateur éminent auquel je succède, si toutes les associations ne sont pas également en faveur, celle-ci ne peut porter ombrage à personne. Son action sera efficace si elle y apporte toujours ce mélange de hardiesse et de prudence, cet esprit de conservation et de progrès qui est le fond du caractère normand. Notre département a montré plus d'une fois dans quelle mesure, comme Massillon le disait des rois, il peut contribuer à la perte ou au salut des autres. Représentants d'une province qui n'a cessé de briller au premier rang dans l'industrie et dans les arts, dans l'agriculture et dans la poésie, dans les sciences et dans les lettres, dans la paix et dans la guerre, tout nous

Digitized by Google

appartient, le beau comme l'utile, le nécessaire comme le luxe, dans ce noble état de civilisation que résume la France. Et, s'il fallait rassurer les humanistes qui craindraient qu'en moi l'agronome n'ait pris une prépondérance excessive, je dirais que vous pouvez vous appliquer ce vers de Térence :

Homo sum; humani nihil a me alienum puto.

Digitized by Google

CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

(ANNÉE 1880)

—

Séance générale publique tenue à Étrépagny le 26 septembre 1880

—

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE COMTE DE SALVANDY, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

L'année dernière, dans une occasion semblable, l'excellent vice-président qui est à mes côtés, et dont les fonctions perpétuées, grâce à sa modestie, d'année en année, lui permettent de personnifier d'une manière toute spéciale la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, M. Izarn, en rendant compte pour la septième ou huitième fois, du concours d'enseignement agricole, exprimait le vœu qu'un nouveau rapporteur vînt, désormais, le suppléer. Quelques instances que nous ayons faites auprès de lui, ce vœu se trouve aujourd'hui réalisé, et je ne puis espérer qu'après m'avoir entendu, vous pensiez avoir gagné à ce changement.

Rien de plus curieux, en effet, que cette longue série de rapports, et rien qui montre mieux quels efforts il a fallu faire pour conduire l'œuvre à bonne fin. Mais aussi, nulle

Digitized by Google

part ne se découvrent plus complètement le but que la Société a poursuivi en instituant ces concours, et les résultats qu'ils ont déjà produits. Quand, en 1872, on voulut bien accueillir favorablement la proposition d'une entreprise étudiée depuis longtemps dans les sphères officielles, réalisée ailleurs, et réclamée presque partout, ni son auteur, ni probablement ceux qui l'appuyaient (à travers bien des difficultés), n'en avaient deviné toute la portée. Elle s'est révélée peu à peu, grâce au dévoûment, à la compétence universelle de celui qui consentit à présider successivement les divers jurys, et, maintenant, c'est à peine si nous reconnaissons nous-mêmes la pensée première qui nous a guidés, tant les années lui ont apporté de perfectionnements et d'ampleur.

Il est vrai que, pour le seconder dans sa tâche, et composer les jurys d'examen, M. Izarn a trouvé dans tous les arrondissements, particulièrement dans le vôtre, de précieux collaborateurs. En les remerciant tous ensemble, il en est un que je dois signaler d'une manière toute spéciale : c'est M. Lecointe, professeur à l'école normale d'Evreux, qui contribue tant à entretenir dans cet établissemeut, par suite dans tout le département, l'enseignement de l'agriculture, et qui vient de faire paraître, pour le faciliter, un livre supérieur par bien des côtés, surtout pour la culture de notre département, au manuel, si répandu, de Gossin ; un livre qui obtiendra, nous l'espérons, des plus hautes autorités, les récompenses qu'il mérite. Il suffit, d'ailleurs, d'invoquer en sa faveur l'importante médaille que lui a décernée la Société nationale d'Agriculture, après un rapport de M. Passy, votre député, toujours si dévoué aux intérêts de votre région, et si compétent en pareille matière.

Faut-il vous le dire, Messieurs les instituteurs? Cette année vos élèves ont, paraît-il, moins bien réussi qu'à la première épreuve, subie il y a quatre ans. Le jury se montre plus sévère, et, si je l'écoutais seul, ce n'est pas uniquement de félicitations que j'aurais à me faire l'interprète. En général

Digitized by Google

vos juges ont trouvé le concours faible. Les jeunes gens au-dessous de quatorze ans n'ont obtenu que de rares premiers prix, et l'on n'a pas cru pouvoir, dans cette catégorie, décerner de prix d'honneur. Sauf un petit nombre d'exceptions, la question d'arboriculture n'a pas été bien traitée, et pourtant il s'agissait de la culture du pommier à cidre, dans tous ses détails, depuis le semis en pépins jusqu'à la récolte et à la conservation des fruits, question capitale pour nos campagnes normandes, et qui devient si importante pour la France entière, dans un temps où les plus riches vignobles paraissent menacés par un mal peut-être supérieur aux efforts de la science. Aussi est-ce un sujet que la Société propose, presque chaque année, aux méditations des candidats, et aussi m'a-t-elle chargé de le recommander, d'une façon toute spéciale, à l'attention des instituteurs.

Cette part faite à la critique, on peut, néanmoins, se demander si les résultats sont réellement, et d'une manière absolue, moins brillants qu'au début. Sont-ils inférieurs à ce qu'il serait légitime d'attendre, ou ne sommes-nous pas, simplement, devenus plus difficiles, parce que nous voudrions marcher vers la perfection d'un pas trop rapide et sans faire suffisamment la part des obstacles à vaincre? A le bien prendre, l'ensemble de ce concours me paraît suggérer quelques réflexions assez rassurantes.

D'abord, au point de vue du nombre, nous n'avons qu'à nous féliciter. 22 élèves, représentant 7 écoles dans le canton de Lyons; 24 élèves pour 9 écoles dans celui d'Etrépagny; 25 élèves et 8 écoles à Ecos; 34 élèves et 4 écoles dans le canton de Gisors; enfin, 35 élèves et 6 écoles pour celui des Andelys; au total, 140 élèves et 34 écoles, ce sont de beaux chiffres: et il nous est permis d'en conclure que l'enseignement agricole se répand de plus en plus, que l'utilité en est mieux comprise, plus appréciée parmi les maîtres, les élèves

Digitized by Google

et les parents eux-mêmes, enfin, qu'il gagne en profondeur ce qu'il paraît peut-être un peu perdre en surface.

De plus, sans faire tort au pommier à cidre, ce n'est, après tout, qu'un sujet d'arboriculture, et ce sujet spécial ne doit pas nous faire oublier les autres points du programme, plus importants encore dans leur ensemble, qui ont été traités très convenablement. La culture de la pomme de terre, ce désidératum de tous les comices agricoles, celle du colza, si hasardeuse et qui perd du terrain dans plusieurs cantons de notre pays, voilà des matières sur lesquelles vos élèves se sont montrés bien préparés. A une question ainsi posée : *Jardin potager, principales cultures*, question assez complexe, et qui ne laissait pas de présenter certaines difficultés, les réponses ont été jugées, en général, assez satisfaisantes. En fait de comptabilité, il s'agissait d'établir les écritures d'une sole de betteraves, et les copies qui nous ont été remises ne sont pas indignes de celles qui avaient, naguères, le plus frappé le jury.

N'oublions pas une innovation récente et capitale. Les filles sont maintenant appelées à nos luttes pacifiques. Elles y prennent part, et triomphent souvent. Cette année, nous leur demandions une étude sur un sujet qui est leur domaine propre : les oiseaux de basse-cour, l'élève, l'engraissement des volailles, le poulailler, les œufs, etc., toutes choses qui constituent des accessoires de plus en plus importants dans les produits de la ferme. Nous devons dire que leurs travaux se sont montrés, en général, supérieurs à ceux de l'autre sexe. Est-ce parce qu'elles sont moins nombreuses à nos concours, et mieux choisies par leurs institutrices? Est-ce par l'effet d'une galanterie qui n'était pas exigée des garçons en une telle circonstance? Toujours est-il qu'elles n'attendent pas d'être en ménage pour donner tort à cette impertinence masculine : « *Du côté de la barbe est la toute-puissance.* »

Enfin, la principale observation qui nous frappe, c'est la

Digitized by Google

supériorité très grande des vétérans sur les nouveaux. Ce n'est pas seulement à cause de l'avantage que donnent naturellement aux premiers l'âge et l'expérience. Vous savez qu'ils ne rivalisent pas les uns avec les autres, et que les copies des deux catégories sont jugées séparément. C'est donc d'une façon absolue que, cette fois, à côté de l'insuffisance des élèves de moins de 14 ans, nous signalons la force assez remarquable de ceux qui ont dépassé cet âge ; aussi les fait-on profiter du prix d'honneur qui n'a pu être décerné dans la classe inférieure. Or, qui ne voit de quel intérêt il est, aux yeux de la Société, et à ceux de tous les amis éclairés de l'agriculture, que l'enseignement de cette science soit recherché de préférence par des jeunes gens déjà instruits et formés, qui ont pu consulter leurs goûts, choisir une carrière, et qui prennent l'économie rurale comme le but de leur vie ? Parmi eux, bien plus souvent que chez des enfants trop jeunes, pourra se recruter cette armée du travail des champs que nous cherchons à organiser, et qui doit fertiliser nos campagnes en y apportant, comme un capital fécond, ses forces et ses lumières.

Certes, la Société libre de l'Eure ne néglige pas les moyens plus directs d'agir sur les générations déjà parvenues à la virilité, de façon à élever dans la faveur publique une profession qui reste toujours, dans un pays comme le nôtre, la vraie source de la richesse. Elle a des concours de labourage, des concours de bestiaux souvent remarquables, des expériences d'instruments perfectionnés. Je lasserais votre patience si j'énumérais les efforts qu'elle fait, les sommes considérables qu'elle dépense en primes et encouragements de toute sorte; si je disais avec quel soin elle cherche à recruter partout des adhérents, afin de réunir les diverses classes dans une pensée commune, et d'associer les hommes de toutes les professions à l'œuvre si laborieuse des cultivateurs. En me bornant aux plus récentes décisions de son conseil d'administration, je trouverais qu'elle donne, cette

Digitized by Google

année seulement, 600 francs de primes dans l'arrondissement d'Evreux pour un concours de taureaux, et, à Bernay, 300 fr. de médailles à répartir entre les cultures les mieux conduites, sans compter les prix spéciaux qu'elle attribue au concours annoncé par sa section : il ne faut pas oublier, en effet, que, dans cette partie du département, comme aux Andelys, la Société a la bonne fortune d'être représentée par une section pleine d'activité et de vie, qui forme un des plus beaux fleurons de sa couronne, et qui centralise, sous sa direction, tout ce qui se fait dans l'intérêt de l'agriculture.

Mais c'est surtout pour ce qui touche à l'enseignement qu'elle croit ne s'être laissé devancer par personne. On a réclamé une organisation de l'enseignement supérieur de l'agriculture, et une loi récente ordonne, dans un délai de six ans, la création de professeurs ambulants dans chaque département. Certes, l'innovation sera utile ; mais qui donc en a pris parmi nous l'initiative, sinon la Société libre qui, depuis bien des années déjà, avait des conférences faites successivement par un professeur éminent dans les divers cantons, et des distributions nombreuses de brochures destinées à reproduire et à répandre ces conférences? On ajoute que, trois ans après cette organisation officielle de leçons, l'enseignement agricole deviendra obligatoire dans les écoles primaires. Est-il permis d'oublier que sans attendre l'impulsion du gouvernement, en la devançant, chose rare en France, et quoiqu'à une certaine époque il nous eût fait sentir assez durement son mécontentement de notre indépendance, la Société, à défaut de l'obligation dont elle ne disposait point, par la seule force de l'émulation, a organisé les tournois auxquels nous assistons, sur lesquels se portent, de plus en plus l'attention et l'intérêt du public, où les instituteurs amènent chaque année un contingent plus nombreux et mieux préparé.

Et par instituteurs il faut entendre aussi les institutrices, car la Société libre, ici encore, a devancé les demandes des

Digitized by Google

amis les plus ardents du progrès. Elle sait le rôle éminemment utile et moralisateur de la femme dans le ménage agricole. Elle sait que rien de fécond ne se fait sans elle et quoique, à ce point de vue, l'institution nouvelle n'ait pas encore pris tous les développements que nous appelons de nos vœux, celle-ci donne déjà, je vous l'ai dit, beaucoup mieux que des espérances.

Rappelons ici, Messieurs, le concours de 1877, auquel la Société des agriculteurs de France conviait « *les instituteurs et les institutrices* (c'étaient les termes du programme), *qui, par leur enseignement et la tenue de leur jardin, auront fait les plus louables efforts pour développer chez leurs élèves le goût de l'agriculture, et obtenu le plus de succès* ».

Sur les 5 départements désignés, départements placés dans des conditions bien différentes, mais tous importants par leur richesse, leur industrie, l'esprit éclairé de leurs populations ; dans ce concours plus brillant qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé, au dire du rapporteur qui, à coup sûr, est compétent (1), l'Eure a tenu une place importante, la plus importante, si l'on s'en rapporte au nombre des compétiteurs qui se sont présentés, et des récompenses obtenues. Nous nous en sommes félicités, en songeant que nous n'étions peut-être pas étrangers à ce succès, car tous les lauréats se trouvaient être des maîtres déjà couronnés par notre Société.

C'est ainsi qu'elle prépare la solution des problèmes les plus graves, de l'aveu de tous, pour l'intérêt général, et qu'elle accoutume, peu à peu, les populations aux efforts que les pouvoirs publics pourront avoir à leur imposer. L'enseignement est le moyen de propagande le plus efficace, car c'est par là que l'on conquiert l'esprit des générations à venir. Les législateurs de tous les temps l'ont bien reconnu, et c'est pourquoi les plus grandes batailles, entre les partis contraires, se livrent sur des questions de cet ordre.

(1) M. Louis Hervé.

Digitized by Google

Puisque mon sujet me ramène aux discussions qui nous préoccupent tous actuellement, laissez-moi vous dire, *mais en mon propre nom, et sans engager personne à ma suite,* ce que je pense de la direction à donner, désormais, à nos efforts. Si j'ai demandé le premier qu'un caractère plus spécialement agricole fût imprimé à l'enseignement dans nos campagnes, c'était pour éviter que les enfants, en cessant d'être des illettrés devinssent des déclassés — pour les retenir, autant que possible, dans cette profession si saine et si moralisatrice que leurs pères exercent, et qui leur offre plus qu'aucune autre, après tout, honneur et sécurité — c'était parce qu'en voyant de près le jeu admirable des forces de la nature, en s'associant journellement à son œuvre, l'homme sent sa pensée s'élever, presque forcément, vers l'auteur de toutes ces merveilles, et arrive, à travers la création, au culte du Créateur. Mais il ne faudrait pas, désertant ces hauteurs, tomber du côté où nous entraînent, par une pente trop facile, les penchants inférieurs de notre nature, les nécessités de la vie, et ce trouble des idées propre aux temps agités. L'esprit technique nous envahit d'une façon que les hommes les plus éclairés trouvent excessive, et qui pourrait ne pas relever, en fin de compte, le niveau moral et intellectuel du pays. L'instruction n'est pas l'éducation, et l'instruction purement professionnelle suffit, moins que toute autre, à faire des hommes et des citoyens.

Il faut le dire. Bien des circonstances qu'on a souvent le tort de regretter, et qui sont fatales, nous poussent de plus en plus vers une préoccupation des intérêts matériels qui peut être bonne si elle n'est pas exclusive. Elle deviendrait mauvaise le jour où elle ferait passer dans la pratique les théories d'une école qui s'intitule positiviste, qui n'est qu'une forme moderne du vieux matérialisme, érigeant en principe que l'étude des phénomènes suffit, qu'on ne doit pas se préoccuper de leur cause invisible, et bientôt concluant que cette cause première n'existe pas, qu'il n'y a pas, par conséquent,

Digitized by Google

de fin dernière pour l'homme, et que rien n'est réel au delà de ce que la nature découvre à ses sens, ou du moins pourra découvrir à ses instruments les plus perfectionnés.

Messieurs, depuis quelque temps, on a soulevé de grosses querelles bien inopinément, dans un pays qui ne demandait que le repos. Par les tendances qui dominent, ou par les mesures et les lois qui se préparent, ces querelles prennent, à l'heure même où je parle, un caractère plus aigu, et peuvent aller jusqu'à compromettre la paix des consciences, ce bien inestimable [que nous pensions avoir définitivement acquis depuis 80 ans. Eh bien ! au fond de tout ce mouvement, est-il possible de ne pas voir un esprit non seulement étroit et illibéral en politique, mais fanatique et sectaire dans ses négations? C'est la lutte de deux philosophies, et la plus favorisée, malheureusement, n'est pas celle de ce Pascal à qui l'on élevait récemment une statue, ni celle de Descartes, de Bossuet, de tous ces grands écrivains dont le lumineux et ferme génie, après avoir porté la France au plus haut degré de civilisation, la maintient encore, n'en déplaise à certains journaux, à la tête de *la société moderne.*

« Messieurs, disait M. Thiers, un des jours où il fut le mieux inspiré, Descartes a été le libérateur de la pensée humaine. C'est lui qui, en philosophie, en posant ce grand principe du doute, non pas du doute pour aboutir au doute (car le doute est le naufrage de la raison humaine), mais le principe du doute pour arriver à la certitude, c'est lui qui a affranchi l'esprit humain. Eh bien ! tout ce que l'on sait de Descartes prouve qu'il était resté catholique sincère et fervent. Est-ce que le catholicisme a empêché Bossuet d'être un des plus vastes penseurs, Pascal l'un des plus intrépides et même des plus téméraires?... Non, le catholicisme n'empêche de penser que ceux qui n'étaient pas faits pour penser. Qu'on ne nous dise donc pas que l'Eglise catholique est une entrave pour la pensée humaine. C'est dans ce berceau que l'esprit humain a passé son enfance et même sa jeunesse. »

Digitized by Google

Voilà, toutes ses paroles le prouvent, quelles ont été jusqu'à la fin, et toujours plus nettement, les convictions du plus récent de nos grands hommes d'Etat, de celui à qui la Providence a ménagé, en récompense, cette lourde tâche et cette immense gloire de libérer le territoire et de relever la France de ses ruines ! Et au jour, tout récent, où un solennel hommage lui était rendu, n'avons-nous pas entendu un cri qui est la plus éloquente des leçons ? Quelles réflexions doit nous suggérer une telle protestation de ces passions brutales qui s'étaient chargées de continuer, contre leur pays, l'œuvre même des envahisseurs que la ville où nous sommes a si héroïquement affrontés et si douloureusement subis !

C'est que la marche régulière du gouvernement dans une grande nation, c'est que l'alliance, si difficile et si nécessaire, de l'ordre et de la liberté sont bien compromises si tous, les gouvernants comme les gouvernés, n'admettent ces nobles croyances d'où résulte l'évidence d'une sanction plus haute que nos pensées, plus juste que notre justice, infaillible et immortelle !

Messieurs, celui qui vous parle a eu l'insigne honneur de représenter cette contrée dans des jours difficiles, et il en est trop reconnaissant, soit pour l'oublier jamais, soit pour s'en taire quand vous voulez bien le recevoir pour la première fois publiquement. Après avoir fait ce qu'il jugeait son devoir en travaillant à donner au pays, comme refuge, la Constitution actuelle, depuis lors, en 1876 et en 1877, dans l'état de confusion où se trouvaient les hommes et les partis, il s'est abstenu de solliciter de nouveau les suffrages dans ce département. Les motifs de ses scrupules deviennent chaque jour plus manifestes. Mais, en échange de votre confiance d'autrefois, il s'est cru obligé de vous dire toute sa pensée. Permettez-lui de soumettre à vos méditations ces belles paroles qui ont servi de conclusion à la cérémonie de Saint-Germain : « Aucun gouvernement ne dure s'il n'est conservateur, c'est-à-dire protecteur. Les hommes s'as-

Digitized by Google

semblent et s'unissent pour jouir paisiblement de leurs droits. Ils aiment la loi et lui obéissent, parce qu'elle les rassure en donnant à l'éternelle justice une expression et une sanction... Souvenez-vous qu'il n'y a pas de gouvernement sans sécurité, ni de république sans liberté. »

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

VÉTÉRANS. — 1er *Prix* (offert par M. de Salvandy) : France (Paul), de l'école de Gisors ; — (prix de 30 fr. à l'instituteur, M. Duval.)

2e *Prix* : Normand (Constant), de l'école de Gisors ; — Littée (Alexandre), de l'école des Andelys ; — (prix de 20 fr. à l'instituteur, M. Leroux.)

3e *Prix* : Avisse (Alfred), de l'école de Fourges ; — (prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Lefrançois.) — Leroy (Louis), de l'école de Richeville ; — (prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Dizengremel). — Lejard (Alexandre), de l'école de Gisors.

CANTON DES ANDELYS.

3e *Prix* : Houlière (Joseph), de l'école des Andelys ; — (prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Leroux.) — Amaury (Désiré), de l'école des Andelys.

Certificats d'études : Leclerc (Gaston), Leheurteur (Auguste), Halle (Léon), Leroy (Jules), Bénard (Alfred), Auvrard (Raoul), Dubus (Auguste), Huppé (Gaston), de l'école des Andelys ; — Berruyer (Delphin), de l'école de Daubeuf ; — Prévost, de l'école de Notre-Dame-de-l'Isle ; — Iger (Onésime), de l'école des Andelys.

CANTON D'ÉCOS.

3e *Prix* : Petit (Arthur), de l'école de Fourges ; — (prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Lefrançois.) — Pinard (Eloi), de l'école de Mézières ; — (prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Godefroy.)

Certificats d'études : Bourguignon (Alfred), Roussel (Henri), de l'école de Panilleuse ; — Morand (Edmond), de l'école de Mézières ; — Avisse (Louis-Albert), de l'école de Fourges ; — Marais (Augustine), de l'école de Fours.

CANTON D'ÉTRÉPAGNY.

3e *Prix* : Libercé (Oriphile), de l'école de Richeville ; — (prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Dizengremel.)

Digitized by Google

Certificats d'études : — Legras (Auguste), de l'école de Richeville; — Sauvage (Marie), Houlière (Berthe), de l'école d'Hacqueville.

CANTON DE GISORS.

1er *Prix* (offert par M. Lesage, maire d'Etrépagny) : Conchon (Albert-Edmond), de l'école de Gisors; — (prix de 30 fr. à l'instituteur, M. Duval); — Coulette (Paul-Léon), de l'école de Gisors.

Certificats d'études : Leguay (Fernand), Ricard (Louis), Dupuis (Alfred), Lesueur (Albert), Lemoine (Ernest), Parfait (Georges), Dumoulin (Georges), Leteurtre (René), Carpentier (Victor), Midol (Henri), Gondom (Eugène), Rigal (Laurent), Bouveret (Albert), Corneille (Fortuné), Hache (Julien), Houy (Louis), de l'école de Gisors; — Jaquet (Amédée), Legrand (Gaston), Delavoye (Émile), Sedille (Paul), de l'école de Vesly; — Durier (Engelbert), de l'école de Martagny; — Dambreville (René), de l'école d'Amécourt.

CANTON DE LYONS-LA-FORÊT.

3e *Prix* : Damourette (Alphonsine), de l'école du Tronquay; — (prix de 10 fr. à l'institutrice, sœur Colombel.)

Certificats d'études : Drouve (Edgard), Vigreux (Ernest), de l'école du Tronquay; — Maurice (Félicie), de l'école de Lyons-la-Forêt.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

—

CONCOURS DE CULTURE PERFECTIONNÉE

Entre les exploitations d'une contenance de 26 à 50 hectares.

—

LISTE DES RÉCOMPENSES

Décernées dans la séance publique du 26 septembre 1880

—

Médaille d'argent (grand module), offerte par la Société des Agriculteurs de France : M. Ecalard, maire de Saint-Léger-de-Rotes.

Médaille de bronze, offerte par la Société des Agriculteurs de France : M. François Tallon, cultivateur à Harcourt.

CANTON DE BERNAY.

Prime de 100 fr. et une médaille d'argent : M. Ecalard, maire de Saint-Léger-de-Rotes.

Médaille de vermeil : MM. Gagnon, cultivateur à Malouy, et Legay, cultivateur à Saint-Aubin-le-Vertueux.

Médaille d'argent (grand module) : M. Bellencontre, cultivateur à Courbépine.

Médaille d'argent : M. Philippe, cultivateur à Bernay, hameau de Champeaux.

Médaille d'argent : M. Maubert, cultivateur à Saint-Aubin-le-Vertueux.

Prime de 20 fr. et une médaille de bronze : M. Alphonse Lainé, domestique chez M. Ecalard, à Saint-Léger-de-Rotes.

CANTON DE BRIONNE.

Prime ex-æquo (50 fr. et une médaille d'argent) : MM. François Tallon et Pierre-Isidor Deschamps, cultivateurs à Harcourt.

Médaille de vermeil : M. Gabriel Desmares, cultivateur à Berthouville.

Médaille d'argent (grand module) : M. Théodore-Désir Prevost, cultivateur à Saint-Victor-d'Epine.

Digitized by Google

Prime ex-æquo (10 francs et une médaille de bronze) : MM. Charles Barbey, domestique chez M. Tallon, et Charles Prentout, domestique chez M. Deschamps.

CANTON DE BROGLIE.

Prime de 100 fr. et une médaille d'argent : M. Lannes, à la ferme de la Fresnaye, à Broglie.

Médaille de vermeil : M. Léon Véron, à la ferme du Nouveau-Monde, à Grand-Camp.

Médaille d'argent (grand module) : M. Léonor Germain, à la ferme de la Motte, à Capelle-les-Grands, et M. Lannes, à la ferme des Quatre-Fossés, à Ferrières-Saint-Hilaire.

CANTON DE THIBERVILLE.

Prime de 100 fr. et une médaille d'argent : M. Rocher, maire de la Chapelle-Hareng.

Médaille de vermeil : M. François Doye, cultivateur à Saint-Germain-la-Campagne.

Médaille d'argent : M. Surée, cultivateur à Saint-Aubin-de-Scellon.

Prime de 20 fr. et une médaille de bronze : M. Louis Depierre, berger chez M. Surée.

CANTON DE BEAUMONT-LE-ROGER.

Prime de 100 fr. et une médaille d'argent : M. Gabriel Dubois, cultivateur à Barquet.

Médaille de vermeil : M. Jean-Baptiste Véron, cultivateur à Goupillières.

Médaille d'argent (grand module) : M. Guilbert, cultivateur à Écardenville.

Médaille d'argent : M. Ybert, cultivateur à Rouge-Perriers.

CANTON DE BEAUMESNIL.

Prime de 100 fr. et une médaille d'argent : M. Clodomir Brec, cultivateur à Saint-Aubin-le-Guichard.

Médaille de vermeil : M. Charles Mériel, cultivateur à Beaumesnil.

Médaille d'argent : M. Frédéric Mouton, cultivateur à Grandchain.

Prime de 20 fr. et une médaille de bronze : M. Boucher, charretier chez M. Brec.

Digitized by Google

CONCOURS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

(ANNÉE 1880)

—

Séance publique tenue à Louviers le 24 octobre 1880

—

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE COMTE DE SALVANDY, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Depuis que la Société libre de l'Eure a organisé ses concours d'enseignement agricole dans les écoles primaires, ils ont pris, chaque année, plus d'importance. L'idée fait son chemin; elle se répand dans les communes rurales. On en sent mieux les avantages, et l'intérêt que le public lui porte s'accroît visiblement. Il y a là, pour nous, un encouragement dont vous nous permettrez de nous féliciter tout d'abord, et dont nous voulons marquer notre reconnaissance en ayant cette année contre l'ordinaire, et malgré les difficultés qui en résultent pour le rapporteur, deux distributions de prix, une pour chacun des deux arrondissements intéressés.

Inaugurés en 1871, ces concours reviennent, par une rotation régulière, à époque fixe, dans chaque partie du département. C'est la troisième fois, maintenant, qu'ils ont lieu parmi vous, et nous avons déjà trois périodes à observer, qui fournissent de précieux points de comparaison.

Digitized by Google

La première fois, les arrondissements de Louviers et des Andelys, réunis ensemble, et même avec le canton de Vernon, avaient donné, en tout, 101 concurrents. En 1876, sans Vernon, il y avait, dans la circonscription, 37 écoles pour 142 élèves. Cette année 54 écoles envoient 204 élèves. C'est donc un progrès notable.

Seulement, je dois dire que la plus grande partie de cette augmentation est due au Vexin. Les cantons de l'arrondissement de Louviers n'ont donné que 20 écoles au lieu de 16, et 64 élèves, au lieu de 61. Encore faut-il remarquer que l'accroissement est dû, tout entier, à la présence des filles, qui ne concouraient pas antérieurement.

Nous retrouvons avec plaisir, aux premiers rangs, les mêmes écoles qui ont été signalées soit dans nos rapports antérieurs, soit au sein de la Société des Agriculteurs de France, à la suite de ce concours de 1877 où l'Eure a eu certainement la première place. Ce sont, notamment, l'école du Neubourg, toujours si bien dirigée par M. Duval, et qui obtient 5 prix de vétérans, et 5 certificats d'études agricoles : celle de Montaure, où le successeur de M. Bance paraît vouloir marcher sur ses traces : celles de Muids, où M. Leroy continue son œuvre, et de Gaillon. Il y faut ajouter celle du Bec-Thomas qui obtient deux prix, dont le premier de tous, avec un élève remarquable; celles de Louviers avec trois prix, et d'Alizay; enfin les écoles ayant amené chacune six élèves, les Damps, Ailly, Fontaine-Bellenger.

Malheureusement il n'y a pas, cette année, de progrès sensible, quant au fond même des compositions. Le jury les a trouvées faibles, et je suis obligé de mentionner cette appréciation de juges si compétents, afin que tout le monde, à l'avenir, redouble d'efforts. La question d'arboriculture, qui concernait le pommier à cidre, a été particulièrement mal traitée, et elle a une si grande importance en ce temps et dans ce pays que la Société, sans s'interdire de la poser de nouveau, signale à l'attention des intéressés un excellent

Digitized by Google

travail de M. Piéton, destiné à montrer comment le sujet aurait dû être compris, et donnant ainsi, aux concurrents futurs aussi bien qu'aux cultivateurs, l'exemple, en même temps que le précepte.

L'énoncé seul des autres questions en fera voir l'importance et le caractère pratique. Il s'agissait de deux cultures bien différentes, celle du colza, si difficile, contestée par ceux qui craignent les dépenses et l'aléa, dont la plaine du Neubourg paraît un peu se fatiguer : celle de la pomme de terre, cette plante, au contraire, si universellement utile, l'un des bienfaits les plus grands et les moins contestés de la science moderne. Il y avait à établir la comptabilité d'une sole de betteraves. Enfin deux sujets plus généraux, et assez compliqués, étaient proposés en ces termes : Jardin potager, principales cultures, et : Oiseaux de basse-cour : élève, engraissement des volailles, poulailler, œufs, etc., question réservée spécialement aux filles, ayant pour but de les placer au sein même de ce domaine propre à la fermière, grâce auquel peuvent grandir à la fois son rôle dans le ménage et les profits communs. Disons tout de suite que le beau sexe s'est montré souvent supérieur à l'autre. Seulement il était trop peu représenté dans l'arrondissement de Louviers, puisque quatre jeunes personnes, seulement, s'étaient inscrites. De l'autre côté de la Seine, on avait fait mieux.

Cette revue de ce que le concours de 1880 donne lieu de craindre ou d'espérer, rappelle une observation judicieuse faite précédemment par notre ancien et excellent rapporteur, qui m'a interdit son éloge, mais qui m'entend. Parmi les candidats, les plus faibles sont les nouveaux. Même abstraction faite de l'âge, puisque les copies sont jugées séparément, les enfants âgés de plus de 14 ans, ceux que nous nommons les vétérans, sont bien supérieurs. De plus, ils forment plus du quart du nombre total des garçons qui se présentent. Or ce sont là de bons symptômes, car les jeunes gens qui sentent la nécessité de prolonger leurs études forment comme la

Digitized by Google

pépinière où se recrute, plus tard, l'enseignement. Plusieurs de ceux que nous avons eu à examiner ont déjà passé par l'école normale; la plupart y entreront. L'attention plus grande qu'ils apportent aux questions agricoles témoigne que l'importance de celles-ci est chaque jour mieux comprise, et qu'une part plus large est faite, dans les examens, à cette branche des connaissances humaines. Elle promet, en même temps, que ces études se répandront et pénétreront, de ceux qui professent, jusqu'à la classe qui pratique. Car, pour tout ce qui touche à l'instruction, avant les élèves, qui sont le but, il faut se préoccuper, du moyen, c'est-à-dire des maîtres.

Non seulement les études agricoles se répandront : mais elles seront mieux dirigées et, par suite, plus profitables. Car il est une autre vérité élémentaire, c'est que les élèves font, dans une large mesure, l'éducation des maîtres. Actuellement les devoirs qui nous sont présentés indiquent un enseignement trop scientifique, à première vue, et, malgré l'apparente contradiction, en réalité superficiel, destiné à la mémoire plus qu'à l'intelligence, sans relation directe avec la pratique journalière de la contrée, par conséquent exposé à s'effacer rapidement au contact des réalités de la vie rurale.

Ainsi certains enfants parlent de silice soluble, de silicates, sans comprendre le sens de ces mots, simplement pour les avoir lus dans le manuel; ou bien, parmi les moyens d'améliorer les terres argileuses, ils citent des matières introuvables dans ce pays comme les tangues, au lieu de mentionner les marnes qui sont sous leurs pieds, ou les sables provenant des routes, qu'ils voient vendre dans chaque village. Cela se modifiera, peu à peu, quand on aura le temps de les conduire, d'une manière plus assidue, dans les principales fermes, quand des champs d'expériences seront joints à toutes les écoles, quand nous aurons des livres mieux conçus, spéciaux à chaque région (et j'ai le plaisir de vous annoncer que, grâce à M. Lecointe, nous allons en posséder un), quand une meil-

Digitized by Google

leure direction aura été donnée aux cours des écoles normales, enfin après tout un ensemble de mesures dont les plus urgentes sont réalisées, ou près de l'être.

En effet, il faut être juste, et reconnaître que tout ne peut pas se faire à la fois, et que l'on fait à peu près tout le possible. Vous savez dans quelle pénurie nous nous trouvions. Deux ou trois écoles régionales, quelques fermes-écoles, et un certain nombre de chaires éparses, c'était tout ce que l'Etat offrait, jusqu'ici, à l'enseignement de l'agriculture. Maintenant le haut enseignement se trouve organisé par le rétablissement de l'Institut agronomique, supprimé depuis trente ans, et une loi récente décrète, outre la création d'une chaire spéciale dans chaque école normale, l'organisation de leçons à faire successivement dans les différents cantons de chaque département, après quoi l'agriculture sera comprise parmi les matières obligatoires de l'enseignement primaire.

Messieurs, je ne voudrais pas paraître trop ambitieux, en revendiquant pour nous l'honneur d'avoir, des premiers, donné le signal de tous ces progrès. Et pourtant un excès de modestie pour la Société libre ne convient pas à celui qui a l'honneur de la représenter momentanément.

Quand les statistiques officielles prouvent que l'Eure est classée dans les meilleurs rangs, au point de vue de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles, est-ce présomption que d'attribuer en partie ce succès à votre initiative et à vos efforts ? Et la loi même que je viens d'analyser ne rappelle-t-elle pas d'une façon assez frappante ce vœu transmis au gouvernement, dès 1876, par la section de Bernay : que l'agriculture et l'horticulture fassent partie du programme de l'enseignement primaire ; que la connaissance en soit exigée, pour l'obtention du brevet élémentaire ; qu'enfin cet enseignement soit organisé dans toutes les écoles normales.

Voilà, en partie, car il y aurait bien d'autres observations à faire, mais voilà, au seul point de vue qne je veuille envisager aujourd'hui, ce que la Société libre pourrait répondre

Digitized by Google

si quelqu'un lui faisait le plus pénible des reproches, en l'accusant de ne pas s'occuper assez de l'agriculture.

Il est vrai qu'elle ne s'en occupe pas exclusivement. Elle y est obligée par son titre complexe. Mais, alors même qu'elle semble tourner son attention vers d'autres objets, elle attire encore, de ce côté, des adhérents, en groupant des hommes distingués, séparés par la diversité de leurs études, et qui arrivent, grâce à elle, à prêter leur concours aux travaux des champs. Et puis tous les intérêts d'un grand pays ne sont-ils pas solidaires ? Est-ce que la profession la plus importante, celle qui occupe le plus de bras et emploie le plus de capitaux, celle de qui tout le monde dépend pour les nécessités les plus rigoureuses de la vie, ne trouve pas son compte à tout ce qui éclaire la marche de l'humanité, ou plutôt est-ce que tout ne se rapporte pas nécessairement aux forces qu'elle représente, aux problèmes qu'elle soulève, en sorte que les recherches même, en apparence, les plus exclusivement spéculatives finissent par lui fournir d'utiles leçons ?

En voulez-vous des exemples, Messieurs ? Lisez une conférence sur la laine, faite récemment à Reims au sein de l'Association française pour l'avancement des sciences, Société dont l'objet propre est pourtant bien étranger à l'agriculture. M. Levasseur y rappelle des faits que l'énorme développement de l'industrie du coton, depuis le commencement du siècle, avait un peu fait oublier, c'est-à-dire la prospérité que la production de la laine brute avait procurée à l'Angleterre du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, celle que les tissages avaient maintenue en Flandre pendant plus de 500 ans, la richesse que la haute Italie dut à cette nature de travaux durant tout le moyen âge, les draperies de Milan et de Florence, et la splendeur de l'industrie arabe en Espagne. Tout cela est le côté brillant du tableau, tout cela montre combien est féconde l'alliance de l'agriculture et de l'industrie, dans les pays assez heureux pour la réaliser. Puis, après des détails statistiques que je vous recommande sur les 25,000,000 de

Digitized by Google

moutons français qui ont donné lieu à tant de discussions à propos de la loi sur les tarifs de douanes, voici la contre-partie de la démonstration. Il s'agit de cette malheureuse Irlande, où la misère engendre un tel désordre agraire, et tant d'attentats contre les personnes. La nature n'avait pas traité l'Irlande moins bien que sa voisine, et les passions des hommes, malgré tant d'invasions et de troubles, n'avaient pas réussi à la ruiner. Dans le moyen âge, et jusqu'au XVII^e^ siècle, malgré même les guerres de religion, les massacres et les spoliations de Cromwell, l'Irlande prospéra, grâce à la production et à la mise en œuvre de la laine. Mais vint la révolution de 1688, faite, en grande partie, par les manufacturiers anglais et les marchands de Londres, dont le zèle libre-échangiste, et, surtout, humanitaire, ne s'était pas révélé comme depuis qu'ils se croient les plus forts. L'Irlande résistait, grâce à l'appui de Louis XIV, alors au comble de sa puissance. La peur et l'intérêt du parti dominant, obtinrent qu'elle fût écrasée. On commença par interdire l'exportation des tissus de laine irlandais. Puis les manufactures même furent fermées; 20,000 ouvriers, laissés sans pain, furent obligés de passer en Angleterre. Enfin, toute banque et toute société commerciale comprenant plus de sept personnes furent interdites, et cela jusqu'à la fin du dernier siècle. Aussi l'Irlandais ne peut cultiver le sol qui le porte, puisqu'il n'a pas de capital, et, s'il laboure, il ne peut supporter les mauvaises chances, faute de tout crédit. La paresse vient, la misère et l'ignorance font le reste.

Ne trouvez-vous pas frappant, Messieurs, un tel contracte, qui se résume dans la situation si différente des deux îles sœurs? Ne démontre-t-il pas clairement ce que Bastiat a nommé les Harmonies économiques, et comment les meilleurs amis de l'agriculture sont ceux qui étudient dans un esprit large, sans préoccupation de concurrence mesquine, la fonction propre des industries essentielles, disons mieux, l'histoire et le développement de tous les grands intérêts sociaux.

Digitized by Google

Voyons, maintenant, si l'étude de la morale se lie moins intimement au développement de la richesse agricole?

La réponse se trouve dans un travail important de M. Baudrillart sur les populations agricoles de la France, dont la partie la plus intéressante pour nous, *la Normandie, passé et présent,* a paru en 1880. L'auteur constate que le progrès intellectuel et le progrès moral ne semblent pas, chez nous, en rapport avec le progrès matériel. Le bien-être, qui suppose et développe les habitudes laborieuses et l'épargne, devient corrupteur par l'exagération des préoccupations matérielles, qui dirigent tous les efforts vers l'agrandissement du patrimoine, et font repousser les charges et les responsabilités de la famille. La criminalité devrait diminuer avec l'aisance et l'instruction. Or c'est ce riche département, signalé tout à l'heure comme l'un des premiers pour l'enseignement agricole, c'est l'Eure qui sans posséder, pourtant, de grandes villes; a le triste privilège de figurer, en tête de la France entière, pour le nombre de crimes par rapport à sa population. Et pourquoi cela? C'est parce qu'on se marie moins et que les gens mariés y font moins bon ménage. La moyenne des séparations de corps est presque double de celle des autres provinces. Or il est avéré que les célibataires (et les époux séparés sont dans le même cas), commettent proportionnellement trois fois plus de crimes que le reste des hommes. Et voici un autre résultat. Il naît moins d'enfants que nulle part ailleurs, il y a moins de naissances que de morts, enfin la population diminue. En croissance annuelle avant 1830, stationnaire jusqu'en 1846, elle perd chaque année environ un millier d'âmes, et se trouve ramenée au-dessous du chiffre constaté dès 1801. De là, dépopulation des campagnes, manque de forces, et cherté excessive de la main-d'œuvre. De là, aussi, par une conséquence qui constitue un bizarre cercle vicieux, difficulté plus grande de combler un tel déficit, parce qu'on voit disparaître, peu à peu, cet esprit de progrès qui crée les innovations fé-

Digitized by Google

condes. Le Normand n'est plus reconnaissable. Au lieu de cette disposition aux aventures, qui était naguères un des signes caractéristiques de la race et qui lui a fait faire de si grandes choses, il tend à s'immobiliser dans la routine, à vivre sur son petit domaine, effrayé de toute concurrence, absorbé dans des calculs de prévoyance étroite.

Il y a là des symptômes morbides qui doivent inquiéter le philosophe et l'homme politique. Ce n'est pas seulement la production qui est atteinte, et, après elle, la consommation. En tout temps et en tout pays un tel état de choses a été le signe d'un affaiblissement matériel et moral. S'il se prolongeait et s'il s'étendait, les plus graves conséquences pourraient s'en suivre pour la fortune publique elle-même, jusqu'au jour, dont nous devons hâter autant que possible l'avènement, où les populations qui nous entourent comprendront mieux que la voix austère du devoir est d'accord avec celle de l'intérêt bien entendu.

Messieurs, je viens d'analyser les travaux de deux membres de l'Institut, et vous voyez de quelle vive lumière les questions agricoles sont éclairées par leurs études, dirigées, primitivement, vers un tout autre but. La Société libre n'est pas l'Institut, ni même une de ses cinq classes, et ne prétend pas centraliser toutes les branches des connaissances humaines. Cependant elle a vu le lien étroit qui les unit, et compris que ce serait découronner celle qui l'intéresse le plus, que de vouloir l'isoler. Aussi s'est-elle divisée en deux sections, dont la première place, en tête de son programme : Agriculture, d'abord, puis Industrie et Sciences; la seconde : Lettres, Arts, Philosophie. L'enseignement agricole m'a conduit, presque forcément, à vous entretenir d'Industrie, de Philosophie, d'Histoire, peut-être un peu de Politique, car comment discuter de si grands intérêts, sans faire de Politique? Parler Beaux-Arts, à cette heure, m'entraînerait trop loin. Mais qui voudrait écarter ceux-ci, au moment même où les merveilles exposées à Evreux viennent de montrer comme

Digitized by Google

nos pères savaient allier l'utile et le beau ? Non, Messieurs, notre action n'est et ne doit être limitée qu'au point de vue géographique. Dans les frontières du département elle est universelle, quant à son objet, ou plutôt son objet est un, et se résume en ces trois mots : le Vrai, le Beau, le Bien, c'est-à-dire tout ce qui peut concourir à la grandeur de notre cher pays.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

VÉTÉRANS. — 1er *Prix* : Mary Marsollet, de l'école de Bec-Thomas (un prix de 30 fr. à l'instituteur, M. Ivernelle) ; — 2e *Prix* : Alfred Lefai et Désiré Adam, de l'école de Neubourg (un prix de 30 fr. à l'instituteur M. Duval) ; Emile Lannes, de l'école de Louviers (un prix de 20 fr. à l'instituteur, M. Ledanois) ; — 3e *Prix* : Raoul Votier, de l'école de Neubourg ; Paul Herpin, de l'école d'Alizay (un prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Doinel).

CANTON D'AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE.

3e *Prix* : Alphonsine Lemarié, de l'école de Bec-Thomas (un prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Ivernelle).

Certificats d'études : Léon Bosquier, de l'école de Bec-Thomas ; Alfred Goude, Louis Cardon et Louise Goujut, de l'école de Tourville-la-Campagne.

CANTON DE GAILLON.

2e *Prix* : Marie Mesnil, de l'école d'Ailly (un prix de 20 fr. à l'instituteur, M. Mesnil).

Certificats d'études : Maurice-Pierre Ban, de l'école de Fontaine-Bellenger ; Alfred Vimard, Fortuné Foucher, Arsène Dagommer, Alfred Gayot et Eugène Carpentier, de l'école d'Ailly ; Aurélie Provin, de l'école de Fontaine-Bellenger.

CANTON DE LOUVIERS.

1er *Prix* : Pascal Delamarre, de l'école de Louviers ; — 2e *Prix* : Léopold Letord-Ferrand, de l'école de Louviers (un prix de 30 fr. à l'institutenr, M. Ledanois).

Certificats d'études : Eugène Gouju, de l'école d'Hondouville ; Jean-Baptiste Duval, de l'école du Mesnil-Jourdain.

CANTON DE NEUBOURG.

Certificats d'études : Alfred-René Beaucousin et Jules Lamarche, de

Digitized by Google

l'école de Neubourg; Marie Loquet et Marie Valet, de l'école d'Epégard.

CANTON DE PONT-DE-L'ARCHE.

3e *Prix* : Fernand Dalbécourt, de l'école de Montaure (un prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Denis); Raoul Milliard, de l'école d'Alizay (un prix de 10 fr. à l'instituteur, M. Doinel).

Certificats d'études : Désiré Fréret et Adolphe Quenneville, de l'école de Criquebeuf-sur-Seine; Eugène Lecaudey, de l'école de Saint-Cyr-du-Vaudreuil; Eugène-Louis Duhordel et Anthime Mouchard, de l'école des Damps; Alfred Germaine et Louis Fumière, de l'école de Léry; Henri Milliard, Célestin Leblond et Ernest Mouchard, de l'école de Montaure; Victor Pannier, de l'école d'Alizay; Eugénie Jeufroy, de l'école de Martot.

Tous les lauréats ont reçu, avec les diplômes, divers ouvrages traitant de l'agriculture.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 21 NOVEMBRE 1880

—

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE TAUREAUX

Organisé dans l'arrondissement d'Evreux

PRÉSENTÉ PAR M. LETELLIER-ALABOISSETTE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Dans sa séance du 21 mars 1880, la Société libre d'Agriculture de l'Eure a organisé un concours de taureaux entre les cultivateurs de l'arrondissement d'Evreux, pour employer la subvention accordée par M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

Neuf cultivateurs ont répondu à l'appel de la Société.

La section d'agriculture, s'étant réunie en octobre 1880, a nommé membres du jury MM. Dumoutier, cultivateur à Claville; Lemaître, cultivateur à Bacquepuis; Béguin, cultivateur à Chanteloup; Bertin, propriétaire au Tilleul-Lambert; et M. Letellier-Alaboissette a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les prix à décerner consistaient en deux primes de chacune 200 fr. et deux primes de chacune 100 fr.

MM. les membres du jury ayant fait observer qu'il leur serait très difficile de se prononcer s'ils étaient obligés de se transporter de ferme en ferme, la section d'agriculture a décidé que les termes du programme seraient modifiés sur

Digitized by Google

ce point, et que la commission ne se réunirait qu'à Evreux, Pacy-sur-Eure et Lyre.

Aux jours fixés, les cultivateurs se sont présentés avec leurs taureaux, et le jury a décerné les primes suivantes :

Première prime de 200 fr., à M. Guicheux, cultivateur à Illiers-l'Evêque.

Deuxième prime de 200 fr., à M. Varillon, cultivateur à Sacquenville.

Première prime de 100 fr., à M. Delaleau, cultivateur à Tournedos.

Deuxième prime de 100 fr., à M. Roussel, cultivateur à Saint-Vincent-des-Bois.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SECTION DE BERNAY

Depuis le 1er novembre 1879 jusqu'au 1er novembre 1880

—

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

Depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, la section de Bernay s'est réunie trois fois en séance générale, le 28 décembre 1879, le 4 avril et le 11 juillet 1880, et elle a tenu sa séance publique annuelle le 26 septembre 1880.

La séance du 28 décembre 1879 a présenté un intérêt exceptionnel : c'est dans cette réunion que nous avons entendu : 1° le rapport de M. Malbranche sur l'ouvrage de M. Boivin-Champeaux, intitulé : *Notice sur Roger le Grand, évêque de Salisbury, premier ministre d'Angleterre au XII^e siècle* ; — 2° le compte rendu de M. Join-Lambert sur la réunion des délégnés des sociétés agricoles tenue à Paris le 18 décembre 1879 ; — 3° le rapport de M. le comte Dauger sur les courses de Bernay.

M. Boivin-Champeaux, premier président de la cour d'appel de Bourges, qui consacre à des travaux d'histoire les rares loisirs que lui laissent ses hautes fonctions, a eu l'heureuse pensée de tirer de l'oubli la grande figure de Roger le Grand, et, pour me servir de l'expression de l'un de nos collègues, d'élever une statue à ce grand ministre normand du XII^e siècle.

Notre Société, que la revendication de nos gloires normandes intéresse surtout, ne pouvait rester indifférente à la

Digitized by Google

publication de ce travail; aussi décida-t-elle qu'un rapport lui serait fait dans l'une de ses prochaines séances.

M. Malbranche, que ses travaux d'histoire locale désignaient tout spécialement au choix de ses collègues, voulut bien accepter cette mission, et dans un rapport qui a été très applaudi, il a rappelé les principaux épisodes de la vie de Roger le Grand et a fait remarquer que M. Boivin-Champeaux, en se servant des grands événements de l'histoire pour en faire la trame de son récit, avait su donner un grand intérêt à la biographie qu'il écrivait, et intéresser le lecteur à la destinée de son héros, bien que ce ne fût pas chose facile de raconter la vie d'un homme couché dans la tombe depuis plus de sept siècles et sur lequel chroniqueurs et historiens étaient pour ainsi dire restés muets.

La section de Bernay, je vous le disais dans mon dernier rapport, non seulement encourage les progrès de l'agriculture dans l'arrondissement de Bernay, mais encore ne se désintéresse pas des grandes questions qui préoccupent si justement l'agriculture de notre pays. MM. Join-Lambert et le comte Dauger avaient été désignés pour représenter la section de Bernay à la réunion des délégués des sociétés agricoles qui s'est tenue à Paris le 18 décembre 1879. — M. Join-Lambert, dans un rapport écrit avec la méthode et la clarté qui distinguent ses travaux, a fait connaître les principales questions discutées dans cette réunion et les résolutions qui ont été prises. Sur sa proposition, la section a émis le vœu : 1° que les produits étrangers fussent frappés à leur entrée en France de taxes qui seraient l'équivalent des impôts et charges de toute espèce qui pèsent sur notre agriculture, avec la condition toutefois que cette taxe disparaîtrait aussitôt que le blé aurait atteint le prix de 30 fr. le quintal; 2° que s'il intervenait des traités de commerce, la réciprocité en fût la base.

Ce vœu a été transmis par les soins du secrétaire à la Société des Agriculteurs de France, et MM. Join-Lambert et

Digitized by Google

le comte Dauger ont été délégués pour prendre part aux travaux de la séance générale de 1880 et réclamer pour l'agriculture des droits compensateurs.

Une Société de courses s'est fondée l'an dernier à Bernay : un appel a été fait à la section de Bernay, qui a répondu en votant une somme de 500 fr. dont elle confia l'emploi définitif à une commission composée de MM. Dauger, Join-Lambert et Goubert.

M. le comte Dauger, dans un rapport écouté avec une légitime attention, a remercié la section d'avoir pris part à la fondation des courses de Bernay et d'avoir ainsi contribué au brillant succès obtenu par les organisateurs. En terminant M. le comte Dauger a présenté quelques considérations générales sur l'institution des courses : il a démontré notamment que les courses ne sont pas uniquement un plaisir, mais sont au contraire une institution destinée à rendre les plus grands services à notre pays, puisqu'elles contribuent pour une large part à l'amélioration de notre race de chevaux.

A la fin de cette séance du 28 décembre, le secrétaire a déposé sur le bureau le manuscrit des œuvres de M. Ratel, que M. Paul Allain, avocat à Pont-l'Évêque, avait bien voulu mettre à la disposition de la Société, sur la demande de M. Emile Vy. — Une commission, composée de MM. Emile Vy, Malbranche, colonel Goujon, Borel, Lambert et Lerenard-Lavallée, a été nommée pour examiner ces œuvres et rechercher les moyens d'arriver à leur publication.

A l'ouverture de la séance du 4 avril, la section de Bernay a été informée par le secrétaire que la Société libre de l'Eure avait voté une somme de 300 fr. pour être convertie en médailles de vermeil, d'argent et de bonze à décerner lors du prochain concours.

Cette communication a été accueillie avec une vive reconnaissance par les membres de la section de Bernay, qui ont été très sensibles à cette marque de bienveillant intérêt donné par la Société libre de l'Eure à leurs modestes travaux.

Digitized by Google

L'année dernière la section de Bernay avait décerné des encouragements aux exploitations dont la contenance n'excédait pas 25 hectares : poursuivant la même idée, elle a organisé cette année un concours entre les exploitations de 26 à 50 hectares, et elle a décidé qu'elle accorderait : 1° une prime de 100 fr. et une médaille d'argent à l'exploitation de chaque canton la plus remarquable par sa bonne culture et l'ensemble de ses améliorations agricoles ; 2° une prime de 20 fr. et une médaille de bronze au domestique de l'exploitation primée dont le travail et les bons soins auront le plus contribué à l'amélioration de la ferme.

Une commission a été nommée dans chaque canton pour faire la visite des exploitations.

Dans cette même séance une commission, composée de MM. Join-Lambert, comte Dauger, Goubert, Hermier, Aroult, Touquet, de Grente et de Captot, a été nommée pour préparer les réponses au questionnaire de la Société des Agriculteurs de France sur la situation de l'agriculture et de la propriété dans les arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer.

Le rapport de la commission chargée de la publication des œuvres de M. Ratel a été présenté par M. le colonel Goujon, qui après avoir raconté la vie modeste de ce savant professeur et fait connaître les principales qualités qui distinguent ses œuvres, a conclu en demandant que la section de Bernay voulût bien faire imprimer ce recueil de poésies.

La section a adopté les conclusions du rapport, et la commission se mettant à l'œuvre, a ouvert une souscription dont le produit permettra de faire face aux dépenses nécessitées par l'impression de cet ouvrage.

La section a ensuite entendu deux communications intéressantes. M. Join-Lambert, dans un travail intitulé : *Les vœux en faveur de l'Agriculture et leur résultat*, a tracé un tableau complet et fort intéressant de la situation faite à notre agriculture nationale. — M. l'Abbé Porée, dans une

Digitized by Google

communication ayant pour titre : *Saint Anselme à l'abbaye du Bec*, a retracé avec bonheur les principaux épisodes de la vie de ce moine du XI^e^ siècle qui vécut plus de 30 ans à l'abbaye du Bec et devint plus tard archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre.

Dans la séance du 11 juillet, le secrétaire a présenté le rapport sur le concours d'exploitations et la section a arrêté la liste des lauréats.

C'est dans cette séance que la section émit le vœu que vous avez bien voulu prendre en considération et demanda que Bernay fût en 1880 le siège du Concours départemental.

M. Quevilly avait été désigné cette année pour faire le rapport sur le Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne. Il a successivement examiné les communications intéressant la Normandie et a mentionné spécialement le travail ayant pour titre : *Projet de vulgarisation des sciences préhistoriques et géologiques dans les écoles communales*, par M. le vicomte de Pulligny, membre de la Société libre de l'Eure.—M. Quevilly a ensuite appelé l'attention de ses auditeurs sur les conférences faites par les membres du Comité historique et du Comité des Beaux-Arts, en insistant principalement sur la conférence de M. Léopold Delisle, ancien lauréat et ancien président de la Société libre de l'Eure. Il a rappelé en terminant que la séance générale avait présenté cette année un attrait tout particulier à cause de la présence du professeur Nordenskiold et du capitaine Palander, chefs de la célèbre expédition suédoise du Nord-Est, et dont le séjour à Paris coïncidait avec les congrès de la Sorbonne.

La séance publique annuelle a eu lieu le 26 septembre. L'ordre du jour portait : 1° *Conférence agricole par M. Bidard, professeur de chimie à Rouen ; 2° Distribution des récompenses aux lauréats du Concours d'exploitations agricoles.* Les cultivateurs de l'arrondissement de Bernay n'avaient pas oublié les deux conférences que M. Bidard avait déjà faites à Bernay : aussi s'étaient-ils rendus avec empresssement à l'appel de la

Digitized by Google

Société pour entendre de nouveau la parole du savant professeur.

M: Bidard avait choisi pour sujet : *l'Alimentation et l'Engraissement des animaux par le pâturage dans les herbages et les prairies artificielles — par les fourrages secs, la betterave naturelle, la conserve de betteraves, la pulpe de betteraves, — par les grains (orge, seigle et avoine) à l'état cru, cuit et germé.*

M. Bidard a le grand mérite d'être concis dans ses descriptions scientifiques, clair dans le cadre de son sujet, instructif dans les faits qu'il expose; l'attention soutenue de son auditoire et les nombreuses marques de sympathie qu'il a reçues nous font considérer cette conférence comme une des meilleures et des plus utiles que nous ayons entendues.

La distribution des récompenses a été marquée par un fait qui mérite d'être relaté. M. Ecalard, maire de Saint-Léger-de-Rotes, en recevant des mains de M. le président la médaille de la Société des Agriculteurs de France et la prime cantonale de Bernay, a déclaré qu'il tenait à la disposition de la section de Bernay la somme de cent francs qui lui était remise et qu'il désirait que cette somme fût employée à récompenser des lauréats du concours départemental qui aura lieu à Bernay en l'année 1881.

Nous sommes heureux de mentionner cet acte de désintéressement et nous voyons dans ce fait un heureux présage pour notre prochain concours, qui ne le cèdera en rien, nous en avons le ferme espoir, aux solennités agricoles dont Bernay a gardé le souvenir. La section de Bernay a décerné six primes de cent francs, quatre primes de vingt francs et 31 médailles de vermeil, d'argent et de bronze. — La Société des Agriculteurs de France avait bien voulu mettre à notre disposition une médaille d'argent (grand module) et une médaille de bronze.

Tel est le compte rendu sommaire des travaux de la section de Bernay pendant l'année 1879-1880 : l'agriculture, toujours si digne d'intérêt, aujourd'hui surtout si éprouvée, a tenu la

Digitized by Google

plus large place dans nos travaux ; les lettres et l'histoire locale n'ont cependant pas été négligées, la section de Bernay pourra revendiquer l'honneur d'avoir tiré de l'oubli les œuvres de Ratel et de Bréant.

Bernay doit être l'an prochain le siège du Concours départemental : la Société libre de l'Eure peut compter sur le concours dévoué de tous les membres de la section de Bernay pour rehausser l'éclat de cette solennité agricole.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire de la section de Bernay,

LERENARD-LAVALLÉE.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. LE COMTE DAUGER

SUR

LES COURSES DE BERNAY DE 1880

—

Je viens, Messieurs, en quelques mots seulement, vous rendre compte des courses de Bernay de l'année 1880. Nous espérions beaucoup voir s'agrandir notre terrain en même temps que notre horizon hippique, mais jusqu'à présent l'horizon seul s'est agrandi et nous avons pu, grâce à votre générosité, à celle de la ville de Bernay et du Conseil général, presque doubler en 1880 ce que nous avions donné en 1879.

Malgré cette augmentation de dépense notre caisse n'a pas diminué, ce qui nous permet d'entamer des pourparlers sérieux pour l'agrandissement du terrain. Ces négociations *diplomatiques* ne sont pas encore terminées et ne me permettent pas d'en dire davantage aujourd'hui : l'an prochain, je l'espère, le *livre jaune* pourra vous être communiqué dans son entier et vous serez à même d'apprécier la haute sagesse des négociateurs : jusqu'à la conclusion, un profond mystère doit envelopper les négociations de peur d'en compromettre le succès.

En 1880, nous avons à constater une progression sensible sur 1879 comme résultat technique : 67 engagements ont été faits au lieu de 47 l'année précédente ; le champ le moins nombreux a été celui de la course attelée, malgré le grand nombre d'engagements qu'elle avait réunis : la raison en est la difficulté extrême, pour ne pas dire l'impossibilité, de faire tourner aux allures rapides un cheval attelé dans un cercle

Digitized by Google

aussi restreint. Nous avions attribué, Messieurs, à ce prix, la somme de *cinq cents francs* votée par vous, nous inspirant en cela de votre pensée constante, l'encouragement à l'agriculture ; dans un pays d'élevage comme le nôtre, le cheval attelé y touche de plus près que le cheval monté. Ce prix d'ailleurs est consacré maintenant du nom de votre Société, puisque voilà deux années qu'il le porte : c'est un passé qui, nous y comptons fermement, engage l'avenir.

Dans toutes les autres épreuves les chevaux n'ont pas manqué : une seule course en a réuni 8, sans compter l'épreuve des pouliches, obligatoire pour toutes celles primées à Bernay et à Pont-Audemer.

Le succès dépasse donc tout ce que nous pouvions espérer raisonnablement, car un terrain semblable dégoûte un peu, il faut bien le reconnaître, les propriétaires qui en ont essayé : non seulement, en effet, un cheval n'y peut déployer tous ses moyens, mais ces tournants si répétés le fatiguent et l'ennuient ; ils présentent même un certain danger ; enfin ils nous interdisent formellement de songer aux courses au galop qui rempliraient davantage notre caisse et attireraient dans la ville de Bernay un public spécial beaucoup plus nombreux.

Nous vous demandons donc, Messieurs, de vouloir bien nous aider dans nos recherches dans le cas où les négociations pendantes n'aboutiraient pas : il ne peut être dit que dans les environs de Bernay un terrain de courses sera introuvable ? C'est pour nous, s'il m'est permis d'employer un mot aussi solennel, une question de *patriotisme* local.

Nous avons aussi le ferme espoir que votre Société voudra bien nous continuer l'allocation qu'elle nous a donnée l'an passé. La ville de Bernay, le pays tout entier, en dehors de l'utilité spéciale des courses, sont intéressés au maintien du succès de l'œuvre que nous avons entreprise.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE TENUE A EVREUX LE 6 FÉVRIER 1881

—

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. LÉOPOLD DELISLE, membre de l'Institut, président de la Société.

—

MESSIEURS,

Votre ordre du jour est si bien rempli que je me reprocherais de retarder, par un discours, les décisions que vous avez à prendre et les communications que nous aurons le plaisir d'écouter. Je veux cependant vous remercier en deux mots de l'insigne honneur que vous m'avez fait en m'appelant, pour la seconde fois, à présider une Société envers laquelle j'ai contracté de grandes obligations, il y a déjà plus de trente ans et dans laquelle j'ai compté et je compte encore, grâces à Dieu, de nombreux amis.

Permettez-moi encore, Messieurs, de vous féliciter de vos efforts persistants pour remplir le vaste programme que vous vous êtes imposé et des résultats auxquels vous êtes arrivés pour augmenter la prospérité matérielle de votre pays, pour en améliorer la condition morale et intellectuelle, pour en connaître l'histoire et pour perpétuer des souvenirs qui font honneur à vos ancêtres.

Je devrais peut-être m'en tenir à ces remerciements et à ces félicitations, qui, pour être brièvement exprimés, n'en sont pas moins sincères. Mais vous me pardonnerez, Messieurs, si je garde un instant la parole pour vous proposer d'inscrire sur la liste, déjà longue, de vos illustrations locales,

Digitized by Google

un nom qui n'y a pas encore figuré, quoiqu'il mérite peut-être d'y trouver place. Il s'agit d'un personnage qui fut pendant plusieurs années bailli d'Evreux, et dont une récente observation m'autorise à rattacher le nom à l'une des œuvres les plus remarquables du droit français au moyen âge. Ce personnage se nomme Jacques d'Ableiges, et l'ouvrage dont il convient de lui attribuer la composition est le *Grand Coutumier de France.*

On a ainsi appelé une compilation de droit français qui a jadis obtenu une véritable vogue, puisqu'il en existe une douzaine d'impressions gothiques du temps de Louis XII et de François 1^er^, sans compter l'édition annotée par Charondas Le Caron en 1598, et une assez récente réimpression due à la collaboration de M. Laboulaye et de M. Dareste. La composition du *Grand Coutumier* a soulevé plusieurs problèmes, dont la solution a fort embarrassé les historiens du droit français. A quelle date appartient-il? La dénomination de Grand Coutumier de Charles VI est-elle justifiée? Quel est l'auteur de cette compilation? Les quatre livres dont elle se compose forment-ils un tout bien homogène, et le premier n'est-il pas une addition imputable aux éditeurs du xv^e^ siècle? Telles étaient les questions qui, après de longues discussions, étaient jusqu'à ce jour restées en suspens.

Un manuscrit du xv^e^ siècle, qui vient d'être acquis pour la Bibliothèque nationale, a dissipé toutes les obscurités qui enveloppaient les origines du *Grand Coutumier.* En le rapprochant d'un autre exemplaire, également du xv^e^ siècle, qui était depuis longtemps dans nos collections, mais qui avait été insuffisamment étudié, j'ai reconnu que le *Grand Coutumier* était bien un monument juridique du temps de Charles VI, qu'il avait toujours renfermé quatre livres, et que les matériaux en avaient été rassemblés et coordonnés à Evreux par Jacques d'Ableiges. La démonstration de ces différents points nous est fournie par une préface, jusqu'à présent inédite,

Digitized by Google

que j'ai rencontrée dans le manuscrit 10,816 du fonds français à la Bibliothèque nationale.

J'ai pensé, Messieurs, que vous auriez plaisir à entendre cette préface ; car elle abonde en révélations précieuses et, par son tour naïf, elle rappelle la bonhomie des meilleures pages du *Ménagier de Paris*. Je la cite sans avoir besoin d'en changer un seul mot :

« A mes très chiers et amez nepveux, Colin, Jehannin, Perrin et Robin d'Ableiges, Jacques d'Ableiges, votre oncle, nayaires bailly de Chartres, de Saint-Denis en France, et à présent bailly d'Evreux, salut. Pour ce que, depuis X ou XII ans en ença, j'ay eu souvent en mémoire et souvenance comment mon père, vostre ayeul, dont Dieu ait l'âme, avoit passé sa jeunesse en grant travail, et comment, par la joliveté de son couraige, il avait eu grant peine de cheminer en divers païs veoir des merveilles et des avantures de ce monde, sans l'essay desquelles pou de gens pevent venir en grant expérience; et comment, depuis ce, c'est assavoir luy estant de l'aaige de L ans, je l'ay veu vivre en tel meurté et en si grant actrempance que, entre tous ceulx de sa cognoissance, il a eu renom de grant preudhomme, loange de très paisible et amoureux contenement et los d'avoir vescu raisonnablement et justement, sans faire tort ni grief à aucun, et de conseillier et appaisier les descors de tous ses cognoissans et tellement avoir finé ses jours que tous ceulx qui en celuy temps l'avaient fréquenté ont plaint et pleuré sa fin et regreté sa vie, laquelle ils l'eussent rachetée et la racheteraient encore se faire se povoit ; et je aye depuis pensé è la vie de mon frère, vostre père et è la moye, qui avons esté si jeunes, si enfancibles et si volaiges qu'il ne nous a mie semblé que toute chrétienté fust assez grande pour nostre errer, se nous eussions toujours eu finance et compaignie. Et quant nous avons erré et cheminé ce que nous avons peu, ja soit ce que, Dieu mercy, il nous en soit au mieux venu et que nous ayons servy de grans seigneurs et des plus grans du royaume de

Digitized by Google

France après le roy et en grans prouffis entour eulx et honnorables estas et offices, toutes voies, quant nous avons bien essayé le siècle qui court, il nous a esté lait du temps passé ainsi par nous perdu, bel de nous retraire en nostre pays et vivre atrempeement et nous gouverner selon justice et selon raison: car qui ainsi vit il acquiert bon nom et si ne peut avoir souffreté, selon ce que dit le prophète: *Nunquam vidi justum derelictum, neque semen ejus querens panem.* Et pour ce que je voy que vous, qui estes jeunes enfans et qui estes ou feu de vostre jeunesse commenciez ad ce ensuivre jeunement et enfanciblement les joeunes et folyeuses traces de vos prédécesseurs, et vous mettez jà aux chemins et errer çà et là, et que si je croy bien que quant vous en serez saoulez, vous revenrez es mettes de raison, quant vostre jeunesse sera refridée et meurée, se Dieu veult que vous vivez jà tant sans deshonneur ou reprouche de laquelle Dieux vous vueille garder, et pour vous donner aucun petit commencement et aucune cognoissance et de les entendre aucunement, et il vous y plaist à y repairer, je ay dès longtemps encommencié à conqueillir et assembler plusieurs mémoires et oppinions des saiges, que je, qui petitement suis fondé pour estudier en grans livres ne en grans ou haultes sciences, ay quis et serchié en plusieurs petits livres et petis traictiez, puis çà puis là, en grant peine et en grant cure: car il est plus fort è homme de petit sens et de foible esperit, comme je suis, de faire une très petite besongne que è un grant saiges homs ne seroit d'en faire une grande. Et è présent que je suis à plus grant loisir et mains embesongné que je n'ay plusieurs fois esté, les ay mises en ordonnance et par chapitres. Et ne vueillez mie avoir en despit ceste petite compilation pour ce se je l'ay faite. Car le bien qui y est, s'aucun peu en y a, ne vault de riens moins pour mon insuffisance. Et en vérité ce qui y est je l'ay trouvé et aconqueilly d'autre part, et acquesté sus aultruy seens. Et ne vueillent mie les lisans penser que je vueille démonstrer ne tenir pour saige ne pour docteur moy

Digitized by Google

qui ay greigneur mestier d'estre aprins que de vouloir aultruy aprendre ; mais l'amour et l'affectueux désir que j'ay en vostre commencement, et ce que vous, à qui je parle, n'estes encore que jeunes enfans, et aussi que il convient, avant encommencier à l'a, b, c, que l'en puist savoir ne entendre sa gramaire, le m'a fait entreprendre. Et certes dès long temps, comme dit est, que je le commencay pour deux causes : l'une, pour moy oster d'oisiveté, qui est maistresse et naissance de tous vices, et aussi pour mon plaisir ; car je y prins plus grant plaisir, quant je viz que aucuns de mes amis et compaignons plus saiges que moy le me louèrent et en prindrent plusieurs parties, puis çà puis là, sans aucun commencer en ordonnance, car, encore nulz ne l'a tout. L'autre cause et la seconde fu que vous y veissiez, quant il vous plairoit, si plaisir y povez avoir ; ce que je vous conseille et amonneste tant comme je puis ; et aussi que je voy bien que en aultre testament vous pourray je peu laisser ; car j'ay peu d'aultres bienz dont il me desplaist, pour cause de moy principalement, et de vous après. Et saichez que la cure que j'ai eue de plusieurs besongnes, où il m'a convenu occupper pour avoir ma vie et mon estat, m'a plusieurs fois interrompu à achever mon dit livret et encores ne y preisse je mie fin, se ce ne feust ce que, pour la cause dessus dicte, il m'est nécessité de labourer autre part, et aussi y a il assez commencement pour vous; car le seens naturel que Dieu vous a donné vous donra, se il lui plaist, et parfera le remanent, et le commencement qui est legier vous donra cognoissance et entendement du plus fort; mais quant l'en mescongnoist et ygnore du tout le commencement et les termes des choses, c'est trop fort que l'on ait vraye cognoissance de la parfaite science qui en despend. Si le vueillez prendre en gré et prier pour moi s'il vous plaist. »

Après la lecture de cette préface, le doute n'est plus permis. Le *Grand Coutumier de France* a désormais droit de cité dans la bibliographie normande. C'est l'auteur lui-même,

Digitized by Google

Jacques d'Ableiges, qui a pris soin de nous apprendre qu'il en entreprit la composition pendant qu'il administrait le bailliage d'Evreux, c'est-à-dire vers l'année 1383; le texte même de la compilation contient, d'ailleurs, quelques traces d'une origine normande. Je me borne à citer les premiers mots d'un acte qui est rapporté tout au long dans le premier livre. C'est un ban publié, le 19 mars 1387, en plein marché d'Evreux :

« Or oez! Or oez! L'en fait assavoir à tous de par le roy nostre sire et de par Jacques d'Ableiges, bailli d'Evreux, et maistre Jehan Cochet, procureur général dudit seigneur en la court de l'Eglise et de par le viconte d'Evreux, commissaires députez en ceste partie de par messeigneurs les gens ordonnez de par le roi nostre Sire sur le fait de son domaine... »

Un peu plus loin se trouve un mandement adressé, vers la même époque, au sergent de Breteuil par Jacques d'Ableiges.

Je ne prolongerai pas davantage ces citations. Il me suffisait, Messieurs, de signaler à votre attention les titres à l'aide desquels l'histoire littéraire d'Evreux peut revendiquer un livre jadis célèbre et qui est encore fort utile pour éclaircir beaucoup de points du droit coutumier. La vie de l'auteur est encore bien imparfaitement connue. Nous savons seulement qu'il avait commencé par être secrétaire du duc de Berry, en 1371. On le trouve en 1380 d'abord bailli de Saint-Denis, puis bailli de Chartres. Depuis 1385 jusqu'en 1388, en qualité de bailli d'Evreux, de Breteuil et de Conches, il eut à traiter des questions fort délicates se rattachant à la confiscation des biens de Charles le Mauvais. Il dut, au commencement de l'année 1389, quitter l'administration royale, peut-être à la suite d'une disgrâce. Le 7 juillet de cette même année, il fut installé dans le modeste emploi de maire du chapitre de Chartres, et en 1391, il n'avait pas d'autre titre que celui

Digitized by Google

d'avocat au Châtelet. Telle fut, en résumé, la vie d'un grand jurisconsulte qui vous appartient et sur lequel vous découvrirez, je n'en doute pas, des renseignements précieux dans les archives des anciens établissements civils et religieux de l'Evrecin.

Digitized by Google

DÉLIBÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Concernant M. Emile COLOMBEL, Secrétaire perpétuel.

—

Extrait du registre des délibérations de la Société libre d'Agriculture Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

—

Séance générale du 6 février 1881.

Présidence de M. Léopold DELISLE, membre de l'Institut, président.

La séance est ouverte à une heure un quart dans l'amphithéâtre du jardin botanique.

M. Léon Petit, secrétaire de la section d'agriculture, remplissant les fonctions de secrétaire perpétuel, en l'absence de M. Colombel, donne lecture du procès-verbal.

M. Izarn, vice-président de la Société, fait connaître une délibération du Conseil d'administration en date du 18 janvier 1881 qui est ainsi conçue :

« L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition ayant pour but de donner un témoignage durable d'estime et de sympathie au secrétaire perpétuel de la Société. M. Izarn, vice-président, expose qu'un grand nombre de membres de la Société ont exprimé cette pensée, et il ajoute, qu'il a tenu à ce que cette proposition fût faite à la Société comme émanant du Conseil d'administration qui est chargé de la représenter et d'étudier les questions soumises à ses délibérations. Après une courte discussion et un échange d'observations toutes favorables à M. Colombel, le Conseil adopte à l'unanimité la motion qui lui paraît pleinement justifiée, et considérant que M. Emile Colombel a été élu secrétaire perpétuel le 26 mars 1854; que depuis cette époque, par son zèle et son dévouement absolus, il n'a cessé de rendre les services les plus signalés ;

« Que notamment au point de vue des intérêts agricoles et de l'instruction publique, il a contribué dans la plus large mesure à tous les

Digitized by Google

progrès dus à l'initiative de la Société dans le département de l'Eure

« Le Conseil décide qu'il proposera d'offrir à M. Emile Colombel un bronze d'art de la valeur de mille francs environ comme témoignage de la vive et profonde reconnaissance de la Société pour les services si nombreux et si éminents qu'il a rendus depuis vingt-sept années consécutives en sa qualité de secrétaire perpétuel.

« Une inscription commémorative portera la mention suivante : *La Société libre d'Agriculture de l'Eure à M. Emile Colombel, son Secrétaire perpétuel 1853-1881.* Cette résolution sera soumise à la Société lors de sa prochaine réunion générale.

« Un extrait du procès-verbal de la présente séance du Conseil d'administration, ainsi qu'une expédition du procès-verbal de la séance de la Société d'Agriculture appelée à statuer sur cette question seront remis à M. Emile Colombel par les soins de M. Léon Petit, secrétaire. »

Après cette communication, accueillie avec le plus vif intérêt, M. Louis Passy, président de la section des Andelys, s'associe de tout cœur au vœu émis : « Tant valent les hommes, tant valent les associations, dit l'honorable membre, et si la Société d'Agriculture a pu, depuis bien des années, traverser des jours difficiles et continuer avec honneur l'œuvre entreprise par elle, c'est grâce au dévouement éclairé de son excellent secrétaire perpétuel qui, dans toutes les circonstances, a consacré tous ses efforts pour rendre la Société utile et prospère. »

Cette motion, vivement appuyée par M. Léopold Delisle, est adoptée par acclamation et aux applaudissements de tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures 1/2.

Le Président,

Léopold Delisle.

Le Secrétaire de la section d'Agriculture, faisant fonctions de Secrétaire perpétuel,

Léon Petit.

Séance du Conseil d'administration du 5 avril 1881.

Présidence de M. Izarn, vice-président.

La séance est ouverte à 4 heures dans la salle de la Bibliothèque.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le secrétaire perpétuel demande la parole et s'exprime ainsi :

Digitized by Google

« Messieurs,

« J'ai à cœur au début de cette séance, la première qui nous réunit depuis le 18 janvier dernier, de vous adresser les plus sincères et les plus chaleureux remerciements. Obéissant à une pensée généreuse, vous avez voulu prendre l'initiative d'une proposition qui, présentée par vous, devait recevoir et a reçu, en effet, de l'Assemblée générale de la Société, l'accueil le plus favorable. Cette démarche me fait le plus grand honneur et je vous prie bien de croire que j'en sens tout le prix. Vous avez su rémunérer de la manière la plus délicate et la plus flatteuse une longue collaboration et grâce à votre bienveillance, je me trouve en possession d'un magnifique objet dont la contemplation me donne en même temps la satisfaction et des yeux et du cœur. Je ne saurais trop vous en témoigner ma vive reconnaissance.

« Vous savez déjà, Messieurs, comment votre décision a été exécutée. L'œuvre choisie est le *Courage militaire*, de Paul Dubois, l'un des chefs-d'œuvre de la statuaire contemporaine. La Réduction de Barbedienne mesure 68 centimètres et le piédestal 1m05, soit un ensemble de 1m73 formant un petit monument indépendant, portant l'inscription formulée par vous. Grâce à la générosité de M. Barbedienne, le prix n'a pas dépassé mille francs.

« Je ne pouvais apporter un bronze aussi important dans la salle de vos délibérations, mais je vous prie d'accepter, pour la Société, la photographie que j'ai demandée à M. Barbedienne lui-même et qui restera dans notre bibliothèque pour attester que la Société sait récompenser ceux qui l'ont servie avec un sincère dévouement. »

Sur la proposition de M. le président, les remerciements du secrétaire perpétuel seront insérés au procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 5 heures 1/4.

Le Secrétaire perpétuel,

Emile Colombel.

Section de l'arrondissement de Bernay.

Extrait du procès-verbal de la séance du 24 avril 1881.

L'an mil huit cent quatre-vingt-un, le 24 avril, à 2 heures après-midi, la section de la Société libre de l'Eure pour l'arrondissement de Bernay s'est réunie dans la salle d'audience du tribunal civil, sous la présidence de M. le duc de Broglie.

Digitized by Google

Etaient présents : etc.

M. le président, après avoir rappelé les services rendus à la Société libre de l'Eure par M. Colombel, a soumis à l'approbation de la section la proposition suivante :

« La Société libre d'Agriculture de l'Eure, dans sa séance du 6 février, a décidé qu'un bronze d'art serait offert à M. Colombel comme témoignage de sa reconnaissance pour les nombreux services qu'il a rendus depuis vingt-sept années comme Secrétaire perpétuel.

« La section de Bernay, animée des mêmes sentiments pour M. Colombel, déclare s'associer à cet hommage si juste et si mérité, et saisit avec empressement cette occasion de resserrer les liens qui l'unissent à la Société libre de l'Eure.

« Cette résolution sera transmise à M. Colombel par les soins du secrétaire. »

Cette proposition est votée à l'unanimité.

M. le trésorier, etc.

Et la séance a été levée à 5 heures.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

LERENARD-LAVALLÉE. — BROGLIE.

Séance générale du 26 juin 1881

Présidence de M. Léopold DELISLE, membre de l'Institut, président.

La séance est ouverte à 1 heure 1/4 dans l'amphithéâtre du jardin botanique.

M. Léon Petit donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté sans observation.

M. Emile Colombel, secrétaire perpétuel, demande la parole et s'exprime en ces termes.

« MESSIEURS,

« Il me tardait, vous le comprenez, de pouvoir enfin vous faire part des sentiments que m'inspire votre décision du 6 février. J'ai été profondément ému de l'accueil fait par vous à une proposition adoptée

Digitized by Google

avec un empressement, déjà si flatteur pour moi, par votre Conseil d'administration, et ce témoignage nouveau et réitéré de votre bienveillance, qui m'en rappelle un autre déjà ancien (1), m'a été droit au cœur.

« Ai-je donc mérité tant de bonté? Ai-je toujours été à la hauteur de la mission que vous m'avez confiée? Votre persistante approbation serait bien faite pour surexciter ma vanité, mais je ne cède pas à l'illusion : je sais que vous avez voulu reconnaître une collaboration assidue et longtemps prolongée, je sais que vous avez voulu rendre justice à un interprète fidèle de votre pensée; je sais d'ailleurs que vous pouviez trouver chez bien d'autres une science plus étendue et des aptitudes plus variées, mais laissez-moi dire au moins, parce que

(1) Allusion à une délibération du 8 juillet 1877 dont voici le texte :

Séance du 8 juillet 1877.

Présidence de M. Tassin, préfet de l'Eure, président.

La séance est ouverte à 1 heure 1/4 dans l'amphithéâtre du jardin botanique.

M. Léon Petit, secrétaire de la section d'agriculture, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observation.

Puis M. Colombel, secrétaire perpétuel, présente son rapport sur le prix décerné cette année à la Société pour les travaux d'histoire dans le concours institué entre les Sociétés savantes des départements, et sur la mission qu'il a remplie à la séance publique de la Sorbonne du 7 avril dernier.

Cette lecture est accueillie par des marques unanimes d'approbation.

A ce moment, M. le président prend la parole dans le but, dit-il, de compléter le rapport qui vient d'être lu, et de réparer une omission volontaire due à la trop grande modestie du secrétaire perpétuel. En effet, à la même séance du 7 avril dernier, M. le ministre de l'instruction publique a remis à M. Colombel les palmes d'officier d'académie, et, ce témoignage d'estime autorise à désirer pour lui un ruban d'une couleur plus éclatante, mérité certainement par vingt-quatre années consécutives de services gratuits et dévoués.

Il faut remarquer que, d'après le règlement, les présidents ne peuvent exercer leurs fonctions que pendant une année, et je m'en félicite, ajoute M. le préfet, puisque c'est à cette disposition que je dois de les remplir en ce moment, mais c'est le secrétaire perpétuel qui recueille la pensée, l'initiative de ceux qui se succèdent si rapidement et qui les relie pour former la tradition, la conserver et assurer la prospérité de la Société. Aussi personne ne contribue plus que lui au bien que la Société accomplit dans le département, et je crois me faire l'interprète de la Compagnie tout entière en proposant de solliciter du gouvernement une distinction plus haute pour récompenser les services de M Colombel.

Cette proposition est accueillie par les acclamations chaleureuses et unanimes de l'Assemblée.

M. Colombel remercie M. le président d'une bienveillance dont il es

Digitized by Google

j'en ai la conscience, qu'il vous eût été impossible de rencontrer un dévouement plus sincère et plus absolu que le mien.

« Messieurs vous m'avez bien généreusement récompensé par un don qui me fait le plus grand honneur et dont je sens tout le prix, en m'offrant un magnifique objet qui sera pour ma famille comme pour moi-même un gage durable et un souvenir à jamais précieux de votre estime et de vos sympathies.

« Aussi j'ai hâte de vous en remercier avec toute l'effusion dont mon cœur est capable, de vous remercier tous, Messieurs, car ce sont vos encouragements unanimes qui m'ont soutenu dans l'accomplissement de ma tâche pendant cette longue période dont la vingt-huitième année est déjà commencée. C'est votre appui constant et énergique qui a conjuré toute défaillance au milieu de ces rudes épreuves qui, à certaine époque, menaçaient l'existence même de la Société : oui, Messieurs, c'est à vous tous que je dois mes plus chaleureux remerciements.

« Je manquerais à un devoir, cependant, si je ne rendais un hommage particulier à la bienveillance de tous nos éminents présidents et de nos vice-présidents, dont les sages conseils m'ont toujours été si utiles, de nos trésoriers toujours empressés à me fournir les renseignements nécessaires à l'administration de vos intérêts, de nos présidents et secrétaires des sections départementales et des sections d'arrondissement, qui se sont associées si cordialement à vos sentiments généreux. Je ne nomme personne parce qu'il me faudrait nommer tout le monde, et pourtant vous me blâmeriez, j'en suis convaincu, de ne pas faire une exception.

« J'ai en effet un excellent collègue, dont vous connaissez tous le caractère serviable et qui me seconde depuis plusieurs années avec une bonne grâce qui double la valeur des services rendus : c'est

vivement touché, et ses confrères des témoignages de sympathie par lesquels ils ont applaudi au discours de M. le préfet. C'est déjà pour lui un honneur dont il est profondément reconnaissant et il fera toujours les mêmes efforts pour continuer à s'en rendre digne.

De nouveaux applaudissements répondent aux paroles émues du secrétaire perpétuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2 heures 1/2.

Le Secrétaire,
Léon Petit.

Le Président,
Tassin.

Le Secrétaire perpétuel,
Emile Colombel.

Digitized by Google

M. Léon Petit, et je saisis avec bonheur cette occasion de lui offrir publiquement le témoignage de mon affectueuse gratitude.

« Merci donc, Messieurs, merci encore du fond de mon cœur. »

Ces paroles, interrompues à plusieurs reprises par des marques d'approbation, sont couvertes de chaleureux applaudissements.

M. Léopold Delisle, en quelques phrases empreintes de la plus grande bienveillance, accentue encore le succès de la proposition qui a eu pour résultat d'offrir à M. Colombel une récompense si bien méritée; il se félicite d'avoir pu s'associer à cet hommage dont la date a coïncidé avec sa présidence, et il demande que les remerciements du secrétaire perpétuel soient insérés aussi complètement que possible au procès-verbal de la séance, avec mention de l'accueil qui leur a été fait.

Cette motion est votée par acclamation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures 1/4.

Le Secrétaire perpétuel, Emile Colombel.

Le Président, Léopold Delisle.

Digitized by Google

SÉANCE DU 26 JUIN 1881

RAPPORT

SUR

LES COURSES DE CHEVAUX D'EVREUX DE 1880

LU PAR M. LE COMMANDANT D'ORVILLIERS
Membre de la Société

MESSIEURS,

Dans le rapport que j'avais l'honneur de vous présenter l'an dernier sur la séance d'inauguration de l'hippodrome d'Evreux, le 7 septembre 1879, j'exprimais l'espoir qu'après le succès de cette première réunion, des subventions et des cotisations viendraient bientôt accroître les ressources de la Société et que les éleveurs, encouragés par cet heureux début, s'empresseraient de répondre à notre appel. Ces espérances n'ont pas été déçues : l'argent est venu, et les propriétaires et éleveurs ont envoyé, pour prendre part à nos courses, les meilleurs sujets de leurs écuries. En effet, au moment des courses la Société avait 172 membres inscrits sur ses contrôles, et les subventions, dont le détail va suivre, s'élevaient au chiffre de 6,900 fr.

Le gouvernement, Messieurs, nous a libéralement octroyé : 1° une somme de 1,500 fr. à distribuer aux pouliches de 3 ans de demi sang primées dans les concours d'Etrépagny et d'Evreux, victorieuses dans les épreuves de trot qu'elles devaient subir sur notre hippodrome pour avoir droit à leurs primes; 2° une somme de 1,000 fr. pour un prix de trot

Digitized by Google

monté, destiné à des chevaux de 3, 4 et 5 ans nés et élevés en France.

Le conseil général et la ville d'Evreux nous ont maintenu l'allocation de l'année précédente, 2,000 fr. et 1,200 fr. ; votre Société a bien voulu porter le sienne de 300 fr. à 500 fr, les deux cercles de la ville nous ont donné chacun 100 fr. ; enfin la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, grâce à la haute et bienveillante intervention de notre si regretté grand compatriote, j'ai nommé M. l'amiral baron de la Roncière-Le Noury, nous a dotés d'une somme de 500 fr.

C'est avec ces ressources, Messieurs, que nous avons préparé la réunion de 1880 fixée au 22 août. La journée comportait sept courses : trois au trot monté en comprenant l'épreuve des pouliches, une au trot attelé, une course de haies pour chevaux de pur sang, et deux militaires pour MM. les officiers et sous-officiers de la troisième brigade de cavalerie. Les engagements pour ces diverses courses ont été au nombre de 70 : 47 chevaux ont figuré sur notre hippodrome.

Nous n'avons pas été sans inquiétude, Messieurs, sur la suite et l'issue de cette journée. Dans la nuit un violent orage est survenu, la matinée était pluvieuse, le ciel couvert et menaçant; heureusement, vers midi, un vent favorable s'est élevé, et, en séchant suffisamment le terrain, et particulièrement notre piste, les a rendus de tous points praticables. Un public nombreux, malgré l'incertitude du temps, s'était porté au champ de courses; les tribunes, incomparablement mieux installées que l'année précédente, étaient complètement occupées, l'enceinte du pesage pleine d'animation, et on a pu voir, au milieu d'un monde élégant et choisi, toutes les notabilités que renferme notre département.

Je n'abuserai pas, Messieurs, de vos moments en vous donnant par le menu, le détail de chacune de nos courses avec les noms des chevaux engagés, les forfaits déclarés, le nombre de minutes et de secondes par kilomètre parcouru, ces détails seront insérés au complet à la suite du rapport

Digitized by Google

que j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui. Chacun de vous pourra se rendre compte, avec ces renseignements précis, de la valeur des sujets qui ont paru, le 22 août 1880, sur notre hippodrome; je me bornerai à vous dire que chacun des prix offerts a été très sérieusement disputé, et que le public a porté à ces luttes diverses le plus vif intérêt.

Il est un fait cependant que je désire mettre en lumière et qui n'aura certainement pas échappé à MM. les membres de votre section d'agriculture. Je veux parler des concours de pouliches et des épreuves qu'elles sont dans l'obligation de subir pour toucher les primes qui leur sont décernées, sur les hippodromes, le jour des courses.

Ces concours, déjà institués dans les arrondissements de Bernay et des Andelys, avaient produit au point de vue de l'élevage d'excellents résultats. L'an dernier, l'administration des haras décida qu'un semblable concours aurait lieu dorénavant à Evreux pour les pouliches de trois ans de l'arrondissement. Il faut bien le dire, ce premier concours fut loin d'être satisfaisant : trois pouliches, en assez mauvais état, pour huit primes, furent présentées au jury; c'était peu encourageant; mais, cette année, grande fut notre surprise quand dix jeunes bêtes, parmi lesquelles huit méritèrent haut la main les primes et mentions allouées, par l'excellence de leur forme, la régularité de leurs aplombs et de leurs allures, furent offertes à nos yeux. Vous les verrez cette année, Messieurs, sur notre hippodrome, et vous constaterez certainement qu'elles peuvent soutenir sans désavantage la comparaison avec les belles pouliches du Vexin.

C'est assurément aux encouragements sérieux qu'ils reçoivent du gouvernement et des diverses sociétés (cette année un prix de 1,000 fr. est offert pour chevaux de trois ans et au-dessus nés et élevés dans le département, au nom de la Société d'Agriculture), aux occasions qui leur sont offertes de se voir dans les concours et les réunions hippiques, d'échanger leurs idées sur l'élevage, de comparer leurs pro-

Digitized by Google

duits, que les éleveurs arriveront à faire de leurs élèves des bêtes de choix.

Ils comprendront, et c'est surtout aux éleveurs de l'arrondissement d'Evreux qui entrent à peine dans la carrière que je m'adresse, qu'indépendamment des soins matériels que réclament leurs jeunes sujets, la propreté, la bonne nourriture, un travail modéré, il est un côté qu'il ne faut pas perdre de vue, l'éducation, qui les mettra à même de développer les moyens dont ils sont doués, et de figurer sur les hippodromes de la façon la plus honorable.

C'est ainsi que *Virago*, jeune pouliche de trois ans, du Calvados, victorieuse à Rouen en juin, seconde à Evreux en août, est arrivée à faire un kilomètre en 1 minute 47 secondes sur un parcours de 1,000 mètres au trot monté, tandis que *Galka* et *Ralph*, chevaux russes de premier ordre, ne le faisaient, attelés, dans notre prix de la ville, qu'en 1 minute 49 secondes et 1 minute 50 secondes.

Je ne veux pas terminer, Messieurs, cet exposé de notre deuxième réunion sans remercier la Société libre d'Agriculture au nom de la Société des Courses de la faveur qu'elle veut bien nous faire de permettre l'insertion dans le recueil de ses travaux, du modeste compte rendu de nos opérations annuelles. Cette faveur nous permettra plus tard de suivre, si comme il faut l'espérer le succès continue à couronner nos efforts, les diverses étapes qu'aura parcourues la Société des Courses, formée sous son patronage, et assurée de son bienveillant et effectif concours.

Digitized by Google

CONCOURS DÉPARTEMENTAL

Et séance générale et publique tenue à Bernay le 24 *juillet* 1881

PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE M. LE PRÉFET DE L'EURE

M. IZARN, VICE-PRÉSIDENT

—

(Extrait du procès-verbal).

Le Concours agricole départemental de 1881 s'est tenu à Bernay de l'Eure, le 24 du mois de juillet.

Il a été organisé par les soins de la section d'agriculture et du bureau de la Société,avec la coopération la plus active de la section de Bernay.

Après réception des membres de la Société d'Agriculture faite à la gare par la municipalité et les membres de la commission d'organisation, les jurys ont procédé à leurs opérations.

Un nombre considérable de bestiaux, d'instruments et de produits agricoles étaient exposés et la Société centrale d'Horticulture et de Botanique du centre de la Normandie, avait ajouté au concours départemental une exposition très remarquable de produits de l'horticulture et de la floriculture, réunis dans le jardin de la sous-préfecture.

Après l'examen des jurys, la Société s'est réunie en assemblée générale et publique sur la place de la Mairie.

A 4 heures, M. le préfet prenait place sur l'estrade, ayant à ses côtés M. Izarn, vice-président de la Société, en l'absence de M. L. Delisle, retenu à Paris par les travaux du conseil supérieur de l'instruction publique, et M. le duc de Broglie, président de la section de Bernay.

Digitized by Google

Autour d'eux étaient assis M. le sous-préfet de Bernay, MM. Vy, Fouquet, Simon, de Forval, conseillers généraux ; colonel Goujon, Lerenard-Lavallée, Cauchepin, membres de la commission d'organisation ; Degrand, Join-Lambert, Petit, Buisson, Piéton, d'Orvilliers, Letellier, Marie, Lambert, marquis de Seyve, comte Dauger, prince de Broglie, membres de la Société ; Loutreul, président de la Société d'horticulture, et un grand nombre d'autres notabilités.

Au début de la séance, M. le préfet a prononcé un discours qui a été accueilli par de nombreux applaudissements. Puis, M. Petit a fait l'appel des lauréats auxquels ont été distribuées des primes et des médailles d'une valeur totale de près de cinq mille francs.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. J. BARRÈME, PRÉFET DE L'EURE

—

MESSIEURS,

La dernière partie de cet intéressant concours est consacrée à la distribution solennelle des prix. Les différents jurys ont fait connaître leurs décisions et présenté leurs lauréats. Nous allons récompenser les efforts féconds, les utiles découvertes de l'observation et de la pratique journalière, et aussi le labeur patient, obstiné et obscur.

C'est véritablement la fête de l'agriculture que nous célébrons. Je remercie la Société libre de l'Eure d'avoir organisé ce concours, je remercie la ville de Bernay de l'avoir accueilli et d'avoir contribué à son succès, et vous tous, Messieurs, d'être venus y assister et, par votre présence, d'avoir ajouté à son éclat.

Ces remerciements, je vous les adresse au nom du gouvernement de la République, qui aime, par dessus tout, ces nobles fêtes du travail qui ne parlent que de paix et de progrès et n'émeuvent que le meilleur de nos âmes.

Certes, Messieurs, le spectacle que nous avons sous les yeux est grandiose.

Ces instruments, ces machines qui marquent les progrès accomplis, ces animaux dont la race s'améliore sans cesse, ces collections de plantes rares, ces parterres de fleurs ex-

Digitized by Google

quises, tout cela éveille dans notre imagination et offre à nos regards un admirable tableau.

C'est l'image séduisante de la richesse même du département, et cette richesse, nous la devons en grande partie à l'agriculture.

Aussi, ne nous lassons pas de payer à cette source première de notre fortune, le tribut d'hommages auquel elle a droit. Quel temps nous a rendu ses bienfaits plus sensibles? C'est elle qui, après la guerre, a pansé nos blessures, relevé nos ruines, apaisé nos âmes; c'est elle qui a refait la France et qui ajoute chaque jour à sa force, en préparant aux fatigues de la vie militaire une jeunesse déjà formée par les plus rudes travaux. En sorte qu'elle prodigue ses services aussi bien pendant la paix que pendant la guerre, au sein d'une prospérité qui est son œuvre comme au lendemain des désastres qu'elle répare.

Ce n'est pas tout, Messieurs, et de pareils services, si grands qu'ils soient, ne sont pas les plus précieux. Honorée par les peuples sages, soutenue par les gouvernements prévoyants, elle entretient, chez ceux qui lui consacrent leur vie, des sentiments simples, des mœurs honnêtes et pures. Tout ce qui vient d'elle respire l'esprit d'ordre, l'union, la vie de famille, ces vertus saines et vivifiantes sans lesquelles il ne peut y avoir ni société ni patrie.

Aussi, n'est-il point de gouvernement qui n'encourage l'agriculture. Ce n'est pas la République qui manquera à ses traditions et à ses devoirs. Il lui appartient, au contraire, de multiplier des réunions semblables à celle-ci, et de prouver que tout ce qui fera la France, sage, laborieuse, apaisée et unie, est son honneur et sa force.

A l'heure présente, mieux encore que dans le passé, l'agriculture va se trouver dans des conditions favorables pour étendre son domaine. Consultez l'histoire agricole des peuples, vous y verrez toujours les progrès de l'agriculture dé-

Digitized by Google

couler de la diffusion des lumières et des conquêtes de la liberté.

C'est, en France, depuis 1789, date glorieuse où nos pères, après plusieurs siècles d'efforts, purent enfin libérer à la fois le sol et le travail, que l'agriculture a demandé à la science les lois qui régissent sa production. C'est en 1848, nouvelle étape du progrès, que fut créé l'Institut agronomique, dont un savant illustre, M. de Gasparin, fut l'un des plus ardents promoteurs. C'est en 1876, lorsque le gouvernement de la République reçut une consécration régulière et définitive, que cette grande école, supprimée par le régime impérial, peu de temps après sa naissance, fut reconstituée sur les bases larges et solides qui lui permettront de répandre, dans le monde agricole, la vive et bienfaisante lumière de son enseignement et de ses expériences.

Plus récemment encore, une loi a assuré à tous les départements une chaire d'agriculture, et le Gouvernement, répondant de son côté à cet entraînement salutaire, a développé l'institution des stations agronomiques et a introduit dans les écoles primaires l'enseignement obligatoire des éléments de l'agriculture. En même temps, il a singulièrement facilité les transports en agrandissant le réseau des voies de communication. Enfin, Messieurs, comme complément de toutes ces améliorations, il étudie la grave question du crédit agricole mobilier, qui fournira aux cultivateurs les capitaux nécessaires pour acquérir le bétail, les engrais, les machines indispensables au développement de leur industrie.

Ne vous découragez donc pas, vous qu'on appelle les hommes des champs, et gardez-vous de tourner vos regards du côté des grandes villes où, souvent, les chercheurs d'or ne savent pas trouver du pain. N'abandonnez pas le sol qui a été votre berceau et qui, par une révolution pacifique, passe peu à peu tout entier dans vos mains. Fouillez-le avec courage et persévérance ; retenez-y vos enfants, et fécondez leur travail par l'instruction.

Digitized by Google

Et, lorsqu'au déclin de la vie, vous arriverez au bout du sillon, vous y trouverez, non pas peut-être la gloire et la richesse, mais un trésor plus précieux, l'estime de vos concitoyens et les sereines satisfactions qu'assure à la conscience l'accomplissement du devoir.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. JOIN-LAMBERT

SUR

LE CONCOURS DÉPARTEMENTAL

TENU A BERNAY LE 21 JUILLET 1881

—

MESSIEURS,

Il n'y a pas à vous rendre compte du Concours départemental tenu à Bernay, en juillet dernier, par la Société libre de l'Eure. Mieux que personne, vous avez pu l'apprécier. La plupart des membres de notre Section y ont pris part ou en ont été témoins. Le meilleur compte rendu est donc le souvenir de son succès. A qui ce succès est dû, vous le savez aussi. MM. Goujon, Cauchepin, Lerenard-Lavallée, qui s'étaient acquis déjà tant de titres à notre gratitude, à cette occasion encore ont reçu les félicitations les plus légitimes et les remerciements les plus autorisés. La participation bienveillante de l'administration municipale nous a été d'un précieux secours; et, grâce à l'assistance courtoise de l'administration supérieure, la présence du très savant président de notre Société, M. Léopold Delisle, a seule fait défaut.

Les excursions et la séance de la Société d'archéologie, ainsi que l'Exposition florale n'appartiennent pas au domaine agricole, le principal objet de la fête. Mais, en pareil cas, entendre parler avec compétence des monuments ou des événements de notre histoire, n'est-ce pas pour l'esprit un attrait, comme les fleurs sont un charme pour les yeux? Aussi,

Digitized by Google

nous souviendrons-nous avec plaisir aujourd'hui et longtemps de la visite de MM. Palustre et de Laurières, et de la peine prise avec tant d'activité et de bonne grâce par le sympathique M. Loutreul, pour embellir notre Concours.

Si nous devions, Messieurs, rendre aux membres et rapporteurs de toutes les commissions, notamment à celle des récompenses aux anciens serviteurs, le témoignage qui leur est dû, si je disais par exemple comment le secrétaire de la commission de la visite des fermes avait minutieusement et par des soins multiples préparé l'ordre de nos travaux et l'utile emploi de notre temps, je craindrais qu'on ne vînt nous rappeler que dans une Société on est tenu, à son grand regret, de contenir ses meilleurs sentiments à l'égard de ses collègues et de voiler discrètement les éloges les plus mérités.

A la suite de cet hommage aux services rendus par les organisateurs habituels de nos Concours, n'êtes-vous pas tentés de vous demander si les Concours eux-mêmes rendent à notre agriculture locale les services que vous avez en vue et souhaitez, car leur but est de lui venir en aide, de stimuler les progrès à réaliser en honorant et en constatant ceux accomplis. Eh bien, quelle situation, quels résultats notre dernier Concours a-t-il fait connaître?

Ni la bonne tenue et la culture soignée des fermes que nous avons visitées, ni les beaux animaux qui s'y trouvent ou qui ont été exposés à Bernay, ni les machines de plus en plus perfectionnées, ne peuvent faire illusion sur cette vérité : malgré les efforts des cultivateurs les plus intelligents, malgré la chance de récoltes un peu meilleures, l'agriculture n'est pas heureuse. Ses difficultés sont dues à des causes diverses, sur lesquelles nous n'avons plus à revenir. Certaines de ces causes, comme les récoltes mauvaises, sont passagères, il faut l'espérer. D'autres, telles que les embarras croissants inhérents aux services agricoles, ne peuvent être atténuées que par le progrès et la diffusion des machines. Il en est enfin, la concurrence étrangère notamment, qui nous

Digitized by Google

semblent devoir peser sur l'agriculture française d'une façon en quelque sorte permanente, et ne peuvent être conjurées que par une certaine intervention législative et fiscale.

A ce point de vue, depuis que la question a été traitée devant vous, il s'est produit des faits importants. La Chambre des députés a admis le principe d'un tarif compensateur, puisqu'elle a voté des droits. Mais elle les a votés si faibles, si inefficaces qu'en ce cas encore, le principe est resté une simple théorie. Au Sénat, le problème économique, de même que toutes les sérieuses questions d'affaires, a été discuté avec une grande supériorité d'attention et de talent. L'agriculture n'y a pas obtenu les 10 % qu'elle souhaitait et jugeait nécessaires; cependant on lui accordait quelques secours qui, sans être *entièrement compensateurs*, pouvaient lui être d'une certaine utilité. Avec les réductions qu'en dernier lieu la Chambre a apportées aux votes du Sénat, à titre de transaction, car elle a un peu majoré ses chiffres primitifs, il a fallu rabattre des espérances même les plus modérées, et maintenant ce sont des droits variant entre 2 et 4 % qui prétendent à l'épithète un peu fallacieuse de *compensateurs*. Assurément l'industrie est beaucoup mieux traitée.

Cette situation peu favorable va-t-elle être encore empirée par les traités de commerce en négociation? Ce genre de révision ne nous plairait guère. Nous ne croyons pas que le Gouvernement veuille et puisse modifier ni proposer de modifier les tarifs agricoles, après les déclarations faites et les engagements pris.

Ceci dit, Messieurs, par rapport à la situation générale dans laquelle notre Concours a trouvé l'agriculture, s'il s'agit des efforts déployés, des progrès réalisés autour de nous, pour lutter contre les difficultés et suivre les impulsions de l'expérience et de la science, les résultats mis en lumière sont très satisfaisants.

Certes, ces résultats sont dus en grande partie à cet amour intelligent de son bien et du sol par dessus tout qui porte à

Digitized by Google

l'améliorer, à l'émulation, à ce point d'honneur légitime qui font qu'on ne veut pas être distancé, à la diffusion des connaissances utiles, à l'exemple donné par des cultivateurs distingués comme il y en a parmi vous, dont les noms viennent sur vos lèvres et qui ont acquis à leurs procédés agricoles des adhérents si habiles que ceux-ci, à leur tour, sont devenus vos premiers lauréats.

Mais cette part largement faite aux avantages d'une époque qui profite de toutes les acquisitions de ses devancières et y ajoute chaque jour de merveilleuses découvertes, cette part faite, une Société comme la vôtre ne peut-elle pas se dire qu'en multipliant les encouragements, en suivant avec intérêt toutes les bonnes volontés et toutes les tentatives intelligentes, en proclamant dans ses Concours les résultats obtenus, elle y a un peu contribué, et qu'elle n'a pas failli à ses intentions et à sa mission?

Ici encore, je m'abstiens de faire la réponse sous l'empire de ce sentiment, que pour une Société également les témoignages, pour être autorisés et permis, ne peuvent venir que de ceux qui, du dehors, la voient à l'œuvre et ont mis à l'épreuve son désir d'amélioration et d'impartialité.

Sur quels points, à quels égards les progrès dont je viens de parler sont-ils plus sensibles? Je ne me fie nullement aux comparaisons que j'ai pu faire dans cette région depuis un certain nombre d'années. MM. Hermier et Desmares ont eu la même impression, et l'opinion de tels collègues a du poids; dans l'ensemble, chez les cultivateurs d'ordre supérieur dont nous avons vu ou revu les exploitations, le niveau du bétail s'est élevé, sinon autant qu'on le voudrait comme nombre, assurément comme qualité. Le type des bêtes à cornes, qu'il n'est pas plus coûteux d'élever et de nourrir bonnes que mauvaises, atteste des emprunts à l'admirable race du Cotentin. Je le dis avec d'autant plus de satisfaction que je pousse jusqu'à la manie et l'importunité, mes collègues le

Digitized by Google

savent et l'excusent, j'espère, le désir d'amélioration en ce sens.

Les moutons dont le nombre décroît plutôt, sont plus larges, plus près de terre, et là l'introduction des races anglaises est aussi heureuse, autant à encourager, qu'il est peu désirable de voir le sang durham altérer la race cotentine.

Puisque j'en suis aux moutons, je pourrais prouver la bonne influence de vos Concours en racontant qu'un cultivateur, sur la critique de son troupeau, faite il y a quelques années, par un commissaire très compétent, a tellement refondu et amélioré sa bergerie, que cette fois elle lui a valu des félicitations et contribué à le placer aux premiers rangs de vos lauréats.

Le Concours des machines nous les a montrées en voie de progrès continu, et parmi les produits agricoles j'ai déjà signalé à votre attention et à votre approbation les tentatives faites par M. Leclère pour acclimater et faire connaître des plantes exotiques qui, peut-être, sont susceptibles de rendre des services à notre agriculture. Vous allez entendre de la bouche de leur auteur un compte rendu plus détaillé de ces expériences. L'importation de Parmentier a montré quels avantages on peut recueillir dans cette voie et sans doute il reste encore des pas à y faire.

Vous voyez par ce tableau succinct, où j'ai essayé de réunir les traits les plus saillants de notre Concours départemental, qu'il a été non seulement une fête brillante et agréable pour le public, mais qu'il a offert des sujets d'étude et de satisfaction à ceux que les intérêts de notre agriculture préoccupent.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE CULTURE PERFECTIONNÉE

PRÉSENTÉ PAR M. LEBOURG

PROPRIÉTAIRE A SAINT-DENIS-D'AUGERONS, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Rapporteur de votre jury d'exploration dans les exploitations agricoles qui avaient sollicité sa visite, je viens vous rendre un compte sommaire des travaux de cette commission.

Notre premier devoir est de remercier le Conseil général, et toutes les personnes généreuses qui nous ont apporté leur concours financier, soit en espèces, soit en médailles.

La commission a ressenti plus que jamais, cette année, le grand service que lui ont rendu ces dons gracieux.

Un nouvel embarras s'est dressé devant elle, et, tout d'abord, elle en exprime sa sincère reconnaissance aux propriétaires qui le lui ont créé.

Jusqu'alors, votre commission n'avait à tenir compte que du mérite des récoltes, de la valeur et du nombre du bétail et de la qualité relative des différents sols où étaient assises les exploitations; cette année, elle a été obligée de tenir compte des aménagements heureux dont jouissaient certains cultivateurs, grâce aux constructions appropriées aux besoins actuels, et des conditions moins bonnes où sont restés

Digitized by Google

d'autres cultivateurs dont les bâtiments ruraux sont maintenus tels qu'ils étaient il y a cinquante ans.

Vous avez parcouru, hier et aujourd'hui, la magnifique exposition des instruments agricoles qui embellit ce concours, et vous comprendrez facilement que la vieille architecture rurale ne se prête pas le moins du monde à l'installation de ces économiques machines à battre, que les remises qui jadis abritaient deux gribannes, deux banneaux, quelques charrues, sont aujourd'hui complètement insuffisantes pour remiser les faucheuses, les moissonneuses pourvues de leurs grands râteaux, bras mécaniques qui ne craignent ni les sueurs ni la courbature, ces coupe-racines, ces hache-paille, ces extirpateurs, ces herses articulées, tonneaux à purin pour les arrosages, tous ces engins, enfin, que la mécanique a inventés pour alléger nos travaux agricoles.

Il a donc fallu que votre commission tienne compte de leurs efforts à ceux des cultivateurs qui sont matériellement empêchés par leurs installations de profiter des avantages que lui procure le nouvel outillage mécanique.

Cette considération nous a conduits, dans la première catégorie à doubler les prix, pour être justes et équitables envers tous, mais vous trouverez peut-être dans l'examen plus approfondi de cette question l'utilité de stimuler chez les propriétaires la création de dispositions architecturales nouvelles pour l'exploitation agricole ; il y a de bons exemples déjà donnés à suivre, il y a même un maître en ce genre ; mais une voix plus autorisée que la mienne a pris le soin de vous en parler.

J'arrive immédiatement au récit de nos excursions.

Le canton de Bernay est représenté, pour la grande culture, par quatre concurrents ; celui de Beaumont, par un ; celui de Broglie, par deux ; celui de Thiberville, par un.

Pour la culture moyenne, le canton de Bernay compte deux concurrents ; celui de Brionne en compte un ; celui de Thiberville en compte trois.

Digitized by Google

Dans le canton de Beaumont, nous avons visité la ferme de la Vacherie, jadis exploitée par M. de Montenolle, qui avait réalisé, comme constructions agricoles et comme outillage, un des plus heureux ensembles que l'on puisse voir; cette exploitation est aujourd'hui dans les mains de M. Goubert, cultivateur intelligent et actif, qui exploite aussi des herbages à la Couture et au Val-Monard. L'ensemble de ces exploitations constitue un total de deux cents hectares. Les céréales, blé, avoine, orge, occupent 86 hectares, le surplus est consacré à la culture des prairies artificielles; la culture industrielle, lin et colza, est complètement inconnue; le sol, qui n'est que de la cinquième catégorie, justifie cette exclusion.

Le bétail se décompose comme suit :

Espèce chevaline, 21 têtes, dont 7 poulains; espèce bovine, 75 têtes ; espèce porcine, 107 têtes, petits et gros.

L'espèce ovine n'existe pas ; c'est en marchant sur les traces d'un de nos éminents collègues, M. Hermier, qui a recueilli toutes les récompenses que votre Société peut décerner, que M. Goubert a pris cette mesure, que peut justifier l'humidité du sol qu'il cultive ; mais, personnellement, je regretterais cette exclusion de la race ovine dont l'engrais est si puissant et qui contribue, par son parcours, à nettoyer les terres arables des herbes parasites.

Un double sentiment national et patriotique fait regretter cette exclusion, qui est devenue presque générale dans le pays de Caux. L'abandon du mouton nous oblige à demander à l'étranger la laine si indispensable pour nous vêtir, et surtout pour vêtir l'armée ; nous ne pouvons, nous ne devons jamais, coûte que coûte, devenir tributaires de l'étranger pour habiller les défenseurs de la patrie, ni encourager un drainage de l'épargne nationale à l'extérieur.

Les récoltes que nous avons parcourues et examinées, accusent des labours, hersages et fumures consciencieuse-

Digitized by Google

ment exécutés; l'aménagement des fumiers est parfaitement compris.

Le matériel contient une grande partie du système moderne, semoirs, moissonneuses, houes à cheval, charrues de Brabant, voitures et pompes à purin.

Le jardin est très bien cultivé.

M. Goubert fils, qui prête déjà un très utile concours à son père, tromperait les espérances du jury, s'il ne devenait, un jour, un de nos cultivateurs les plus experts.

Dans le canton de Bernay, nous avons visité d'abord :

1° La ferme d'Origny, située à Corneville-la-Fouquetière, d'une contenance de 100 hectares; le sol doit être classé dans la dernière catégorie; les époux Desmonts, qui l'exploitent, y déploient courage, bons soins et intelligence; ils suivent l'assolement triennal, nourrissent 280 moutons, 8 chevaux et 10 vaches et taureaux; malgré l'infériorité, je dirai même l'ingratitude du sol, nous avons trouvé d'excellents blés; le matériel est bon, mais ne compte aucun engin moderne, que peut-être, le sol interdit.

2° A Plainvillle, chez M. Frescot, nous avons trouvé une ferme de 83 hectares, dont le sol appartient à la troisième catégorie.

Ce fermier nourrit 280 moutons, 8 chevaux, 18 bêtes à cornes bien choisies et 4 porcs; la commission a remarqué un notable progrès dans la bergerie, qui est bonne; les blés, lin et colza, qui couvrent 40 hectares, sont parfaitement réussis, la cour est bien tenue, mais le matériel a peu ou point progressé; l'ensemble, néanmoins, est bon.

3° A Saint-Victor-de-Chrétienville, M. Bréavoine exploite aussi 83 hectares de terre y compris 8 hectares en bois, dont le sol appartient à la seconde catégorie; il entretient 264 moutons, 14 vaches, 9 chevaux et 5 têtes de la race porcine tous ces animaux sont choisis convenablement; les récoltes en blé, avoine et lin sont bonnes, le colza accuse une qualité supé-

Digitized by Google

rieure pour une étendue de 5 hectares et demi. Le matériel et la cour laisseraient peut-être quelque chose à désirer.

4° Dans la même commune, M. Rassent exploite 82 hectares de la troisième catégorie, dont 20 hectares sont parfaitement aménagés en pâture ; ce fermier entretient 190 moutons, 22 bêtes à cornes, 4 chevaux ; la bergerie et la vacherie sont de qualité moyenne, mais dépassent en quantité le chiffre de ses concurrents ; sa récolte en blé est bonne, mais le lin est inférieur. Le mobilier agricole est excellent, la cour est très proprement tenue, ainsi que les bâtiments, mais la commission serait peut-être injuste en ne faisant pas large la part du propriétaire.

Dans le canton de Broglie, à Grand-Camp, M. Quesnel (Victor) exploite 77 hectares environ de terre qui appartiennent à la deuxième catégorie ; 34 hectares sont consacrés au blé, au colza et au lin ; le blé est parfait, le lin et le colza sont bons, les trèfles, avoines, vesces et betteraves sont vigoureux ; 300 moutons bien choisis, tous élevés dans la ferme, 6 bons chevaux, 10 bêtes à cornes bien choisies, 3 truies, constituent un excellent mobilier vivant ; le jardin, dont s'occupe tout particulièrement M. Quesnel fils, peut être cité comme modèle de jardinage ; le matériel est resté celui des temps passés.

A Capelle-les Grands, nous trouvons, dans la ferme de la Grue, qui contient 128 hectares de première catégorie, M. Pinel, fils et gendre de vos lauréats antérieurs.

Ce cultivateur nous a présenté 18 chevaux d'un bon choix, 22 bêtes à cornes également bien choisies, un troupeau de 140 moutons en assez bon état, mais ses récoltes ne répondent pas aussi complètement qu'on le désirerait au mérite du sol ; la collection des instruments modernes est complète ; la tenue générale de la ferme est bonne, et M^me^ Pinel tient, dans sa laiterie, à conserver la réputation de M^me^ Touquet, sa mère.

Dans le canton de Thiberville, nous ne trouvons qu'une

Digitized by Google

grande exploitation de 77 hectares, la ferme de Baudrieux, exploitée, depuis deux ans à peine, par M. Hue, propriétaire et maire de Thiberville.

M. Hue nous a présenté une écurie de 15 têtes, dont trois poulains de l'année; cette écurie est en partie composée de percherons pour le travail, et de juments de demi-sang pour la reproduction. 22 têtes de bêtes à cornes, 9 animaux de la race porcine. Les récoltes que nous avons visitées sont bonnes, et les intentions du cultivateur promettent d'heureux résultats pour l'avenir. Le matériel moderne n'est représenté que par une machine à battre; la commission serait téméraire en voulant juger des résultats qui ne peuvent être obtenus qu'après quelques années de culture; mais elle félicite M. Hue, non seulement de ce qu'il fait, mais du bon exemple qu'il donne.

Moyenne culture.

A Saint-Léger-de-Rotes, M. Ecalard, propriétaire, exploite, en assolement biennal, 57 hectares dont 9 sont en cours ou en prairies baignantes ; le sol appartient à la deuxième catégorie; sa bergerie, d'environ 190 têtes, est celle d'un connaisseur spécial, ses 5 chevaux de trait sont très bons, ses 8 bêtes à cornes sont bonnes, son blé est excellent, le lin, le colza, les betteraves industrielles sont bonnes, la cour et l'aménagement des fumiers sont assez bien; le matériel mécanique est assez complet.

A la Haye-de-Calleville, M. Foulogne, propriétaire, exploite 67 hectares et demi de terre de troisième catégorie, à l'aide de 6 chevaux généralement bons, 8 belles bêtes à cornes et 182 moutons, moins heureusement choisis; la porcherie, petits et gros, compte onze têtes ; le blé et le colza sont les meilleures cultures, le lin et l'avoine ne sont que bons, mais la tenue de la cour et des fumiers est excellente, et le matériel agricole compte faucheuses et moissonneuses Wood et autres machines modernes.

Digitized by Google

A Boissy-Lamberville, M. Pierre Deshayes, propriétaire, n'exploite que 57 hectares de la première catégorie, et entretient 9 bons chevaux, 220 bons moutons et 4 vaches ordinaires. Dans ces récoltes, 9 hectares de lin tiennent le premier rang, le blé et l'avoine sont moins bons et le colza n'a pas réussi.

La cour et le matériel n'offrent rien de remarquable.

A Malouy, M. Gagnon, fermier, cultive une ferme de 62 hectares, appartenant à la deuxième catégorie; 5 chevaux, 6 vaches, 190 moutons, une truie, peuplent cette ferme; la bergerie d'élèves est exceptionnellement belle; chevaux, vaches, sont bons, ainsi que l'unique truie; le blé et l'avoine sont bons, mais cette exploitation se distingue surtout par une culture de colza de 8 hectares, qui est le plus riche spécimen que nous ayons rencontré.

La cour et le matériel n'offrent rien à notre admiration.

Deux autres exploitations ont été visitées à Saint-Germain-la-Campagne : l'une, dirigée par M. Doye, l'autre, par M. Cornette, tous deux cultivateurs venus du département du Nord dans notre contrée; mais leur installation toute récente, sur des superficies relativement faibles, ne leur permet pas d'entrer utilement en concurrence avec les autres candidats.

Dans quelques années, quand leur assolement sera régularisé, il sera possible d'apprécier leurs procédés de culture.

M. Bernuis, cultivateur à Fontaine-la-Soret, nous a montré une magnifique culture de lin de près de 9 hectares.

Création et amélioration d'herbages.

Dans cette nouvelle spécialité, quatre concurrents se sont produits.

A Bernay, M. Buisson exploite, sur les hauteurs de la route d'Alençon, 46 hectares d'herbe ou de prairies artificielles, qui constitueront prochainement de nouveaux herbages.

La partie plantée contient 20 hectares et est dans un ex-

Digitized by Google

cellent état de prospérité, sur un sol assez ingrat, même très ingrat. 55 têtes environ de bêtes à cornes peuplent ces 46 hectares, le choix en est très judicieux ; les arbres sont dirigés et soignés avec intelligence ; un parcage forcé, à l'aide de claies, ramène à un état uniforme les parties stériles.

A Bournainville, M. Perrinne maintient dans un état de prospérité hors ligne, 16 hectares d'herbages bien plantés par son père sur un sol éminemment fertile ; la moyenne des têtes de bétail admirablement choisies est, pour l'année entière, de 20 têtes ; cette exploitation, très judicieusement dirigée, démontre la supériorité de revenu que peut procurer l'herbe sur la culture arable.

A Bernay, nous avons visité, sur les hauteurs de Bouffey, les herbages que se propose de créer M. Simon, conseiller général ; une dizaine d'hectares sont bien enclos, une grande partie est plantée et bien plantée ; de nouveaux défrichements sont en cours d'exécution, mais ces ébauches qui peuvent devenir d'utiles et bons travaux, sont encore trop à l'état rudimentaire pour être sainement appréciées.

A Menneval, la commission a aussi visité deux herbages, dont la création est plus ancienne ; là, les résultats sont plus aisés à constater, mais l'étendue est un peu trop restreinte pour justifier une récompense.

A la Chapelle-Hareng, une délégation de la commission a visité 37 hectares 86 centiares d'herbages, appartenant à M. Rocher ; 28 hectares, créés depuis dix années, sont dans de parfaites conditions, 5 hectares ne sont pas plantés et 4 sont à l'état de création. Cette culture assez avancée nous a paru mériter un encouragement.

Après un examen approfondi de ces notes recueillies sur les lieux d'exploitation et *de visu*, votre commission, composée de MM. Join-Lambert, président ; Hermier, Desmares, Deschandeliers et Lebourg, a dressé une liste de prix dont je suis chargé de vous proposer l'adoption.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX DOMESTIQUES RURAUX

PRÉSENTÉ PAR M. DURAND, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

Vous voudrez bien vous rappeler que je suis un nouveau venu parmi vous et qu'à ce titre j'ai quelque droit à votre indulgence si vous trouvez des imperfections dans le rapport que vous m'avez chargé de faire sur les récompenses à décerner aux domestiques ruraux.

Mathieu de Dombasle écrivait : « Que toute personne à la tête d'une entreprise agricole trouverait toujours sous sa main les sujets qui lui seraient nécessaires, si elle voulait se donner la peine de chercher ». Ceci pouvait être vrai quand ces lignes ont été écrites, mais il y aurait aujourd'hui de l'optimisme à soutenir une pareille assertion. Tout le monde reconnaît, en effet, qu'il est de la plus grande difficulté pour les agriculteurs de trouver de bons et fidèles serviteurs, et votre Société elle-même ne l'ignore pas. En parcourant vos archives, je trouve, dans un de ces discours remarquables dont votre illustre président a le privilège, que dès 1865, vous vous étiez préoccupés de cette difficulté et que pour y porter remède, vous aviez résolu de continuer à donner des récompenses aux domestiques les plus méritants, et d'en accorder

Digitized by Google

dorénavant aux journaliers qui, sans vivre sous le toit de la ferme, s'y attachaient pendant de longues années.

Si vous n'avez pas la prétention de détruire entièrement un mal qui a ses racines profondes dans une transformation sociale diversement appréciée, mais qui, certainement, ne peut être favorablement jugée par l'agriculture, dont elle est une des grandes souffrances, vous avez au moins la volonté d'en paralyser autant que possible les effets en provoquant des exemples à suivre. Le bon exemple est la meilleure des écoles pour produire le bien, faire naître et développer d'honnêtes aspirations.

Et si vous ne pouvez parvenir en un jour à reconstituer la famille laborieuse, économe, qu'on rencontrait jadis au village ; si vous ne pouvez rappeler au foyer domestique le respect et l'autorité qui se sont échappés, vous aurez au moins atteint en partie le but que vous vous proposez en honorant publiquement ceux qui sont restés fidèles à ces précieuses traditions.

Car, ne croyez pas que vos efforts seront stériles ; vous semez de bon grain quand vous dites à ces vieux serviteurs honnêtes et dévoués : « Vous avez consciencieusement rempli vos devoirs ; la Société d'agriculture, qui s'intéresse à vous, vous en félicite publiquement ; recevez ces récompenses qu'elle vous décerne pour votre belle conduite, aux applaudissements de tous ! »

Oh non ! Messieurs, vous avez préparé une bonne récolte ; les jeunes sont là derrière leurs aînés qu'ils voient entourés de respect et de sympathies, et quand ces derniers, courbés par l'âge et le travail, prendront un repos péniblement acquis, vous les verrez venir, à leur tour, réclamer les prix de vos concours.

Au premier rang de vos lauréats d'aujourd'hui, votre commission a appelé Marguerite Béchet, domestique chez M. Auguste Leroy, propriétaire à Notre-Dame-du-Hamel. Elle se présente devant vous avec les plus beaux états de services :

Digitized by Google

62 ans de dévouement et de fidélité. Ce fut elle qui soigna le chef de la famille, au service de laquelle elle était entrée quand il fut atteint de paralysie, et qui éleva le fils et la petite-fille de ses maîtres. Tous ces services n'ont pas encore suffi à son activité et à son travail ; elle a aidé de sa modeste bourse et de ses soins, neuf de ses frères et sœurs, quand ils étaient dans l'adolescence.

Dans deux concours, les premiers prix lui furent décernés : l'un à Bernay, en 1877, et l'autre à Evreux, en 1879.

Comme elle ne pouvait, après ces récompenses, concourir de nouveau, votre commission l'a honorée d'un rappel de premier prix avec médaille d'argent.

Le premier prix de 60 fr. et une médaille d'argent ont été accordés à Pierre-Amand Lhostelais, domestique chez M. Jouve, propriétaire à Saint-Aubin-de-Scellon.

Lhostelais ne vous est point inconnu. Déjà, en 1877, il figurait, et sa femme aussi, au nombre des lauréats. Il a 51 ans de services et il a accompli divers actes de courage et d'abnégation. Ainsi, en 1852, ce serviteur dévoué a parcouru à pied, dans l'espace de 1 h. 40, au moins 23 kilomètres pour trouver un médecin et l'amener auprès de son maître grièvement blessé. Le soleil n'est pas sur l'horizon quand Losthelais se met au travail qu'il ne quitte qu'à la fin du jour. Jamais une plainte n'est sortie de sa bouche.

Losthelais est maintenant de la famille de ses maîtres, et M. Jouve a pour lui la plus grande estime.

Le deuxième prix de 50 fr. avec médaille d'argent, a été décerné à Marie Delacour, âgée de 66 ans, servante chez M. Pascal Tragin, cultivateur à Saint-Pierre-de-Salerne. Elle a 51 ans de services. Tous les jours, et souvent les nuits, elle veille auprès de son vieux maître, qui a maintenant 92 ans et qui l'honore de sa confiance. Ces veilles ne sont pour elle qu'une diversion aux nombreux travaux qu'elle entreprend.

Digitized by Google

Marie Delacour a déjà obtenu un prix et une médaille de bronze au concours de Brionne, en 1876.

Votre troisième prix, consistant en une somme de 40 fr., a été remporté par Félix-Désiré Gilles, domestique chez M. Bellais, à Saint-Aubin-du-Thenney. Gilles a 62 ans d'âge et 47 ans de services. Il a vu s'éteindre avec de douloureux regrets, dans la même ferme deux générations, et son attachement à ses maîtres successifs ne s'est jamais démenti; l'obéissance pour lui est un devoir qu'il a toujours rempli avec empressement et intelligence.

Gilles, du reste, est déjà un de vos lauréats.

Joséphine Camus, domestique chez M. Chanu, à Epinay, est âgée de 58 ans, et elle a 47 ans de services. En plus de ses occupations quotidiennes, qui sont devenues pour elle une habitude nécessaire, cette excellente femme, sans consulter ses forces, n'a pas craint de soigner, pendant de longues maladies, le grand-père de son maître; jour et nuit, elle était auprès de lui, attentive à ses moindres douleurs pour les soulager.

Pendant plusieurs années, Joséphine Camus a soutenu sa mère aveugle avec ses modiques économies.

C'est un modèle de zèle et d'attachement.

Votre commission lui a accordé le quatrième prix, consistant en une somme d'argent de 30 fr.

Le cinquième prix (25 fr.) revient à Jacques Lemalle, âgé de 64 ans, domestique chez M. François Bernays, propriétaire, demeurant à Menneval. Depuis 42 ans il sert la même famille et il espère bien continuer tant que son courage ne sera pas affaibli par les infirmités. C'est un brave et digne serviteur, que M. Bernays considère au moins comme un ami.

Marguerite Gaure, servante chez M^me^ veuve Mesnil, à Verneusses, n'a pas quitté ses maîtres pendant 41 ans et, malgré ses 68 ans, elle est encore jalouse quand un autre domestique la devance au travail; elle voudrait tout faire.

Digitized by Google

Votre commission lui a accordé le sixième prix.

Rose-Euphrasie Vallet, âgée de 63 ans, servante chez Mme veuve Hippolyte Martin, propriétaire à Barquet, a mérité le septième prix pour 40 ans de services continus. Indépendamment du travail d'intérieur, quand cela est nécessaire, elle remplace le domestique sur la ferme; aussi, la voit-on quelquefois charger au banneau, aider à rentrer les récoltes, soigner les bestiaux et les chevaux. En un mot, elle se rend utile partout où il y a de l'activité et du zèle à montrer.

Aux prix qu'elle accordait, la Société a cru devoir ajouter dix médailles de bronze, voulant récompenser, autant que possible, chez les domestiques et les journaliers des campagnes, le zèle, le dévouement, les longs services, la régularité de leur conduite, l'assiduité de leur travail et leur attachement aux intérêts de leurs maîtres.

Ces médailles ont été accordées à :

Pierre-Frédéric Petit, domestique à Bernay (35 ans de services);

Jean-Charles Harel, charretier à Boissy-Lamberville (35 ans de services);

Félix Tursin, domestique à Saint-Pierre-de-Salerne (35 ans de services);

Louis Etard, domestique à Aclou (35 ans de services);

Auguste Conard, berger à Fontaine-la-Louvet (33 ans de services);

Elisabeth Marquis, servante au Plessis-Sainte-Opportune (34 ans de services);

Veuve Lemâle, servante à Saint-Cyr-de-Salerne (32 ans de services);

Armandine-Désirée Drieu, servante à Saint-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé (31 ans de services);

Victoire-Angélique Bertrand, servante à Verneusses (30 ans de services);

Digitized by Google

Paulin Romain, journalier à Saint-Léger-de-Rôtes, (28 ans de services).

J'ai épuisé, Messieurs, la liste de vos lauréats ; aussi bien, il fallait s'arrêter, et cependant les concurrents ne faisaient pas défaut. Il ne vous reste plus maintenant qu'à remettre aux vainqueurs les récompenses que la Société d'agriculture est si heureuse de leur décerner.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION DES INSTRUMENTS AGRICOLES

PRÉSENTÉ PAR M. BÉRANGER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

L'exposition des instruments agricoles présentait un ensemble des plus gracieux; plus de trente exposants avaient répondu à l'appel de la commission; nous reconnaissons le goût parfait de nos organisateurs dans le classement de ces nombreuses machines, nous sommes heureux d'adresser particulièrement nos félicitations à M. le colonel Goujon et à son sympathique secrétaire M. Cauchepin, pour ce magnifique résultat obtenu en si peu de temps.

Le jury appelé à juger ces nombreuses expositions n'a pu penser à en faire des catégories : par ses médailles les plus importantes, il a tenu à appeler l'attention sur le soin apporté dans le choix des instruments employés dans les exploitations de MM. Goubert, de la Vacherie; Ecalard, de Saint-Léger-de-Rotes; et Vinet, de Capelle-les-Grands.

Il a dû signaler la bonne fabrication des machines de M. Filoque, de la Neuville, dont le battage a donné les meilleurs résultats; le système de forage de puits instantanés de M. Cavillan, de Brionne, appelés à rendre de si grands services dans nos riches contrées; la fabrication si soignée des pompes de M. Noël, de Paris ; le bel ensemble de tondeuses de M. Delaunay, de Bernay.

Digitized by Google

L'intérêt que nous avons trouvé à chaque exposition, nous forcerait à nommer tous les exposants; nous nous contenterons de rappeler :

M. Youf, de Saint-Lô, pour ses tarares nettoyeurs ; M. Voitellier, de Mantes, pour son élevage de volailles si bien traité dans ses moindres détails; M. Delmas, de Paris, pour ses appareils de mise en bouteilles ; M. Alabarbe, de Lisieux, pour son appareil distillatoire ; M. Lapierre, de Rouen, pour ses appareils à briques; M. Guilbert, d'Orbec, pour ses moissonneuses; M. Girard, de Damville, pour ses trieurs, etc., etc.

Nous ne terminerons pas sans remercier M. Pilter de l'importante exposition qu'il a mise hors concours ; c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons constaté le bon travail de sa nouvelle machine à faire les liens.

Nous adressons nos remerciements à MM. les exposants, pour les soins qu'ils ont apportés dans l'ensemble de cette belle exposition et pour les intéressantes explications qu'ils ont bien voulu nous donner.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. HENRI QUEVILLY

SUR

LE CONCOURS DES PRODUITS AGRICOLES

—

MESSIEURS,

Malgré la saison peu avancée où avait lieu le Concours, l'exposition des produits agricoles était intéressante. On y voyait bon nombre de lots d'ensemble, tous exposés par des cultivateurs de l'arrondissement de Bernay, et remarquables par le nombre et le mérite des spécimens dont ils se composaient. Parmi ces collections de produits nous devons citer d'abord celle de M. Leclère, cultivateur à Fontaine-la-Soret.

Elle comprenait comme céréales :

Trois variétés de seigle : le *seigle commun*, le *seigle de mars* et le *grand seigle de Russie*.

Trois sortes de blé : un *blé blanc* très rustique, un *blé rouge* et un *blé bigarré* provenant du mélange des deux variétés précédentes et qui est très recherché de la meunerie.

Parmi les avoines on remarquait :

1° L'*avoine blanche de Sibérie*, qui, semée au printemps, mûrit en même temps que l'avoine d'hiver, tout en appauvrissant moins le sol et en donnant de plus beaux rendements, car elle produit dans notre arrondissement jusqu'à 70 hectolitres à l'hectare, au poids moyen de 62 kilog. l'hectolitre.

2° L'*avoine de Pologne* ou *avoine Prunier*, à grain lourd et

Digitized by Google

d'un produit considérable, mais qui ne peut guère être utilisée que concassée à cause de la dureté de son écorce.

3° L'*avoine noire commune* recherchée du commerce, mais d'un rendement beaucoup plus faible que les précédentes.

M. Leclère présentait encore des rutabagas, des betteraves, à sucre et la betterave ovoïde des Barres, qui, malgré la sécheresse et l'époque du concours (23 juillet), mesurait déjà 25 centimètres de circonférence. Ses plantes fourragères étaient représentées par des échantillons de *maïs quarantain*, de *maïs caragua*, de *sorgho à balais*, de *sorgho blanc chinois*, de *sorgho rouge* et de *sorgho sucré hâtif*.

Cet agriculteur avait complété son exposition par quatre plantes d'introduction nouvelle.

Le *soja hispida*, pois oléagineux à grain jaune, importé du Japon. Quoique semé à la mi-mai, sa végétation paraissait vigoureuse et productive. Il était accompagné de deux plantes de la même famille, importées du Tche-ly et qui peuvent s'employer soit comme fourrage vert; soit à l'état sec pour l'engraissement des bestiaux ou la fabrication de l'huile. L'une, appelée *tsin-teou*, est une sorte de haricot vert; l'autre, nommée *haé-teou* ou haricot à grain noir, est cultivée en Chine pour la nourriture des chevaux. Sa richesse en azote et graisse est à peu près quatre fois aussi grande que celle de l'avoine.

Enfin une autre plante du Tche-ly, aussi cultivée à Fontaine-la-Soret, le *chou-tze* ou millet chinois, dont on pourrait extraire une belle farine, paraît tendre, sensible à la gelée et peu susceptible d'être acclimatée dans notre région.

En présence de la crise agricole que nous subissons, notre commission, Messieurs, a cru être l'interprète fidèle de la Société libre de l'Eure, qui depuis plus de 40 ans préconise l'introduction de plantes nouvelles, en demandant pour M. Leclère, une des médailles d'argent, offertes par la Société des agriculteurs de France, non seulement pour ses céréales et ses plantes fourragères, mais encore pour ses essais de

Digitized by Google

culture de plantes agricoles exotiques. Comme membre de la Société des agriculteurs de France, je suis heureux de redire après notre collègue, M. Join-Lambert :

« M. Leclère se tient au courant des importations nouvelles « et se met en rapport avec des personnes en situation de « l'aider dans ses expériences. Déjà il trouve son avantage « dans la vente de semences. Il peut dans cette voie rendre « aussi des services aux agriculteurs et ses tentatives mé- « ritent assurément qu'on l'en félicite. »

M. Ecalard n'a pu, comme membre du jury, rien obtenir pour son beau lot d'ensemble ; mais les principaux exposants de collections ont été récompensés dans l'ordre de mérite suivant :

M. Foulogne, de la Haye-de-Calleville (médaille d'argent grand module);

M. Quesnel, de Grand-Camp (médaille d'argent);

M. Pinel, de Capelle-les-Grands (médaille d'argent);

M. François Doye (médaille de bronze);

M. Bréavoine, à Saint-Victor (médaille de bronze);

M. Corblin, de Saint-Germain-la-Campagne (médaille de bronze).

Pour les lins, qui étaient très beaux, M. Bernuis, de Fontaine-l'Abbé, et M. Pierre Deshayes, de Boissy-Lamberville, ont été les premiers lauréats.

Dans la catégorie des cidres et eaux-de-vie de cidre, la première récompense a été pour la belle collection d'eaux-de-vie de cidre de M. Elie Gueroult, du Planquay. Venaient ensuite M. Corblin, de Saint-Germain-la-Campagne, pour ses cidres et eaux-de-vie de cidre ; M. Doulay, banquier à Bernay, pour ses eaux-de-vie de cidre, et M. Manassès-Conard, pour son cassis provenant d'une culture importante créée à la Neuville-du-Bosc.

Dans la section des beurres et fromages, où M. Fabre, de Paris, a obtenu pour sa présure liquide, la médaille de vermeil, offerte par la Société d'industrie laitière, peu d'expo-

Digitized by Google

sants avaient répondu à l'appel de la Société, et la plupart des produits exposés péchaient par le nombre et la qualité.

En terminant, permettez-moi, Messieurs, d'engager nos cultivateurs à s'attacher à cette industrie lucrative. Pour cela, il leur suffit d'apporter plus de soins dans le choix et le traitement des vaches laitières, et dans la tenue et la propreté des laiteries. On peut y introduire aujourd'hui des appareils perfectionnés tant pour le refroidissement et l'écrémage du lait que pour la préparation du beurre et des divers fromages. Nous nous trouvons placés entre deux départements, le Calvados et la Seine-Inférieure, dont les laiteries produisent annuellement pour plus de cent millions de francs de beurre et de fromage. Il est vrai que nos pâturages sont moins importants, mais ils valent souvent ceux de nos voisins et nos prairies artificielles donnent une lactation abondante et de qualité supérieure. Pourquoi nos produits similaires sont-ils presque nuls ?

L'agriculteur du département de l'Eure ne saurait dédaigner une augmentation certaine de bénéfices qui dépend uniquement de sa volonté.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR L'ATTRIBUTION DES MÉDAILLES OFFERTES PAR LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

Aux lauréats du Concours départemental

PRÉSENTÉ PAR M. JOIN-LAMBERT, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

MESSIEURS,

La Société des agriculteurs de France a offert pour le concours deux médailles d'argent et deux médailles de bronze, et elle a chargé quelques-uns de ses membres appartenant à notre région (1) de les attribuer à des œuvres agricoles ou d'intérêt agricole méritant hommage et récompense.

En étudiant les exploitations concurrentes, la commission de visite a été conduite chez M. Rassent, locataire de M. Pierre Sement, à Saint-Victor-de-Chrétienville. Elle avait été frappée il y a quelques années, elle l'a été cette fois encore davantage, de l'état presque parfait, on pourrait dire parfait, auquel ce propriétaire travaille à amener ses propriétés rurales. Tenir avec soin et avec goût une propriété d'agrément où l'on habite, dont on jouit, c'est fort bien, mais le mérite est beaucoup moindre. Pour les fonds ruraux, bon nombre de propriétaires se disent qu'un entretien scrupuleux, les aménagements perfectionnés des bâtiments, des clôtures ou des chemins soigneusement établis, sont une sorte de luxe dont le produit n'égale pas la dépense. Aussi, en vertu de ce rai-

(1) Cette délégation se compose de MM. le comte Dauger, Lerenard-Lavallée, Cauchepin et Join-Lambert.

Digitized by Google

sonnement, laisse-t-on les choses dans l'état médiocre où on les a trouvées; mais aujourd'hui que notre agriculture est en lutte difficile et dangereuse avec des rivales plus avancées ou plus favorisées par la nature, maintenant qu'elle doit produire tout ce qu'elle peut sous peine de souffrir ou de décroître, les arguments dont la routine ou la parcimonie des propriétaires pouvait jadis à la rigueur se contenter, ont beaucoup perdu de leur valeur. Le seul moyen d'encourager les locataires à exécuter les améliorations qu'à de rares exceptions près les propriétaires sont seuls tentés de réaliser et encore trop peu souvent, ce serait d'assurer à la fin du bail le remboursement, dans des conditions déterminées, de certaines améliorations spécifiées. En effet pour que le fermier puisse entretenir un plus grand nombre d'animaux sur lesquels il réalise en viande ou en lait un bénéfice quasi commercial, et celui de fumures plus abondantes, il lui faut des bâtiments plus vastes, plus sains et plus commodes, des herbages plus étendus et bien disposés sous sa main. Si l'on veut qu'il puisse recourir aux machines et qu'il cultive les racines, il a besoin de bons chemins pour la circulation des engins et des tombereaux lourdement chargés.

Lorsqu'un propriétaire agissant dans cet ordre de considérations, avec réflexion et méthode, avec une recherche savante et ingénieuse des procédés les meilleurs, avec une sorte de passion du bien et du mieux, met ses biens ruraux au niveau de tous les progrès, on peut dire qu'il mérite un sincère hommage et donne un excellent exemple.

Une description nécessairement plus sommaire que je ne la voudrais vous fera apprécier, Messieurs, si M. Pierre Sement remplit heureusement le programme qu'il s'est tracé.

La cour de la ferme de Saint-Victor, d'une contenance de 6 hectares, est un modèle : pas une mauvaise herbe, pas un caillou, des arbres fruitiers bien soignés et bien dirigés : une maison d'habitation commode et d'un aspect agréable et riant : des mares qui ne craignent pas les sécheresses, et surtout

Digitized by Google

des bâtiments ruraux aménagés selon les meilleurs systèmes. Ainsi les compartiments des bergeries communiquent entre eux au moyen de cloisons mobiles, ce qui rend faciles les soins à donner aux moutons que l'on fait passer à volonté d'une partie dans l'autre.

A cette cour il faut ajouter sept autres herbages créés par M. Sement, et un projeté dont les clôtures sont en voie d'exécution. En tout, il y a actuellement 13 hectares d'herbages, dont 7 de création récente. Il est juste de signaler des haies très vivaces, formant des clôtures excellentes grâce à des soins exceptionnels, et des chemins d'exploitation partout où il en est besoin, et parfaitement exécutés et entretenus.

La commission des exploitations a bien voulu, afin de donner aux délégués de la Société des agriculteurs son avis fort compétent, visiter aussi la ferme du Ronceray située au-dessus de Bernay, et acquise il y a deux ans par M. Pierre Sement. Le propriétaire n'en a repris l'exploitation que depuis deux mois.

Dans ces deux courtes périodes que de changements ! Il paraît que l'état de la ferme était auparavant des plus médiocres. Déjà on y voit une maison d'habitation neuve, d'un modèle à la fois sévère et élégant qui mériterait à lui seul une étude et peut à coup sûr servir de type à consulter.

On se croirait transporté au cœur de ce *high-farming* qu'on nous a longtemps donné en exemple, et les *windows* à guillotine complètent l'illusion. Un four perfectionné dont les accès sont largement aérés, fait rêver aux *puddings* et aux *pies* des ménagères d'outre-Manche. La laiterie en demi-sous-sol et bien orientée, des appartements sains, tout cela constitue un ensemble tellement commode, qu'on lui appliquerait volontiers l'expression de *comfort-agricole*. Les écuries sont parfaites, les bergeries aménagées selon le même système qu'à Saint-Victor. Les fumiers sont pourvus dae leurs ccessoires si précieux, la fosse et la pompe à purin.

Les bâtiments anciens ont été augmentés, restaurés et tous

Digitized by Google

sont revêtus de planchettes à recouvrement selon un système très en usage en Amérique, et excellent au point de vue de l'isolement du froid et du chaud, de la sécheresse et de la durée.

Nous avons vu bon nombre d'instruments de culture perfectionnés, la charrue Brabant, l'extirpateur, la herse articulée, le rouleau, le tarare. Cependant M. Sement sur 72 hectares compte n'en maintenir que 22 en labour. A la cour de 6 hectares, il va ajouter 7 hectares d'herbages, déjà clos et pris sur des bois défrichés. Il a déjà fait défricher 6 hectares de bruyères, et en fera défricher encore 8 qu'il convertira en herbages ; de même 20 hectares de terre meilleure et actuellement en labour seront livrés à la paturation et plantés.

Pour surveiller et suivre son exploitation, M. Pierre Sement s'est ménagé dans sa jolie maison de ferme un pied à terre. On voit que le temps consacré par lui aux améliorations agricoles n'est pas perdu. Il y trouvera la satisfaction d'une œuvre excellente accomplie ; mais dès à présent, nous voulons, en lui offrant une médaille au nom de la Société des agriculteurs de France, lui témoigner que ses efforts et ses exemples sont appréciés comme ils le méritent.

Conformément à l'avis du jury chargé de statuer sur les produits agricoles exposés, les délégués de la Société des agriculteurs de France ont attribué la seconde médaille d'argent dont ils disposaient à M. Leclère, cultivateur à Fontaine-la-Soret. M. Leclère est justement préoccupé de l'introduction des plantes nouvelles utiles à l'agriculture et de variétés susceptibles de renouveler avantageusement les espèces connues.

Dans ce dernier ordre d'idées, il a exposé des variétés de blé, et notamment d'avoine de Sibérie, dont plusieurs cultivateurs ont fait acquisition pour semence et disent avoir été très satisfaits.

M. Leclère expérimente aussi diverses variétés de betteraves, de sorghos, et en général de plantes fourragères au moyen

Digitized by Google

desquelles il recherche les plus grands rendements possibles.

Enfin M. Leclère a présenté plusieurs types d'une plante chinoise dont, paraît-il, les habitants du Céleste Empire tirent fort bon parti pour l'alimentation des chevaux. Ce serait un substitut ou un supplément de l'avoine. Reste à savoir si la région de la Chine où cette plante réussit correspond comme climat et comme sol à notre propre pays. Cependant la végétation des échantillons exposés nous a paru vigoureuse, malgré la sécheresse qui a pu entraver un peu leur développement.

M. Leclère se tient au courant des importations nouvelles et se met en rapport avec des personnes en situation de l'aider dans ses expériences. Déjà il trouve son avantage dans la vente de semences: il peut dans cette voie rendre aussi des services aux agriculteurs, et ses tentatives méritent assurément qu'on l'en félicite. Nous lui demandons d'en rendre compte à la section de Bernay dans des notes précises et claires, toutes les fois qu'il aura obtenu des résultats méritant d'être portés à la connaissance du public; il peut être certain que ses communications seront accueillies avec intérêt.

La commission pour les machines a remarqué dans l'exposition de la maison Pilter, une machine peu connue encore et qui fait les liens rapidement et solidement. Par des raisons de délicatesse auxquelles on ne peut que rendre hommage, l'importante maison Pilter s'est mise à Bernay hors de concours; le jury de la Société était donc dans l'impuissance de récompenser une machine dont il reconnaissait d'ailleurs l'intérêt et le fonctionnement à la fois ingénieux et pratique.

M. Lerenard-Lavallée, M. le comte Dauger et moi, avons pensé qu'ayant reçu de la Société des agriculteurs de France une mission absolument indépendante, nous pouvions attribuer l'une de nos médailles à quiconque nous semblait la mériter. C'est ainsi qu'une médaille de bronze a été décernée pour la machine à faire les liens.

Digitized by Google

Puisque je tiens la plume à titre de membre de la Société des agriculteurs, je veux donner ici quelques renseignements ignorés d'un grand nombre de personnes de notre région, et cependant d'un haut intérêt pour elle et pour son agriculture.

Les plateaux les plus fertiles du département, tels que ceux du Vexin, du Neubourg, du Lieuvin et du Roumois, sont parfois exposés à manquer d'eau, et même quand ils n'en manquent pas, ils en ont peu, et de la médiocre en général.

Après une assez longue période d'attente et de préparation, le plateau du Vexin est sur le point d'être alimenté, au moyen d'une prise d'eau faite à la Seine.

L'auteur de ce travail, M. Bonnaterre, ingénieur et habitant du département, a bien voulu, en réponse à mes questions au sujet d'un projet semblable pour le plateau du Neubourg, m'indiquer exactement où en est cette seconde entreprise d'alimentation.

Le territoire à alimenter est de plus de 100,000 hectares, et se compose d'abord de 114 communes, appartenant au plateau du Neubourg, et de 28 communes se rattachant au plateau du Roumois; en tout 142 communes comprenant environ 75,000 habitants.

59 communes comprenant 42,345 habitants ont déjà souscrit le traité qui leur a été proposé, et parmi celles-ci une dizaine font partie de l'arrondissement de Bernay.

Ces communes devront être desservies tout d'abord. On calcule que l'alimentation des 114 communes, à raison de 20 litres par habitant, et 50 litres par tête de gros bétail (environ 80,000) et le surplus pour arrosages, industries, et notamment celles de Caudebec-les-Elbeuf, absorberait 8,000 mètres cubes par 24 heures.

Cette quantité ne représente qu'une prise de 100 litres par seconde faite à la Seine dont le débit est en moyenne de 100,000 litres, c'est une dérivation insignifiante.

Les savants affirment que l'eau de la Seine au-dessous de Paris, s'est épurée par voie de dépôts et est redevenue bonne

Digitized by Google

à Meulan. Or la prise d'eau se fera à Martot, à 80 kilomètres au-dessous de Meulan et en amont d'Elbeuf. La conduite élévatoire aura 11 kilomètres à parcourir jusqu'au point culminant des Hautes-Terres (180 mètres d'altitude), où seront placés les filtres, les réservoirs, et d'où partiront les conduites de distribution.

L'eau sera toujours livrée au compteur. Elle pourra être prise soit aux fontaines marchandes, à raison de 5 centimes le double décalitre, soit reçue à domicile par canalisation spéciale. Le tarif applicable aux concessionnaires, suit une progression inversement décroissante avec les quantités consommées, et le prix moyen est de 45 centimes par mètre cube. Dans chaque commune ayant traité, il devra être établi des lavoirs à eau courante aux frais de l'entreprise et l'usage en est tarifé à des prix modérés.

Telle est, en substance, la physionomie de cette opération considérable, et si l'on songe aux avantages qui en peuvent résulter, au point de vue de l'hygiène, de la salubrité, de l'alimentation des bestiaux, de l'économie de transports en cas de sécheresse, etc., on comprendra que nous ayons trouvé tout à fait dans notre rôle de membre de Sociétés agricoles, à l'occasion d'un concours départemental, de fournir ces quelques explications.

Digitized by Google

TOAST

PORTÉ PAR M. J. BARRÈME, PRÉFET DE L'EURE

A M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

—

MESSIEURS,

C'est un noble usage que celui qui existe dans les pays libres d'associer à toutes les fêtes le gouvernement lui-même dans la personne de son premier magistrat, et j'ai la confiance que vous serez tous empressés à vous y conformer.

Quand il s'agit de porter ce toast loyal, comme l'ont qualifié nos voisins d'outre-Manche, les différences d'opinions doivent s'effacer et tous les esprits peuvent se rapprocher dans un même sentiment d'hommage à la grandeur même du pays.

Je lève donc mon verre pour vous proposer la santé de M. le Président Grévy, de ce sage et austère citoyen qui place son honneur dans une scrupuleuse soumission à la souveraineté nationale, et qui à ce titre représente si fidèlement la politique républicaine.

Cette politique elle a fait ses preuves, et si la France s'y attache chaque jour davantage, c'est qu'elle en apprécie les bienfaits et qu'elle en comprend les avantages.

La République, Messieurs, ayons la bonne foi de le reconnaître, ne s'est montrée inférieure à sa mission sur aucun point. Elle a donné au pays la liberté et l'ordre, elle lui assure la paix.

Sous son égide et avec le concours du grand citoyen qui

Digitized by Google

l'a présidée le premier, nous avons acquitté une effroyable dette, et nous commençons à l'éteindre. Un sage système de dégrèvements permet de soulager les populations bien plus tôt et bien plus complètement qu'on n'eût osé l'espérer il y a quelques années. Le labeur national augmente, l'épargne grandit. Enfin, nous avons reconstitué nos forces militaires, sans inquiéter personne dans la limite des besoins de notre sécurité, et en songeant uniquement à l'influence et au prestige qui doivent nous appartenir au dehors.

Aussi la France, Messieurs, peut se présenter au monde. Depuis dix ans elle a bien rempli sa tâche. Elle est digne de son antique renommée et nous tous, ses fils respectueux et dévoués, nous pouvons encore être fiers d'elle. Unissons-nous pour achever le relèvement de notre chère patrie et pour contribuer à sa prospérité en lui procurant, ce qu'elle désire par dessus tout, le travail et la concorde, sous la sauvegarde de la liberté réglée par la loi.

C'est dans ce sentiment que je bois au Président de la République française.

Digitized by Google

TOAST DE M. LE COLONEL GOUJON

—

MESSIEURS,

Je porte, avec vous, la santé de M. le préfet de l'Eure, notre nouveau et bienveillant administrateur ; nous le remercions d'avoir bien voulu accepter la présidence du concours et d'en rehausser l'éclat par sa présence.

A la Société libre de l'Eure et à son illustre et savant président, M. Léopold Delisle, membre de l'Institut ! Nous regrettons qu'un travail imprévu l'ait empêché d'assister à ce banquet, où il aurait été heureux de s'asseoir. La Société libre de l'Eure n'a pas de fille plus respectueuse et plus dévouée que la section de Bernay, et nous sommes heureux de saisir cette occasion solennelle de lui rendre ici un public hommage.

A M. le duc de Broglie, l'éminent président que la section de Bernay est fière d'avoir à sa tête !

Soyez les bienvenus parmi nous, Messieurs les membres de la Société française d'archéologie, les interprètes fidèles de nos vieux monuments historiques ! Et vous, maîtres en agriculture du Vexin, du Roumois, du Lieuvin, du pays d'Ouche et du territoire d'Evreux, vous, les héros de cette fête rurale ! (Applaudissements.)

Je ne vous appellerai point, comme le poète, trop heureux agriculteurs, *ô fortunatos nimium !* Les temps ne sont pas à ces explosions enthousiastes et poétiques, mais à la peine ; non pas que notre chère province ne soit plus *la grasse Normandie*, suivant l'ancienne expression, mais parce qu'elle est aux prises avec une puissante concurrence étrangère. Avec

Digitized by Google

le temps, la Normandie sortira victorieuse de la lutte, grâce aux conseils et aux leçons donnés dans votre entourage, grâce surtout à vos méthodes et à votre matériel perfectionné, et aussi, peut-être, à l'allègement des charges qui pèsent sur le fonds ; mais cette question-là est délicate, en dehors de mon sujet, et nous la laissons à la sagesse de nos législateurs.

La section de Bernay vous remercie tous, Messieurs, d'avoir répondu à son invitation, et la ville est heureuse et fière de vous offrir la plus franche et la plus cordiale hospitalité.

La Société libre de l'Eure, dans sa séance du 6 février, à Evreux, sous la présidence de M. Léopold Delisle, ayant décidé que le concours agricole départemental aurait lieu cette année à Bernay, et la date en ayant été fixée au dimanche 24 juillet, d'accord avec M. le maire de Bernay, la section a dû prendre ses mesures pour en préparer le succès.

Elle a donc nommé aussitôt une commission d'organisation de cinq membres, composée d'hommes spéciaux, que leurs connaissances, leur expérience ou leur situation désignaient tout naturellement à son choix, et, parmi eux, M. Cauchepin, le secrétaire habituel de ces sortes de réunions, et dont la fertile intelligence et l'actif dévouement ne connaissent pas d'obstacles. (Applaudissements prolongés.) Quant au président de la commission, il ne se reconnaît d'autres titres à la présidence que la gracieuse considération de ses collègues, et aussi, peut-être, le dur privilège de l'âge.

Le conseil municipal a bien voulu nous adjoindre cinq de ses membres, pour nous aider et le représenter dans la préparation des fêtes et réjouissances, qui sont le complément indispensable de tout concours agricole.

Il y a sept ans, nous avions un concours d'arrondissement ; cette année, c'étaient les cinq arrondissements qui devaient entrer en ligne. Il fallait donc donner le plus grand développement au concours, à son installation ; mettre en ordre et juxtaposer, par catégories, les instruments et les produits, pour en faciliter l'examen, l'étude et la comparaison ; assurer

Digitized by Google

tout ce qui pourrait en faire ressortir les avantages et la supériorité ; enfin, pourvoir aux nécessités de la situation, dans l'intérêt des exposants et des objets exposés.

Les membres de la commission et de la délégation municipale ont rivalisé de zèle et de travail pour arriver à ces résultats. Après avoir consacré tous ses soins à la partie agricole, la commission a songé à lui donner pour gardes d'honneur les merveilles de l'horticulture maraîchère et de la floriculture, ces deux sœurs jumelles, qui habitent quelquefois la même demeure, mais en se tenant toujours à distance respectueuse ou dans des quartiers différents ; l'une, toute modeste, ne travaillant que pour la table ; l'autre, aristocratique, visant exclusivement aux parterres et aux salons.

Autrefois, on n'estimait guère que l'utilité de la première ; aujourd'hui, on recherche autant la poésie de la deuxième ; et, sur nos marchés, légumes et fleurs se disputent la place, avec d'égales prétentions aux sympathies du public. (Applaudissements.)

Un homme bien connu pouvait nous donner ces deux auxiliaires, c'était M. Loutreul, président de la Société d'horticulture du centre de la Normandie, professeur aussi distingué que collaborateur sympathique. (Applaudissements.) Nous l'avons donc invité à convoquer le ban et l'arrière-ban de ses jardiniers et des amateurs de fleurs. A l'appel de leur digne maître, tous sont venus répondre : Présent ! suivis de leurs produits ou escortés de ces magnifiques corbeilles de fleurs, de toutes les familles et de toutes les latitudes, que vous avez vues placées en vedettes à l'entrée ou rangées en bataille au fond du jardin de la sous-préfecture, toutes étonnées de se voir réunies, et s'admirant entre elles. (Applaudissements.)

Messieurs, la commission d'organisation, puissamment secondée par le conseil municipal, et par le zèle et l'expérience de M. Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section, a tout fait ou essayé de faire pour répondre aux intentions de la Société

Digitized by Google

libre de l'Eure, et à l'insigne honneur de recevoir l'élite des principaux personnages, des administrateurs et des cultivateurs du département.

Si vous trouvez qu'elle ait réussi, votre flatteuse appréciation est pour elle une bien haute récompense ; si, par malheur, elle avait péché dans quelques détails, votre large indulgence saurait lui pardonner, en raison de ses efforts et de son dévoûment dans l'accomplissement de sa tâche.

Digitized by Google

TOAST DE M. LE DUC DE BROGLIE

SÉNATEUR, PRÉSIDENT DE LA SECTION DE BERNAY

—

MESSIEURS,

Ce n'était pas à moi qu'il appartenait de féliciter, au nom de la Société libre de l'Eure, les heureux vainqueurs de cette journée. Cet honneur devait échoir à l'illustre érudit que la Société a placé cette année à sa tête, et personne ne regrette plus que moi l'absence qui m'appelle à le remplacer. Personne mieux que lui, mieux que l'historien des classes agricoles de Normandie, n'était en droit d'élever la voix dans ces fêtes de l'agriculture. Personne ne pouvait mieux remercier les cultivateurs de nos jours, de rester fidèles à la dignité héréditaire de leur profession et à ce que j'appellerai la glorieuse tradition agricole de la Normandie. (Applaudissements.)

Oui, Messieurs, je crois que cette épithète n'a rien d'exagéré. C'est dans l'agriculture que la Normandie a toujours trouvé non seulement sa force, non seulement sa richesse, mais sa gloire. La nature semblait l'y avoir prédestinée, et, en formant le caractère normand, la Providence semblait avoir préparé le mélange des qualités, peut-être même des légers défauts qui font le cultivateur par excellence : la patience, la persévérance, la prudence, même poussée jusqu'à l'excès, le jugement froid qui ne connaît ni illusion ni découragement, qui donne peu au hasard et se résigne sans murmure à la nécessité. Ce sont là les qualités propres à cette profession, qui est de labeur et de régime, et ne réserve aux efforts de l'homme qu'une récompense modeste, mais solide ; ce sont

Digitized by Google

les qualités connues et proverbiales de notre race normande.

Si l'on me demande donc, quel est le produit le plus naturel de la terre normande, je dirai que c'est un bon cultivateur. (Applaudissements.) Celui-là pousse naturellement sans qu'aucun concours soit nécessaire pour l'encourager. (Rires et applaudissements.)

Aussi, si haut qu'on remonte dans son histoire, on voit cette race au premier rang des populations agricoles. C'est de la culture du sol qu'elle a tiré tout ce qui l'a honorée ou distinguée en tout genre. J'y pensais, pas plus tard qu'hier, en entendant, à la séance de cette savante Société d'archéologie, qui a bien voulu honorer notre concours de sa présence, la description de ces belles abbayes, de ces splendides cathédrales dont les ruines couvrent encore notre sol. Je pensais que, si M. Léopold Delisle avait été là, il nous aurait rappelé qu'il avait fait voir, les textes à la main, dans son beau livre, qu'au pied de ces monastères vivaient déjà de riches populations rurales, heureuses d'échapper, sous la main bénigne de l'Eglise, à la rudesse de la domination féodale. (Applaudissements.) Il nous aurait rappelé avec quel empressement les populations venaient apporter les produits de leur travail pour concourir à l'élévation de ces sanctuaires, où elles étaient sûres de trouver ensuite des soins paternels, des aumônes généreuses, et une instruction largement répartie (applaudissements), et je me disais que c'était l'agriculture normande qui, par ses larges contributions, avait concouru à l'élévation de tous ces chefs-d'œuvre de l'art. (Applaudissements.)

Aujourd'hui, la scène a changé ; à la place de ces monuments d'un autre âge, d'autres sont debout, très différents d'aspect, de forme moins gracieuse et surtout moins élevée, mais qui ont leur prix et dont je me garde de médire. Ce sont les usines, les établissements industriels, dont nos contrées sont couvertes. Mais cette industrie, pourtant, qui médit quelquefois de l'agriculture et lui dispute ses travail-

Digitized by Google

leurs, pourrait-elle se passer et des matières qu'elle lui emprunte, et des débouchés qu'elle trouve en elle pour ses produits ? Et n'est-ce pas le caractère original de notre industrie normande que de marcher en quelque sorte côte à côte avec l'agriculture, tour à tour suivie ou devancée par elle, mais ne s'en écartant jamais ? Cette alliance de l'industrie et de l'agriculture n'est-elle pas visible dans nos vallées ? Nos usines, répandues ou sur les flancs des coteaux ou sur le bord des rivières, à distance les unes des autres, entremêlées de champs et de verdure, inondées de lumière, ressemblent-elles aux cités enfumées d'autres pays, où les vapeurs des fabriques, accumulées et aigries, altèrent la clarté du jour et corrompent la pureté de l'air ? (Applaudissements.)

Restez donc fidèles, chers cultivateurs, mes compatriotes, à l'honneur comme au devoir de la noble profession qui fait les hommes de bien, les bons soldats et les bons citoyens. Vous avez, je le sais, dans ces dernières années, subi de rudes épreuves, et je n'oserai pas dire que les nouvelles conditions commerciales du monde ne vous réservent pas encore des jours difficiles. Mais prenez courage ! La Providence, qui vous donne déjà, cette année, la consolation d'une plus abondante récolte, ne laissera pas vos efforts sans récompense, et vos intérêts seront toujours chers aux pouvoirs publics qui ont le sentiment de leur devoir et le souci de la grandeur du pays.

Digitized by Google

TOAST DE M. LÉON PETIT

—

MESSIEURS,

J'aurais désiré qu'une voix plus autorisée que la mienne vînt, en termes dignes de vous, répondre aux paroles si bienveillantes de notre compatriote aimé et respecté, M. le colonel Goujon ; mais, en l'absence de M. le président de la Société d'agriculture et de notre secrétaire perpétuel, retenus, à leur grand regret, loin de ces assises agricoles, je viens acquitter une dette de cœur.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'exprimer notre gratitude à la municipalité de Bernay pour son accueil si sympathique. Je suis heureux aussi d'adresser tous nos remercîments à MM. les membres des différents jurys, pour l'expérience, le savoir et la conscience dont ils ont fait preuve dans leur délicate et difficile mission.

Je répondrais mal à la pensée de la Société d'agriculture si je n'associais dans le même sentiment de reconnaissance nos collègues, MM. les membres de la section de Bernay. Je ne saurais rendre hommage, comme je le voudrais, à leur zèle infatigable et à leur sollicitude éclairée pour les véritables intérêts de cette contrée. Grâce à un dévouement qui ne sait ménager ni son temps, ni ses pas, ni sa peine, il nous a été donné, à tous, de pouvoir admirer dans cette belle journée ces brillantes expositions organisées avec tant de soin et d'élégance ; et ce concours, si plein d'enseignements, si intéressant, restera parmi nos meilleurs souvenirs.

En plaçant son concours départemental dans cette ville, la

Digitized by Google

Société d'agriculture n'a pas voulu seulement apporter quelques récompenses à nos habiles et intelligents agriculteurs : elle a eu à cœur, aussi, de resserrer encore, si cela est possible, les liens d'affection et de sympathie qui l'unissent à la section de Bernay ; elle a saisi avec empressement cette circonstance pour vous prouver quel prix elle attache à une collaboration qui enrichit nos annales de tant de travaux utiles, et nos listes de tant de noms distingués.

Je résume ma pensée, et j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer une santé qui, je l'espère, rencontrera parmi vous une entière adhésion :

A la ville de Bernay et à la section de l'arrondissement !

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

PRIX CULTURAUX

SPÉCIAUX POUR L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

1re CATÉGORIE. 1er *Prix* (*ex æquo*) (150 fr. et une médaille d'or, offerte par M. le préfet de l'Eure) : M. Goubert, cultivateur à Barquet; — (150 fr. et une médaille d'or, offerte par M. le sous-préfet de Bernay) : M. Quesnel, cultivateur à Grand-Camp. — 2e *Prix* (*ex æquo*), (médaille de vermeil, offerte par M. Rousseau, maire de Bernay) : M. Rassent, cultivateur à Saint-Victor-de Chrétienville;— (médaille de vermeil, offerte par M. Camille Fouquet, conseiller général) : M. Friseaux, cultivateur à Plainville.—3e *Prix* (médaille d'argent grand module, offerte par M. Raoul Duval, conseiller général) : M. Pinel, cultivateur à Capelle-les-Grands. — *Mention très honorable* : M. Bréavoine, cultivateur à Saint-Victor-de-Chrétienville. — *Mention honorable* : M. Desmonts, cultivateur à Corneville-la-Fouquetière.

MOYENNE CULTURE. — 1er *Prix* (150 fr. et une médaille d'or, offerte par M. Janvier de la Motte, député de l'Eure, conseiller général) : M. Ecalard, cultivateur à Saint-Léger-de-Rôtes.— 2e *Prix*, médaille de vermeil, offerte par M. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure) : M. Foulogne, cultivateur à la Haye-de-Calleville. — 3e *Prix* (médaille d'argent, offerte par M. Dulac de Fugère, président du tribunal de première instance) : M. Gagnon, cultivateur à Malouye. — *Mention honorable* : M. Deshayes (Pierre), cultivateur à Boissy- Lamberville.

HERBAGES. — 1er *Prix* (100 fr. et une médaille de vermeil, offerte par M. Join-Lambert) : M. Buisson, cultivateur à Bernay. — 2e *Prix* (médaille d'argent) : M. Rocher, cultivateur à la Chapelle-Hareng.— *Mention honorable* : M. Perrine, cultivateur à Bournainville. — *Médaille d'argent grand module* : M. Lemert (Pierre) à Bernay, pour améliorations exécutées dans ses biens ruraux ; — M. Leclère, à Fontaine-la-Soret, pour son exposition de produits agricoles nouvellement expérimentés. — *Médailles de bronze grand module* : M. Gueroult (Elie), au

Digitized by Google

Planquay, pour ses ruches d'un modèle perfectionné. — M. Pilter, constructeur à Paris, pour sa machine à faire les liens.

BESTIAUX

TAUREAUX. — 1er *Prix* (150 fr. et médaille d'argent) : M. Hue, à Thiberville; plus, 10 fr. pour le bouvier; — 2e *Prix* (100 fr. et une médaille de bronze offerte par M. Bully, conseiller général) : M. Goubert, à Barquet; plus, 5 fr. pour le bouvier; — 3e *Prix* (50 fr., offert par M. de Bonnechose) : M. le comte Dauger, à Menneval.

VACHES LAITIÈRES.— 1er *Prix* (150 fr. et médaille d'argent) : M. Lecœur, à Bernay; plus, 10 fr. pour le domestique; — 2e *Prix* (80 fr. et médaille de bronze, offerts par M. le marquis de Barville) : M. Bernais, à Fontaine-l'Abbé; plus, 5 fr. pour le domestique; — 3e *Prix* (médaille de bronze) : la commission administrative de l'hospice de Bernay. — *Mention très honorable* : M. Corblin, à Saint-Germain-la-Campagne. — *Mention honorable* : M. Buisson (Albert), à Bernay.

Prix d'ensemble pour les plus belles bandes de vaches laitières. — 1er *Prix* (médaille d'or, offerte par M. Louis Passy, député de l'Eure, et 200 fr. offerts par M. le duc de Broglie, sénateur) : M. Pinel, à Capelle-les-Grands; — 2e *Prix* (médaille de vermeil, offerte par M. Simon, conseiller général, et 100 fr. offerts par M. le prince Victor de Broglie) : M. Corblin, à Saint-Germain-la-Campagne; — 3e *Prix* (médaille d'argent, offerte par M. le comte d'Osmoy, député de l'Eure, conseiller général, et 50 fr. offerts par M. le duc de Clermont-Tonnerre, conseiller général) : M. Aroux, à Gisay-la-Coudre; — 4e *Prix* (médaille d'argent et 30 fr. offerts par M. Pierre Sement, président du tribunal de commerce) : la commission administrative de l'hospice de Bernay; — 5e *Prix* (médaille de bronze et 25 fr. offerts par MM. Hue et Auvray, conseillers d'arrondissement) : M. Bernuis, à Fontaine-l'Abbé.

GÉNISSES. — 1er *Prix* (100 fr. et médaille d'argent) : M. Goubert, à Barquet; plus, 10 fr pour le domestique; — 2e *Prix* (80 fr. et médaille de bronze, offerts par M. le marquis de Sayve) : M. Goubert, à Barquet; plus 5 fr. pour le domestique. — *Mention honorable* : M. Foulogne, à la Haye-de-Calleville.

BÉLIERS. — 1er *Prix* (100 fr. et médaille d'argent) : M. Hellard, à Gouville; plus, 10 fr. pour le berger; — 2e *Prix* (80 fr. et médaille de bronze, offerts par M. Ecalard, maire de Saint-Léger-de-Rôtes) : M. Deshayes, à Harcourt; plus, 5 fr. pour le berger.

BREBIS. — 1er *Prix* (100 fr. et médaille d'argent) : M. Hellard, à

Digitized by Google

Gouville; plus, 10 fr. pour le berger;— 2e *Prix* (80 fr. et médaille de bronze): M. Aroux, à Gisay-la-Coudre; plus, 5 fr. pour le berger.

Porcs.—1er *Prix* (60 fr. et médaille d'argent) : M. Pinel, à Capelle-les-Grands; plus, 5 fr. pour le conducteur;— 2e *Prix* (40 fr. et médaille de bronze) : M. Aroux, à Gisay-la-Coudre; plus, 5 fr. pour le conducteur; — 3e *Prix*. (30 fr.) : M. Goubert, à Barquet.

Truies. — *Prix* (60 fr. et médaille d'argent) : M. Foulogne, à la Haye-de-Calleville ; plus, 5 fr. ponr le conducteur.

Chevaux entiers. — 1er *Prix* (150 fr. et médaille d'argent) : M. Goubert, à Barquet; plus, 10 fr. pour le conducteur; — 2e *Prix* (100 fr. et médaille de bronze) : M. Hue, à Thiberville; plus, 5 fr. pour le conducteur; — 3e *Prix* (50 fr. et médaille de bronze, offerts par M. Dailly, président de la Société nationale d'agriculture de France) : M. Siards, à Noards.

Juments poulinières de trait. — 1er *Prix* (150 fr. et médaille d'argent) : M. Marais, à Beaumontel; plus, 10 fr. pour le conducteur; — 2e *Prix* (100 fr. et médaille de bronze) : M. Pinel, à Drucourt; plus, 5 fr. pour le conducteur; — 3e *Prix* (50 fr. et médaille de bronze, offerts par M. le comte Dauger) : M. Aubert, à Menneval.

Chevaux de trait léger. — *Prix* (50 fr. offerts par M. Dailly) : M. Foulogne, à la-Haye-de-Calleville ; plus, 10 fr. pour le conducteur.

INSTRUMENTS AGRICOLES

Cultivateurs et propriétaires d'instruments. — *Médaille de vermeil* et 50 fr., offerts par M. Guilbert, conseiller d'arrondissement : M. Goubert, à Barquet; — *Médailles d'argent* et 25 fr. : M. Pinel, à Capelle-les-Grands; — M. Ecalard, à Saint-Léger-de-Rôtes.

Constructeurs. — *Médaille de vermeil* et 60 fr. : M. Filoque, à la Neuville-du-Bosc (machines à battre).— *Médailles de vermeil* : M. Cavillon, à Brionne (puits instantanés); — M. Noël, à Paris (pompes agricoles). — *Rappel de médaille de vermeil* : M. Delaunay, coutelier à Bernay (tondeuses). — *Médaille d'argent* et 40 fr. : M. Meulle, à Saint-Martin-du-Tilleul (batteuses à vapeur). — *Médailles d'argent* : M. Bouquelon, à Conches (charrues); — M. Vittecoq, à Bernay (bascules et mesures); — MM. Garat et Lacroix, à Caen (bascules, poids, moulins à pommes); — M. Lapierre, à Rouen (instruments pour fabriquer la brique);—M. Youf, à Saint-Lô (tarares);—M. Alabarbe, à Lisieux (appareils de distillation); — M. Girard, à Damville (moissonneuses, tarares,

Digitized by Google

extirpateurs); — M. Guilbert, à Orbec (moissonneuses, concasseurs, appareils agricoles). — *Rappel de médaille d'argent* : M. Voitellier, à Mantes (couveuses).— *Médaille de bronze grand module* : M. Meulle, à Folleville (charrues). — *Médailles de bronze petit module* : M. Germain, à Bernay (charrues); — M. Crouix, à Conches (cordages); — M. Milliac, à Saint-Germain-la-Campagne (appareils de distillation et d'épuration); — M. Carle, à Courbevoie (clôtures et barrières); — M. Delmas, à Paris (appareils de cave); — M. Bucaille, instituteur à Berthouville (plan en relief du canton de Brionne).— *Hors concours; Diplôme d'honneur* : M. Pilter, à Paris (collection complète d'instruments agricoles, moissonneuses, faucheuses, râteaux, faneuses, machines à faire les liens, concasseurs).

PRODUITS AGRICOLES

Produits divers. — *Hors concours* : M. Ecalard, membre du jury, à Saint-Léger-de-Rôtes. — *Médaille d'argent grand module* (offerte par la Société des agriculteurs de France) : M. Leclère, à Fontaine-la-Soret. — *Médaille d'argent grand module* (offerte par M. Hopsore, conseiller général) : M. Foulogne, à la Haye-de-Calleville. — *Médaille d'argent* (offerte par M. Touchard, conseiller d'arrondissement) : M. Quesnel, à Grand-Camp.— *Médaille d'argent* : M. Pinel, à Capelle-les-Grands. — *Médailles de bronze* : M. Doye (François), à Saint-Germain-la-Campagne; — M. Bréavoine, à Saint-Victor-de-Chrétienville; — M. Corblin, à Saint-Germain-la-Campagne. — *Mentions honorables* : M. Aroux, à Gisay-la-Coudre; — M. Bécart, instituteur à Saint-Victor-de-Chrétienville; M. Desmonts, à Corneville-la-Fouquetière;— M. Béranger, à Saint-Aubin-le-Vertueux.

Lins. — *Médaille d'argent grand module* : M. Bernuis, à Fontaine-l'Abbé. — *Médaille d'argent* : M. Deshayes (Pierre), à Boissy-Lamberville. — *Mentions honorables* : M. Saint-Léger, à Grand-Camp; — M. Samson (Constant), à Plasnes.

Cidres et eaux-de-vie de cidre. — *Médaille d'argent grand module* : M. Gueroult (Elie), au Planquay.— *Médailles d'argent* : M. J. Corblin fils, à Saint-Germain-la-Campagne; — M. Doulay, à Bernay;— M. Conard (Manassès), à la Neuville-du-Bosc. — *Médaille de bronze* : M. Digeon, au Neubourg.

Beurres et fromages. — *Médaille de vermeil* (de la Société d'industrie laitière) : M. Fabre, à Paris. — *Médailles d'argent* : M. Pinel, à Capelle-les-Grands; — M. Bance, à Bonneboscq (Calvados). — *Mé-*

Digitized by Google

dailles de bronze : M. Langlet, à Saint-Germain-la-Campagne; — M. Poussin, à Orbec (Calvados).

Produits divers. — *Mentions honorables* : M. Bertre (Germain), à Saint-Germain-la-Campagne (mastic à greffer); — Mlle Lebugle, à Evreux (plumes et duvets); — M. Milliac, à Saint-Germain-la-Campagne (produits alcooliques).

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES ET JOURNALIERS DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Rappel de 1er Prix, et médaille d'argent (offerte par M. Emile Hébert, conseiller général) : Marguerite Béchet, 62 ans de services chez M. Auguste Leroy, à Notre-Dame-du-Hamel. — 1er *Prix* (60 fr. et médaille d'argent offerte par M. Emile Vy, conseiller général) : Pierre Amand Lhostelais, 51 ans chez M. Jouve, à Saint-Aubin-de-Scellon ;— 2e *Prix* (50 fr. et médaille d'argent offerte par M. le baron de Forval, conseiller général) : Marie Delacour, 51 ans chez M. Pierre Tragin, à Saint-Pierre-de-Salerne; — 3e *Prix*, 40 fr. : Félix-Désiré Gilles, 47 ans chez M. Pierre Billais, à Saint-Aubin-du-Thenney; — 4e *Prix*, 30 fr. ; Joséphine Camus, 47 ans chez M. Yves Chanu, à Epinay ; — 5e *Prix*, 25 fr. : Jacques Lemalle, 42 ans chez M. François Bernay, à Menneval; — 6e *Prix*, 20 fr. : Marguerite Gaure, 41 ans chez Mme veuve Mesnil, à Verneusses; — 7e *Prix*, 20 fr. : Rose Euphrasie Vallet, 40 ans chez Mme veuve Martin, à Barquet. — *Médailles de bronze* : Pierre-Frédéric Petit, 35 ans chez M. Victor Marie, à Bernay; — Jean-Charles Harel, 35 ans chez M. Louis Beaubry, à Boissy-Lamberville;— Félix Cursin, 35 ans chez M. Eugène Blin, à Saint-Pierre-de-Salerne; — Louis Elard, 35 ans chez M. François Deshayes, à Aclou; — Auguste Conard, 33 ans chez M. Charles Fleury, à Fontaine-la-Louvet; — Elisabeth Marquis, 34 ans chez M. Arsène Duprey, au Plessis-Sainte-Opportune ; — Cunégonde-Maxence Duchemin, veuve Lemâle, 32 ans chez Mme veuve Béranger, à Saint-Cyr-de-Salerne ; — Armandine-Désirée Drieu, 31 ans chez Mme veuve Jonas, à Saint-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé; — Victorine-Angélique Bertrand, 30 ans chez Mme veuve Paris, à Verneusses;— Paulin Romain, 28 ans chez Mme la baronne de Montigny, à Saint-Léger-de-Rôtes. — *Prix* (50 fr., offerts par Mme Gattier) : M. Haunuay, à Saint-Vincent-du-Boulay (soin et protection des animaux).

—

Digitized by Google

Voici maintenant la liste des prix du concours d'enseignement agricole entre les élèves des écoles des arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer :

PRIX D'HONNEUR

Filles.

1er *Prix* : Sophie Péteil, de l'école de Bray (50 fr. à Mme Pacey, institutrice).

2e *Prix, ex æquo* : Blanche Quesnay, de l'école de Brionne (30 fr. à Mlle Lejeune, institutrice), et Marie Souillet, de l'école d'Ecaquelon (30 fr. à Mme Dumoutier, institutrice).

Garçons.

VÉTÉRANS. — 1ers *Prix* : Zéphyr-Louis Leroy, de l'école de Quillebeuf (50 fr. à M. Suplice, instituteur) ; — Emile-Désiré Hémery, de l'école de Toutainville (50 fr. à M. Aubert, instituteur).

2es *Prix* : Emile Durand, de l'institution l'Abeille à Bernay (30 fr. à M. Pasquier, directeur) ; — Octave-Lucien Deschamps, de l'école de Tricqueville (30 fr. à M. Deschamps, instituteur).

3es *Prix* : Pierre Retour, de l'école de Brionne (20 fr. à M. Meslin, instituteur) ; — Jules-Albert Delamarre, de l'école de Goupillières (20 fr. à M. Loiseleur, instituteur) ; — Emile Adelinet, de l'institution l'Abeille de Bernay (20 fr. à M. Pasquier, directeur) ; Eugène Quesney, de l'école de Beuzeville (20 fr. à M. Bance, instituteur).

NOUVEAUX. — *Prix* : Jean-Paul Quatrehomme, de l'école de Quillebeuf (50 fr. à M. Suplice, instituteur).

La Société d'agriculture décerne à M. Suplice, instituteur à Quillebeuf, une médaille d'argent.

CANTON DE BEAUMESNIL

3e *Prix* : Albertine Quesney, de l'école d'Epinay (10 fr. à M. Roger, instituteur).

Certificats d'études agricoles. — Marie Buisson, du Noyer-en-Ouche ; — Pierre Bénard, de Beaumesnil ; — Aimé Langer, de Thevray ; — Octave Feugère, du Noyer-en-Ouche ; — Désir Delanoë, d'Epinay ; — Jules Potel, de Gisay-la-Coudre ; — Emile Mary *dit* Coesnon ; — Léon Mahaut, de la Barre-en-Ouche ; — Eugène Lemalle, Léon Harel, des Jonquerets-de-Livet.

Digitized by Google

CANTON DE BEAUMONT-LE-ROGER

1er *Prix* : Sophie Péteil, de l'école de Bray.

2e *Prix* : Louise Dauphin, de l'école de Bray (30 fr. à Mme Pacey, institutrice).

Certificats d'études agricoles. — Marie-Célina Branlay, Georgina-Juliette Louchard, Pauline-Augustine Fontaine, de Goupillières; — Alfred Legendre, Alfred Deschamps, Albert Mouchel, d'Ecardenville-la-Campagne;— Georges Legendre, Modeste Ybert, Charles Angu, de Rouge-Perriers ; — Napoléon Douis, Arille Prévost, de Thibouville ; — Georges-Désiré Lierville, de Goupillières ; — Louis-Charles Dubois, de Barc.

CANTON DE BERNAY

Pas de prix.

Certificats d'études agricoles.— Rachel Duvallet, Mélanie Etard, de Saint-Martin-du-Tilleul; — Emile Bertrand, Eugène Bretteville, Ernest Paris, Victor Mousillon, de l'institution l'Abeille à Bernay; — Victor Lissot, Gaston Carron, de Courbépine ; — Ernest Aubert, de l'institution Floquet à Bernay; — Joseph Baise, de Menneval ; — Emmanuel Vasseur, Amédée Pottier, de l'école des frères à Bernay ; — Léonce Ledentu, de Serquigny.

CANTON DE BRIONNE

1er *Prix* : Blanche Quesnay et Albertine Patou, de l'école de Brionne (30 fr. à Mlle Lejeune, institutrice).

2e *Prix* : Louise Cudorge, de l'école de Brionne.

3e *Prix* : Célina Cantrel, de l'école de Brionne.

3e *Prix* : Joseph-Albéric Mesnil, de l'école de Saint-Eloi-de-Fourques (10 fr. à M. Verdelet, instituteur).

Certificats d'études agricoles. — Louise Teurquetil, de Brionne ; — Clémence Gauthier, de Berthouville; — Joséphin Yvonnet, de Notre Dame-d'Epine; — Emile Doucerain, Alfred Lancelevée, Georges Pattey, de Brionne; — Arthur Leroy, Cyrille Beaudoin, Clément Jouenne, Modeste Prévost, d'Harcourt; — Léonce Dehors, de la Haye-de-Calleville.

CANTON DE BROGLIE

Pas de prix.

Certificats d'études agricoles. — Maria-Joséphine Porte, de Broglie ; — Désiré Collet, de Ferrières-Saint-Hilaire.

Digitized by Google

CANTON DE THIBERVILLE

Pas de prix.

Certificats d'études agricoles. — Maria Desportes, de Piencourt; — Marie Chevalier, de Saint-Vincent-du-Boulay; — Marie Loquet, de Drucourt; — Joseph Motte, de Saint-Germain-la-Campagne; — Joseph Laute, Louis Gontier, Joseph Vauquelin, de Thiberville; — Abel Lucas, du Planquay.

CANTON DE BEUZEVILLE

2e *Prix* : Alphonsine Leguay, de l'école de Beuzeville (20 fr. à la sœur Fouquet, institutrice).

2e *Prix* : Marie Cousley, de l'école de Beuzeville; — Marie Quesney, de l'école de Beuzeville.

2e *Prix* : Paul Bance, de l'école de Beuzeville (20 fr. à M. Bance, instituteur).

3e *Prix* : Emile-Gabriel Quesnay, de l'école de Beuzeville; — Auguste Dubuc, de l'école de Beuzeville.

Certificats d'études agricoles. — Julienne Perrotel, Augustine Charlemaine, Blanche Bizet, Maria Godey, Blanche Bance, Marguerite Lucas, Berthe Harel, de Beuzeville; — Emile-Alphonse Quesney, Emile Lerebours, Arthur Prieur, Ferdinand Epineuse, Arthur Devincq, Edouard Harquerin, Eugène Quesney, Georges Bance, Auguste Auzeraie, de Beuzeville.

CANTON DE BOURGTHEROULDE

Pas de prix.

Certificats d'études agricoles. — Louise Boisguillaume, de Bosc-Roger; — Henri Gillot, Georges-Hippolyte Lebaillif, de Bourgtheroulde.

CANTON DE CORMEILLES

Pas de prix.

Pas de certificats d'études agricoles.

CANTON DE MONTFORT-SUR-RISLE

1er *Prix* : Marie Souillet, de l'école d'Ecaquelon (30 fr. à Mme Dumoutier, institutrice).

2e *Prix* : Blanche Privé, de l'école d'Ecaquelon.

3e *Prix* : Marie Aubert, d'Appeville-dit-Annebaut (10 fr. à Mme Lainé, nstitutrice).

Digitized by Google

3e *Prix* : Arthur Barbey, de l'école d'Appeville-dit-Annebaut (10 fr. à M. Lainé, instituteur).

Certificats d'études agricoles. — Antoine Amoin, d'Ecaquelon ; — Jules Nauton, de Condé-sur-Risle ; — Louis Léger, d'Appeville-dit-Annebaut.

CANTON DE PONT-AUDEMER

Pas de Prix.

Certificats d'études agricoles. — Vétérans : Emile Delarue, de Pont-Audemer ; — Albert Blondel, de Corneville-sur-Risle ; — Gustave-Félix Hébert, de Tricqueville.

Nouveaux : Louis-Fleury Leloup, de Tricqueville ; — Eugène Lebrasseur, de Pont-Audemer ; — Raymond-Arthur Deshayes, Charles-Adrien Deuve, de Toutainville ; — Raymond Basset, de Campigny.

CANTON DE QUILLEBEUF

1er *Prix* : Jean-Paul Quatrehomme, de l'école de Quillebeuf (30 fr. à M. Suplice, instituteur) ; — Louis-Désiré Pigné, de l'école de Quillebeuf.

Certificats d'études agricoles. — Louis-Célestin Deshayes, de Trouville-la-Haule.

CANTON DE ROUTOT

3e *Prix* : Anna Béranger, de l'école de Routot (10 fr. à la sœur Coquentin, institutrice).

3e *Prix* : Alfred-Léon Delamarre, de l'école de Hauville (10 fr. à M. Robin, instituteur) ; — Emile Fortin, de l'école de Caumont (10 fr. à M. Pichard, instituteur).

Certificats d'études agricoles. — Eugénie Borgue, Victoria Delahaye, de Routot ; — Marthe Savalle, Marie Mustel, de Hauville ; — Bussière, Pierre Patin, Joseph Dumesnil, de Caumont ; — Joseph Déville, de Bouquetot ; — Emile-Eugène Gille, Augustin-Réné Lormery, de Routot ; — Félix-Désiré Ory, Lucien-Armand Dugenetey, de Bourg-Achard ; — Albert Fontaine, Emile-Amédée Fontaine, de Hauville.

Digitized by Google

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

CONCOURS AGRICOLE

Et Séance publique tenus à Lyons-la-Forêt, le 18 *septembre* 1881

ALLOCUTION

DE M. LOUIS PASSY, DÉPUTÉ, PRÉSIDENT DE LA SECTION

MESSIEURS,

La Société d'agriculture, dont je suis si heureux d'être aujourd'hui l'interprète, vous salue et vous remercie. Soyez les bienvenus. Nous voici de nouveau, les uns et les autres, réunis comme il y a huit ans, fidèles au poste d'honneur que nous nous sommes assigné. Comme il y a huit ans, la fortune m'a réservé la présidence du concours de Lyons-la-Forêt. M. de Valon a bien voulu se charger d'ouvrir notre séance par un discours que vos applaudissements souligneront. M. Lesage nous lira, comme il y a huit ans, son excellent rapport sur certaines exploitations agricoles du canton. Enfin, vous verrez reparaître sur cette estrade les cultivateurs et les serviteurs dont les noms sont depuis longtemps l'honneur de nos concours. Le soleil nous sourit. Tout concourt à cette belle fête.

Qu'il me soit permis seulement, avant de donner la parole à M. de Valon, de témoigner publiquement les regrets qu'un deuil de famille ait forcé M. le préfet de s'éloigner d'Evreux et nous ait privés du plaisir de le recevoir. M. le préfet voudra bien, dans mes paroles, trouver l'expression de nos douloureuses sympathies.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE COMTE DE VALON, PRÉSIDENT DU COMICE DE LYONS

—

MESSIEURS,

Je viens, selon l'usage, pour la troisième et probablement pour la dernière fois de ma vie, vous adresser ici la parole comme président du comice agricole de Lyons. N'attendez pas un long discours ; je suis trop vieux pour ignorer ce que valent votre temps et mes paroles. Des discours... on en fait beaucoup aujourd'hui ! on en fait partout, à tout propos, dans le but sans doute, espérons-le, d'éclairer le pays, sinon de le gouverner. Je n'ai pas cette prétention : que vous dirais-je d'ailleurs que vous ne sachiez mieux que moi, vous tous élevés dans l'étude et la pratique de l'agriculture ?

Depuis trois ans nous avons subi de pénibles épreuves : les terres n'ont pas rendu à ceux qui les cultivent ce qu'ils étaient en droit d'en attendre. Deux hivers terribles dont les étés suivants n'ont pu compenser les ravages, une longue sécheresse au commencement de cette année, la révolution dans le ciel comme sur la terre ; par suite, des souffrances, des mécomptes, des doutes de l'avenir. Est-ce à dire que nous devions désespérer ? Je ne le crois pas, Messieurs. C'est l'histoire des sept vaches grasses de l'Écriture. Plaise à Dieu que nos épreuves n'aillent pas aussi loin ! Déjà, cette année, la récolte des blés nous a donné des résultats meilleurs, et les pluies de ces derniers jours ont activé, dans notre pays, la végétation des herbes assez pour nous donner l'espoir d'hiverner facilement nos bestiaux.

Je parle pour le canton de Lyons, où la question du lai-

Digitized by Google

tage joue un rôle important. N'oublions pas que, sous ce rapport, nous y sommes dans une situation privilégiée. Nous touchons au pays de Bray et, si notre sol n'a pas les mêmes qualités, l'ombre de notre grande forêt y conserve une humidité précieuse pour les pâturages. J'étais dans le vrai, vous le reconnaîtrez, quand, il y a vingt ans, je me permettais de vous dire ici-même : « Faites des herbages, plantez des « pommiers, vous aurez ainsi deux récoltes pour une... L'A- « mérique, la Crimée, ces pays où la terre encore vierge « produit presque sans culture, envahiront un jour nos « marchés... Ils vous enverront du blé, ils ne vous enver- « ront pas de beurre. »

Cette prédiction ne s'est que trop réalisée. L'invasion s'est produite, effrayante surtout pour les contrées qui sont vouées par la nature à la production presque exclusive des céréales, c'est-à-dire plus de la moitié de la France.

Le mal est grand, le remède difficile à trouver. Il faudrait un droit sur les blés d'Amérique ; mais comment concilier l'intérêt du producteur et celui du consommateur? Et pourtant, ces intérêts sont solidaires ; il est certain que la ruine des uns doit fatalement entraîner celle des autres, que si nos millions passent à l'étranger, ils manqueront à la circulation en France où la fortune publique et, par suite, le travail national seront atteints dans des proportions désastreuses.

Je ne fais, Messieurs, que poser ici la question ; elle a été longuement discutée. Les hommes pratiques, ceux qui connaissent le mieux les besoins financiers et agricoles de la France, ont été unanimes pour demander un droit de trois francs par quintal à la frontière, tant que le blé n'aurait pas atteint sur les marchés intérieurs le prix de trente francs, jugé universellement comme représentant son prix de revient.

Ce droit ne serait d'ailleurs, affirme-t-on, que l'équivalent des charges dont la terre est grevée dans notre pays, où l'étranger profite, sans bourse délier, des ports, des canaux,

Digitized by Google

des chemins de terre et de fer que nos impôts ont payés ; ne pas l'accepter, c'est en fin de compte protéger la culture étrangère aux dépens de la culture française.

En admettant que ce droit puisse, par moments, élever d'un centime le prix du pain, cette éventualité n'est-elle pas préférable, pour l'ouvrier consommateur, à une baisse de vingt sous par jour sur son salaire.

Telle est, Messieurs, en résumé, l'opinion émise par toutes les chambres d'agriculture. La Chambre des députés ne l'a pas partagée, Elle a cru devoir se borner à voter un droit de soixante centimes, si je ne me trompe, droit insuffisant, même si on y ajoute l'espoir d'un dégrèvement encore problématique.

Quand des problèmes aussi redoutables ont été soumis aux Parlements, il siérait mal à un homme des champs d'essayer de les résoudre sur la place de Lyons-la-Forêt. Et pourtant, Messieurs, il y aurait, à mon sens, peut-être est-ce un rêve, une solution bien simple : pourquoi ne pas accorder ce droit de trois francs demandé en le combinant avec un dégrèvement calculé de telle façon que, recevant d'un côté ce qu'il donnait de l'autre, l'Etat n'y perdrait rien? D'autre part, le cultivateur, doublement protégé, pourrait vendre avec bénéfice son blé moins cher. Le pain diminuerait au lieu d'augmenter de prix, et tout le monde serait content...

Mais en matière de finance et d'économie politique, les choses les plus simples en apparence ne le sont pas toujours en réalité. Il doit en être ainsi, car l'idée que je vous soumets serait venue à d'autres, et je ne sache pas qu'elle ait été émise par personne. Il est peu probable que, partie d'ici, elle fasse un grand chemin dans le monde.

Laissons-la donc pour nous occuper spécialement de notre modeste concours.

Vous y avez vu des animaux d'espèces choisies, des machines perfectionnées plus ou moins applicables à nos terrains accidentés.

Digitized by Google

L'une, toute nouvelle pour moi, m'a particulièrement frappé, c'est celle à l'aide de laquelle M. Baquet, un de nos plus anciens lauréats, écrème son lait. Je laisse à M. Lesage le soin de vous en faire la description. N'y a-t-il pas là une source d'économie, partant un progrès, et ne devons-nous pas faire nos efforts pour que cette machine ingénieuse, mais encore un peu chère, soit bientôt mise à la portée de tous?

Il semble qu'en agriculture, comme en industrie, le génie de l'homme s'attache principalement à chercher les moyens de remplacer les bras de l'homme, et plus il y parvient, plus les bras nous manquent! Autre problème dont je ne rechercherai pas ici la solution. Mais je suis tout naturellement amené par cette pensée à recommander à nos comices de multiplier, de grossir tant qu'ils pourront les récompenses aux anciens serviteurs, ces vrais amis de la maison dont ils font partie intégrante, et qui y passent leur vie pour leur plus grand bonheur et celui des familles auxquelles ils se sont attachés.

Hélas! leur nombre tend à diminuer de jour en jour.

La jeunesse, l'ambition, le besoin naturel et louable de voir ou de s'instruire, joints aux facilités de locomotion et peut-être à un certain trouble dans les esprits qui leur fait confondre leurs droits avec leurs devoirs, entraînent trop souvent nos enfants hors des foyers qui les ont vu naître, parfois aussi à oublier le respect, l'obéissance qu'ils doivent à ceux qui ont protégé leurs premiers pas.

Que ceux que nous allons couronner leur soient un exemple, et nos récompenses un encouragement!

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. LESAGE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

SUR

LE CONCOURS DE CULTURE PERFECTIONNÉE

—

MESSIEURS,

Dans sa réunion du 2 mai 1881, la Société d'agriculture de l'Eure, section des Andelys, a nommé une commission chargée de visiter les fermes des cultivateurs du canton de Lyons-la-Forêt qui désireraient concourir la prime d'honneur cantonale que la Société décerne tous les ans au cultivateur le plus méritant.

Cette commission se composait de M. Ridel, propriétaire-agriculteur à Requiécourt, pour le canton d'Ecos ;

De M. Emile Hébert, agriculteur à Vesly, pour le canton de Gisors ;

De M. Toutain, agriculteur à Doudeauville, pour le canton d'Etrépagny ;

De M. Delesque, agriculteur à Marcouville, pour le canton de Fleury-sur-Andelle ;

Et de M. Lesage, agriculteur à Cléry, pour le canton des Andelys.

Cette commission m'a fait l'honneur de me choisir pour son rapporteur.

Je viens aujourd'hui vous rendre compte du résultat de notre mission.

Nous nous sommes réunis à Lyons, le 31 juillet, pour la

Digitized by Google

visite des fermes. Trois candidats nous ont été indiqués par M. le maire de Lyons ; un seul avait fait sa déclaration dans les délais voulus, M. Durand, agriculteur à la ferme du Bâtiment, commune du Tronquay. Quoique les deux autres candidats n'aient fait aucune déclaration, nous avons cru devoir accéder au désir de M. le maire de Lyons, et nous avons visité la ferme de la Garenne, commune du Tronquay, exploitée par M. Durand, frère du précédent.

Nous avons aussi visité une prairie que M. Lefebvre, grainetier et herbager à Lyons-la-Forêt, loue depuis trois ans seulement, et où il a fait de grandes améliorations.

Notre première visite a été pour la ferme du Bâtiment, où nous avons trouvé l'intérieur de la ferme et les bâtiments parfaitement tenus, une cour très bien plantée, une cave à lait parfaitement disposée et très bien tenue, grâce aux soins et à l'activité de Mme Durand, à laquelle nous sommes heureux d'adresser ici nos félicitations.

M. Durand fait valoir 132 hectares de terres assolées comme il suit :

35 à 36 hectares d'herbages créés et entourés par M. Durand, une grande partie faite depuis 1870 ;

26 à 27 hectares de blé ;

26 à 27 hectares d'avoine ;

15 à 16 hectares de trèfle et de sainfoin mélangés, l'humidité du sol ne permettant pas d'ensemencer des luzernes ;

16 à 18 hectares d'herbes artificielles pour pâtures ;

6 à 7 hectares de betteraves.

Les récoltes de M. Durand peuvent être comparées à la bonne moyenne de celles de ses voisins.

Une petite partie de ses blés et ses betteraves laissent un peu à désirer. Nous avons attribué la non-réussite de cette partie de ses récoltes aux froids du printemps et à la sécheresse qui a suivi.

Les herbages sont très bien plantés et très bien tenus ; M. Durand suit une méthode que nous avons tous approuvée.

Digitized by Google

Tous les deux ans, ses herbages sont parqués soit par les vaches qui couchent dans un parc depuis le mois de mai jusqu'au mois de novembre, soit par son troupeau de moutons qui parque depuis le mois de novembre jusqu'au mois de janvier.

Les bestiaux de M. Durand sont tous d'assez bonne qualité, en grande partie élevés chez lui, les moutons seuls exceptés.

M. Durand occupe pour les besoins de sa culture 10 chevaux vendus à 5 ou 6 ans pour trait; 4 poulains de 6 à 18 mois sont là pour remplacer ceux vendus dans l'année. La race percheronne domine dans les écuries.

La vacherie se compose de 35 vaches à lait, 2 taureaux, 15 à 16 bedons et génisses en grande partie de race normande.

La vacherie de M. Durand produit, année moyenne, 3,200 à 3,300 kilos de beurre vendus dans les hauts prix de la contrée. Le petit lait est employé à la nourriture des porcs et des veaux d'élève.

La porcherie se compose de 6 à 7 truies, d'un verrat et de 40 porcs petits et gros, de race augeronne, tous en parfait état.

Le troupeau de M. Durand se compose de 230 moutons de race boulonnaise, achetés par lui pour être revendus après l'engraissement.

M. Durand fait deux levées par an et nous a assuré que ses moutons lui rapportaient 25 francs par tête avec la vente de la laine et le produit de l'engraissement.

Comme instruments aratoires, nous avons remarqué un semoir à rayons et une faucheuse pour les herbes artificielles, plusieurs charrues, herse Bataille et rouleaux en fonte, une machine à battre avec ses accessoires; le tout sans luxe, mais parfaitement approprié aux besoins de la culture.

La commission propose de décerner à M. Durand la première médaille d'or.

Digitized by Google

Notre seconde visite a été pour la ferme de la Garenne, également commune du Tronquay, exploitée par M. Durand, frère du précédent.

Cette ferme se compose de 80 hectares de terres labourables et herbages assolés comme il suit :

15 hectares de blé, 15 hectares d'avoine, 20 hectares d'herbages, 3 à 4 hectares de betteraves, 10 à 12 hectares de luzerne et sainfoin, 12 à 14 hectares d'herbes artificielles pour pâture, 5 à 6 hectares de pois ou vesce.

Les bestiaux de M. Durand sont au nombre de 6 chevaux de labour assez ordinaires, 2 poulains de 6 à 18 mois de bonne qualité, 35 vaches à lait et un taureau, 15 à 16 bedons et génisses en partie élevés chez M. Durand, tous de race normande et en très bon état.

La porcherie se compose de 6 truies, d'un verrat, de 40 porcs, petits et gros, en assez bon état.

Les récoltes de M. Durand nous ont paru supérieures à celles de ses voisins, une pièce de blé surtout ; les herbages de M. Durand sont en très bon état, parqués tous les ans depuis le mois de mai jusqu'au mois de novembre.

Les instruments aratoires sont peu nombreux, mais de bonne qualité.

Nous avons remarqué une moissonneuse, une couveuse artificielle et divers autres instruments aratoires. Une partie du corps de ferme est en assez mauvais état.

La tenue d'intérieur laisse un peu à désirer.

En revanche, grâce aux soins et à l'activité de M^me^ Durand, nous avons trouvé une fromagerie et une cave à lait parfaitement tenues, et dont les produits surpassent de beaucoup ceux des fermes environnantes.

M^me^ Durand fabrique de cent vingt à cent vingt-cinq mille fromages par chaque année, en plus, douze à treize cents kilos de beurre vendus dans les hauts prix de la contrée.

Digitized by Google

Qu'elle reçoive ici nos sincères félicitations et qu'elle accepte sa grande part de la haute récompense que la Société va décerner à son mari.

La commission vous propose, Messieurs, d'accorder une seconde médaille d'or à M. Durand, de la Garenne.

Nous avons aussi visité une prairie contenant six à sept hectares, exploitée par M. Lefebvre, herbager et grainetier à Lyons-la-Forêt.

M. Lefebvre n'est le locataire de cette prairie que depuis trois ans et y a fait de grandes améliorations, soit en drainage, soit en marnage, soit en engrais; nous y avons trouvé douze vaches et génisses en assez bon état, une poulinière et deux poulains de demi-sang, tandis qu'on nous a affirmé qu'autrefois l'on n'y nourrissait que cinq à six vaches qui sortaient souvent aussi maigres à l'automne qu'elles y étaient entrées au printemps.

La commission vous propose, Messieurs, d'accorder à M. Lefebvre une médaille de vermeil grand module.

A la dernière réunion de la Société d'agriculture, M. Boissel, maire de Lyons, qui s'occupe avec autant de zèle que de dévouement des intérêts de ses administrés, nous a indiqué un nouveau concurrent; bien que l'époque des visites soit passée et quoique me trouvant seul des membres de la commission, je n'ai pas hésité un seul instant à visiter les propriétés de M. Vardon, propriétaire à Lyons-la-Forêt : j'y ai trouvé des plantations magnifiques, des herbages parfaitement tenus et qui, quoique plantés dans de mauvais terrains, ont une vigueur exceptionnelle et au-dessus de tout éloge.

Je vous propose, Messieurs, d'accorder à M. Vardon une médaille de vermeil grand module, regrettant que les modestes ressources de notre Société ne nous permettent pas de faire davantage.

Nous ne terminerons pas, Messieurs, sans vous exprimer nos bien vifs regrets de n'avoir pas rencontré plus de con-

Digitized by Google

currents, car nous avons trouvé sur notre passage beaucoup d'herbages de nouvelle création, parfaitement tenus et chargés de bestiaux magnifiques.

Nous ne pouvons attribuer l'abstention des cultivateurs de cette contrée qu'à un excès de modestie fort regrettable.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. COUTIL, SECRÉTAIRE DE LA SECTION DES ANDELYS

SUR LES

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX DOMESTIQUES ET OUVRIERS AGRICOLES

—

MESSIEURS,

Depuis 1873, la Société d'agriculture a tenu son concours dans chacun des six cantons de l'arrondissement.

Elle a décerné soixante-treize prix aux ouvriers agricoles.

Les récompenses du comité sont toujours très recherchées ; aussi avons-nous reçu cette année trente-quatre certificats très intéressants.

Citons d'abord un ancien lauréat, M. Désiré Delaplace, âgé de 71 ans, charretier depuis 48 ans chez M. F. Boulanger, à Fleury-la-Forêt. La Société lui accorde une médaille d'argent comme souvenir d'un demi-siècle de fidélité et de dévouement.

Onze candidats se sont présentés pour le prix des charretiers : MM. Ract (Victor), qui compte 13 ans de service ; Ozanne (Emile) et Longé (Julien), 15 ans ; Bourgeois (Louis), 20 ans ; Cherfix (Clément) et Dailly (Victor), 22 ans.

Le 1er prix (50 fr. et une médaille de bronze) a été accordé à Cailleux (Jean-Baptiste), depuis 34 ans chez M. H. Harre, au Thil ;

Digitized by Google

2e prix (30 fr. et médaille), à Patou (Casimir-Théodule), 27 ans de service chez M. Lemonnier, à Lisors ;

3e prix (20 fr.), à Gambette (Stanislas), 24 ans chez M. Laurier, au Thil.

Mention honorable (10 fr.), Foucaux (Félix), 23 ans chez M. Boullet, à Lyons ;

Id. (10 fr.), Vigreux (Félix), 23 ans chez M. Louis Boulanger, à Lyons.

Le 1er prix des bergers (50 fr. et une médaille) a été décerné à Duval (Maximilien), 27 ans chez M. Feugueur, au Mesnil-Guilbert.

Rappels de 2e prix : Giguet (Eugène), 22 ans chez M. Charpentier, à la Queue-d'Haie, et Jean (Victor), 22 ans chez M. Boivin, à Fontenay.

Le 1er prix des servantes a été accordé à Mlle Germone (Aldegonde), pour 45 ans de service chez MM. Geher et Millard, au Tronquay ;

2e Prix (25 fr.), à Mme Léonie Lemoine, veuve Dubus, 22 ans chez M. Cavelier, à Feuquerolles ;

3e Prix (15 fr.), à Mlle Aubert (Céleste), 16 ans chez M. L. Boulanger, à Lyons.

Neuf candidats ont pris part au concours pour le prix des hommes de cour : MM. Brière (Maxime), 16 ans de service ; Langlois (Ernest), 17 ans ; Delamare (Ferdinand), 20 ans.

Le 1er prix (40 fr. et médaille) a été décerné à Brossard (Félix), pour 37 ans de service chez MM. Briant, Mauger et Durand, au Tronquay ;

2e Prix (25 fr.), à Buquet (Germain), 35 ans chez M. F. Defontenay, des Thilliers ;

3e Prix (15 fr.), à Francôme (Joseph), 30 ans chez Mme Doré-Bertin, à Gamaches.

Rappel de 3e prix à Cherfix (Louis), 27 ans chez Mme Lainay, à Gaillarbois.

Mentions honorables à Després (Adjutor), 22 ans chez

Digitized by Google

M. Lejeune, au Tronquay ; et Lepage (Joseph), 22 ans chez M. Chéron, à Cressenville.

Prix (25 fr.), Neveu (Honoré), journalier depuis 42 ans chez Mme Doré-Bertin, à Gamaches.

Parmi les moissonneurs, MM. Hubert (Prosper) et Jouen (Louis) comptent 27 ans de service.

Le 1er prix (40 fr. et une médaille) a été accordé à Grenet (Jules), pour 45 ans de service chez MM. Hardy et Millard, à Lyons ;

2e Prix (25 fr.), Damemme (Adolphe), 31 ans chez M. J. Prévost, à la Haute-Borne ;

Id., Mabire (Pierre), 31 ans chez MM. Courty, à Saint-Germain.

Mention honorable, Belhoste (Frédéric), 29 ans.

La médaille de vermeil, offerte par votre secrétaire, a été décernée à Mme Germone, qui a vu passer trois générations dans la ferme du Tronquay, et qui, depuis 45 ans, sert toujours avec le même zèle et le même dévouement les familles Geher et Millard.

Nous sommes à Lyons. Dans un travail récent et très intéressant, M. Passy a raconté l'histoire de la forêt, où près de deux cents ouvriers ont leur domicile et exercent leur industrie. Sur la proposition de M. Boissel, la Société est heureuse d'accorder un prix à Lehalleur (Jules), sabotier, pour 30 ans de service. Cette récompense indique aux camarades de Lehalleur qu'à sa prochaine visite dans le canton, la section se souviendra des laborieux ouvriers de la forêt de Lyons.

Digitized by Google

LISTE DES RÉCOMPENSES

—

CONCOURS DE LABOURAGE

1er *Prix* (50 fr. et médaille d'argent), M. Duval, chez M. Juhel, à Ostrebos. — 2e *Prix* (40 fr. et médaille de bronze), M. Manginot, chez M. Cavelier, à Feuquerolles.— 3e *Prix* (30 fr. et médaille de bronze), M. Ravanne, chez M. Lebrun, à Noyers.—4e *Prix* (médaille de bronze), M. Foucaux, chez M. Bouillet, à Lyons. — 5e *Prix* (médaille de bronze), M. Letailleur (Louis), chez M. Cavelier, à Feuquerolles.

CULTURE PERFECTIONNÉE

1re *Médaille d'or*, M. Durand (Alexandre), cultivateur au Tronquay. — 2e *Médaille d'or*, M. Durand (Louis), au Tronquay. — *Médaille de vermeil*, M. Lefebvre, herbager à Lyons. — *Médaille de vermeil*, M. Vardon, à Lyons, pour sa plantation d'arbres à cidre.

CONCOURS D'ANIMAUX

Prix d'ensemble (médaille d'or), M. Durand (Louis), au Tronquay.

Chevaux de 5 a 6 ans. — *Médaille de vermeil*, M. Mony, à Lorleau.

Juments. — *Médaille d'argent*, M. Bouillet, à Lyons.

Poulains de 18 mois. — 1er *Prix* (médaille d'argent), M. Durand (Louis). — 2e *Prix* (médaille de bronze), M. Durand (Alexandre), au Tronquay.

Jument suivie de son poulain. — 1er *Prix* (médaille de vermeil), M. Lefebvre, aux Brûlins.—2e *Prix* (médaille de bronze), M. Milliard, à la Lande.

Cheval de trait. — 1er *Prix* (médaille de bronze), M. Critot, aux Landes-de-Bézu. — 2e *Prix* (médaille de bronze), M. Lelieur, à Fleury-la-Forêt.

Cheval de selle.— *Médaille de bronze*, M. Anquetin, à Lyons.

Taureau de 2 ans. — 1er *Prix* (médaille de vermeil), M. Eloi, de Morgny. — 2e *Prix* (médaille d'argent), M. Durand (Louis).

Digitized by Google

VACHES LAITIÈRES. — 1er *Prix* (médaille d'argent), M. Lechesne, à Beaufícel. — 2e *Prix* (médaille de bronze), M. Durand (Alexandre).

GÉNISSES. — *Médaille d'argent*, M. Durand (Louis).

BŒUFS. — *Médaille d'argent*, M. Anquetin, à Lyons.

MOUTONS GRAS. — *Médaille de bronze*, M. Durand (Alexandre).

VERRATS. — 1er *Prix* (médaille de vermeil), M. Boulanger (Louis), à Lyons. — 2e *Prix* (médaille d'argent), M. Durand (Alexandre).

INSTRUMENTS

Médaille d'or : M. Pilter, à Paris, représenté par M. Baquet, à Vesly, pour écrémeuse centrifuge.

Prix d'ensemble : (80 fr., médaille d'or), M. Darras, à Saussay, pour sa collection d'instruments aratoires. — (50 fr., médaille de vermeil), M. Montandon, à Tourny, pour sa collection d'instruments aratoires. — (40 fr., médaille d'argent), M. Laurent, à Pont-Saint-Pierre, pour sa collection d'instruments aratoires.—*Médaille d'argent*, M. Courtin, à Gournay, pour sa collection d'instruments aratoires.— *Mention honorable*, M. Durand (Louis), pour couveuse artificielle. — *Mention honorable*, M. Craffe, à Gournay, pour charrue.

HORTICULTURE

1er *Prix* (médaille d'argent), M. Benoist fils, à la Brosse, pour l'ensemble de ses produits. — 2e *Prix* (médaille de bronze), M. Dupont, à Rosay, pour son exposition de légumes.

FLEURS ET ARBUSTES

Prix (médaille de vermeil), M. Dolbère, jardinier au château de Rosay, pour sa belle collection de bégonias. — *Id.*, M. Lefrançois, à Lyons, pour sa nombreuse collection de conifères.—2e *Prix*, M. Lieubray, à Lyons, pour sa collection de fruits.

Diplôme d'honneur : L'administration forestière, représentée par M. Dubois, inspecteur à Lyons, pour l'exploitation de ses produits.

Digitized by Google

TOAST DE M. LOUIS PASSY

Président de la section des Andelys.

—

MESSIEURS,

Je me suis réservé, comme aux jours de ma jeunesse, le plaisir et l'honneur de vous proposer le toast si cher à nos cœurs, le toast : Aux lauréats du concours! Je ne vous cacherai pas mon émotion, car en sollicitant vos applaudissements pour les succès de nos cultivateurs, pour l'habileté de nos laboureurs et de nos constructeurs, pour la fidélité de nos ouvriers agricoles, je veux ressérrer publiquement les liens indissolubles qui m'unissent à tous ceux qui dirigent et secondent l'agriculture du Vexin.

L'agriculture ne traverse pas seulement une crise difficile, que plusieurs mauvaises récoltes et la concurrence américaine expliqueraient sans nous consoler, mais elle subit une révolution lente qui tend à changer la situation respective des propriétaires, des fermiers et des ouvriers. L'Angleterre, l'Espagne, la France, l'Europe entière sont en travail et en souffrance. Vous connaissez déjà les causes d'une situation si précaire ; mais vous savez surtout qu'en présence de la baisse dans le taux de l'intérêt de l'argent et de la hausse dans le prix des fermages, du changement des mœurs publiques, et des habitudes agricoles, en présence de la nécessité d'augmenter le capital d'exploitation d'une ferme et de l'incertitude des récoltes, des difficultés qui peuvent naître entre les propriétaires, les fermiers et les ouvriers, beaucoup se découragent et quelques-uns renoncent à la vie des champs.

Digitized by Google

Notre devoir à nous, qui représentons les intérêts solidaires de la grande famille agricole, notre devoir est de relever votre courage, de réagir, comme vous le disait tout à l'heure M. de Valon, contre une tendance qui finirait par porter atteinte à la prospérité publique. Ce serait un grand malheur que la culture de la terre tombât entre des mains inexpérimentées. Ce serait un grand malheur que ceux qui ont les traditions et l'expérience désertassent la pratique et que le cultivateur ne retrouvât pas la confiance qu'il semble avoir perdue. Dans toute l'Europe, gouvernements, savants. propriétaires, cultivateurs étudient la situation et, à l'envi, cherchent un remède. Dans notre pays, il est impossible que le secours, si ce n'est le remède, ne vienne pas sous une forme ou sous une autre. Il faut redire bien haut nos espérances et répéter publiquement nos besoins, Voilà pourquoi notre modeste concours a son importance et son caractère. Voilà pourquoi nous venons aujourd'hui honorer et remercier ceux qui, dans chaque canton, luttent avec énergie contre les obstacles d'une situation troublée, apportent à leur exploitation des perfectionnements toujours nouveaux et tiennent, haut et ferme, le drapeau si souvent victorieux du Vexin agricole. Que vos applaudissements saluent les noms de MM. Boulanger et Mabire.

Nous avons nommé les généraux. Passons en revue et saluons les soldats du travail agricole, saluons ces laboureurs qui, par leur adresse, ont excité votre admiration et nous ont obligés à doubler le nombre de nos prix ; saluons ces dévoués serviteurs que leurs maîtres honorent comme des membres de leur famille. Ils sont là réunis, et je vous présente, Messieurs, un véritable bataillon de nobles vétérans. Je leur tends cordialement la main en votre nom. Je les loue de nouveau publiquement. Ils ont eu beaucoup d'intelligence parce qu'ils ont eu beaucoup de cœur. Ils avaient l'instinct de la fidélité et du dévoûment. Ils ont trouvé le bonheur dans la tranquille habitude de leur devoir, mais le devoir à

Digitized by Google

ses jours de repos et de calme, comme il a ses jours d'épreuve et de péril.

Gambette servait chez M. Lorier, du Thil. Les Prussiens réquisitionnent voiture et chevaux et, deux mois durant, il disparaît. Inquiet, M. Lorier envoie à sa découverte. On le trouve enfin. Un cheval est mort, Gambette est très malade. Il a souffert toutes les rigueurs de l'hiver, mais il n'a pas quitté la voiture et les chevaux de son maître. Je vous laisse penser si, en revoyant les premières maisons du Thil, les larmes n'ont pas dû remplir ses yeux et si M. Lorier lui a serré la main comme on serre la main d'un vieil ami. Ce jour-là, le maître et le serviteur étaient heureux, et nous renouvelons leur joie en la partageant avec eux. L'assemblée tout entière souhaite honneur, bonheur et santé à ces braves serviteurs qui sont l'ornement et la gloire de notre fête.

Je parle avec vivacité des sentiments qui ont animé et guidé tant de belles et bonnes actions, car je découvre en elles les sentiments qui ont toujours fait battre mon cœur. Les principes d'ordre, la fidélité à mes amis, le dévoûment à notre pays ont été toujours le but de mes efforts, comme la probité, la fidélité à leurs maîtres et le devoûment à leur devoir ont été pour ces braves serviteurs la règle de leur conduite. Vous les avez proclamés les bons serviteurs de la cause agricole, je veux être à vos yeux comme je suis, un bon serviteur de la chose publique. Aussi bien, le suffrage universel me donne ce droit et m'inspire cette confiance. L'occasion est unique. Il faut vous parler de moi-même. Je le sens, je ne puis me soustraire au devoir de la gratitude; mais, pour me faire pardonner la liberté que je suis obligé de prendre aujourd'hui, rassurez-vous, je ne me présenterai pas devant vous avec l'autorité du succès, mais dans l'abandon d'une simple causerie.

Ce n'est pas moi qui ai posé ma candidature : voilà ce que je veux vous rappeler. Elle s'est posée toute seule il y a vingt-cinq ans. J'aimais passionnément la science et j'ai été

Digitized by Google

entraîné dans une succession d'amitiés qui m'ont livré à la politique. Je me souviendrai toujours de ces parties de chasse que je faisais avec mon père dans le cher pays de Lyons, dans le canton d'Etrépagny, qui m'a toujours reconnu comme un de ses enfants, et dans l'arrondissement tout entier. Je me souviens de ces réunions, de ces repas, de ces entretiens où les pères de mes compagnons, où mes compagnons eux-mêmes, devenus aujourd'hui mes patrons, me prédisaient que je serais leur député, et c'est ainsi que, doucement, je me suis habitué à travailler pour suivre leurs conseils, et que, sous leur inspiration, je suis entré dans la carrière politique où se consument mes efforts.

Tous mes amis (et j'en ai, vous le savez, dans tous nos villages), tous savent que mon histoire est la leur et que leur vie est la mienne. Ils ont été les témoins de ma jeunesse : ils sont les auteurs de ma fortune. Ce sont eux qui, sous l'Empire, m'ont poussé dans ces étonnantes campagnes que dans les trois arrondissements de Louviers, d'Evreux, des Andelys, j'osais entreprendre en même temps pour réunir en ma personne l'arrondissement des Andelys coupé en deux. Ce sont eux qui ont ravivé dans le département tout entier le souvenir d'un nom plusieurs fois honoré par la faveur populaire, et qui m'ont envoyé en tête du scrutin de liste à l'Assemblée nationale. Ce sont eux qui, depuis dix ans, n'ont cessé de déclarer que, par leur volonté souveraine, j'étais député et que je resterais député de l'arrondissement des Andelys. Comment pourrais-je oublier tout cela ? Comment irais-je chercher un fragile secours dans les passions et les opinions exclusives d'un parti, lorsque j'ai toujours trouvé un inébranlable appui dans la fidélité de vos amitiés et dans la communauté de nos intérêts ? Pourquoi consentirais-je à dépendre de quelques-uns, lorsque j'ai toujours rêvé d'être le représentant de tous, et que mon rêve, s'il ne dépendait que de moi, serait à l'instant accompli ? Vous êtes de bons citoyens qui avez toujours professé le respect du gouverne-

Digitized by Google

ment établi, mais qui exigez l'ordre et la liberté, c'est-à-dire la sécurité des personnes et des biens ; ce que vous êtes, je le suis ; ce que vous voulez, je le veux, et cela est si vrai, qu'il y a quelques jours je vous ai dit : « Je ne prêterai pas la main à des réformes aventureuses qui compromettraient la paix et l'équilibre de notre organisation sociale. Je ne prêterai pas la main à la révision de la constitution républicaine que la France s'est récemment donnée », et vous m'avez répondu que j'avais raison. C'est qu'entre nous tout se passe au grand jour et dans le plus parfait accord. A chaque élection, je vous dis la vérité de la situation. Vous ne me demandez rien. Je ne vous promets rien, et pour quatre ans le contrat est signé entre nous, sur les bases de la bonne foi et du patriotisme.

Je vous remercie, mes vœux sont comblés. Je remercie du fond du cœur ceux qui ont bien voulu, par leurs suffrages, consacrer une fois de plus et ma conduite et ma situation. Mais, si j'ai cédé à l'irrésistible besoin de vous témoigner ma reconnaissance, je ne dois pas oublier que dans ce banquet se trouvent des personnes qui, par des raisons diverses, eussent préféré voir réussir un de mes concurrents : à ces adversaires d'hier, je dis sans hésiter que je ne les connais pas et que je ne les reconnaîtrai jamais. Mon respect pour la liberté des opinions et des ambitions est tel que depuis dix ans je n'ai pas voulu garder le souvenir d'une attaque ou d'une calomnie. Nous vivons à une époque où l'on croit trop souvent nécessaire, pour se faire valoir, de s'injurier ou de s'accuser publiquement, mais c'est un entraînement fatal et passager. Après les luttes électorales, il faut bien revenir au calme, à la tolérance et au bon sens. Ce que chacun doit faire, c'est de saisir l'occasion d'oublier, c'est de trouver un terrain sur lequel on puisse se tendre la main ; et quelle occasion plus naturelle que l'occasion d'un concours agricole, quel terrain plus propice que le sentiment de haute estime pour le talent de nos cultivateurs ? Tous nous pouvons,

Digitized by Google

en restant nous-mêmes, confondre nos vœux et nos applaudissements dans un élan sincère de chaleureuse concorde. Je vous y convie.

Aux lauréats du concours, aux vainqueurs de cette belle journée, aux cultivateurs, aux ouvriers agricoles, aux laboureurs, aux exposants, aux horticulteurs, aux pompiers, à tous ceux qui ont concouru généreusement à l'éclat de cette fête ! Ils sont une joie dans le présent ; ils sont une force dans l'avenir !

Aux lauréats du concours !

Digitized by Google

RAPPORT SOMMAIRE

DE M. LE COMTE DAUGER

SUR

LES COURSES DE BERNAY DE 1881

—

MESSIEURS,

C'est une tâche ingrate de venir tous les ans vous redire un peu les mêmes choses, et c'est en pareil cas que l'on apprécie surtout ce qui me manque, la faculté précieuse d'être intéressant sans être banal, sans se répéter toujours, en un mot, le talent de l'orateur ou de l'homme de lettres comme vous en entendez souvent parmi vous.

Au nom de la Société des courses de Bernay, je veux d'abord, Messieurs, vous remercier de votre générosité annuelle, et, je l'espère, maintenant traditionnelle. — Cette année plus que jamais elle nous a été d'un grand secours, car nous avons eu à lutter même contre les éléments : pas un rayon de soleil n'a voulu éclairer un instant notre persévérance, et la recette s'en est ressentie d'une manière sensible. Nous aurions pu, toutefois, craindre un désastre et nous n'avons pas eu même un échec : c'est ce qui prouve la vitalité de notre œuvre. Notre bourse seule a été attaquée, et cela encore dans des conditions tolérables; 1,000 ou 1,200 fr. en moins ne sont pas une ruine, et je dirai même que nous pouvons en tirer la conséquence de la solidité de notre entreprise. Cette année, en effet, où l'attrait d'un beau temps manquait complètement, il n'y avait comme assistants que

Digitized by Google

tous ceux chez lesquels le feu sacré une fois allumé est inextinguible.

Les éléments d'ailleurs n'ont pas été notre seul ennemi : un plus sérieux, plus difficile à vaincre est la difficulté de trouver un autre terrain.—Nous croyions, cette année, avoir enfin réussi. — Le bon vouloir du propriétaire, l'agrément du fermier, tout paraissait nous sourire, mais des difficultés d'exécution ont surgi, et nous avons encore été réduits à l'exiguïté du Champ de Manœuvres.

La configuration accidentée des environs de Bernay est déjà un grand obstacle, et il est vraiment fâcheux que certains propriétaires ne comprennent pas les avantages très considérables qu'ils pourraient retirer dans l'avenir de la création d'un hippodrome sur leur terrain. — Le préjudice est bien petit, en supposant qu'il existe, et si dans l'avenir un intérêt proportionnel était donné au propriétaire du sol, comme la Société le ferait certainement, ce serait pour lui une source future de richesse.

Mais la ville de Bernay, Messieurs! Elle ne se doute pas à quel point elle est intéressée au succès; ce serait pour elle la poule aux œufs d'or, et elle devrait aplanir ses collines pour créer un terrain. S'il est connu, en effet, que seule la journée du *Grand Prix* rapporte 10 millions à la ville de Paris, pourquoi les courses de Bernay ne rapporteraient-elles pas, un jour, 100,000 francs à celle de Bernay?

Je m'égare, Messieurs, et j'ai hâte d'en finir pour ne pas vous retenir plus longtemps, non pas sous le charme, mais sous l'ennui de discussions techniques.

Je vous dirai donc en deux mots que notre programme a encore été suffisamment rempli cette année, et les engagements presque aussi nombreux que l'an passé. Le prix donné par votre Société, réservé à la course attelée comme intéressant plus directement l'agriculture, a été l'un des plus brillants, et nous avons été heureux de l'attribuer aux chevaux du département de l'Eure. Si une ou deux courses ont eu

Digitized by Google

moins de partants, il faut en accuser l'inclémence du temps. Mais une compensation plus que suffisante a été la course militaire, où quatre officiers du 21e dragons sont venus courageusement braver les intempéries et démontrer qu'actuellement, dans l'armée française, le talent de l'équitation n'est plus limité aux corps spéciaux et d'élite, mais généralisé dans tous les régiments. Quatre chevaux, pris dans la troupe, ont fait le parcours sans une faute, et les juges du champ n'ont eu que des demi-fautes à constater pour choisir le gagnant.

En résumé, Messieurs, l'année 1881 a été, pour la Société des courses de Bernay, une épreuve dont elle est sortie victorieuse : nous sommes assurés maintenant que notre succès n'était pas éphémère et dû à des circonstances fortuites. Nous avons, il est vrai, devant nous toujours le même obstacle qu'il ne nous a pas encore été donné de pouvoir franchir, mais nous sommes persévérants, nous sommes tenaces, nous sommes Normands en un mot, et si la ténacité, qualité dominante du caractère normand, comme l'a si bien développé devant vous, il y a quelques mois, un éminent orateur, si la ténacité, dis-je, est un gage de succès assuré, je vous l'affirme sans hésiter, Messieurs, *nous réussirons*.

Digitized by Google

Société libre d'Agriculture
SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

TRAVAUX DIVERS

AGRICULTURE ET SCIENCES

ENQUÊTE

SUR LA

SITUATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PROPRIÉTÉ

PROVOQUÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

Réponses de la Société libre de l'Eure (section d'Agriculture).

1. Y a-t-il en ce moment des fermes abandonnées en cours de bail, ou n'ayant pas pu trouver preneur, et reprises forcément par leurs propriétaires? Combien y en a-t-il dans l'arrondissement?

Il y a, dans l'arrondissement d'Evreux, au moins vingt fermes soit délaissées en cours de bail, soit reprises par les propriétaires, après résiliation judiciaire pour défaut de paiement : on peut ajouter que les fermes dont les baux doivent se terminer d'ici à trois ans ne trouvent pas preneurs.

2. L'abaissement du prix de location atteint-il la petite, la moyenne ou la grande culture?

L'abaissement du prix de location est du quart au tiers

Digitized by Google

pour la grande et la moyenne culture, et du sixième au cinquième pour la petite.

3. La valeur de la propriété a-t-elle subi une diminution? Dans quelle proportion? Cette dépréciation, si elle existe, s'applique-t-elle à la petite, à la moyenne ou à la grande propriété? (Grande propriété, au-dessus de 80 hect.; moyenne propriété, de 20 à 80 hect.; petite propriété, au-dessous de 20 hect.)

La vente des biens immeubles est pour ainsi dire impossible pour les grandes propriétés : il résulte des quelques aliénations qui ont encore lieu une baisse considérable que l'on peut évaluer à un quart pour la valeur des propriétés moyennes, et à un cinquième pour la valeur des petites.

4. Est-il exact que les cultivateurs soient découragés et qu'ils abandonnent la culture? — Répondre pour les exploitants de la petite, de la moyenne et de la grande culture.

Il règne en ce moment un très grand découragement parmi les cultivateurs. Beaucoup abandonnent l'industrie agricole; ce découragement tient à des causes multiples; mais les principales sont : l'abandon toujours plus fréquent des travaux agricoles par les ouvriers des campagnes, qui subissent l'attrait du travail en commun, et des distractions que leur présentent les villes; le nombre plus grand qu'autrefois des jeunes gens pris par le service militaire, d'où il résulte que la main-d'œuvre et les exigences des ouvriers agricoles ont augmenté en proportion de la diminution de leur nombre. Les cultivateurs trouvent difficilement des ouvriers et ne peuvent obtenir de ceux-ci, même avec une augmentation de salaire et des dépenses plus grandes de nourriture, ni la docilité, ni une somme de travail égale à celle qu'ils obtenaient autrefois. Il faut ajouter, et peut être même placer en première ligne comme causes principales : le défaut d'une rémunération compensatrice par suite des charges toujours croissantes qui grèvent la propriété et l'industrie

Digitized by Google

agricoles, et la concurrence des pays étrangers qui maintient sur les marchés intérieurs des prix trop bas, même dans les années où les récoltes sont insuffisantes.

P. S. — Il résulte des renseignements que la situation des autres arrondissements est sensiblement la même que celle qui existe dans l'arrondissement d'Evreux.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES VŒUX EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

ET LEUR RÉSULTAT

Par M. JOIN-LAMBERT, membre de la Société (section de Bernay).

—

MESSIEURS,

Je viens encore, sur la demande qui m'en a été faite, vous entretenir d'une situation agricole que vous connaissez parfaitement. Vous savez aussi quelle réponse les derniers votes de tarifs apportent aux doléances de l'agriculture. Le péril est grand pour vous d'entendre d'incessantes redites et pour moi de vous les infliger. Je n'ai d'autre moyen d'obtenir votre indulgence que d'être aussi bref que possible et de m'en tenir aux faits récents.

L'année dernière, la Société des agriculteurs et la réunion provoquée par M. Estancelin se heurtaient à cette prédiction : « *L'agriculture n'obtiendra rien* ». C'était le mot des économistes théoriciens imbus du système de 1860 ; c'était le mot des politiques toujours empressés de protéger la masse des consommateurs, qui ne travaillent pas tous, au détriment d'un nombre un peu moindre, mais fort considérable d'agriculteurs qui tous consomment et produisent.

Sous réserve de l'intervention du Sénat, la prédiction s'est réalisée ou à peu près. L'agriculture obtient si peu de chose, qu'en effet elle n'est pas secourue.

Digitized by Google

Cependant, ce peu de chose témoigne d'un progrès, sinon matériel, du moins moral.

Dans le monde politique on n'ose plus se montrer tout à fait insensible aux plaintes de l'agriculture. De même qu'aucun protectionniste, si fougueux qu'il soit, ne soutient plus la thèse excessive de la prohibition, personne ou presque personne n'agite plus le drapeau du libre échange absolu. Aux uns comme aux autres, le traitement auquel la production nationale a droit paraît une question de circonstance et de mesure.

On s'accorde pour calculer le secours selon les forces de chaque industrie et suivant l'intérêt général de la nation. Si des préjugés se trahissent encore dans la manière d'opérer les calculs, on semble différer plutôt sur des chiffres que sur des principes. Ce langage et cette attitude manifestent le progrès que, malgré bien des passions et bien des indifférences, toute discussion au grand jour amène. Des bancs ont beau être vides, les compétences ont beau être rares, la contradiction en termes modérés, vaut encore mieux pour les intérêts engagés que les solutions écloses dans quelques cerveaux concentrés et solitaires.

Voyons donc ce que l'agriculture a gagné en fiches de consolation, en bonnes paroles et en bons conseils, sinon en secours utiles et en réalités.

Le discours ministériel par lequel le débat s'est ouvert à la Chambre, a précédé d'un jour la session de la Société des agriculteurs. « *Vous ne souffrez pas,* a dit le ministre, *ou du moins pas autant que vous le prétendez.* » On a vu des médecins appelés auprès d'un malade qui se plaint, demander : « *Où souffrez-vous?* » Mais jamais on n'en a vu dire : « *Vous faites erreur, vous ne souffrez pas.* » On essaie de guérir et non de nier la maladie,

Est-il donc nécessaire de définir le mal et de le remettre en évidence?

Le ministre, en homme qui veut ni se tromper ni être

Digitized by Google

trompé, n'a pas voulu s'en tenir à l'apparence des faits, il ne croit pas à notre inventaire agricole dressé par les intéressés, il l'a demandé à des experts et à des savants officiels. La Société nationale d'agriculture est un corps permanent, une sorte d'académie qui a des attaches, non pas spéciales avec le gouvernement actuel, mais avec tous les gouvernements qui se succèdent. Ses membres sont des hommes d'une haute valeur scientifique. Bon nombre d'entre eux sont économistes, chimistes, mécaniciens, statisticiens, c'est-à-dire des agriculteurs de bibliothèque ou de laboratoire. A leur tour, ils ont eu l'excellente idée de ne pas se fier à eux seuls pour la réponse à faire au ministre, et ils ont adressé un questionnaire détaillé aux correspondants que la Société possède dans chaque département. Ces correspondants, choisis parmi les agronomes les plus éclairés, habitent la province et voient les choses de près. Sur *quatre-vingt-huit*, 75 expriment les plaintes dont la Société des agriculteurs, et vous-mêmes, Messieurs, vous vous êtes faits les organes; 13, seulement, vous entendez-bien, 13 développent d'autres idées.

Après cela, peut-on prétendre que les faits soient douteux, les doléances chimériques?

Pourtant, la Société nationale, ayant à tirer des conclusions de sa propre enquête, ne se hâte pas de les prendre, et même, quant à présent, son éminent rapporteur prête à son langage le ton de la satisfaction et de la confiance, plutôt que celui de l'inquiétude. Pour donner des apparences spécieuses à un tel optimisme, le procédé est fort simple et je vais vous l'indiquer.

Vous êtes chez un industriel qui se plaint de compromettre son avoir : « *Allons donc*, direz-vous, *votre usine est fort « bien construite, la force motrice est puissante, les métiers sont « du meilleur système, vous êtes dans la force de l'intelligence et « de l'âge, vos ouvriers sont laborieux, vos produits, enfin, sont « très bons et très beaux. Vous avez marché. Encore un pas en « avant, et de riche vous deviendrez opulent* ». L'industriel qui

Digitized by Google

ne se sentirait pas rassuré et consolé, aurait sans doute l'esprit mal fait. L'industrie est de moins bonne composition, paraît-il, ou mieux représentée et défendue que l'agriculture, puisque les droits déjà défensifs pour elle, sinon tout à fait protecteurs, sont encore élevés par la Chambre. Si on ajoutait : « *Le paysage autour de votre usine est très pittoresque* », la plaisanterie paraîtrait un peu forte. On a bien dit pour démontrer la prospérité agricole : « *Dans chaque maison de cultivateur on trouve un parapluie* ». La Société nationale, plus sérieuse, se borne à déclarer aux agriculteurs : « *Vos terres « sont bonnes et mieux cultivées. Vos bestiaux sont améliorés. « Vos machines sont perfectionnées. Vous êtes intelligents et « courageux. Nous applaudissons à vos efforts. Faites-en davan- « tage et cessez de vous plaindre* ».

Le langage du ministre est encore moins compatissant et secourable : « *Le nombre des moutons est descendu de 33 à 24 « millions de têtes, mais le poids de chaque animal a augmenté. « La production en viande s'est néanmoins abaissée et le meilleur « des engrais est devenu moins abondant. Si la culture avec et « par le mouton n'est plus possible en France, allez l'élever en « Algerie.* »

Le palliatif n'a pas été trouvé suffisant par la Société des agriculteurs, et ne sera pas, je le crains, du goût des cultivateurs qui possèdent ou louent la terre et ne peuvent la transporter avec eux.

M. Raoul Duval, dont on peut discuter les doctrines plutôt que le talent, est venu dire à la Société des agriculteurs : « *Vous accusez l'importation de bestiaux américains de peser « sur l'élevage français. C'est une erreur. Il n'en est jamais moins entré en France qu'en 1879* ». On a répondu : L'importation a été considérable en Angleterre et tous les bestiaux que nous exportions dans ce pays n'ont plus franchi le détroit, ils sont restés en France; de là une première et grave cause d'encombrement de notre marché.

De plus, beaucoup de bestiaux américains ont pénétré en

Digitized by Google

Belgique, en Hollande et en Allemagne par les frontières du nord et de l'est, sous un faux titre d'origine, et les animaux vraiment nés chez nos voisins, dépréciés et refoulés par l'importation américaine, sont venus en plus grand nombre que d'habitude chercher acheteurs sur le marché français.

Enfin, comme le blé était peu abondant dans nos greniers, pour faire de l'argent, le cultivateur a dû vendre plus de bestiaux et il a rencontré la dépression des prix résultant de l'affluence du même produit venu de toutes parts. Certes, il ne se plaint pas des arrivages qui suppléent ce qui nous manque, et conjurent les famines, mais il se demande, lorsque la récolte serait belle en France et dans les autres parties du monde, pourquoi une taxe légère et mobile, susceptible de disparaître aussitôt que le prix s'élève, ne soutiendrait pas le cours au niveau modéré dont il a besoin. Il craint que l'invasion de l'Europe par l'Amérique ne mette en péril la production du bétail, pivot de toute agriculture, sans profit réel pour le consommateur. La viande sur pied s'est vendue très bon marché depuis un an. La côtelette que nous avons mangée nous a-t-elle moins coûté? C'est qu'entre l'éleveur et notre table, il y a plusieurs intermédiaires qui font des bénéfices, et le dernier de tous, notre cuisinier ou notre cuisinière.

J'ai entendu un cultivateur de Seine-et-Marne présenter quelques-uns de ces arguments avec beaucoup de chaleur : « *Mon père,* concluait-il, *s'est enrichi dans la ferme que j'occupe.* « *Je m'y ruine, et l'insuccès ne vient pas de moi puisque mon* « *père m'assiste toujours de ses conseils* ». Ce langage d'un homme compétent et convaincu ne manquait pas d'éloquence, et il était écouté avec émotion.

C'est sous ces impressions et à la suite de discussions approfondies que l'assemblée des Agriculteurs de France a voté les résolutions suivantes :

« *1° Que dans le tarif général de douanes à intervenir, les inté-*

Digitized by Google

rêts de l'agriculture et de l'industrie soient réglés en vertu des mêmes principes.

« *2° Que tous les produits agricoles étrangers ayant des similaires dans l'agriculture française soient soumis à un droit compensateur qui ne soit pas inférieur à 10 p. 100.*

« *3° Que s'il intervient des traités de commerce, la réciprocité en soit la base.*

« *4° La Société prend acte, avec reconnaissance, des vœux émis par la Commission parlementaire du tarif général des douanes, que les produits agricoles restent en dehors de tout traité de commerce.* »

C'est la substance des vœux émis par vous et par plus de 250 comices ou Sociétés agricoles en France.

Devant la Chambre, M. Rouher ne s'est par montré plus tendre pour l'agriculture que M. Raoul Duval et M. le ministre Tirard.

Il ne conteste pas la souffrance, mais il fait un magnifique tableau des progrès, de la puissance, et, malgré la contradiction, presque de la prospérité de l'agriculture. Depuis quinze ans, les ensemencements en blé se sont étendus de 5,800,000 à 6,800,000 hectares. Grâce à une culture plus intensive, le rendement par hectare a augmenté.

Le nombre des têtes de race bovine ne s'est pas accru, mais la maturité et l'engraissement des animaux étant devenus plus précoces, le poids de viande livré annuellement à la boucherie a progressé, et l'éleveur réalise presque deux opérations pendant le temps qu'il consacrait jadis à une seule. Puis, habitude d'ancien ministre, il rend, en termes sonores, un juste hommage à ces populations robustes et persévérantes que le découragement n'atteint pas, qui sont la meilleure assise morale et physique du pays et la plus forte garantie de sa défense, à cette agriculture qui est la *caisse d'épargne* de la nation. Il ne faut pas demander du secours à la tarification, dit-il en concluant; si l'assistance est nécessaire, elle n'est pas urgente; on la cherchera ailleurs, et

Digitized by Google

avec le temps, avec les lumières et la bonne volonté de tous, on trouvera le remède meilleur et mystérieux qui nous échappe encore.

Voilà tout, Messieurs, est-ce assez?

Sans doute, l'agriculture a accompli de réels progrès; sans doute, les cultivateurs sont courageux ! Ceci même augmente notre inquiétude, puisque malgré les résultats obtenus, malgré de puissants efforts, la situation ne s'améliore pas, mais décline, puisque la *caisse d'épargne* ne se remplit plus, mais se vide.

Ah ! si nos populations rurales étaient réfractaires au progrès, si l'aspect de nos terres manifestait un marasme intellectuel et une indolence éclatante, il y aurait lieu non de se réjouir, mais de se rassurer. Pour conjurer le danger, il suffirait d'un réveil et d'un effort.

Dirons-nous qu'il n'y a rien à gagner, rien à améliorer. Jamais nous n'avons tenu ce langage. Nous ne ménageons pas les félicitations et les encouragements à ceux qui les méritent, mais nous n'épargnons ni les critiques ni les objurgations aux retardataires. Avec le sentiment de cette impartialité, nous demandons à ceux qui nous bercent d'espérances : « *Pensez-vous sérieusement que les conquêtes à faire sur nous-* « *mêmes, sur notre sol, sur nos méthodes soient suffisantes pour* « *écarter les difficultés du présent et de l'avenir* ? »

Si l'on s'en prend à l'agriculture qui n'a pas assez progressé ou doit progresser encore, n'est-ce pas pour éviter un fâcheux et cruel retour sur soi-même, sur des résolutions prématurées et trop peu étudiées auxquelles on n'accepte aucun démenti, pas même celui de l'expérience et du préjudice national !

Le maréchal Soult s'obstinait à prendre pour une victoire la bataille de Toulouse, qui était, au moins, douteuse. Combien il y eût tenu davantage s'il avait perdu toutes les autres. Il y a, aussi, des batailles économiques qu'un homme d'État n'avoue jamais avoir été funestes, parce que ses admira-

Digitized by Google

teurs, modestes, peut-être, y ont vu la meilleure et même la seule heureuse de ses conceptions.

Et nous, pour être justes, ajoutons : « *La conception était belle sans doute. Il est toujours bon d'étendre le champ des échanges et des richesses, comme celui de la pensée* ». D'autres hommes d'État l'avaient eue déjà, mais ils entendaient la réaliser à son heure, ou plutôt pas à pas, parallèlement au progrès des forces du pays. De 1815 à 1850, on l'oublie trop, on avait fait de ces pas en avant, mais ils étaient sans éclat comme sans trouble. Le véritable esprit économique, tel il apparaît dans les études posthumes d'un illustre homme d'Etat dont j'ai parlé ici, consiste non à devancer le temps par la pensée, mais à tenir compte de ses besoins dans les actes. Pour se contenter des hommages souvent tardifs rendus à la sagesse et à la prudence, il faut n'être pas pressé d'atteindre le renom par des mesures bruyantes et des transformations à tout prix, au prix surtout de la sécurité des autres.

Tout compte fait, nous dira-t-on, la victoire reste aux traités de 1860, plutôt qu'à leurs adversaires. Sans doute, l'agriculture est abandonnée à elle-même, aux charges et à la concurrence qui l'accablent, sans doute les industries seules obtiennent du secours, quelques-unes des relèvements de tarifs notables. Le système de la *marche en avant quand même* et en dépit des difficultés et des obstacles, est néanmoins ébranlé. On revient, comme je l'ai dit, aux débats concentrés sur les questions de mesure et d'opportunité. A l'agriculture, on dit, nous ne faisons rien ou presque rien, mais, nous le reconnaissons, il y aura peut-être quelque chose à faire, et nous aviserons aux moyens de le faire. Dans le cas où un railleur, un sceptique voudrait ici se souvenir « *du bon billet de La Châtre* », nous dirions : 20 millions d'agriculteurs ne sont pas La Châtre.

S'il est une règle qui s'impose heureusement en toutes choses, dans les pays où règnent quelque liberté et quelque

Digitized by Google

respect des minorités : « *c'est qu'aucune opinion ne puisse tout ce qu'elle voudrait oser* ». En matière économique aussi, pour n'en plus venir aux prises et aux coups d'Etat, douaniers, protectionnistes et libre-échangistes sont obligés à des concessions réciproques.

Nous n'en demanderons pas davantage, cela suffira pour que l'âpreté prohibitionniste soit tempérée et pour que l'agriculture ne rencontre pas toujours un *non possumus* impitoyable.

Les chiffres adoptés par la Chambre équivalent encore à ce *non possumus*. Les voilà pour les principaux produits agricoles :

Blé	0 fr. 60	par 100 k.,	sans augmentation				
Farine	1	28	id.	diminution	0	fr.	05
Avoine, Maïs, Seigle, Orge, Sarrazin, Graines oléagineuses	exempts						
Viandes fraîches de boucherie	1 fr. 50,	augmentation	..	0	fr.	88	
Id. salées	4	00,	diminution	..	0		62
Id. conservées en boîtes	8	00,	augmentation	...	3		30
Laine et Peaux, Suifs, Graisses	exempts						
Œufs	8 fr. 00	augmentation égale					
Beurre frais	13	00					
Beurre salé	15	00,	augmentation de	.....	12	fr.	40
Bœufs	6	00	par tête augmentation de	....	2		26
Vaches	4	00	id.	id.	2		25
Moutons	1	50	id.	id.	1		20
Porcs	1	50	id.	id.	1		20
Chevaux	30	00	id.	diminution de	1		00

D'après ce tarif, la taxe du blé est égale au 35e ou 40e de sa valeur, celle du bétail au 80e. Lorsque le cultivateur se plaignait de perdre sur le blé, on lui disait : Cherchez une compensation sur le bétail. Et voilà que ce produit étant menacé à son tour d'une dépréciation croissante, on le défend encore moins contre la concurrence étrangère. Un député normand, cela peut étonner, s'est même opposé à l'augmentation de la taxe sur les bestiaux. Les animaux américains, a-t-il dit, n'arriveront jamais en parfait état, ils au-

Digitized by Google

ront besoin de se refaire, et l'herbager aura tout avantage à revendre engraissés des bestiaux qu'il aura achetés à bon compte. Il est fort douteux que des animaux aussi peu acclimatés puissent être engraissés vite, c'est-à-dire avec profit. En tout cas, l'élevage importe à l'agriculture française tout entière, il est aussi nécessaire dans les pays de labour que dans ceux de pâturage, et le sacrifier à des considérations étroites et à des intérêts locaux serait un exemple d'égoïsme par trop étrange.

Pourtant il y a un produit naturel, exempt jusqu'alors, auquel on accorde l'énorme protection de 450 francs par 100 kilos. Ce n'est pas la soie, c'est le cheveu. Le cerveau français, le sol sur lequel il pousse, deviendrait-il stérile à un point inquiétant, je ne parle qu'au point de vue capillaire ?

Dans ces conditions de lutte inégale et de tarifs insuffisants, que va devenir l'agriculture ? Combien de personnes se posent avec anxiété cette question qu'il serait trop long d'étudier ici et trop difficile de résoudre. Sans nul doute, mais dans un avenir encore lointain, l'excédent de production des régions fertiles et peu peuplées diminuera. Les grands bénéfices attirant les hommes, la population et la consommation américaines augmenteront en même temps que la surface et la fécondité des terres encore vierges décroîtra. Pour le moment, la progression de la consomnation est de un ou deux, tandis que celle de la production est de dix ; le jour de l'équilibre est encore éloigné.

D'ici là, quel sera le sort des vieilles nations amollies et de leurs vieux territoires fatigués ?

Les uns disent un *macte animo* avec force paroles flatteuses et consolantes.

Les autres trouvent que tant de confiance en leurs forces serait de leur part présomption, et que tant d'éloges ressemblent à de l'ironie adressés à des gens qui succombent ou qui craignent de succomber. Selon eux, un peu plus de cette

Digitized by Google

assistance mutuelle, qui est la règle des nations prudentes, ferait bien mieux leur affaire.

Les Anglais voient se fermer leurs débouchés et le courant des exportations se retourner contre eux, à ce point que l'excédent de leurs importations s'élève à trois milliards. Bastiat a eu beau tourner en ridicule la balance du commerce, nos voisins ne sont pas assez ingénieux pour voir dans ces trois milliards un pur bénéfice, mais ils sont assez avisés pour comprendre que les tarifs élevés de l'Amérique et de la plupart des nations européennes sont une arme dangereuse dirigée contre une frontière sans protection douanière. Leur industrie et surtout leur agriculture attendent les résultats d'une large et savante enquête pour jeter peut-être à la mer d'onéreuses doctrines.

La question agricole est aussi liée chez nous, comme ailleurs, à celle qui touchent la propriété et la distribution des forces sociales.

Si l'agriculture continue de souffrir et la valeur foncière de s'abaisser, il pourrait se produire une sorte de *liquidation foncière*. Que ce mot n'effraie pas trop. Les sociétés humaines ne sont pas des corps immobiles, elles sont toujours en état de liquidation, c'est-à-dire de transformation plus ou moins rapide.

Seulemenl la réduction du capital foncier et du capital affecté à l'exploitation, en obérant propriétaires et agriculteurs, amènerait un dénouement un peu accéléré des emprunts et des hypothèques; les ventes se feraient à prix de plus en plus réduit, jusqu'à ce que le capital, rejeté aujourd'hui vers les valeurs mobilières ou les immeubles urbains, revienne à la terre. Et tant que l'agriculture ne donnera pas un revenu en proportion avec le capital confié au sol par les générations, l'argent et les populations se porteront vers les grandes agglomérations qui ne sont bonnes pour la santé ni des hommes, ni des peuples.

Un dégrèvement de l'impôt foncier et surtout des droits

Digitized by Google

de mutation, atténuerait un peu la perte des propriétaires vendeurs, mais il ne ferait qu'accélérer le changement de mains.

Depuis un certain temps, par suite du morcellement coïncidant avec une prospérité agricole relative, la terre avait tendance à passer aux mains de cette population rurale qui l'aime le plus et la cultive le mieux. C'était mérité et heureux pour les uns, profitable au pays tout entier. Comment cette transmission continuerait-elle de s'effectuer, si les économies anciennes diminuent et même sont dévorées par la crise agricole ?

Pour les partisans de la doctrine de MM. Rouher et Tirard, les dégrèvements que les besoins budgétaires rendent si difficiles, ne seraient encore que des palliatifs insuffisants. Les octrois, qui sont des douanes municipales et rappellent singulièrement ces douanes provinciales d'autrefois dont, avec raison, on a tant médit, les octrois devraient disparaître, mais comme sans eux les villes ne sauraient vivre, c'est encore un souhait inefficace et platonique. Il faudrait, dans leur système, pratiquer la grande, la très grande culture, en venir dès lors à la grande propriété, je ne dis pas y revenir, car même au moyen âge, à côté de grands domaines, il y avait, en France, et particulièrement en Normandie, autant de petites propriétés qu'aujourd'hui. C'est de notre temps, par suite d'une diminution de la population, concourant avec une augmentation de la richesse, que la moyenne propriété normande s'est reconstituée. L'idéal serait-il cet immense territoire exploité en Amérique par M. William Dalrymple, divisé en sections de 800 hectares, placées chacune sous la direction d'un gérant ? Là sont occupés 450 laboureurs et 300 chevaux; sur 8,300 hectares de froment, 75 moissonneuses opèrent à raison de 400 hectares par jour; 3 teneurs de livres et 2 caissiers sont attachés aux bureaux de cette manufacture agricole. Les immenses domaines de l'aristocratique Angleterre sont eux-mêmes distancés. En France, de sem-

Digitized by Google

blables opérations ne seraient possibles qu'au moyen de l'association. Il y aurait des sociétés agricoles par actions. On y a pensé. Le crédit, si désirable pour l'agriculteur dont le capital par hectare est presque toujours insuffisant, mais si difficile, presque impossible à raison de ses habitudes et de nos méthodes locatives, le crédit serait alors largement offert à ces grandes associations par de puissantes institutions financières. Mais comment notre sol découpé en parcelles pourrait-il être ramené à former de vastes surfaces? On y a pensé aussi. Nos voisins, Allemands et Anglais, ont indiqué la marche à suivre, ils ont même pratiqué le système. Il suffirait de lois énergiques sur le *rachat des enclaves* et sur la *réunion des parcelles*.

N'avez-vous pas, Messieurs, dans ces quelques phrases entendu les mots *associations*, *machines*, *actions*, *crédit*, *organisation légale*, qui composent le vocabulaire d'une certaine école progressive? Vous avez même aperçu la forte main de l'Etat s'abattant, au nom de l'intérêt général, sur la propriété individuelle pour la remanier et la refondre. Vous avez entrevu le labeur, les projets, les espérances de l'individu et de la famille, ces personnalités trop faibles, subordonnées et sacrifiées à ce grand tout, la *Société* et l'*Etat* dans la bouche de ceux qui s'accommodent encore des nationalités, en attendant mieux; l'*humanité*, dans la pensée de ceux qui, plus logiques et plus pressés, vont encore plus loin et plus en avant.

Il faut bien le dire, cette forme de socialisme ou plutôt de collectivisme financier, issu de la doctrine saint-simonienne a reçu maintes applications. Ces immenses magasins, *capharnaums* du commerce, où tout se vend et s'achète, ces immenses hôtels d'Amérique, j'allais dire *phalanstères*, où l'on passe, non une semaine ni un mois, mais la vie, sont des réalisations du système. Par la violence en moins et l'organisation en plus, il se distingue du rêve des anarchistes qui détruiraient sans autre résultat que leur profit éphémère, car

Digitized by Google

le monde livré au désordre, dès le lendemain, reconstruirait suivant l'ancien plan.

Ces horizons où, faute de compétence, je craindrais de m'engager, seront-ils un jour parcourus ?

Le tableau que nos descendants auraient sous les yeux contrasterait tellement avec celui qui se déploie aux nôtres que j'éprouve de grands doutes.

La population de nos campagnes aurait été refoulée vers les villes, et des ingénieurs sortis des écoles savantes, seraient venus des grands centres pour présider seuls aux opérations agricoles. Au milieu de nos plaines dénudées et d'où auraient disparu, comme des obstacles les chaumières et les clôtures, s'élèveraient de grandes usines, dressant leurs cheminées fumantes vers le ciel.

Au lieu de ces demeures paisibles et variées d'aspect, où le cultivateur et même l'ouvrier agricole mangent les fruits et les légumes de leur jardin et le pain fait avec le blé de leur récolte, il n'y aurait plus que des maisons uniformes groupées autour de l'usine, et des habitants prolétaires vivant, au jour le jour, de l'unique et fugitive ressource des salaires. En effet, cette grande agriculture, l'Angleterre et l'Amérique actuelles le démontrent, ne laisserait de place auprès d'elle qu'à de chétives existences.

Depuis que la grande industrie s'est établie, les métiers dispersés dans les habitations rurales et qui s'associaient si bien à la vie agricole et de famille, ont cessé de battre. Nulle part, il s'en faut, l'essor manufacturier des grands centres n'a entravé ni amélioré le prolétariat; de même, l'agriculture absolument intensive, sur de grandes surfaces, avec de grands capitaux, serait peut-être prospère, mais elle marquerait la fin de notre population rurale, saine, honnête et généralement heureuse.

D'anciennes et profondes attaches avec le sol, le sentiment de leur intérêt, un individualisme légitime répugnant à l'absorption par des collectivités, porteront sans doute les

Digitized by Google

agriculteurs français à combattre victorieusement cette tendance des idées et des choses.

Messieurs, en vous rendant compte du présent, je me suis laissé entraîner à vous parler de l'avenir et des solutions qu'une école d'industrialisme autoritaire, de collectivisme financier et de progrès mathématique plutôt qu'humain amènerait, sans peut-être les entrevoir ni les vouloir dès à présent dans toutes leurs conséquences.

Je ne crois pas être sorti des limites de notre sujet, mais je vous prie de me pardonner le trop long effort demandé à votre bienveillante attention.

Je vous laisse, en finissant sur cette interrogation : Quelque assistance donnée à l'agriculture ne vaudrait-elle pas mieux que la langueur ou le déclin de l'état actuel des choses ou que des remèdes aussi peu rassurants, sinon chimériques?

Digitized by Google

RAPPORT DE M. PIÉTON

SUR LE

CONCOURS D'HORTICULTURE DU MANS DE 1880

—

MESSIEURS,

Délégué par notre honorable président pour aller au Mans, représenter la Société libre d'agriculture de l'Eure, comme membre du jury de l'exposition horticole qui avait lieu en cette ville, je viens vous faire un compte-rendu sommaire de la mission qui m'a été confiée.

Ouverte le 6 juin 1880, en même temps que le concours régional agricole, et close le 13 du même mois, l'exposition était installée sur la place des Jacobins, transformée par un habile architecte en un splendide jardin du style paysagiste d'un effet saisissant comme disposition générale. Ce jardin, des plus pittoresques, comprenait des vallonnements bien réussis, renfermant dans leur ensemble, un rocher artificiel d'où s'échappait une cascade dont les eaux, après avoir traversé un bassin orné de plantes aquatiques, se répandaient en décrivant les sinuosités les plus gracieuses, au milieu d'une vaste pelouse richement décorée d'arbres et d'arbustes d'ornement. On y voyait aussi de jolies corbeilles formées des lots des exposants. Sur l'un des côtés du jardin, une tente de soixante mètres de long sur dix mètres de large servait d'abri aux plantes de serre tempérée et aux fleurs coupées, tandis que, sur le côté opposé, les végétaux de la zone torride occupaient deux serres spéciales.

Digitized by Google

En avant de la grande tente, sous les arbres de l'avenue qui servait d'entrée au jardin, étaient placés les produits de la culture maraîchère, ainsi que les objets d'art et d'industrie se rattachant à l'horticulture.

Ceci posé, hâtons-nous de dire que le concours horticole du Mans, malgré les circonstances climatériques si défavorables qui se sont produites cet hiver et pendant une partie du printemps, était des plus remarquables, sous le double rapport de la beauté et de la quantité des objets soumis à l'appréciation du jury. Nous sommes heureux de constater que cette importante réunion des produits de l'horticulture, a été le principal ornement du concours régional.

Quatre-vingts exposants avaient répondu à l'appel de la commission d'organisation. Les horticulteurs, pépiniéristes et maraîchers concouraient entre eux. Il en était de même les amateurs d'horticulture.

Le jury était composé de dix-huit membres, dont quatre appartenaient à la Société horticole de la Sarthe ; quatorze délégués représentaient les sociétés des départements voisins Nous eûmes l'honneur d'être nommé président de ce jury.

Un diplôme d'honneur, 108 médailles, dont 9 en or, 32 en vermeil, 66 en argent et 10 en bronze ont été attribués aux plus méritants des 158 lots dont se composait l'exposition.

Nous n'entreprendrons pas de mentionner tout ce que nous avons distingué, nous nous bornerons à examiner rapidement les apports les plus importants dans chaque section du concours.

SERRE CHAUDE.

Les collections de plantes tropicales telles que palmiers, fougères arborescentes, bromelia, marantha-gloxinia, caladium, dracœna et coleus, formaient un magnifique ensemble de plus de 1,200 sujets choisis dans les meilleures variétés et disposés avec un goût exquis.

Digitized by Google

SERRE TEMPÉRÉE

Les végétaux de serre tempérée et de pleine terre, n'étaient pas moins bien représentés. Une exposition au mois de juin devait avoir les pélargoniums, comme l'un de ses principaux éléments ; ce beau genre présentait en effet une très nombreuse réunion de variétés les plus diverses. Les rhododendrons, les azalées de l'Inde étaient encore dans tout leur éclat, ainsi que les plantes vivaces.

Nous ne pouvons passer sous silence le remarquable groupe de conifères qu'avait formé M. Jauneau, pépiniériste au Mans, groupe qui renfermait plus de 150 espèces ou variétés souvent rares, parfois d'introduction récente. Le même exposant présentait aussi une nombreuse collection de rosiers.

PRODUITS MARAICHERS

Quant aux produits des jardins maraîchers, nous ne donnerons pas la nomenclature des légumes formant les lots exposés. Tous, à divers degrés, comprenaient des exemplaires choisis avec soin et d'une culture irréprochable.

OBJETS D'ART ET D'INDUSTRIE

La partie industrielle de l'exposition offrait un ensemble très complet d'objets d'art et d'industrie ayant rapport à l'horticulture : serres bien établies, chauffages perfectionnés, ponts et passerelles, caisses à arbustes, tondeuses pour pelouses, plans de jardins, vues perspectives, photographies, etc., rien n'y manquait.

Nous ne pouvons terminer ce rapide aperçu, sans remercier MM. les organisateurs du concours horticole du Mans, de l'accueil sympathique qu'ils ont fait à votre délégué.

Digitized by Google

RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE DE FRANCE

Au nom de la section d'économie, de statistique et de législation agricoles

PAR M. LOUIS PASSY

SUR LE

PETIT MANUEL AGRICOLE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Par M. LECOINTE, professeur à l'École normale primaire d'Évreux.

Séance publique du 13 *juin* 1880.

MESSIEURS,

La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure fait depuis longtemps de louables et heureux efforts pour répandre l'instruction agricole. Il y a plusieurs années que la Société a organisé des concours entre les élèves des écoles primaires de chaque arrondissement. Dans le département de l'Eure, les faits ont d'avance préparé et justifié la loi sur l'organisation de l'instruction agricole. En 1879, la Société, poursuivant une œuvre que le succès avait couronnée, rédigea un programme d'enseignement agricole. Ce programme a servi de règle et de cadre au « *Petit Manuel agricole du département de l'Eure* », que nous a offert et soumis M. Lecointe, professeur à l'Ecole normale primaire d'Evreux.

Le titre de l'ouvrage définit très exactement son but et sa portée. En tête de son programme, la Société de l'Eure avait déclaré que l'enseignement de l'agriculture doit se bor-

Digitized by Google

ner, pour les écoles primaires, à des notions sommaires et pratiques. C'est bien le caractère du travail de M. Lecointe, et en même temps son mérite. M. Lecointe a su dire beaucoup en peu de mots. Il a cherché à être précis, et il n'a rien donné au hasard. Les différentes parties de son ouvrage sont établies dans de justes proportions. Le cadre était bien tracé. M. Lecointe l'a rempli avec mesure et bon goût. Dans toutes les parties de son travail qui touchent à des notions générales, nous avons remarqué avec plaisir qu'il a profité des travaux de la Société nationale d'agriculture, qui d'ailleurs l'a déjà honoré deux fois de ses récompenses. Les autorités qu'il invoque sont presque toujours les plus illustres de la science et de l'économie rurale.

Le Manuel agricole de M. Lecointe n'est pas seulement un manuel agricole, c'est le Manuel agricole du département de l'Eure. Destiné aux élèves des écoles primaires du département, cet ouvrage tend à leur donner des notions spéciales sur l'agriculture du département. Il est évident que la nature du sol et du climat entraîne des différences si profondes dans les modes de culture qu'il est de toute nécessité de diriger d'abord les jeunes intelligences vers l'explication rationnelle des faits et des phénomènes qui se déroulent sous leurs yeux. M. Lecointe aurait pu certainement multiplier les exemples tirés de la pratique agricole du département : mais il faut tenir compte des limites forcément étroites de son plan, et de l'équilibre qu'il devait établir entre les notions générales et les renseignements locaux. Il n'est pas d'ailleurs de livre élémentaire qui n'ait besoin d'être animé et vivifié par des explications et des commentaires.

Le travail de M. Lecointe nous paraît digne de figurer à côté de travaux analogues que la Société a déjà couronnés, et la section, à l'unanimité, vous propose de lui décerner une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

Digitized by Google

RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE DE FRANCE (1)

PAR M. LOUIS PASSY

SUR

UN MANUEL ÉLÉMENTAIRE D'HORTICULTURE

A L'USAGE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Par M. PIÉTON, professeur à l'École normale de l'Eure.

Séance générale du 7 août 1881.

—

MESSIEURS,

Vous avez déjà apprécié, en maintes circonstances, les efforts heureux que la Société libre d'agriculture, sciences arts et belles-lettres du département de l'Eure ne cesse de faire pour développer l'enseignement agricole. L'année dernière, vous avez bien voulu couronner un manuel d'agriculture rédigé par M. Lecointe. Cette année, nous venons vous proposer d'accorder une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres au *Manuel élémentaire d'Horticulture*, composé par un des membres les plus actifs de cette Société, par M. Piéton, officier d'Académie, et professeur de culture à l'Ecole normale d'Evreux. En 1879, la Société libre de l'Eure avait rédigé un programme d'enseignement horticole destiné

(1) Ce rapport a été fait au nom de la section d'économie, de statistique et de législation agricoles.

Digitized by Google

aux écoles primaires du département; ce programme avait pour objet de réunir, dans un cadre précis, les notions essentielles de la culture maraîchère et de l'arboriculture fruitière, pour le département de l'Eure. C'est ce programme que M. Piéton a rempli avec une compétence indiscutable et une parfaite connaissance des principes de la science et des besoins de la culture locale.

Par un heureux privilège, comme le dit si bien M. Piéton dans la préface de son Manuel, le climat et le sol du département de l'Eure se prêtent merveilleusement à la production des légumes et des fruits, dont le prix devient chaque jour plus élevé, et dont l'usage devient chaque jour plus populaire. Le commerce des fruits s'est développé avec les chemins de fer ; nous avons cherché à nous rendre compte de son importance, et il sera peut-être utile de consigner ici quelques renseignements à cet égard. En 1880, la gare d'Evreux a expédié 101,520 kilog. de fruits. Tous ces fruits provenaient des jardins de la ville et des environs. Ces 100,000 kilog. de fruits représentaient environ 80,000 francs. Si l'on veut tenir compte de la consommation sur place, on arrive au chiffre rond de 100,000 francs. On estime généralement la production de Vernon et de ses environs à 150,000 francs, de Gaillon à 180,000 francs, de Louviers à 100,000 francs, du Neubourg à 25,000 francs, de Conches et de Pacy à 5,000 francs, de Gisors à 6,000 francs. Il faut noter que les cerises et les prunes fournissent les 180,000 francs de Gaillon, et sont généralement envoyés en Angleterre. Nous n'avons pas de données aussi positives sur les arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer; toutefois, on peut évaluer, dans l'arrondissement de Bernay, le produit à environ 45,000 francs; à Pont-Audemer, nous trouvons des prunes en grande abondance et nous croyons pouvoir estimer le montant des ventes de prunes à 20,000 francs. Les fruits sont enlevés par des voitures et dirigés, en grande partie, vers Honfleur.

Digitized by Google

Jadis, les légumes étaient cultivés uniquement par des jardiniers qui les portaient et les vendaient ensuite dans les marchés des petites villes. Aujourd'hui, le jardinage s'est popularisé; toutes nos fermes ont des jardins potagers; auprès de chaque habitation se trouve un enclos, un coin de terre où l'on cultive quelques fleurs. On exploite les murs dont l'exposition est favorable, et on les fait servir d'appui et d'abri à des arbres fruitiers. Souvent, même, on voit des champs consacrés à la culture des fruits, dont la récolte se vend en bloc et sur pied, pour être expédiée non seulement sur Paris, mais même en Angleterre. L'éveil est donné, le mouvement se propage et les bénéfices se multiplient. Il suffit donc d'un peu de soins, de bonne volonté, pour utiliser les précieuses ressources d'un sol et d'un climat aussi favorables; mais ces bons soins et cette bonne volonté trouveraient de plus abondantes récompenses s'ils étaient soutenus par des connaissances techniques. Si chacun est convaincu qu'il est bon et utile de planter, on ignore souvent l'art de planter, l'art de choisir les bonnes espèces et d'en surveiller le développement avec une judicieuse sollicitude. C'est à ce but excellent que tendent, avec une énergie soutenue, tous les efforts de la Société libre de l'Eure, et l'on peut affirmer que les élèves des écoles primaires du département ne trouveront dans aucun ouvrage des notions plus saines et plus complètes que dans le manuel d'horticulture de M. Piéton.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans signaler le mérite particulier du chapitre consacré à la culture des pommiers à cidre. Chacun sait qu'en Normandie, le cidre joue, dans la production agricole, un rôle analogue au rôle que joue le vin dans la culture du Midi. Malgré les nombreux ouvrages qu'ont suscités le pommier à cidre et la fabrication du cidre, malgré les excellents conseils que donnent et répètent depuis longtemps les sociétés agricoles de la Normandie, le progrès se trouve trop souvent localisé sur certains territoires privilégiés et dans quelques fermes importantes. Toutefois, on ne

Digitized by Google

saurait calculer les profits qu'on pourrait tirer d'une culture plus répandue et plus reconnue, plus scientifiquement populaire du pommier à cidre; mais ces profits, à notre sentiment, ne pourront être assurés et recueillis que par les élèves des écoles primaires, auxquels le manuel de M. Piéton est destiné. Aujourd'hui, on cultive le pommier à cidre par routine plutôt que par raisonnement. Il faudra peut-être bien du temps pour que nos populations contrôlent et rectifient leurs méthodes et profitent des lumières nouvelles que leur prodiguent les expériences de la science.

En définitive, votre section approuve le programme que la Société d'agriculture de l'Eure a tracé pour l'enseignement de la culture maraîchère et de l'arboriculture fruitière dans les écoles primaires de ce département, et elle vous propose de décerner à M. Piéton, auteur du manuel élémentaire qui vous a été soumis, comme témoignage de sa satisfaction et de ses espérances, la médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres.

Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LA CULTURE DU POMMIER A CIDRE

PAR M. PIÉTON

Directeur du Jardin des plantes, membre de la Société.

—

MESSIEURS,

La culture du pommier à cidre comprend le *semis*, la *plantation en pépinière*, la *greffe*, la *formation de la tige* et *de la tête*, la *plantation à demeure*, les *soins de culture et d'entretien*, l'*élagage* et la *récolte des pommes*.

Semis. — Les semis de pommiers se font en mars, dans une terre de consistance moyenne, plus légère que forte, et bien préparée par un ou plusieurs labours de la profondeur d'un fer de bêche. Cette terre a dû recevoir préalablement une bonne fumure d'engrais consommé.

Pour faire le semis, il faut se procurer du marc de pommes, le déposer dans un vase rempli d'eau, puis frotter le marc entre les mains pour séparer les pépins de la pulpe qui les environne. Les pépins qui vont au fond de l'eau sont ordinairement bons pour la reproduction. Ceux qui surnagent sont rejetés. Après avoir fait sécher les graines, on les rentre dans un endroit à l'abri de l'humidité. Quand la terre a été bien préparée, il faut, pour faire le semis : tracer des rayons à la distance de 40 centimètres les uns des autres et profonds de 3 à 4 centimètres, répandre les pépins dans ces rayons et les recouvrir de terre avec le râteau, puis tasser la terre avec le dos d'une pelle et couvrir le semis d'un léger paillis de

Digitized by Google

litière sèche ou de vieux fumier, pour empêcher la terre de se durcir et la maintenir fraîche.

Après la levée des plants, il est nécessaire de les éclaircir s'ils sont trop rapprochés, de les biner, et de ne pas les laisser envahir par les herbes. Au bout d'un an ou de deux ans, les jeunes pommiers sont assez forts pour être plantés en pépinière.

Plantation en pépinière. — Bien qu'il soit possible d'élever le pommier dans presque tous les terrains, on doit cependant choisir, pour l'établissement d'une pépinière, un sol de bonne qualité, moyennement argileux et à sous-sol graveleux.

Quelle que soit la nature du terrain, il doit être préparé par un défoncement général de 40 à 50 centimètres, suivi d'un labour, et amélioré par une copieuse fumure. Dans les terres bien cultivées, on peut se dispenser de défoncer; deux labours profonds suffisent.

Il convient d'arracher le plant avec beaucoup de précaution afin de ne pas endommager les racines. Le meilleur mode de déplantation consiste à ouvrir une tranchée le long des lignes de semis, en creusant cette tranchée jusqu'au dessous des racines. Ensuite, on enlève tous les jeunes pommiers et on choisit les mieux constitués pour les planter.

La plantation doit se faire autant que possible avant l'hiver, et immédiatement après l'arrachage, à moins que le sol ne soit trop humide; dans ce cas, il serait préférable d'attendre au mois de mars.

Avant de planter, le pivot et les racines sont raccourcies, en supprimant environ le tiers de leur longueur. La même suppression doit être faite sur la tige, pour que cette partie de l'arbre soit en rapport de force avec la racine. Cela fait, on trace sur le sol des lignes espacées de 80 centimètres, et l'on plante les pommiers à 80 centimètres de distance sur les lignes, en les enfonçant seulement jusqu'au collet (1). La

(1) Point d'où partent les racines et où commence la tige.

Digitized by Google

plantation à la bêche est la meilleure ; elle donne le moyen d'étendre les racines et de les entourer de terre meuble. Toutefois, quand il s'agit de sujets d'un an, qui n'ont le plus souvent qu'un pivot dépourvu de ramifications, la mise en place des jeunes arbres se fait presque toujours au plantoir. Ensuite, il sera bon de donner un labour à la fourche, entre les rangs, et, quelque temps après, de couvrir le sol d'un paillis.

Enfin, il est essentiel de pratiquer, en temps opportun, les sarclages et les binages. Ces travaux d'entretien seront donnés chaque année jusqu'au moment où les arbres, devenus assez forts, pourront être plantés à demeure.

Formation de la tige. — On peut obtenir une tige bien droite et vigoureuse au moyen de la greffe en écusson (1) qu'on applique à quelques centimètres au-dessus du pied des jeunes pommiers, quand ils ont environ deux centimètres de diamètre à la base. On dispose la tige à cet effet, en supprimant les bourgeons et autres productions dont elle est garnie, depuis le niveau du sol jusqu'à 30 centimètres de hauteur. L'écusson est posé dans la première quinzaine d'août, à 7 ou 8 centimètres du sol.

La tige des sujets qui auront été écussonnés en août sera coupée au mois de février suivant, à 3 centimètres au-dessus de l'écusson ; celui-ci donnera lieu à une nouvelle tige.

Lorsque les arbres doivent être greffés en tête, ou encore si l'on ne veut pas les greffer, on laisse la tige se développer sans employer l'écusson.

Dans l'un comme dans l'autre cas, voici comment il convient d'opérer :

Deux ans après la plantation, recéper au mois de février

(1) Nous ne saurions trop recommander ce mode de multiplication, c'est celui qui fournit les plus belles tiges ; malheureusement, on ne peut l'employer que pour les variétés vigoureuses. Plusieurs bonnes sortes, telles que le Bédant, la Peau-de-Vache, ne donnent de bons résultats qu'étant greffées en tête.

Digitized by Google

et à 5 ou 6 centimètres du sol, tous les jeunes pommiers (à l'exception de ceux qui ont été écussonnés), pour obtenir une tige plus vigoureuse. Pendant le cours de la végétation, choisir et dresser, le long d'un tuteur, le plus beau des rameaux qui se seront produits après le recépage, enlever tous les autres au rez de l'écorce, avec la serpette.

Pour déterminer l'accroissement des tiges en grosseur et en hauteur, il convient de les laisser garnies de tous leurs bourgeons latéraux pendant les premières années qui suivent celle de la plantation. Cependant, comme le trop grand développement de ces productions pourrait nuire à celui du bourgeon qui prolonge la tige, elles devront être taillées en ne conservant que la moitié ou environ de leur longueur.

Après trois années de plantation, on commence à retrancher quelques-uns des rameaux et des bourgeons produits sur la tige. Cette suppression se fera en plusieurs fois, parce qu'il est nécessaire de laisser un certain nombre de bourgeons qui servent à l'accroissement en diamètre de l'arbre.

L'enlèvement des pousses latérales se fait ainsi :

Quatrième année de plantation.—On dégarnit la tige de bas en haut, jusqu'à 40 centimètres du sol.

Cinquième année. — Il faut continuer à dégarnir sur une longueur de 50 centimètres en plus des 40 centimètres de l'année précédente, tout en conservant les rameaux qui ne dépassent pas 10 à 15 centimètres.

Sixième année.—Enlever les productions latérales jusqu'au point où doit commencer la tête de l'arbre, et conserver encore, pendant un an, un certain nombre de bourgeons.

Septième année.— L'arbre est ordinairement assez fort pour être mis en place à demeure. Toutes ses productions latérales sont coupées près de l'écorce.

La suppresssion complète des rameaux qui se trouvent autour de la tige sera faite avec la serpette, en coupant de bas en haut et de façon à conserver un petit empatement de 2 à 3 milimètres, au point d'insertion du rameau sur la

Digitized by Google

tige. En opérant ainsi, la plaie se recouvre en fort peu de temps.

Au bout d'une période de six à sept années de culture, les pommiers qui n'ont pas été écussonnés doivent être assez forts pour être greffés en tête, au moyen de la greffe en fente. On fait usage de ce moyen de reproduction quand la tige, haute de 2 mètres à 2 mètres 20, présente à 1 mètre au-dessus du sol une circonférence de 11 à 12 centimètres.

Formation de la tête. — La formation de la tête des pommiers qui ont été écussonnés en pied, comme celle des arbres qui ne sont pas greffés, s'obtient de la manière suivante : après six ans d'élevage en pépinière, la tige est coupée en février, à la hauteur de 2 mètres 20, au-dessus du sol; bientôt après, les yeux qui sont placés immédiatement au-dessous de la coupe, donnent naissance à un certain nombre de bourgeons, parmi lesquels on en choisit cinq ou six des mieux placés autour de la tige, et l'on supprime tous les autres. Quant aux bourgeons conservés, on les maintiendra d'égale force, en pratiquant au besoin un pincement sur les plus vigoureux, s'ils prennent trop d'accroissement.

Lors de la taille d'hiver suivante, les branches (1) sont laissées de leur longueur; elles constituent la charpente de l'arbre. Il faut, autant que possible, les soumettre à l'influence de l'air, et favoriser leur développement par l'application du pincement et du cassement sur leurs pousses latérales.

Le nombre de branches que nous avons indiqué est bien suffisant pour commencer la tête d'un arbre. Le pommier de haut jet produit beaucoup de rameaux, à l'aide desquels il est toujours facile, à mesure qu'il s'accroît, d'augmenter le nombre de ses branches de charpente.

Enfin, la tête d'un pommier peut être formée avec trois

(1) Au bout d'un an le bourgeon devient rameau, ensuite il prend le nom de branche.

Digitized by Google

branches. En taillant chaque branche à 12 ou 15 centimètres de son point d'insertion sur deux yeux placés à droite et à gauche, on obtiendra ainsi trois bifurcations et par conséquent six branches de charpente qui seront traitées comme ci-dessus.

En formant la tête, il est essentiel d'ébourgeonner, à mesure qu'elles apparaissent, toutes les pousses qui se présentent le long de la tige.

Plantation à demeure.— Les plantations de pommiers se font le plus souvent : 1° le long des chemins et pour marquer la limite des propriétés (1); 2° dans les vergers et dans les cours.

Dans le premier cas, les arbres sont plantés sur une seule ligne, de chaque côté du chemin, et à 12 mètres de distance les uns des autres.

Dans le second, la plantation d'un verger doit être faite en quinconce, avec un espace de 14 mètres en tous sens entre les arbres.

La plantation comprend : la préparation du terrain, le choix des arbres, l'habillage et la plantation proprement dite.

Préparation du sol. — Ce travail consiste à ouvrir, six semaines avant la plantation, des trous de 2 mètres de diamètre sur 80 centimètres de profondeur. Au moment de planter, on déposera, au fond de chaque trou, des gazons, l'herbe en dessous, puis on mélangera la terre extraite du trou en y ajoutant du fumier de vache bien consommé, et un tiers de terre argileuse pour les sols légers.

(1) Arrêt du règlement du 17 août 1751, concernant les plantations rurales :

« Le long des chemins viciuaux et des chemins de traverses, on ne pourra planter, dans les terres non closes, aucuns arbres qu'à 10 pieds de distance du bord desdits chemins.

« Nul ne pourra planter aucuns poiriers ou pommiers qu'à 7 pieds de distance du fond voisin ; et, en cas que les branches s'étendent sur le terrain voisin, le propriétaire desdits sera contraint, en outre, d'en couper l'extrémité des branches, autant qu'elles s'étendent sur le terrain voisin. » (Voir *Usages locaux du département de l'Eure.)*

Digitized by Google

Le fumier de cheval, les boues de rues, le gravier et même un peu de pierraille, peuvent servir au mélange pour les terrains argileux et compactes, parce qu'ils favorisent l'action de l'air en lui permettant d'arriver aux racines. Le trou sera rempli de ces matières jusqu'au niveau du sol environnant, en réservant seulement la place que doit occuper le pied de l'arbre.

Choix des arbres. — Il faut choisir des pommiers greffés soit en pied, soit en tête. Ces arbres doivent avoir une circonférence de 11 à 14 centimètres à moitié de leur hauteur On doit tenir à ce que les plaies, résultant de l'enlèvement des branches sur la tige, soient entièrement recouvertes.

Plantation ou mise en place à demeure. — Dans les terrains légers ou de consistance moyenne, la plantation doit se faire, autant que possible, après la chute des feuilles, mais on peut la continuer, quand il ne gèle pas, pendant tout le temps du repos de la végétation. On ne plante après l'hiver que dans les terres compactes et humides.

Avant de faire la plantation, il est indispensable de préparer l'arbre en le soumettant à l'opération de l'*habillage*; elle consiste à parer, à l'aide de la serpette, les plaies résultant de la rupture des racines au moment de l'arrachage ; la coupe se fait en dessous, de manière que la plaie soit bien en contact avec la terre, ce qui détermine une prompte cicatrisation et la sortie de nouvelles radicelles.

L'habillage s'applique aussi aux branches; on doit les raccourcir un peu, de manière à ce que leur développement soit en rapport avec celui des racines.

Ces dispositions prises, l'arbre est placé dans la position qu'il doit occuper, sur une couche de terre meuble assez élevée pour que le collet de sa racine se trouve à 5 ou 6 centimètres au-dessus du sol environnant, et de manière à ce qu'il soit complètement découvert. Lorsque l'arbre est mis dans cette position, on range avec les mains, dans leur sens naturel, les racines, entre lesquelles on fait pénétrer de la

Digitized by Google

terre friable, en évitant de donner au sujet planté des secousses de haut en bas, secousses qui ont pour effet de trop rapprocher les racines les unes des autres et de briser le chevelu. Le trou est ensuite comblé de manière que la terre la plus meuble se trouve autour des racines. On termine en foulant légèrement la terre avec les pieds. Quand on plante par un temps sec et en terrain léger, il est bon de mouiller copieusement l'arbre avec l'arrosoir à pomme.

L'arbre planté, il faut le protéger contre le vent et maintenir sa tige droite au moyen d'un tuteur assez haut pour dépasser la tête. Le tuteur est relié à la tige à l'aide d'attachés en osier garnies de foin ou de mousse pour empêcher l'écorce de se meurtrir. Un peu plus tard, en mars, on applique sur la tige et sur les branches une couche de chaux éteinte, mélangée de bouse de vache et d'argile. Cette préparation garantit l'arbre des coups de soleil. On peut encore, dans le même but, entourer la tige d'une poignée de paille de seigle, maintenue par des liens d'osier.

Afin de préserver les pommiers des atteintes des bestiaux et du choc des instruments aratoires, on emploie une armure composée de trois pieux disposés en triangle autour de la tige, à 40 centimètres du pied de l'arbre et s'élevant à 1 mètre 50 au-dessus du sol. Ces pieux sont reliées entre eux par des traverses placées au sommet et à moitié de la hauteur de l'armure.

Enfin, pour prévenir les dégâts qui peuvent résulter du voisinage des lapins et des autres rongeurs, il convient d'attacher, au bas de la tige de chaque pommier, une certaine quantité de joncs marins dont on dispose les branches de haut en bas.

Culture et entretien. — Le sol dans lequel se trouvent les pommiers doit recevoir autant de binages qu'il en faut pour détruire les mauvaises herbes, et tenir la terre meuble, principalement sous l'extrémité des branches.

Les engrais sont apportés au pied des arbres, non dans les

Digitized by Google

premières années de plantation, mais seulement quand ils commencent à donner des produits d'une certaine importance. On ne donne pas d'engrais aux arbres vigoureux et peu productifs, mais à ceux qui sont peu poussants ou qui sont épuissés par des récoltes très abondantes.

Il faut se servir de fumier bien consommé, l'enterrer avant l'hiver, non au pied de l'arbre, mais sous l'extrémité des branches, en ayant soin de ménager les racines.

Elagage. — La tête de l'arbre, dirigée pendant les premières années comme nous l'avons indiqué, demande encore beaucoup de surveillance à mesure qu'elle se développe. Le plus souvent, il se produit dans l'intérieur de la tête un grand nombre de petites branches et de rameaux gourmands qui nuisent à la circulation de l'air et de la lumière, tout en étant préjudiciables à la bonne disposition de l'arbre.

Ces différentes pousses seront supprimées avant ou après les grands froids et autant que possible avec la serpette. Si cet instrument ne suffisait pas, on se servirait d'un ciseau à long manche en plaçant la lame en dessous de la branche qui doit être retranchée. En même temps, si l'on s'aperçoit de la présence du *gui*, plante ligneuse qui vit en parasite sur les arbres, il est urgent de détruire cette plante en la coupant le plus près possible de son point d'insertion.

Les plaies résultant des amputations seront recouvertes avec du mastic à greffer, ou de l'onguent de Saint-Fiacre. On doit faire l'élagage tous les deux ans.

En vieillissant, les écorces se gercent, se dessèchent, se couvrent de mousse et servent de refuge à une foule d'insectes qui vivent aux dépens de l'arbre. Il importe d'enlever ces écorces et ces mousses par un temps humide en se servant d'une forte serpette ou d'un grattoir spécial, en ayant la précaution de ne pas faire de plaies, puis tout ce qui proviendra du grattage sera réuni et brûlé. « Pour conserver à l'écorce toute sa netteté, il faut, tous les deux ou trois ans, enduire le tronc et les branches principales avec un lait de chaux un peu

Digitized by Google

épais, ce qui détruit jusqu'aux racines les plus fines de la mousse (1) ».

CHANCRES, CONTUSIONS, PUCERON LANIGÈRE.

Chancres. — Cette maladie se produit sur la tige et sur les branches. Elle se manifeste par un gonflement spongieux de l'écorce qui se déchire et donne souvent lieu à un épanchement de sève visqueuse. Le moyen de combattre le chancre consiste à retrancher avec une serpette bien affilée toute la partie malade (bois et écorce) et à recouvrir la plaie de mastic à greffer ou d'onguent de Saint-Fiacre (mélange d'argile et de bouse de vache).

Quelques auteurs désignent sous le nom de *brûle*, une sorte de chancre, attaquant spécialement les jeunes pommiers nouvellement plantés, et se manifestant par des gerçures de l'écorce accompagnées de taches brunes qui envahissent promptement le corps ligneux. Cette maladie est souvent le résultat d'une plantation trop profonde. Dans ce cas, une déplantation et une replantation sont nécessaires.

Contusions. — Elles sont presque toujours occasionnées par le choc des instruments aratoires qui meurtrissent les écorces et attaquent quelquefois l'aubier. Les vents, en déterminant le frottement des branches, produisent des accidents analogues. On guérit les contusions et généralement toutes les plaies, en les mettant à l'abri de l'air, de l'humidité et du soleil, au moyen des engluments dont il a été parlé ci-dessus et après avoir enlevé, jusqu'aux parties vives du bois, tout ce qui était meurtri ou en état de décomposition.

Puceron lanigère. — De tous les insectes qui attaquent le pommier, le puceron lanigère est celui qui cause le plus de dégâts. On le reconnaît aux flocons de duvet blanc qui l'enveloppent. Cet insecte se montre sur la tige, sur les branches et

(1) *Traité des maladies des arbres fruitiers*, par F. Rubens.

Digitized by Google

sur les racines. Il se propage rapidement et se transmet en peu de temps d'une plantation à une autre.

Traitement. — Couper, après la chute des feuilles, les exostoses causées par la piqûre des pucerons, puis laver les arbres avec de l'eau mélangée d'un tiers d'huile de pétrole. Cette opération se fait à l'aide d'une brosse raide. Déchausser les racines et les couvrir de suie (1).

Récolte des fruits. — Elle se fait à mesure que les pommes mûrissent, ce qui a lieu de septembre à la fin de novembre, selon que les variétés sont hâtives ou tardives. « On reconnaît que les fruits sont mûrs : à leur odeur agréable, à leur teinte jaunâtre, à leur chute spontanée, enfin à la couleur foncée de leurs pépins (2).

Il convient de profiter d'un temps sec pour détacher les fruits de l'arbre. On se sert à cet effet d'une gaule munie d'un crochet avec lequel on saisit la branche et on la secoue.

Les pommes doivent être rentrées à l'abri de la gelée et des pluies. Les pommes gelées ont perdu toute leur valeur; quant aux pluies, elles peuvent enlever le tiers du sucre contenu dans le fruit, et par suite, diminuer d'autant la proportion d'alcool que contiendrait le cidre.

Avant la récolte générale, on a dû retirer tous les fruits gâtés ou véreux pour les mettre à part.

CHOIX DES MEILLEURES VARIÉTÉS DE POMMIERS A CIDRE.

Pommes de première saison. Maturité, septembre et octobre.

Fruits doux. — Jaunet, Coqueret, Madeleine (3), de Grelot, de Binet, Rouge-bruyère, Doux-à-Lagnel, de Cimetière-de-Blangy.

(1) Mis en pratique depuis plusieurs années dans les pépinières de M. Lapeltey, à Evreux ; Cordier, à Bernay ; Duval, ancien instituteur au Neubourg, ce traitement a donné les meilleurs résultats.

(2) Dubreuil, *Cours d'arboriculture.*

(3) Obtenue par M. Leblond, cultivateur à la Madeleine d'Evreux.

Digitized by Google

Fruits amers. — Blanc-mollet, Amer-doux, Petit-ameret, Franc-pépin, Mouflette, Queue-nouée.

Pommes de deuxième saison. Maturité, novembre et décembre.

Fruits doux. — Germaine, Marin-Onfroy, Delaplace (1), Muscadet, de Rouget, de Carpentier, d'Orvaux.

Fruits amers. — Bedant, Pressagny, de Haute-Bonté, Hautbois, de Rouelle, Messire-Jacques.

(1) Originaire de Beaumesnil (Eure), où elle a été trouvée par M. Delaplace.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES MALADIES ET LES ENNEMIS DU POMMIER A CIDRE

PAR M. HENRI QUEVILLY

Membre de la Société (section de Bernay).

—

MESSIEURS,

Des plaintes et des lamentations retentissent d'un bout à l'autre de la Normandie. Nos vergers sont décimés par de nombreuses maladies et les intempéries du climat ont aussi porté une grave atteinte à leur végétation.

Malgré l'aridité du sujet, il ne peut donc paraître inopportun de parler de cette calamité en présence d'une Société qui a pour but l'amélioration et la protection de notre agriculture locale.

De même que tous les végétaux ligneux, multipliés par la culture, le pommier à cidre est exposé à de nombreuses maladies. Elles sont généralement déterminées soit par des blessures, soit par la présence de plantes parasites ou d'insectes nuisibles, soit enfin par la rigueurs des saisons.

I.

BLESSURES. — CAUSES DIVERSES.

Les blessures qui résultent de contusions sur la tige ou de fractures des principales branches donnent lieu à des *ulcères*. Ainsi lorsqu'une plaie faite à un pommier pénètre jusqu'au

Digitized by Google

corps ligneux et le laisse exposé aux influences atmosphériques, l'humidité de l'air et la pluie altèrent les couches extérieures de l'aubier en produisant l'écoulement d'un liquide âcre, de couleur brune, qui contribue à augmenter cette ulcération, capable quelquefois en grandissant de causer la mort de l'arbre.

Le meilleur remède consiste à enlever avec soin toutes les portions d'écorce et de bois altérées ou déchirées, pour recouvrir ensuite cette plaie, ainsi nettoyée, d'un englument, composé d'onguent ou de mastic à greffer.

Lorsque les ulcères sont abandonnés à eux-mêmes, ils donnent lieu à la *carie*, qui décompose et corrompt la plaie laissée à l'air libre. On conseille pour remédier à ce mal d'opérer comme dans le cas précédent en privant les parties malades du contact de l'air et de l'humidité.

Souvent les jeunes pommiers nouvellement plantés éprouvent ce que l'on pourrait appeler un *étranglement de la tige.* Ce phénomène se produit quand des écorces inhabituées à l'action désséchante de l'air et à l'ardeur du soleil se durcissent en empêchant de nouveaux tissus de se former au-dessous d'elles. Il y a alors étranglement sur toute la tige, et la sève des racines, parvenant difficilement à la tête de l'arbre, fait naître au collet des bourgeons nuisibles. Pour prévenir cet accident, fréquent sur les sujets élevés daus les endroits ombragés et plantés ensuite en plein champ, il faut au printemps débrider au moyen de la pointe de la serpette ces écorces endurcies, en pratiquant tout le long de la tige et du côté du midi, une fente verticale pénétrant jusqu'au bois.

Les arbres à cidre sont souvent atteints par le *chancre.* « De toutes les maladies qui viennent aux arbres, écrivait « déjà de Bonnefond en 1651, le chancre est le plus dange- « reux, car il gerce et fait mourir la partie de l'écorce où « il s'engendre. »

Ce mal est attribué à un embarras dans la circulation de la sève et quelquefois à l'excès d'humidité du sol. Il se

Digitized by Google

reconnaît aux caractères suivants : une ou plusieurs taches brunes apparaissent à la surface de l'écorce qui, dès lors, se rétrécit, se dessèche et se déchire en laissant à jour une plaie spongieuse de couleur brune. L'aubier lui-même se décompose. Bientôt le chancre atteint le bois parfait et, grandisant toujours, entoure la branche ou la tige où il se trouve. Il faut alors enlever jusqu'au vif toute la partie malade et, recouvrir ensuite la plaie avec un englument résineux ou un mastic à greffer. Mais il faut, dans ce cas comme dans toutes les plaies du pommier, se garder d'employer des peintures ou du goudron de gaz qui contiennent des matières corosives dangereuses pour les tissus végétaux.

La *jaunisse* est un étiolement qui se produit lorsque les feuilles se décolorent et tombent avant l'époque naturelle. Il faut en chercher la cause dans l'humidité ou la pauvreté du sol, et par suite y porter remède au moyen du drainage et des engrais liquides ou solides.

Une autre maladie du pommier dans les terrains arides se manifeste par la transsudation sur toutes les parties de l'arbre d'une matière sucrée, liquide, soluble dans l'eau, analogue au miel et susceptible d'attirer les insectes qui en sont très friands. Cette affection, qui a été appelée *mielat* ou *fumago*, nuit beaucoup aux fonctions nutritives du végétal et ne peut guère disparaître que par des lavages à grande eau, car une petite quantité d'humidité rend cette matière sucrée, noirâtre et semblable à de la suie.

Quelquefois on voit certains vergers prospérer pendant quelques années, puis cesser tout à coup de végéter et même mourir. Ce résultat fâcheux est souvent causé par la trop grande quantité de terre qui recouvre les racines et les prive d'air en leur causant une véritable *asphyxie*. Mais une autre cause de l'*asphyxie des racines* a été signalée récemment par M. Morière, doyen de la Faculté des sciences de Caen. Elle se produit dans les pommeraies qui reposent sur un sol humide et compacte. Les extrémités des racines qui

Digitized by Google

se trouvent dans de telles conditions ne remplissent plus leurs fonctions actives pour la nutrition de la plante. Au contraire, par suite de leur privation d'air et à cause de l'humidité où elles séjournent, elles pourrissent bientôt en exhalant une certaine odeur alcoolique. C'est qu'en effet, d'après les découvertes modernes de MM. Lechartier et Bellamy sur la fermentation alcoolique sans intervention de levure, et celles plus récentes encore de MM. Pasteur et Muntz sur la production de l'alcool dans les plantes privées tout à coup d'oxygène, il est reconnu aujourd'hui que le sucre contenu dans une cellule végétale que l'on asphyxie en retirant l'oxygène ambiant, se détruit alors pour former de l'acide carbonique et de l'alcool, c'est-à-dire en développant une véritable fermentation alcoolique. A l'appui de cette théorie, confirmée par diverses expériences, nous avons les faits suivants :

Vers le mois d'octobre 1879, M. Descloizeaux, professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle de Paris, pria son collègue, M. Van-Thiégem, professeur de physiologie végétale au même établissement, d'examiner des racines de pommiers malades provenant d'une propriété qu'il possède dans le Calvados. Ces racines exhalaient une forte odeur d'alcool et la fermentation alcoolique y était évidente. Aussi M. Van-Thiégem s'exprimait ainsi à leur sujet dans la communication qu'il fit, le 29 novembre 1879, à la Société botanique de France : « Les éléments altérés sont précisément « les seuls qui dans les racines normales de cet âge renfer- « ment du sucre et de l'amidon. C'est évidemment sur le « contenu sucré ou capable de se transformer en sucre qu'a « porté la fermentation alcoolique, éprouvée spontanément « par les cellules lorsque les conditions de leur vie normale « se sont trouvées brusquement changées. Or, il paraît cer- « tain que cette fermentation alcoolique, apparue spontané- « ment en l'absence de toute levure, a dû être provoquée ici « par le manque d'oxygène dans le sol — par l'asphyxie des « racines. »

Digitized by Google

Le savant professeur ajoutait : « Les renseignements qu'en « réponse à mes questions M. Descloizeaux m'a donnés sur la « nature du sol, joints à cette circonstance que l'année a été « extraordinairement pluvieuse, n'ont fait que me confirmer « dans cette conviction. Dès lors le seul conseil à donner « était d'aérer promptement la terre où plongent les racines, « soit par drainage soit par tranchées. »

Vous voyez par là, Messieurs, comment les données théoriques, obtenues dans le laboratoire, peuvent tout à coup éclairer la pratique agricole. Je ne puis donc trop appeler votre attention sur cette maladie des racines, plus communes qu'on ne le suppose dans notre arrondissement, surtout dans les terrains humides, compactes et imperméables. Je ne saurais trop le redire aussi, d'après les savants naturalistes que je viens de citer, le seul remède à y apporter consiste dans le drainage des vergers.

II.

PLANTES PARASITES.

Parmi les plantes parasites qui vivent aux dépens de nos pommiers, on doit signaler les *mousses* et les *lichens* qui croissent sur les tiges et les grosses branches. Pour débarrasser les pommiers de cette espèce de lèpre, on se sert à la fin de l'hiver et par un temps humide d'une plane tranchante, cintrée et armée de petites dents. Cette dernière disposition de l'instrument permet de tracer le long de la tige des fentes longitudinales et d'enlever, en même temps que les cryptogames parasites, les vieilles écorces sèches et rudes qui se prêtent difficilement au grossissement de la tige et la privent du contact de l'air et de la lumière, tout en servant aussi de retraites à des larves et à des insectes nuisibles. Cette méthode très utile remonte, dit-on, au règne de Louis XIII et

Digitized by Google

paraît d'origine normande. On l'attribue à l'abbé Adrien Le Gendre, curé d'Hénouville, près Rouen.

Après l'opération de l'enlèvement des mousses, on a l'habitude, surtout dans les terrains humides, de badigeonner les tiges avec un lait de chaux. Dans ce cas, l'emploi de l'eau de chaux qui préserve moins, il est vrai, de l'ardeur du soleil, mais qui obstrue moins aussi les pores de la tige, paraît préférable.

Deux champignons microspiques sont très nuisibles pour nos pommiers. L'un, nommé *érysiphe*, se développe sous forme de poudre blanche sur les feuilles des jeunes pommiers languissants, en produisant le mal appelé *meunier*; l'autre, du genre *byssus*, naît sur les racines qu'il enveloppe de ses ramification blanches et est vulgairement nommé *blanc des racines*. On ne connaît pas de remèdes contre le premier. On essaie de combattre le second en lavant les racines avec un mélange de chaux et de soufre en poudre.

Mais de tous les parasites préjudiciables aux vergers, le plus dangereux est le *gui*, si vénéré des Gaulois. Cet arbrisseau forme sur les branches des pommiers de petits buissons verts, arrondis, produisant des fruits blancs, à pulpe gluante et renfermant une graine. On comprend facilement que si un pommier nourrit une vingtaine de touffes de gui, il soit singulièrement épuisé par la succion de cette plante et devienne languissant. La multiplication de ce parasite a lieu par les grives qui sont très friandes de ses baies. Mais comme ces oiseaux, après avoir avalé les graines, ont la faculté de les rejeter par le bec quand elles sont accumulées dans leur estomac, celles-ci tombent sur les branches et s'y attachent par leur matière visqueuse. Au printemps suivant, ces graines germent, leur radicelle rampe sur l'écorce, pénètre par la plus prochaine fissure et traverse les couches du liber et s'y implante pour tirer tous les fluides nécessaires à la jeune plante. Comme le gui prend quelquefois racine jusqu'au cœur de la branche, on est souvent forcé de couper cette

Digitized by Google

branche; d'autres personnes enlèvent les touffes rez l'écorce des branches, mais alors elles repoussent souvent.

Malgré l'antique réputation du gui sacré, qui sert aujourd'hui non seulement d'enseignes aux auberges de basse Normandie, mais encore de parure verdoyante aux demeures britanniques, qui nous l'enlèvent chaque année pour les fêtes de Noël, nous désirons vivement ne plus le voir sur le pommier normand. Espérons aussi que les arrêtés préfectoraux et municipaux pris tout récemment dans notre département pour sa destruction seront mis le plus tôt possible à exécution. Enfin, à cause de l'invasion progressive de ce fléau, il serait bon d'émettre le vœu que la *draine* ou *grosse grive* soit inscrite au nombre des oiseaux nuisibles qu'un arrêté préfectoral permet de tuer impunément.

III.

INSECTES NUISIBLES.

En outre des maladies et des plantes parasites, tout une légion malfaisante d'insectes attaque le pommier à cidre dans ses diverses parties.

Nous trouvons d'abord sur ses racines : la *larve du hanneton*, vulgairement appelée *man*, et qui est un ennemi redoutable pour les pépinières et les vergers, le *puceron lanigère*, dont nous parlerons bientôt, et les larves de plusieurs *tipules* et *élatériens*.

Sur la tige, nous avons aussi de terribles ravageurs. « Il n'est pas, disait le regretté Henri de la Blanchère, de plantation de pommiers en plein vent où l'on ne remarque quelques pieds malades, à feuillage rare, d'un vert pâle, à végétation languissante qui se traduit par des pousses annuelles presque nulles formant des espèces de bouquets rabougris sur les branches. Ces arbres, d'ailleurs, ne donnent pas de fruits; les quelques fleurs chétives qui s'épanouissent coulent et ne

Digitized by Google

nouent pas, ou, si le fruit se forme, il tombe tout jeune par défaut de nourriture... Les *scolytes* ont passés par là et y sont encore.

« Approchez-vous de l'arbre et examinez attentivement l'écorce. Vous la verrez à certaines places saillantes formées par l'insertion de menues branches dans le jeune âge, percée d'une multitude de petits trous ronds, semblables à ceux que formerait une vrille... Enlevez d'ailleurs un fragment d'écorce... Vous allez trouver la couche intérieure, sillonnée de galeries, plus ou moins régulières et contournées, les unes vides et les autres remplies de sciure de bois brune, tassée, serrée comme par une pression considérable. »

Tels sont les ravages des scolytes. Celui qui fait le plus de mal aux pommiers est de couleur noire et porte le nom de *scolyte du prunier*. Lorsqu'il est installé sur un arbre, tout remède vient trop tard.

Dès qu'un cultivateur voit les jeunes branches d'un pommier se faner et qu'un peu de vermoulure sort par un point de l'écorce, il est temps qu'il creuse cette branche, car elle renferme la chenille du *zeuzère du marronnier*. Elle opère toujours en descendant et met trois ans à acquérir son développement pour sortir papillon au mois de juillet. Nous trouvons encore sur les branches, le *rhynchite conique* dont le nom vulgaire de *coupe-bourgeons* indique la nuisible industrie, diverses *cochenilles*, la larve d'un coléoptère nommé *callidium* et le fameux *puceron lanigère*. Tout le monde connaît le *puceron lanigère* qui est recouvert d'un épais duvet blanc et qui envahit plus que jamais nos vergers d'une façon effrayante. Cet insecte pique l'épiderme et absorbe la sève de l'arbre, mais ce n'est pas là l'inconvénient le plus grave : sa piqûre cause un tel désordre dans les tissus, qu'elle détermine la formation d'exostoses qui grossissent chaque année, arrêtent la circulation et font mourir les principales branches, puis l'arbre lui-même. Bien qu'il soit d'une introduction relativement récente dans notre pays, il y a déjà

Digitized by Google

causé de grands ravages et fait disparaître plusieurs bonnes variétés de fruits à cidre. Il menace même de priver les pays cidricoles de leur production, car il résiste aux plus grands froids et aux nombreux remèdes prônés pour sa destruction. C'est vers 1823, que notre illustre compatriote Auguste Le Prévost — dont la vaste érudition embrassait avec empressement toutes les questions intéressantes pour notre contrée — signala l'apparition dans notre département de cet insecte, alors récemment importé d'Amérique et d'Angleterre, puis en France. Ce savant recueillit aux environs de Bernay, de concert avec M. du Breuil, plusieurs de ces insectes qu'il adressa à M. Bosc. Ce dernier, qui avait déjà, en 1821, fait un rapport sur ce puceron à la Société royale et centrale d'Agriculture, écrivit ce qui suit à son correspondant bernayen :

« La branche de pommier que vous m'avez envoyée était « en effet déformée par suite des piqûres du puceron lani- « gère, et en offrait encore un vivant, mais privé d'une par- « tie de sa laine par le frottement. Ainsi donc, comme je « vous avais témoigné le craindre, cet insecte gagne du « pays tous les ans et, bientôt, il infestera toute votre belle « province, et diminuera la valeur des terres par sa fâcheuse « influence sur la quantité et la qualité des pommes à « cidre. »

A la suite de cette correspondance, Auguste Le Prévost rédigea, sur le puceron lanigère, un mémoire qui fut lu, en 1825, à la Société d'agriculture de la Seine-Inférieure. La Société d'agriculture du Calvados mit le sujet au concours de 1827 à 1829; mais nous attendons toujours depuis lors un procédé efficace pour détruire cet ennemi. Aussi après avoir suivi, il y a quelques années, plusieurs des études faites contre le phylloxéra et ayant trouvé une grande analogie entre les mœurs de cet insecte et le puceron du pommier à cidre, je publiai une note pour appeler de nouveau l'attention des Sociétés agricoles, des Conseils généraux et même des Assemblées législatives sur le puceron lanigère,

Digitized by Google

que j'appelai dès lors le *phylloxéra du pommier*. Comme vous le pensez bien, Messieurs, mon faible appel ne fut point entendu ; seulement la Société entomologique de France et son ancien président, M. le Dr Maurice Girard, délégué de l'Académie des sciences pour l'étude du phylloxéra, approuvèrent et conservèrent cette nouvelle dénomination. Continuons donc de chercher à combattre ce mal qui progresse de jour en jour et espérons que les études actives et patriotiques auxquelles donne lieu le terrible ravageur de la vigne nous profiteront pour la destruction de son congénère, le phylloxéra des pommiers.

Sur les feuilles du pommier à cidre vit une armée entière de chenilles. Nous citerons surtout celles du *bombyx livrée*, *chrysorrhée* et *auriflue*. Les premières naissent en mai et les autres jusqu'en septembre ; il faut dont tâcher de pratiquer l'échenillage en temps opportun. — Une autre chenille très nuisible est l'*iponomeute cousine*, qui tisse une toile soyeuse et passe d'un bourgeon à l'autre en rongeant les feuilles et en dévastant toute l'étendue de l'arbre, qui semble parfois enveloppé de nombreuses toiles d'araignées. Pour la détruire, il faudrait enlever son nid en mai et en juin, ou bien allumer, pendant les soirées du mois d'août, des feux clairs dans le voisinage des pommiers pour brûler son papillon.

La charmante fleur du pommier est aussi la proie de cruels ennemis. En outre des ravages de la chenille de la *pyrale blanc de ceruse* et de celle de la *pyrale des prunes*, elle est souvent détruite par l'*anthonome du pommier*. Le petit charançon brun qui porte ce dernier nom vit dans les fleurs en bouton, qu'il fait mourir, en compromettant souvent toute la récolte et en causant ce que beaucoup de personnes appellent les *vents roux*. Que les cultivateurs veuillent bien cueillir une de ces fleurs transformées à l'état de clous de girofle, il y trouveront un petit ver qui est l'auteur du mal. C'est la larve de notre charançon. On ne connaît point encore de remède contre ce destructeur de la fleur ; mais on con-

Digitized by Google

seille de ne lui laisser aucune retraite sous l'écorce. Otez donc tout refuge aux anthonomes, et vous ne verrez plus de vents roux sur les pommiers.

Enfin, la pomme elle-même est attaquée par plusieurs insectes, sans parler des jeunes fruits verts où la femelle du *rhynchite bacchus* dépose un œuf. Tout le monde a vu dans les vergers une grande quantité de pommes tombées sur le sol et attaquées par un ver. Ce sont là des dégâts de la *pyrale des pommes*. Le ver est la chenille de ce petit papillon de nuit dont la femelle fait sa ponte dans l'œil du fruit nouvellement noué. La petite chenille qui en sort, à peine grosse comme un fil, pénètre près du pépin et creuse une galerie allant du centre à la circonférence où elle se ménage une ouverture. Quand le fruit attaqué tombe, la chenille sort pour se métamorphoser en terre ou sous les écorces. On ne connaît pas de remèdes pour éviter cette destruction des fruits.

IV.

INTEMPÉRIES DES SAISONS

Les intempéries des saisons et les températures extrêmes de notre climat ont souvent aussi une influence funeste sur les vergers normands.

Sans parler des pluies dangereuses au moment de la floraison et de la grêle qui mutile quelquefois l'arbre en abattant sa fleur et son fruit, on doit signaler les chaleurs de l'été qui, dans certaines années, dessèchent l'extrémité des branches et vaporisent l'eau de végétation qui se trouve dans les cellules.

Mais les froids excessifs sont aussi une cause de mort pour le pommier à cidre, et nous avons pu en faire la triste expérience à la suite de l'hiver rigoureux de l'an dernier, hiver peut-être aussi funeste que celui de 1608 qui fit, dit-on, mourir alors plusieurs variétés d'arbres à cidre et notam

Digitized by Google

ment le pommier Coquerel, et que celui de 1709 dont Saint-Simon déplorait les désastres.

Vous vous souvenez, Messieurs, dans quelles circonstances défavorables se produisirent les grands froids de cette période malheureuse. La sève n'était pas descendue ; au contraire, elle était encore abondante dans les vaisseaux de la tige et des branches quand la température baissa tout à coup pour arriver ensuite à la fin de décembre à un froid de plus de 20 degrés au-dessous de zéro. Puis en janvier et février, la chaleur solaire, accompagnée d'un temps clair, fut cause d'un dégel trop rapide qui tua un grand nombre de plantations. Comme l'a fort bien dit M. Barbié du Bocage à la Société des agriculteurs de France, les froids sont arrivés trop tôt, ils sont venus hors saison. Quinze jours plus tard les végétaux frappés fussent restés indemnes. On sait que la sève descendante a pour mission de distribuer à l'intérieur des tissus les matières qui doivent passer l'hiver à peu près sèches pour être liquéfiées, charriées à nouveau et employées par la sève montante du printemps suivant ; or le froid venu trop tôt semble avoir saisi la sève descendante avant qu'elle eût déposé les matières qu'elle tenait en dissolution, c'est-à-dire que le froid a pris ces matières avant qu'elles fussent débarrassées de l'eau qui leur sert de véhicule, avant qu'elles fussent coagulées, d'où congélation et peut-être décomposition. Un fait vient corroborer cette opinion : les espèces de pommiers à cidre les plus frappées sont celles dites tardives, c'est-à-dire celles dont la descente de la sève ou du moins la coagulation de la sève n'était pas entièrement effectuée. Dans les pays de montagnes, où cette année les froids ont été à la même époque aussi vifs que dans nos plaines, les arbres fruitiers atteints ici en si grand nombre ne sont pas plus gelés que les années précédentes, parce que les froids modérés y commençant plus tôt avaient arrêté depuis quelque temps déjà le travail de la sève lorsque les grands froids ont sévi.

M. Prilleux, professeur à l'Institut agronomique, explique

Digitized by Google

d'une autre façon l'action plus désastreuse de la gelée dans les vallées et les plaines que sur les hauteurs. « On sait, dit-il, que quand le temps est calme et le ciel pur, comme cela a eu lieu longtemps durant les grands froids du dernier hiver, le sol, qu'il soit gazonné, nu ou couvert de neige, se refroidit par rayonnement de façon à être fort notablement plus froid que l'air. Il est avéré que c'est ce refroidissement de la surface du sol qui cause et le dépôt de la rosée et les gelées blanches; mais l'attention s'est moins ordinairement portée sur une autre conséquence de l'abaissement de température de la surface du sol : c'est que l'air, qui est au contact de ce sol, plus froid souvent de 5° ou 6°, se refroidit à son tour de façon à avoir une température notablement plus basse que celle qui règne dans les couches plus élevées, à deux mètres, par exemple, au-dessus de la terre, et qu'en se refroidissant il devient notablement plus lourd. Cet air froid et lourd s'écoule en vertu de son poids le long des pentes dans les dépressions de terrain, en formant le plus souvent des courants qui suivent les plis des coteaux pour descendre dans les plaines basses.

« Quand des arbres délicats se sont trouvés sur le passage de ces courants d'air glacé, ils ont dû particulièrement souffrir. Dans les fonds où l'air le plus froid descendait incessamment et s'accumulait, les arbres ont dû être bien plus gravement atteints que sur les plateaux d'où l'air froid s'écoulait sans cesse. »

Le même professeur a donné aussi les détails curieux qui suivent sur le gel et le dégel des végétaux. « C'est, dit-il, tout à fait à tort que l'on a cherché à comparer les dégâts produits par la gelée dans les tissus des plantes à la rupture d'un vase rempli d'eau dont le contenu se prend en glace. Une partie du liquide du végétal se congèle, il est vrai, dans l'intérieur des tiges et des feuilles sous l'influence du froid, mais non pas, comme on le pense généralement, à l'intérieur même des cellules et des vaisseaux... L'eau abandonne les cel-

Digitized by Google

lules des plantes pour aller se solidifier hors d'elles, sous forme de cristaux de glace. Le tissu végétal perdant son eau se contracte par la gelée, et comme les couches extérieures sont exposées à un froid plus intense elles se contractent davantage, deviennent trop étroites et se fendent en produisant des crevasses ou gelivures.

Les plantes gelées peuvent quelquefois ne pas mourir, tandis qu'elles sont dans certains cas tuées par le froid; c'est selon que l'eau sortie des tissus prend ou ne reprend pas sa place primitive dans les cellules. Les dommages sont aussi proportionnels à la plus ou moins grande rapidité du dégel. Quand il s'accomplit subitement, le liquide sorti des cellules s'extravase, puis s'évapore, tandis que les parties gelées restent noires, comme brûlées, pour bientôt après entrer en décomposition. Si au contraire, le dégel a lieu lentement, l'eau glacée fond, rentre dans les cellules et le végétal reprend sa consistance normale. On a pu se rendre compte de ces faits en voyant combien les pommiers exposés au midi et dégelés promptement par l'ardeur du soleil étaient plus maltraités que ceux exposés au nord et qui n'avaient pas dégelé aussi vite.

Malgré toutes ces différences, privé d'abris, élevé à une assez grande hauteur au-dessus du sol et étendant ses rameaux au milieu de l'air, le pommier à cidre a beaucoup souffert. De plus, l'action de la gelée a aussi varié suivant les diverses natures de sujets et suivant leurs différentes variétés. Ainsi les jeunes plants n'ont presque pas été atteints, tandis que la plupart des pommiers vieux ou malades ont été détruits.

On a remarqué aussi que diverses variétés, telles que le *Bédant*, la *Bouteille*, la *Peau-de-vache*, et le *Coquerel* ont presque entièrement succombé, lorsque d'autres, telles, par exemple, que le *Moulin-à-vent*, le *Marin-Onfroy* et le *Freqin*, n'ont rien éprouvé de fâcheux. Enfin, si l'on compare entre eux les différents départements producteurs de cidre,

Digitized by Google

on remarque que les dégâts sont loin d'être identiques sous la même latitude. Ainsi ils sont bien plus considérables à l'est qu'à l'ouest de la France et les effets de la gelée ont été faibles et presque nuls dans les départements du littoral. Cette préservation est due au voisinage de la mer, qui ne se refroidit pas par rayonnement comme le sol, et qui demeure relativement plus chaude pendant les gelées.

Lorsqu'au printemps dernier l'on parcourait les vergers, en coupant transversalement des branches de pommier frappées par le froid, on voyait l'écorce divisée en tranches concentriques, de diverse couleur; la plus extérieure et la plus interne étaient noires; mais il restait entre elles une couche un peu verdâtre, qui faisait supposer que la vie n'était pas tout à fait éteinte. Mais la sécheresse du printemps a anéanti ce reste de vie, la circulation ne s'est pas rétablie, peu à peu les extrémités se sont desséchées, les rares feuilles qui s'étaient développées se sont flétries et les branches sont mortes.

La sève d'août n'a pas donné de résultats beaucoup plus satisfaisants. Puis à l'automne il a fallu couper, avant la chute des feuilles, les branches mortes, cicatriser les plaies et abandonner un grand nombre de pommiers morts au bûcheron. Quant à ceux qui ont été restaurés, attendons, pour nous prononcer sur leur compte, la fin de l'hiver que nous subissons actuellement et la venue du printemps prochain.

Vous le voyez, Messieurs, de nombreuses maladies et mille ennemis divers s'attaquent à nos pommeraies. Nous ne possédons plus ces gigantesques pommiers qui faisaient l'orgueil de nos aïeux. Pourtant le cidre que produit aujourd'hui notre arrondissement a une renommée ancienne et méritée. Il est probable qu'il est supérieur à celui que les moines de Beaumont offraient au XIII^e^ siècle à leurs bienfaiteurs et qu'il vaut largement celui dont Gabriel Dumoulin, le savant curé de Menneval, faisait l'éloge il y a 250 ans. Redoublons donc de soins et de vigilance pour protéger et sauver nos vergers.

Digitized by Google

Des récoltes abondantes nous récompenseront plus que le vigneron qui prodigue son temps et sa peine autour d'un cep souvent ingrat, et si le phylloxéra qui s'implante de plus en plus dans les vignobles ne peut être prochainement détruit, c'est certainement au pommier plutôt qu'au houblon qu'on s'adressera pour combler le déficit causé par la disparition de la vigne.

Laissez-moi vous le dire en terminant, de toutes les superstitions disparues, il est en une seule que je regrette. C'est celle qui plaçait une divinité protectrice dans le pied de chaque arbre. Si nos cultivateurs avaient encore cette croyance, ils rendraient un culte assidu au génie bienfaisant qui, en échange, leur donnerait, chaque automne, une abondante récolte de fruits dorés, c'est-à-dire un vrai trésor.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES EFFETS DE LA GELÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

PENDANT LES ANNÉES 1879-1880

LU PAR M. PIÉTON, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Dans la séance du 21 novembre 1880

—

MESSIEURS,

Le 5 avril dernier, notre honorable secrétaire perpétuel me transmettait une circulaire de la Société centrale d'horticulture de France, demandant des renseignements sur les effets produits par la gelée en 1879-80 dans notre département.

C'est pour répondre à cette circulaire que nous avons consigné les faits qui vont suivre.

De toutes les localités qui ont eu à souffrir des gelées qui se sont produites en décembre 1879 et janvier 1880, il en est peu qui aient été aussi éprouvées que la ville d'Evreux et ses environs.

Dans le cours de ces deux mois, nous avons eu ici, *cinquante et un jours de gelée*, dont trente pendant lesquels le thermomètre a varié entre 6 à 27 degrés centigrades au-dessous de zéro. Le 4 décembre, une véritable avalanche s'abattait sur le sol et le couvrait pour plus de *sept semaines* d'une couche de neige de 30 à 35 centimètres d'épaisseur. Un grand nombre d'essences fruitières, depuis le robuste pommier à cidre jusqu'aux arbres d'espalier; les arbres et les arbustes

Digitized by Google

d'ornement qui décorent les jardins, et même un certain nombre d'espèces forestières, ont subi les atteintes plus ou moins fortes de cette désastreuse température.

Voici l'énumération des faits que nous avons constatés sur les diverses plantations que nous dirigeons, et sur celles qui nous avoisinent.

ARBRES A FRUITS A PÉPINS

Poiriers. — Au Jardin des plantes comme au jardin de l'école normale, les Poiriers morts ou fortement endommagés sont dans la proportion d'un cinquième. Dans un grand nombre de cas, la tige est sèche et en décomposition jusqu'à la partie qui se trouvait entourée de neige, c'est-à-dire à 30 centimètres au-dessus du sol. Plusieurs de ces arbres ont été rabattus sur le bois vif et regreffés. Quelques-uns, parmi ces derniers, ont donné des pousses de 60 à 80 centimètres; d'autres, qui n'ont pas été recepés, sont morts, au milieu de l'automne, après avoir émis une feuillaison abondante et des rameaux d'une certaine longueur.

Les variétés les plus endommagées, aussi bien en espalier qu'en plein vent, sont les suivantes :

Colmar d'Arembert,	arbres de.....	12 ans,	morts.
Duchesse d'Angoulême,	—	6, 10, 20	—
Louise-bonne d'Avranches,	—	20	—
Bergamotte Fortunée,	—	10	—
Beurré Defays,	—	15	—
Nouveau Poiteau,	—	20	—
Passe-Crassane,	—	10 ans,	malades.
Beurré d'Anjou,	—	6	—
La Quintinye,	—	10	—
Doyenné du Comice,	—	3	—
Bon-chrétien Willams,	—	12	—
Beurré d'Amanlis,	—	25	—
Doyenné d'Alençon,	—	15	—

Digitized by Google

A côté de ces variétés, nous citerons celles qui ont résisté à la gelée.

Ce sont : Bergamotte Espéren, Passe-Colmar, Doyenné d'hiver, Beurré superfin, Beurré Diel, Beurré Spence, Martin-sec, Beurré Clergeau, Délices d'Hardempont, Beurré d'Arembert.

Pommiers de jardin. — Plus de la moitié sont morts, particulièrement les Reinettes du Canada, les Calville blanc, les Calville rouge, la Reinette jaune hâtive.

Les Reinettes de Caux, les Reinettes franches ont poussé vigoureusement et fructifié comme d'ordinaire.

Au potager de la préfecture, les cordons de Pommiers établis à 25 ou 30 centimètres du sol se sont trouvés entièrement recouverts de neige, aucun d'eux n'a été atteint.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

Les *Abricotiers* en plein vent sont gelés, ceux en espalier ont assez bien résisté. Quant aux *Pêchers*, bien qu'ils aient été sérieusement atteints, nous avons l'espoir de les conserver.

Pruniers. — Sur vingt que nous possédions, huit sont morts. Noms des variétés : Sainte-Catherine, Monsieur à fruits jaunes, Reine-Claude dorée, Kisker, Questche d'Italie, Abricotée jaune. Les douze que la gelée n'a pas atteints sont : Petite Mirabelle, Monsieur à fruits violets, Reine-Claude de Bavay, Reine-Claude violette, de Montfort, Reine-Claude diaphane, Pond's seedling.

Cerisiers. — Les Cerisiers se sont assez bien maintenus jusqu'à la fin de septembre. Depuis la chute des feuilles, nous en avons perdu les neuf dixièmes.

Vignes. — Toutes les Vignes ont gelé, nous les avons fait *receper* à quelques centimètres du sol. Après l'application de cette opération, elles ont vigoureusement repoussé, le bois

Digitized by Google

est très sain, bien constitué. Il est à remarquer que nulle part, cette année, nous n'avons vu d'*oïdium*.

Pommiers à cidre. — Ces arbres ont beaucoup souffert, tous ceux qui présentaient un état de faiblesse quelconque ont succombé. Dans un grand nombre de communes, les bonnes variétés telles que *Bedant*, *Marin-Onfroi*, *Montant*, *Peau-de-vache*, sont entièrement gelées. Les deux cantons d'Évreux, ceux de Conches, de Breteuil, de Verneuil, de Rugles, de Pacy-sur-Eure, perdent plus du tiers de leurs plantations (1).

Noyers. — Dans une grande partie de la vallée d'Eure, les Noyers sont presque tous complètement morts. Ceux qui ont le mieux résisté à la gelée, perdent plus de la moitié de leurs branches.

Arbres et arbustes d'ornement. — Les collections d'arbres et d'arbustes d'ornement ont été fortement avariées. Il ne nous est pas resté *un seul* Rosier à tige sur églantier.

Les Magnolia, Aucuba du Japon, Lauriers-amande, Lauriers du Caucase, Lauriers de la Colchide, Fusains, Rhododendrum, Lauriers-tin, ont gelé jusqu'au pied, malgré une couverture de feuilles. Il en est de même, des Troënes du Japon, des Lierres d'Irlande, des Rosiers-Banks et des Jasmins.

Les Gynerium argenteum ont presque complètement disparu de nos jardins, la gelée en a détruit le plus grand nombre, même sous d'épaisses couvertures de litière.

Conifères. — Parmi les conifères, les Araucaria imbricata, les Cèdres de l'Inde et les Cryptomeria du Japon sont gelés jusqu'en terre. Tous les Sequoïa, les Albies-pinsapo, les Ifs, et quelques Thuia, ont perdu toutes leurs feuilles et une partie de leurs branches. Depuis la saison d'été, ces arbres ont produit de nouvelles feuilles, mais leur état général est languis-

(1) Nous ne pouvons parler des autres cantons, ne les ayant pas parcourus.

Digitized by Google

sant; s'il survient un hiver un peu rigoureux, ils ne pourront pas le supporter.

Arbres forestiers. — L'hiver a également exercé ses ravages sur beaucoup d'arbres forestiers, principalement dans les bas-fonds. Dans les forêts d'Évreux et de Conches, dans les bois de Boisset et surtout dans le domaine de Glisolles, la perte des Pins maritimes a été très considérable. Les Pins sylvestres ont bien résisté.

De très gros *Chênes* ont succombé; nous en avons vu dont la tige était éclatée de haut en bas et les écorces crevassées. Les taillis de cette essence ont été très maltraités.

Les taillis de *Châtaigniers* ont encore plus souffert, ils sont en décomposition jusqu'aux racines.

Ici s'arrêtent nos constatations: pour les compléter, il eût fallu visiter tout le département, ce que nous n'avons pu faire.

Digitized by Google

Observations météorologiques (hiver 1879-80).

MOIS.	JOURS.	TEMPÉRATURES MINIMA.	ÉTAT DU CIEL.
2e QUINZAINE DE NOVEMBRE 79			
	15	— 4	Nuageux.
	16	— 7.4	Id.
	17	+ 2	Id.
	18	+ 3.8	Couvert.
	19	+ 2	Id.
	20	— 2.4	Id.
	21	— 2.8	Nuageux.
	22	— 3.2	Couvert.
	23	— 3	Id.
	24	+ 1.8	Id.
	25	+ 0.6	Nuageux.
	26	— 5	Peu nuageux.
	27	— 7	Nuageux.
	28	— 6	Peu nuageux.
	29	— 9	Id.
	30	— 4	Nuageux.
DÉCEMBRE	1	— 6	Peu nuageux.
	2	— 5	Id.
	3	— 9	Clair.
	4	— 7	Couvert.
	5	— 7.5	Peu nuageux.
	6	— 9.5	Clair.
	7	— 18	Id.
	8	— 5.5	Nuageux.
	9	— 26	Clair.
	10	— 27	Id.
	11	— 5.2	Nuageux.
	12	— 11.4	Peu nuageux.
	13	— 5	Nuageux.
	14	— 11.7	Couvert.
	15	— 5.5	Nuageux.
	16	— 20	Clair.
	17	— 22	Id.
	18	— 9	Id.
	19	— 17.2	Id.
	20	— 16	Id.
	21	— 16.5	Id.
	22	— 16	Nuageux.
	23	— 11	Id.
	24	— 17	Clair.
	25	— 14	Peu nuageux.
	26	— 4	Couvert.
	27	— 11 5	Nuageux.
	28	— 6	Couvert.
	29	+ 3	Id.
	30	+ 0.2	Peu nuageux.
	31		

MOIS.	JOURS.	TEMPÉRATURES MINIMA.	ÉTAT DU CIEL.
JANVIER	1	+ 10	Couvert.
	2	+ 8.5	Id.
	3	— 2	Clair.
	4	— 4	Id.
	5	— 2	Couvert.
	6	— 3	Id.
	7	— 2.5	Id.
	8	— 3	Id.
	9	— 2.4	Id.
	10	— 2	Id.
	11	— 4	Id.
	12	— 6	Clair.
	13	— 8	Couvert.
	14	0	Id.
	15	0	Id.
	16	+ 0.4	Id.
	17	+ 3	Id.
	18	— 3	Nuageux.
	19	— 5	Clair.
	20	— 11	Id.
	21	— 10	Couvert.
	22	— 0.4	Nuageux.
	23	+ 1.4	Id.
	24	— 0.8	Couvert.
	25	— 3	Id.
	26	— 6.5	Clair.
	27	— 9	Couvert.
	28	— 15	Id.
	29	— 16	Clair.
	30	— 4	Id.
	31	— 6	Id.
1re QUINZAINE DE FÉVRIER 80			
	1	— 2.5	Clair.
	2	— 5	Id.
	3	— 4.8	Id.
	4	— 3	Id.
	5	— 2	Id.
	6	— 1	Id.
	7	+ 5	Couvert.
	8	+ 4	Id.
	9	+ 3	Id.
	10	+ 1	Id.
	11	+ 3	Id.
	12	+ 2	Id.
	13	0	Clair.
	14	+ 0.5	Couvert.
	15	+ 4	Id.

Digitized by Google

COMMUNICATION

SUR

LA NIELLE ANGUILLULE

Faite à la section de Bernay, le 24 avril 1881

PAR M. DESCHESNES, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ (SECTION DE BERNAY)

—

MESSIEURS,

Le fait de culture dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir, qui a eu lieu l'année dernière à la Neuville-du-Bosc, sur une ferme appartenant à M. Charles Flavigny, appelée ferme de Cantelou, exploitée par M. Alexandre Cornu, est heureusement très rare.

Je ne puis que constater le fait et les conséquences qui en sont résultées pour le fermier. Quant aux causes qui ont occasionné la maladie dont le blé est atteint, je ne pourrais vous les expliquer, cependant je serais porté à croire que cette maladie doit provenir de la semence, car, si elle était occasionnée par une cause atmosphérique quelconque, se serait-elle arrêtée juste aux confins de la ferme? J'ai examiné plusieurs champs de blé tenant à ceux de la ferme, sans y trouver un seul épi altéré; il est vrai que dans la même commune, à des distances variant d'un à deux kilomètres de la ferme, on a trouvé quelques épis atteints de la même maladie, dans des champs appartenant à plusieurs propriétaires,

Digitized by Google

mais en trop petite quantité pour causer le moindre dommage. Peut-être la semence de ces blés avait-elle été récoltée en 1879 dans les champs voisins placés à des distances peu éloignées de la ferme, et qu'au moment de la floraison, le germe de la maladie lui aura été communiqué par le vol du pollen.

M. Cornu avait acheté sa semence en octobre 1878 à un marchand grainetier du Neubourg, pour du blé de provenance anglaise, et sa récolte de 1879, qui était la première de cette semence, était complètement exempte de cette maladie.

J'avais pensé que le mode de chaulage de M. Cornu était peut-être défectueux, mais comme il paraît qu'il emploie ordinairement le sulfate de cuivre à raison de 125 grammes par hectolitre, le mal ne doit pas venir de là, puisque ce procédé est, jusqu'alors, reconnu le meilleur.

J'ai adressé à la Société nationale d'agriculture de France un échantillon de ce blé, qu'elle a soumis à l'analyse de M. Prilleux, membre de ladite Société et professeur à l'Institut national agronomique. D'après lui, cette maladie, connue sous le nom de nielle, a été observée il y a déjà longtemps en Angleterre par Bauer. Lui-même en avait aussi observé un cas, il y a une vingtaine d'années. D'après M. Prilleux, cette maladie est occasionnée *par des petits vers invisibles à l'œil nu, en raison de leur petitesse et analogues aux trichines.*

Voilà, Messieurs, les constatations que j'ai faites et les renseignements que j'ai obtenus sur cette terrible maladie ; maintenant je passe à l'estimation de la perte qu'elle a fait éprouver à M. Cornu.

Sa récolte en blé était d'environ 27 hectares ; d'après divers calculs que j'ai faits en différents endroits, j'estime que sur 16, il y avait en moyenne 40 p. 100 de blé niellé, et dans les 11 autres hectares environ 30 p. 100. Ses blés pour la plupart étaient bien fournis et d'une belle venue ; on peut, sans exagération, les estimer à 20 hectolitres par hectare, et comme

Digitized by Google

il est impossible d'extraire tout le mauvais grain du bon, il a encore à supporter de ce côté une perte d'environ 4 francs par hectolitre. J'évalue donc sa perte à la moitié de sa récolte, soit 10 hectolitres par hectare : 27 × 10 = 270; à 20 fr. l'un en moyenne, c'est donc une perte d'au moins 5,400 francs que ce cultivateur subit par le fait de cet accident.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. LAMBERT, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ (SECTION DE BERNAY)

SUR L'OUVRAGE DE M. FRÉMY, INTITULÉ

Du droit de destruction des animaux malfaisants ou nuisibles, en tout temps, sans permis de chasse ni autorisation préfectorale.

—

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu me confier le soin de faire un rapport sur le travail de M. Frémy, ancien avoué, juge suppléant au tribunal civil de Senlis, ayant pour titre : *Du droit de destruction des animaux malfaisants ou nuisibles en tout temps, sans permis de chasse ni autorisation préfectorale.*

En ma qualité d'avoué et de chasseur, permettez-moi, Messieurs, de m'inspirer des recherches spéciales auxquelles je me suis livré, à ces deux titres, pour traiter le sujet soumis à votre appréciation.

Le droit naturel de se défendre contre les animaux malfaisants ou nuisibles, ne faisait qu'un avec le droit de chasse dans les temps anciens.

Ce droit avait une importance autrement grande que de nos jours, alors que le sol était presque entièrement couvert de forêts impénétrables et remplies d'animaux sauvages et dangereux.

Ce droit naturel de défense et de chasse était pour l'homme de première nécessité, puisqu'il fallait d'abord pourvoir à sa conservation et ensuite se nourrir et se vêtir.

Digitized by Google

Dans ces temps reculés, les moyens de destruction étaient loin d'approcher des engins terribles que nous possédons aujourd'hui. Aussi le courage individuel était-il en rapport avec les nécessités de l'époque.

Après avoir détruit ou contraint à la retraite les grands carnassiers, l'homme, pour combattre les animaux moins dangereux, employa les embûches et les pièges.

Les premiers pièges furent appliqués par les Celtes et les anciens Gaulois à la chasse aux aurochs, élans, bisons et taureaux sauvages. Ils consistaient en fosses profondes creusées à mi-côte d'un vallon escarpé, où les animaux étaient poussés et entraînés par leur fougue.

L'arc fut une des premières armes dues à l'industrie de l'homme, il fut aussi un des moyens les plus sûrs de combattre les animaux sauvages. Les javelots étaient également employés avec succès.

Lycurgue fut l'auteur d'une loi qui obligeait les jeunes gens à s'exercer à la chasse. Xénophon composa les Cynégétiques. Plutarque fit un traité sur l'éducation des enfants, dans lequel il faisait entrer, comme principal exercice, l'apprentissage à lancer les javelots, à tirer l'arc et à chasser. Les Lacédémoniens ne permettaient aux jeunes gens de figurer à table avec les hommes qu'après avoir fait leurs premières armes à la guerre, ou qu'après avoir tué un sanglier.

Jules César, Cicéron, Marc-Antoine, étaient grands chasseurs et destructeurs d'animaux sauvages.

Le droit de chasse qui, chez les nations nomades, appartenait naturellement à tous, subit des transformations suivant les vicissitudes du droit de propriété avec lequel il s'était confondu.

La législation romaine défendit de chasser sur le domaine d'autrui.

On ne connaît guère que deux auteurs latins qui aient écrit en maîtres, sur la chasse : Gratius et Némésien.

Les Romains dans leurs chasses se servaient de chiens qui

Digitized by Google

étaient presque tous tirés de l'étranger. L'Italie n'en fournissait pas de bons. Les meilleurs en tout genre venaient des Gaules.

Pour s'assurer de la retraite des animaux et de leur présence dans une enceinte, les Romains avaient appris des Grecs à se servir du limier qu'ils conduisaient au trait comme on le fait encore aujourd'hui.

Les enceintes étaient entourées, ou bordées seulement par un ou plusieurs côtés avec les *retia*, immenses filets à larges mailles et d'un très fort tissu.

Les chasseurs tuaient les animaux pris dans les filets, avec des dards, épieux et autres armes.

On tendait aussi isolément des collets sur le passage des animaux qui s'y prenaient sans y être poussés. On en trouve un exemple dans la loi 55, au Digeste, *De acquirendo rerum dominio*, qui suppose qu'un tiers a détaché ou pris un sanglier retenu dans un *laqueum* tendu par un autre.

La chasse était aussi une grande passion chez les Germains et les Francs. Ceux-ci apportèrent cette passion dans les Gaules, et lorsque César envahit cette contrée, il trouva une loi qui condamnait à l'amende les jeunes gens devenus trop gras, faute de s'exercer et de fréquenter les forêts. Les Francs, en étendant leurs conquêtes, s'étaient attribué exclusivement le droit de chasser, et tout ce qui n'était pas militaire ne devait point chasser. Cette loi s'étendait aux diacres, aux prêtres, aux abbés, aux évêques, qui n'avaient le droit d'avoir ni chiens de chasse, ni faucons.

Les Francs, bien différents des Romains, dédaignaient les filets et autres engins qu'ils n'employaient que pour prendre les oiseaux. Ces intrépides chasseurs attaquaient les plus grandes bêtes et s'en rendaient maîtres seulement avec leurs chiens.

Les animaux assez puissants pour résister aux chiens, tels que les aurochs, buffles, élans, ours, etc., étaient abattus au moyen d'un épieu appelé *spar*. Les chevaux des Francs, quoi-

Digitized by Google

que petits et très maigres, ne le cédaient en rien pour la vigueur et le fond à leurs chiens, et ils duraient si longtemps à la course qu'on pouvait aisément, avec le même cheval et les mêmes chiens, sans relais, forcer le cerf le plus vigoureux.

Mais je m'aperçois que saint Hubert m'entraîne et qu'en suivant les anciens dans leurs chasses, je quitte un peu le sujet que je devais traiter.

Revenons donc au plus vite au droit naturel de destruction des animaux malfaisants ou nuisibles, et voyons ce qu'il devint sous la monarchie française.

Les premières ordonnances restrictives du droit de chasse, comprenant le droit naturel de défense contre les animaux malfaisants ou nuisibles, remontent au XIII^e^ siècle, sous le règne de saint Louis.

Vinrent ensuite les ordonnances de 1318 sous Philippe le Long.

Sous Louis XI et sous Charles VIII, la peine de mort fut plusieurs fois appliquée. Claude de Syssel nous apprend qu'alors *il estoit plus remissible de tuer ung homme, que ung cerf ou ung sanglier.*

Les rois seuls avaient le droit de chasse sur tout le sol français, étant réputés propriétaires de leurs sujets, personnes et biens.

La chasse était pour les rois et les grands seigneurs, nous dit Michel-Ange Blondus; *quant aux autres hommes, leur affaire était de travailler.*

François I^er^, dans une de ses ordonnances, courroucé « qu'on le frustre du déduit et passe-temps qu'il prend à la chasse, et tant lui qu'autres seigneurs et nobles de son dit royaume, à quoi et non à autres appartient soit récréer à chasser pour éviter oisiveté, et soi exercer aux dites chasses », ordonne pour la première fois : une amende de 250 livres tournois. *Et ceux qui n'auront de quoi payer, seront battus de verges sous la custode, jusqu'à effusion de sang.* Pour la seconde

Digitized by Google

fois : *ils seront battus de verges autour des forêts où ils auront délinqué.*

Quelque temps après, Cujas, le savant juriconsulte, écrivait :

« Les coutumes se sont éloignées du droit naturel, de telle « sorte qu'il n'est plus aujourd'hui permis à tout le monde « de pêcher dans les fleuves publics ni de chasser librement « dans la campagne. »

Charles IX défendit, le premier, aux gentilshommes de chasser sur les terres ensemencées ou dans les vignes, sous peine de payer aux laboureurs des dommages et intérêts.

Henri III, considérant *qu'un chacun, même les gens méchaniques, roturiers et autres, n'ayant droit de chasse, se sont licentiez de chasser, lui tollisans le plaisir qu'il prend à la chasse,* ordonne la destruction des chiens couchants, et accorde quatre écus par tête de chien.

Trois ans après, le même roi demandait la tête des chasseurs : *et quant aux roturiers et non nobles, nous leur faisons défense, sous peine de la hart, de contre-venir à nos dites ordonnances, ni de s'entremettre du fait des chasses en aucune sorte que ce soit, ni moins porter arquebuses, arbalètes, tenir furets ni autres engins quelconques servant au fait des dites chasses.*

Henri IV enchérit encore sur les ordonnances de François Ier.

Cependant les parlements avaient le droit de modifier les ordonnances en les enregistrant, ils en usaient quelquefois pour conserver les privilèges des villes et des provinces. Celui de Toulouse maintint les seigneurs et toutes les personnes autres que *laboureurs et artisans,* dans le droit de chasse aux chiens couchants.

Louis XIII fit beaucoup d'ordonnances sur la chasse, qui ne changèrent rien aux principales dispositions en vigueur.

Louis XIV supprima la peine de mort, sans rien changer aux autres peines ; il maintint l'interdiction des chiens couchants, et défendit de tirer au vol, *à trois lieues près des*

Digitized by Google

plaisirs du roi. Cette ordonnance, qui date de 1669, défendit aussi de faucher les prairies avant la Saint-Jean, sous peine de confiscation de la récolte, et d'*amende arbitraire*, le tout pour ne pas déranger les couvées de perdrix et de cailles.

Sans recourir à cette ordonnance, si de nos jours, la fauchaison des prairies n'avait lieu qu'à la Saint-Jean, les perdrix et les cailles seraient moins rares qu'elles ne sont à l'ouverture de la chasse; il est certain qu'avec le mode de fauchaison actuel, il ne restera bientôt plus que le souvenir de ce gibier.

La jurisprudence française et allemande abandonnait le droit primitif de chasse au seul souverain, en sorte que tous les autres le tenaient de lui par féodation, ou par concession, ou par privilège.

Mais la révolution de 1789 anéantit tous ces droits et privilèges, la propriété s'affranchit et le droit de chasse s'étendit de façon à faire revivre le droit naturel de défense qui nous occupe.

La loi des 28 et 30 avril 1790 consacre et réglemente le droit de chasse et elle donne aux propriétaires ou possesseurs et même au fermier, le droit de détruire en tout temps le gibier dans ses récoltes non closes, en se servant de filets ou autres engins, comme aussi de repousser avec les armes à eu les bêtes fauves qui se répandraient dans ses récoltes.

Cette loi, basée sur des principes de raison et d'équité, s'inspirait cependant des lois romaines qui ne permettaient pas de chasser sur le domaine d'autrui.

Dans la séance du 20 avril 1790, lorsque la loi sur la chasse fut mise à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, Robespierre, qui combattait Merlin, rapporteur de cette loi, s'écria :

« Je m'élève contre le principe qui restreint le droit de chasse aux propriétaires seulement, je soutiens que la chasse n'est point une faculté qui dérive de la propriété. Aussitôt après la dépouille de la superficie de la terre, la chasse doit être libre à tout citoyen indistinctement. Dans tous les cas,

Digitized by Google

les bêtes fauves appartiennent au premier occupant. Je réclame donc la liberté illimitée de la chasse, en prenant toutefois les mesures pour la conservation des récoltes et pour la sûreté publique. »

L'Assemblée nationale ne se laissa pas entraîner par ces paroles, et, par des arguments très courts mais serrés, Merlin enleva le vote de l'Assemblée.

« On a raison de soutenir, dit-il, que par le droit naturel, le gibier n'appartient à personne : mais s'ensuit-il que tout le monde ait le droit de le poursuivre partout? Autant vaudrait dire qu'on a le droit de venir chercher chez vous les animaux malfaisants qui infestent vos maisons. Une autre considération doit fixer vos regards; vous devez faire des lois, non pour l'homme de la nature, mais pour l'homme de la société. Deux principes sont reconnus par les lois romaines : 1° le gibier est la propriété de celui qui s'en empare; 2° *chacun a le droit d'empêcher un étranger d'entrer sur sa propriété pour chasser le gibier.* La loi qui n'aurait pas le droit d'autoriser un propriétaire à empêcher qu'on ne vînt sur son terrain, n'aurait pas davantage le droit d'assurer les propriétés. Vous voulez faire fleurir l'agriculture : pensez-vous qu'elle fleurira quand tous les vagabonds auront droit de chasse? Le séjour de la campagne sera-t-il agréable lorsqu'il ne sera pas sûr? »

Ces paroles mémorables pourraient encore être méditées par les législateurs de nos jours.

La loi du 3 mai 1844, ainsi que le dit avec raison M. Frémy, s'est montrée beaucoup moins libérale que celle du 30 avril 1790, puisqu'en effet elle supprime d'abord la faculté de détruire le gibier à l'aide de filets et autres engins, et ensuite elle soumet dans une certaine mesure le droit de destruction des animaux malfaisants ou nuisibles à une réglementation.

Ainsi donc le droit naturel qui existait dans les temps anciens se retrouve dans nos lois depuis 1790, mais avec des restrictions que le travail de M. Frémy a pour but d'éclairer.

Digitized by Google

Ce travail très consciencieux pose en effet des principes et résume une jurisprudence qu'il est utile de connaître.

Il nous dit que le propriétaire ou le fermier est investi d'un double droit qui peut s'exercer en *tout temps* : l'un, celui de détruire certaines espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles, soumis à la réglementation des préfets des départements; l'autre, celui de repousser ou de détruire, même avec des armes à feu, les *bêtes fauves* qui porteraient dommage à ses propriétés, droit qui se trouve placé au-dessus ou en dehors de toute réglementation et constitue un acte de défense antérieur et supérieur à toutes les lois.

L'auteur s'est demandé quel était le sens et la portée de cette qualification de *bêtes fauves?* Il croit que cette expression ne doit pas être prise dans un sens littéral et limitatif, et en effet, par des citations et des recherches judicieuses, il établit que le droit du propriétaire ou fermier s'applique à tous les animaux *malfaisants ou nuisibles.* Il n'hésite même pas à étendre l'exercice de ce droit vis-à-vis des oiseaux ou pigeons qui causent ordinairement dommage aux récoltes, soit à l'époque des semailles, soit lorsque les grains arrivent à maturité. (Voir les arrêts cités qui donnent raison à cette opinion) (1).

Examinant toutes les conséquences *du droit de légitime défense* dont la loi du 3 mai 1844 a assuré l'exercice, sans aucune obligation de permis de chasse, M. Frémy établit que le droit de destruction par le propriétaire ou le fermier n'est pas astreint au cas où les animaux malfaisants ou nuisibles sont sur le terrain et y exercent leurs ravages, qu'il implique la faculté de prendre des précautions, par conséquent de s'armer à l'avance lorsque le danger est imminent et de

(1) Le conseil d'État, par un arrêt récent, a décidé que les cerfs, biches et lapins ne rentrent pas dans la catégorie des animaux nuisibles dans le sens de l'arrêté du 19 pluviôse an V, et que les préfets n'ont pas le droit d'ordonner que ces animaux seront détruits au moyen des battues prévues par la loi susdite. (Affaire Schneider contre le préfet d'Indre-et-Loire.)

Digitized by Google

s'embusquer, soit dans son champ, soit dans le champ voisin, pour y attendre la bête fauve et la repousser ou la détruire. Il établit aussi que le droit de détruire n'est pas subordonné à la condition que l'animal ait occasionné un dommage ; qu'il suffit que se trouvant au milieu d'un champ ensemencé ou d'un terrain planté, il puisse, d'un instant à l'autre, causer un dégât, et qu'il est évident que l'animal peut être repoussé et même détruit dès que, par sa présence, il *menace* le produit du sol sur lequel il se trouve.

L'auteur s'est demandé quel serait le droit du propriétaire ou fermier, si la bête fauve, au lieu d'avoir envahi un champ chargé de récoltes s'était introduite dans une cour de ferme ou dans les dépendances d'une maison d'habitation? Il n'hésite pas à admettre que, dans ce cas, la seule présence d'un animal de grande taille, d'un cerf, par exemple, pourrait être considérée comme un danger pour les personnes et autoriser le maître de la maison à tuer la bête fauve, alors qu'elle ne causerait aucun dommage.

La question ne se présenterait pas, bien entendu, si l'animal avait pénétré dans un terrain ayant une clôture réunissant les conditions légales, parce qu'alors le propriétaire, en tuant la bête fauve, ne fait qu'user du droit de chasse sans permis, autorisé par l'article 2 de la loi du 3 mai 1844.

L'auteur pense que, bien que la loi ne désigne, comme moyen de destruction, que les armes à feu, elle permet implicitement l'emploi d'autres moyens, notamment en ce qui concerne les loups et les renards, où l'usage des pièges doit être admis. La destruction peut avoir lieu aussi en temps de neige, de même qu'elle peut avoir lieu la nuit. Toutefois, l'exercice de ce droit de destruction, la nuit, pouvant être mal interprété par les gardes, l'auteur pense qu'il serait prudent de faire une déclaration préalable à l'autorité locale, et en cela, il invoque l'opinion conforme de plusieurs auteurs et plusieurs arrêts. C'est ainsi que M. Frémy émet l'avis que les propriétaires, possesseurs ou fermiers, peuvent se faire assister par des tiers

Digitized by Google

et même, en cas d'urgence, organiser une battue, et qu'ils ont aussi la faculté de déléguer entièrement leur droit de destruction.

Une question délicate est celle de savoir si l'interdiction résultant de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844, de mettre en vente, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'est pas permise, devait être étendue aux bêtes fauves qui dévastent les propriétés ? Ces animaux n'étant pas du gibier dans le sens de la loi, la prohibition ne peut leur être appliquée ; cependant, deux auteurs, MM. Gillon et Villepin, estiment que, sans doute, il doit être permis de *transporter* au domicile des chasseurs les animaux nuisibles tués à la suite d'une battue pratiquée conformément aux règlements ; mais qu'on ne saurait autoriser la mise en vente, la vente et le colportage de ces animaux sans ouvrir une trop large voie à la fraude. Cette opinion très raisonnable est admise par M. Frémy, qui conseille toutefois, par mesure de prudence, à celui qui aura tué une bête fauve dans sa propriété, d'en faire constater la provenance et de demander au préfet ou au sous-préfet l'autorisation d'en opérer le transport.

—

Dans la deuxième partie de son travail, M. Frémy pose en premier lieu la question de savoir si les propriétaires, fermiers ou possesseurs peuvent, sans commettre un délit de chasse, poursuivre et enlever sur le terrain d'autrui un animal malfaisant mortellement blessé dans leur propriété ?

La solution de cette question dans le sens de l'affirmative ne pouvait être douteuse, car ce sont les mêmes principes qui ont fait admettre la jurisprudence, bien établie aujourd'hui, qu'il n'y a pas de délit dans le fait du chasseur qui pénètre sur la propriété d'autrui pour ramasser une pièce de gibier qui est allée y mourir, après avoir été blessée par lui. Mais ceci admis, M. Frémy se demande si les propriétaires, fermiers

Digitized by Google

ou possesseurs, s'ils avaient seulement surpris un animal en flagrant délit de pillage ou de dévastation sur leur propre terrain, pourraient le poursuivre et le détruire sur les héritages voisins. Il ne le croit pas, et il dit avec raison qu'autoriser un pareil droit, ce serait assujettir les héritages voisins à une sorte de servitude et permettre de troubler la paisible jouissance des voisins ; ce serait aussi un prétexte pour se livrer à de véritables faits de chasse.

Une autre question se présente ensuite, c'est celle de savoir si le fermier peut, sans le consentement du locataire du droit de chasse, tuer les bêtes fauves qui endommagent ses récoltes, sur le fonds à lui affermé ?

L'affirmative ne paraît pas douteuse pour l'auteur, qui invoque des principes irréfutables sur ce sujet ; il pense néanmoins que le fermier ne pourra user du droit de destruction qu'autant que le locataire de la chasse ne l'exercerait pas de façon à protéger suffisamment les récoltes.

Enfin, comme dernière question, l'auteur demande si le propriétaire qui a loué son droit de chasse pourrait s'opposer à ce que son locataire détruisît les animaux malfaisants ou nuisibles ?

Il ne le croit pas ; cependant il est d'avis que si le locataire du droit de chasse négligeait de détruire les bêtes nuisibles, le propriétaire, après mise en demeure, serait fondé à opérer lui-même cette destruction.

Telles sont, Messieurs, les réflexions que le travail de M. Frémy m'a inspirées et le résumé que j'ai cru utile de vous soumettre à cause des principes sérieux que cet ouvrage contient et des dissertations appuyées d'une doctrine et d'une jurisprudence parfaitement établies, qui s'y trouvent. Je ne crois pouvoir mieux faire, Messieurs, que de vous demander de voter des remerciements à M. Frémy pour l'honneur qu'il nous a fait et de lui adresser nos félicitations pour un ouvrage aussi utile que consciencieusement étudié.

Digitized by Google

RAPPORT

De M. LE CLÈRE, membre de la Société (section de Bernay)

sur la

Culture du Soja Hispida, du Haë Teou et du Tsin Teou.

—

Messieurs,

Parmi les plantes nouvelles qui méritent de fixer l'attention des cultivateurs, le *Soja Hispida*, soyou du Japon, pois oléagineux ou pois de Chine, occupe un des premiers rangs.

C'est en 1878, à l'Exposition universelle, que les premiers échantillons cultivés ont été présentés en France par M. Julius Robert, de Seelowitz en Moravie.

Depuis ce temps, de nombreux essais ont été faits sur cette plante, notamment dans l'est et le midi de la France.

L'ayant vue recommandée dans plusieurs feuilles agricoles, j'ai voulu en faire l'essai sous notre climat brumeux et je me suis procuré des graines à la maison Vilmorin.

Un de mes amis, M. Huet, cultivateur à Boissey-le-Châtel, l'a aussi essayée cette année sur une large échelle.

Sa culture est facile, on le sème en ligne comme le haricot; 50 kilogrammes à l'hectare suffisent pour l'ensemencement; un sarclage lui est nécessaire après la levée.

L'ayant semé vers le 15 mai, il a eu à supporter la sécheresse qui a retardé sa germination et par suite son développement; il est même probable que sa maturité ne pourra s'accomplir dans de bonnes conditions, ainsi que vous pouvez

Digitized by Google

le remarquer, par les échantillons que j'ai apportés et que j'ai tenu à mettre sous vos yeux.

Sa grandeur est celle du haricot ; ses fleurs, extrêmement petites, sont réunies à la base de chaque feuille par groupes de 4 ou 5. Elles sont velues et ne laissent apparaître qu'un point bleuâtre, du milieu duquel sortent les gousses ou cosses que vous voyez sur la plante et dont le nombre est prodigieux. En très peu de jours, elles acquièrent leur développement et renferment chacune de deux à quatre graines. Sa maturité arrive ordinairement du 15 septembre au 15 octobre ; on le fauche et on le récolte comme les pois. Aprés l'avoir laissé sécher sur le champ, on le bat au fléau et on nettoie ses grains au moyen du tarare.

Cette année, par suite de l'humidité prolongée des mois d'août et de septembre, la maturité se fera plus tardivement, mais il est néanmoins plus avancé que les haricots que j'ai semés à la même époque.

Pour me rendre compte de la quantité de fourrage vert qu'il peut produire, j'en ai arraché une certaine quantité que j'ai pesée, et j'ai obtenu un poids de 30,000 kilogrammes à l'hectare, ce qui peut donner par la dessiccation 10,000 kilogrammes de fourrage sec : chiffre déjà constaté l'année dernière par M. Boursier, cultivateur du département de l'Aisne. De ses graines, que l'on peut manger et qui, au Japon, sont renommées par leur saveur, on extrait de l'huile bonne à manger. On les emploie aussi pour l'engraissement du bétail ; leur richesse en azote, qui est d'un tiers plus élevée que celle des pois, vesces ou féverolles, en fait une plante précieuse sous tous les rapports.

Ses cosses, les débris de ses feuilles et tiges forment aussi une excellente nourriture pour les bestiaux, lorsqu'ils sont mélangés et fermentés avec de la pulpe de betterave.

M. Robert, de Seelowitz, que j'ai cité plus haut, a obtenu un très bon fourrage en le coupant au moment de la floraison et en le mélangeant avec des pailles de céréales ou autres

Digitized by Google

matières absorbantes. Par la fermentation qui s'opère dans les silos, il acquiert un goût qui le fait rechercher du bétail auquel il communique un engraissement rapide, ce qui s'explique par la quantité de matières grasses contenue dans la plante.

Voici, d'après M. Ladureau, directeur de la station agronomique du Nord, la composition de cette plante :

Dans une boîte de 1,100 grammes de *Soja*, cueillie chez M. Olivier Lecq, il a trouvé :

Tiges et feuilles.....	500 gr.	soit 1,100
Cosses vides.....	400 gr.	
Pois.....	200 gr.	

Voici les proportions d'humidité que contenait chacune des trois parties :

Tiges et feuilles.....	Eau	20.50 %
Cosses vides.....		41.52
Pois.....		45.93

Après les avoir fait sécher complètement par un contact d'air chaud à 100 degrés, pendant plusieurs jours, il a fait l'analyse sur ces matières tout à fait sèches, et il a trouvé :

	Tiges et feuilles.	*Cosses vides.*	*Pois.*
Cellulose.....	70.85	71.68	3.33
Amidon.....	»» »»	»» »»	22.93
Huile grasse.....	1.00	10.93	14.37
Legumine et gluten..	8.12	9.31	39.56
Matières extractives diverses	14.37	12.22	13.28
Sucre cristallisable...	»» »»	»» »»	1.67
Sels solubles dans l'eau.	2.73	2.90	2.93
Sels insolubles.....	2.73	2.85	1.70
Silice et oxyde de fer.	0.20	0.11	0.03
	100	100	100

Digitized by Google

Les proportions d'azote contenues dans les différentes parties de la plante étaient, dans la tige : 1,31 p. 100; dans les cosses, 1,43 p. 100, et dans les pois, 6,39 p. 100.

Par l'incinération, on a trouvé que les principaux éléments qui composaient leurs cendres étaient : la potasse, la soude, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique, la chaux et la magnésie.

Par les analyses que je viens de vous citer, vous comprendrez, Messieurs, que l'on peut augmenter sensiblement le rendement de cette plante en la plaçant dans des terres riches en potasse, acide sulfurique, magnésie et sulfate de chaux, et que les engrais qui lui conviennent surtout sont le plâtre, le superphosphate et les cendres végétales. Puisant dans l'air une grande partie de l'azote qui lui est nécessaire, comme tous les légumineux, il ne réclame que très peu d'engrais azotés.

Je crains d'abuser maintenant de votre bienveillante attention en vous parlant de deux autres plantes de la même famille, importées cette année et cultivées pour la première fois en Europe : je veux parler du *Haë Teou et du Tsin Teou*.

Ces deux plantes, dont M. Faivre, de Beaune, m'avait offert des graines et dont vous voyez ici quelques échantillons, ont été semées en même temps que le *Soja Hispida;* mais venant d'un pays plus chaud, le *Tche Ly*, dont la latitude correspond à celle de l'Espagne, ils n'ont pu, chez moi, arriver à montrer leurs fleurs. Plus heureux que moi, M. Faivre m'écrit que dans les environs de Beaune, les *Haë Teou* ont produit des fleurs plus ou moins nombreuses; mais, ajoute-t-il, arriveront-elles à maturité? Ce doute de M. Faivre nous dit assez qu'à son avis la Bourgogne ne pourrait arriver à faire mûrir cette plante. Tandis qu'au contraire, une lettre de Portugal, en date du 23 août dernier, l'informait que les *Sojas* étaient magnifiques et que, déjà, on en avait cueilli des jaunes et des noirs. C'est donc dans un pays plus chaud que le nord-ouest de la

Digitized by Google

France que l'on pourra avantageusement cultiver cette plante. Néanmoins, si M. Faivre fait venir des graines l'année prochaine et qu'il m'en envoie, ainsi qu'il me l'a promis, je renouvellerai mes essais, et si j'obtiens des résultats, je me ferai un sensible plaisir de vous en donner connaissance.

Digitized by Google

COMMUNICATION

DE M. DESCHESNES

SUR LES

MOYENS DE COMBATTRE LA NIELLE ANGUILLULE DU BLÉ

—

MESSIEURS,

Dans votre séance du 24 avril, j'ai eu l'honneur de vous entretenir de la maladie du blé, la nielle anguillule, qui avait fait son apparition sur une ferme de la Neuville-du-Bosc et avait causé au fermier un préjudice considérable. Quoiqu'il eût changé toute sa semence l'année dernière, cette année encore, on a pu remarquer sur sa ferme et dans des champs voisins, quelques épis atteints de la nielle, mais en quantité trop minime pour avoir causé de préjudice appréciable. D'après les expériences que j'ai faites, je crois pouvoir aujourd'hui vous indiquer le moyen de combattre efficacement cette maladie; ce moyen est simple, peu dispendieux et très pratique.

D'après les conseils de M. Prilleux, professeur à l'Institut national agronomique, j'ai semé sur le domaine d'Harcourt, dans un terrain identique et préparé de la même manière, 2 litres de blé niellé dans la proportion d'environ 35 p. 100, l'un chaulé au sulfate de cuivre et l'autre à l'acide sulfurique.

Le blé chaulé au sulfate de cuivre, même à haute dose, est devenu plus malade qu'il ne l'était l'année précédente, tandis que celui chaulé à l'acide sulfurique est complètement exempt de nielle et s'est beaucoup mieux développé, la paille

Digitized by Google

est devenue plus longue et de meilleure qualité, comme vous pouvez en juger, Messieurs, par les échantillons que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Le chaulage au sulfate de cuivre est certainement un progrès sur le chaulage à la chaux, puisqu'il a la propriété de détruire le germe du blé noir ou charbonneux, mais il est insuffisant contre la nielle. Je crois donc qu'on ne peut trop recommander aux cultivateurs l'emploi de l'acide sulfurique pour le chaulage de leurs blés, afin de les préserver de cette maladie désastreuse, qui peut malheureusement reparaître.

Moyen d'employer l'acide sulfurique d'après les indications de M. Prilleux : 1 d'acide pour 150 d'eau.

Pour un hectolitre de blé, par exemple, mélanger avec soin 5 centilitres d'acide avec 7 litres 50 d'eau froide, verser ce mélange sur le blé, que l'on remuera à la pelle jusqu'à ce qu'il soit mouillé également et le laisser ainsi vingt-quatre heures au moins avant de le semer.

Un litre d'acide sulfurique de 1 franc suffit pour 20 hectolitres; c'est donc le procédé le meilleur et le plus économique.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS RÉGIONAL D'ALENÇON DE 1881

PAR M. CAUCHEPIN, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ (SECTION DE BERNAY)

—

MESSIEURS,

J'ai à vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier en me déléguant pour représenter notre section au Concours régional qui se tenait cette année dans la ville d'Alençon.

L'Exposition au Concours régional avait été installée sous les *Promenades*. Il eût été difficile de trouver mieux, les animaux étaient bien à couvert et de la pluie et du soleil par le feuillage épais des ormes; les machines et les instruments agricoles avaient été rangés avec ordre sur les vastes pelouses et le long des allées; en résumé, le Concours était très bien organisé, grâce à la haute compétence de l'inspecteur général de l'agriculture, M. de Lapparent.

Sans émettre de longues appréciations sur le Concours, nous dirons que l'exhibition des races normandes était des plus remarquables.

L'ensemble des bêtes bovines normandes présentait une grande diversité de tailles, de formes et de robes, suivant le milieu qui les avait produites, mais il formait néanmoins une grande et belle race robuste, au tempérament lymphatique, au pelage varié et presque toujours bringé ou bigarré et qui est surtout très recherché par ses remarquables qualités laitières ainsi que par la qualité de sa viande.

Digitized by Google

On remarquait aussi beaucoup d'animaux croisés-durham. Les cultivateurs les plus compétents pensent que, dans un délai rapproché, partout où l'industrie du lait n'est pas directement en cause, la race durham-normande remplacera la race normande-cauchoise.

Pour clore la classe des bêtes bovines, on avait organisé un concours de bandes de vaches laitières en lait. Notre honorable collègue, l'éminent agriculteur M. Dumoutier, de Claville, a obtenu une médaille d'or et 500 francs, c'est-à-dire le premier prix, pour cinq belles vaches normandes.

L'espèce ovine comptait d'excellents types de mérinos et métis-mérinos où nous retrouvons bien tous les caractères de cette race renommée dont Louis XVI et Tessier ont doté la France ; le corps est large, l'encolure courte, la toison remarquable par la finesse, la douceur, le tassé et la frisure de la laine.

M. Pierre Hellard, du Cormier (Eure), avait exposé plusieurs béliers métis-mérinos, dont un, entre autres, lui a valu une médaille de bronze et 150 francs. Dans les femelles, le même exposant concourait avec deux brebis pour l'une desquelles il a obtenu une médaille d'argent et 200 francs. M. Hellard avait également deux beaux moutons de trois ans et une magnifique brebis pour laquelle il a obtenu une médaille d'argent et 200 francs.

L'espèce porcine était divisée en trois catégories ; dans la deuxième, réunissant les races étrangères pures ou croisées entre elles, M. Dumoutier a obtenu le second prix, avec un beau berkshire de huit mois, et une médaille d'or et 75 francs pour une truie berkshire de 21 mois.

Dans la section comprenant les animaux de basse-cour, M. Peyrard, de Vernon, avait exposé de très beaux lots de coqs et de poules de race de Crèvecœur, de Houdan et de la Flèche ; deux superbes lots de canards avaient été présentés par M. Dumoutier.

L'exposition des produits agricoles rassemblait sous un

Digitized by Google

titre unique une foule de produits spéciaux et de matières utiles à l'agriculture, mais il n'y avait que six concours spéciaux dont quelques-uns ont dû être supprimés faute de concurrents.

A côté de ces spécialités, on avait exposé des produits agricoles dans lesquels nous avons remarqué les semences de céréales de M. Dumoutier, pour lesquelles il a obtenu une médaille d'argent; les belles toisons de métis-mérinos, qui ont valu une médaille de bronze à leur propriétaire, M. Hellard. M. Legendre, à Villez-Champ-Dominel (Eure), a obtenu une médaille de bronze pour une toison de laine mérinos.

La section des machines et instruments d'agriculture était beaucoup moins complète que les précédentes : les animaux en grand nombre étaient presque tous des sujets d'élite, tandis que dans les instruments il y avait peu de nouveautés; les constructeurs n'avaient envoyé à Alençon qu'une faible partie de leur matériel. Nous aimons à espérer qu'ils voudront bien faire plus d'honneur au concours de l'année prochaine qui se tiendra à Saint-Lô, en y présentant leurs collections complètes, car ils ne doivent pas perdre de vue que notre belle et riche basse Normandie a besoin d'être stimulée sans relâche pour y propager le matériel agricole perfectionné qui y fait presque totalement défaut.

Deux classes d'instruments avaient été admises : les instruments d'extérieur et les instruments d'intérieur de ferme. Cette année, les instruments d'extérieur avaient trois concours spéciaux : les charrues Brabant double, les semoirs en ligne et les houes pour céréales.

Dans la première catégorie, parmi les constructeurs de la région, deux s'étaient présentés : M. Pinel, du Thil-en-Vexin, et M. Darras, de Saussaye-la-Vache. Le labour exécuté par la charrue de M. Pinel était bien fait, mais il avait à lutter contre les premiers constructeurs de France, aussi n'a t-il eu qu'une mention honorable.

Dans la deuxième catégorie des semoirs en ligne, le dépar-

Digitized by Google

tement de la Seine-Inférieure a obtenu la palme ; quant au nombre des récompenses, sur 21 qui ont été décernées à ces instruments, sept ont été attribuées à un constructeur rouennais, M. Liot, de Bois-Guillaume.

Des épreuves préalables avaient été faites par les semoirs, du 16 au 20 mars. Ces expériences avaient été dirigées par les soins de l'inspecteur général, assisté d'un jury spécial qui devait tenir compte :

1° De la qualité du travail : régularité des semailles constatées par l'uniformité de la levée, et l'égalité du débit ;

2° De la facilité du règlement du semoir pour modifier la profondeur du dépôt ou la quantité de la semence ;

3° De la facilité de gouverner le semoir ;

4° De la construction, du tirage et du prix de vente.

Ces expériences étaient extrêmement sérieuses et entourées de toute garantie.

Quarante semoirs avaient été inscrits, trente seulement ont pris part aux opérations.

Ces opérations avaient été partagées en trois sections : semoirs pour toutes graines, semoirs pour céréales et semoirs pour racines.

Ces sections avaient été subdivisées et comprenaient les semoirs pour grandes exploitations (largeur d'ensemencement 2 mètres), semoirs pour moyenne culture, ensemençant sur une largeur de moins de 2 mètres et de plus de 1 mètre 40, et semoirs pour petites exploitations.

Dans cette dernière section, nous avons surtout remarqué un appareil nouveau, le semoir n° 428, ensemençant sur une largeur de 0,90 centimètres, d'un prix relativement bon marché, 400 francs. Le constructeur, M. Liot, a obtenu pour cet instrument le premier prix, une médaille d'or.

Les houes à cheval formaient la troisième catégorie du concours ; la houe Garets, pour grande exploitation, a obtenu le premier prix.

Dans la seconde section, houes pour moyenne culture,

Digitized by Google

MM. Liot ont obtenu la médaille d'or, grâce à un heureux agencement de leur appareil. Ces messieurs ont imaginé d'enlever de leur semoir la trémie, les distributeurs, et de remplacer les socs par des pieds de houe, tout en se servant des mêmes leviers et des mêmes contre-poids. Il en résulte naturellement un travail facile et une grande économie pour l'acheteur.

Dans la deuxième partie, comprenant les instruments d'intérieur de ferme, trois concours spéciaux avaient été créés :

1° Les machines à battre à vapeur ne dépassant pas la force de six chevaux.

M. Filoque, du Bourgtheroulde, a présenté dans cette catégorie une machine à battre mobile, d'une valeur de 2,200 francs, qui lui a valu le second prix ; nous avons remarqué un progrès dans la construction de cet appareil : au lieu de monter le grain vanné et criblé au moyen d'une chaîne à godets, M. Filoque le fait projeter par une série de pelles dans la trémie qui le conduit aux ensachoirs ; il évite ainsi d'avoir une proportion importante de grains écrasés.

M. Ch. Levasseur, d'Evreux, a obtenu un troisième prix pour sa batteuse à grand travail.

En dehors des concours spéciaux, il me reste à vous signaler la nouvelle et très ingénieuse machine à faire les liens, construite par M. Pilter, et la lieuse économique de M. Vermorel, de Villefranche (Rhône).

Cette lieuse a été très appréciée par sa simplicité et la facilité de son emploi.

Le mérite de cette lieuse consiste surtout dans l'aiguille souple et élastique recouverte d'écailles métalliques et terminée au gros bout par un œillet de forme spéciale disposé pour recevoir le second nœud du lien en corde.

Une ceinture porteuse, munie de crochets que l'ouvrier place à sa portée, lui permet d'avoir cent liens sous la main ; avec cet appareil il peut, sans fatigue, faire cinq fois la besogne d'un lieur ordinaire.

Digitized by Google

Plusieurs cultivateurs du Calvados et près de nous M. Dumont, de Plasnes, ont employé cet appareil ; les essais en ont été concluants, et nous croyons que la lieuse Vermorel est appelée à rendre de grands services à l'agriculture.

Le vendredi 3 mai a eu lieu la réunion générale des membres du jury, des exposants et des délégués des Sociétés agricoles, sous la présidence de M. l'inspecteur général.

De nombreuses modifications ont été proposées pour la rédaction du programme de 1882, principalement d'établir les catégories d'animaux, non pas à l'âge réel, mais de tenir compte de la dentition, de réunir dans l'espèce bovine les animaux de 6 mois à 2 ans, d'augmenter le nombre des primes et des prix d'ensemble.

La réduction du prix d'entrée, avec droit de circulation dans tout le concours, a été fortement appuyée.

Un vœu a été émis pour demander un tarif plus réduit concernant les transports destinés aux concours régionaux.

La date du 15 au 30 mai a été proposée pour la tenue du Concours de Saint-Lô (nous venons d'apprendre qu'elle est fixée du 3 au 12 juin), et la réunion a été d'avis qu'il y avait lieu d'encourager spécialement les instruments de moyenne culture et d'organiser des concours spéciaux de machines à battre de moins de 3 chevaux, de pressoirs à cidre, d'appareils de laiterie, de faucheuses, faneuses et râteaux, et une exposition de beurre, de cidre et d'eau-de-vie de cidre.

J'abuse peut-être, Messieurs, de votre patience et de l'attention que vous voulez bien m'accorder, mais je commettrais un grave oubli si, avant de terminer ce rapport, je ne vous disais que le Concours hippique, organisé à l'occasion du Concours régional, a obtenu le plus légitime succès. Il y avait 112 exposants pour 228 animaux présentés. Cette exhibition qui avait été établie aux abords de la gare, à une assez grande distance du Concours régional, et dont les tickets d'entrée ne donnaient pas droit de circulation au Concours

Digitized by Google

agricole, a, par le fait, accaparé la plus grande partie des visiteurs.

L'Exposition industrielle, qui était installée dans la rotonde de la halle au blé et dans les annexes, était des plus intéressantes et des plus complètes.

La Société d'horticulture avait de son côté organisé une très belle exposition florale, complément gracieux et obligé de nos concours agricoles.

Digitized by Google

HISTOIRE ET LITTÉRATURE

—

NOTES

SUR UN JOURNAL MANUSCRIT ET INÉDIT

DE

NOUVELLES A LA MAIN

DE L'ANNÉE 1777

RECUEILLIES PAR M. GEORGES BOURBON, ARCHIVISTE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

Il existe aux Archives départementales de l'Eure une série de vingt-deux lettres adressées de Paris, du 19 juin 1777 au 5 septembre 1779, au marquis de Toustain, de Canappeville, par un correspondant salarié chargé de le tenir au courant des nouvelles politiques et des petits événements de la cour et de la ville. Ces lettres, restées inédites, sont curieuses à plus d'un titre. Elles présentent un spécimen intéressant de ces « nouvelles à la main », comme on les appelait au XVIII^e^ siècle, qui remplaçaient, pour les familles éloignées de la capitale, nos journaux périodiques et elles se distinguent des correspondances similaires, dont quelques-unes ont été publiées, par l'originalité de la rédaction, toujours vive et piquante, quoique d'un style souvent négligé. L'auteur, un M. Le Breton, qui demeurait à Paris chez un orfèvre de la rue de Richelieu, au coin de la rue Saint-Honoré, dit dans

Digitized by Google

une de ses lettres, en parlant d'un journal manuscrit publié de son temps : « On a imprimé en 10 volumes des mémoires secrets ou le Journal d'un observateur depuis 1772 jusqu'en 1775; c'est l'un des meilleurs bulletins manuscrits qui se font à Paris : il y règne une liberté piquante, telle que la comportent ces sortes de bulletins ou lettres familières. » Cet éloge, assez modéré d'ailleurs, peut s'appliquer justement à la correspondance dont nos archives possèdent un fragment. Avant de citer quelques extraits qui permettront d'apprécier le caractère de ces journaux, précurseurs modestes de nos feuilles contemporaines, il n'est pas inutile de rappeler en quelques mots quelle est leur origine.

La Presse, pour employer l'expression consacrée de nos jours, est chose absolument moderne. Au moyen âge et jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, les nouvelles qui n'étaient pas communiquées officiellement aux populations par les agents du pouvoir, pénétraient lentement au cœur des provinces, colportées par les voyageurs ou transmises par les messagers privés. Les journaux ou feuilles périodiques imprimées, destinés à répandre les nouvelles, ne remontent guère en France qu'au commencement du XVII^e^ siècle. Le *Mercure de France* (1605) et la *Gazette de France* (1631) sont les deux premiers qui aient paru d'une façon régulière. Les publications de cette nature, mensuelles ou hebdomadaires, se multiplièrent peu; quelques-unes, de création postérieure, furent consacrées exclusivement à la littérature et à la bibliographie. Le premier journal quotidien, le *Journal de Paris*, parut seulement le 1^er^ janvier 1777. Tout en constatant cette pénurie des sources d'informations à une époque pourtant peu éloignée de la nôtre, il faut taxer d'exagération les appréciations légèrement fantaisistes d'Arthur Young, cité par M. Taine dans son ouvrage sur l'ancien régime, et d'après lesquelles, même en 1789, l'ignorance des événements contemporains aurait été universelle en France. Les villes avaient dès le XVII^e^ siècle des éléments d'informa-

Digitized by Google

tion assurément moins complets et moins rapides que ceux de nos jours, mais plus répandus qu'on ne le croit généralement. Ainsi, en 1620, la ville de Douai s'abonnait moyennant 20 florins par an à un journal de nouvelles à la main qui lui était adressé de Bruxelles par Mesmaker. Ainsi encore, en 1700, la petite ville de Saint-Antonin, perdue dans les collines du Rouergue, recevait la *Gazette de France* et celle de Hollande; et, circonstance remarquable, que j'ai relevée dans les délibérations de la communauté, ces journaux, déposés à la maison de ville, étaient mis sans déplacement à la disposition des habitants le jour de leur réception; le lendemain et les jours suivants on les faisait circuler dans la ville afin que les gens retenus par la maladie ou par leurs occupations en prissent connaissance. L'habitude de lire des journaux se répandit de plus en plus et au XVIII^e^ siècle, un grand nombre de cafés reçurent les gazettes. Des cabinets de lecture ne tardèrent pas à être institués dans les villes importantes, à Boulogne-sur-Mer par exemple, où le 15 novembre 1768 est fondée « une chambre de lecture », ouverte tous les jours de huit heures à midi et de deux heures à huit heures du soir, excepté les jours de grande fête et pendant les offices du dimanche, pour un prix d'abonnement de trois livres tournois par mois. On y trouvait les « gazettes et papiers français, anglais et hollandais, différents journaux, mercures et autres ouvrages périodiques, de plus les édits, lettres patentes et déclarations du roi, arrêts du conseil et du parlement de Paris ».

Enfin, il faut faire une très large place dans l'histoire de la publicité en France, à ces « journaux à la main », dont quelques-uns seulement sont connus, mais qui paraissent avoir été très multipliés au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles. Ces feuilles légères, d'autant plus hardies dans leurs appréciations à l'égard du pouvoir qu'elles échappaient au contrôle de la censure, avaient porté ombrage à Louis XIV, qui s'était efforcé, après les luttes de la Fronde, d'en empêcher la circulation.

Digitized by Google

Mais elles persistèrent en raison de leur caractère privé et allèrent se multipliant depuis le commencement du règne de Louis XV jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Nous n'extrairons de la correspondance inédite du marquis de Toustain que quelques passages caractéristiques, en faisant remarquer que les diverses catégories de nouvelles données dans nos journaux sous les titres de « Premiers Paris », de « Chroniques, » etc., de « Faits divers » se trouvent déjà dans les bulletins manuscrits du XVIIIe siècle. Tel est ce passage relatif à l'importante réforme économique qui eut pour but de substituer les régies au système décrié des fermes :

28 août 1777.— Les receveurs généraux des domaines et bois sont remplacés par une régie. On parle d'une suppression prochaine de quelques autres charges de finances et il a été promptement décidé de résilier le bail des Postes, qui a été renouvelé, ainsi que bien d'autres, en anticipation, par M. de Clugni. L'administrateur actuel des finances juge qu'il est plus avantageux au roi de mettre encore cette bonne branche de ses revenus en régie. Celle-ci sera composée de six des plus anciens administrateurs des Postes auxquels on avait donné des adjoints qui deviendront ainsi très superflus. L'arrêt du conseil d'Etat du 17 août ordonne que cette régie commence du 1er janvier 1778.

Le nouveau plan très applaudi des Régies semble être une suite des principes du gouvernement de l'illustre Colbert, dont M. Necker est le plus sublime apologiste. Car parmi les maximes attribuées à ce ministre on lit que l'impôt, pour être lucratif, doit être simple, d'une perception aisée par un très petit nombre de régisseurs et de comptables, afin de ne point salarier aux dépens de la Nation un nombre de citoyens inutiles, vampires de la prospérité publique.

Le passage suivant rappelle la création du Mont-de-Piété de Paris :

28 août 1777. — Jusqu'à présent tous les projets pour l'établissement d'un Lombart ou Mont-de-Piété ne tendaient qu'à corriger les abus énormes de l'usure par un moindre. Mais celui que le gouvernement approuve ne sera pas les fruits d'une compagnie financière. Le roi se charge par sa bienfaisance d'avancer les premiers fonds et les profits qui en doivent résulter sont entièrement destinés aux hôpitaux.

Digitized by Google

Toute cette entreprise ne se fait que par des motifs de charité sous l'inspection immédiate de M. le lieutenant général de police.

On parlait déjà en 1777 du rétablissement de la Compagnie des Indes supprimée en 1769. Notre auteur donne son approbation à ce projet dont la réalisation fut tentée, sans succès durable, huit années plus tard :

18 septembre 1777. — Notre ministère ne peut sans doute s'empêcher de reconnaître parfaitement que la suppression de la Compagnie des Indes, due à tous les paradoxes de la secte économique, n'a rendu les nations étrangères maîtresses du commerce de l'Asie qu'en causant un funeste préjudice au nôtre. Cependant, après y avoir bien réfléchi, l'on est forcé de convenir qu'il eût été infiniment plus facile de soutenir cette compagnie avant sa destruction qu'il ne l'est de la rétablir dans les circonstances actuelles.

On sait combien les nouvelles littéraires étaient en vogue au XVIII^e^ siècle. Bien qu'il existât déjà des revues périodiques spéciales, notre auteur prend soin de signaler à son correspondant les publications nouvelles et s'occupe tout particulièrement des luttes académiques qui à la fin du siècle dernier, plus encore que de nos jours, passionnaient les esprits cultivés. Nous transcrivons ici quelques extraits du récit consacré aux résultats du concours académique de 1776 :

18 septembre 1777. — L'auteur de l'éloge du chancelier de L'Hôpital, qui a remporté le prix de l'Académie française, s'est attiré beaucoup d'improbation par sa manière légère de s'exprimer sur la religion, par les portraits épigrammatiques qu'il a faits de quelques états, tel que celui d'un maître des requêtes et pour avoir avancé que les grands seigneurs ne pouvaient occuper des places de ministres sans qu'il en résulte de grands inconvénients au bien de l'Etat.

Ajoutons, à propos de cette note du journal, que des nombreux discours présentés au concours de l'Académie française en 1776, celui de l'abbé Remi, qui remporta le prix, est un des plus mauvais qui ait jamais été présenté à un concours académique. Voltaire rougissait du jugement qui

Digitized by Google

l'avait couronné. Un autre discours dont on parla dans le temps fut celui de Guibert, auquel notre journal fait allusion dans les lignes suivantes :

25 septembre 1777. — L'éloge du chancelier de L'Hôpital, attribué à M. le comte de Guibert, dont la manière hardie d'écrire s'est fait connaître par une tactique prohibée, est toujours fort rare et fort recherché. Son épigraphe est qu'il ne convient pas à des esclaves de faire l'éloge des grands hommes. L'auteur, en parlant des difficultés pour pouvoir concourir au prix de l'Académie, ne manque pas de citer l'obligation de montrer son ouvrage à deux docteurs de la Sorbonne. Il peint avec autant de vérité que de génie L'Hôpital et les personnages de la cour de son temps, ce cruel pusillanime cardinal de Guise qui possédait à la fois tant d'évêchés et d'abbayes, etc.

Parmi les nouvelles consacrées aux beaux-arts, nous citerons de préférence celles qui se rapportent à la régie de l'Opéra, remise en question dans ces dernières années, à la querelle des partisans de Glück et de ceux de Piccini, à l'Académie de France à Rome, enfin aux expositions de peinture du Louvre, dont la vogue et le succès ont été grandissant jusqu'à nos jours et qui sont devenues nos salons annuels :

25 septembre 1777. — Il sembleroit que la propriété de l'Opéra devroit être, sinon profitable à la ville de Paris, du moins peu à charge. Cependant, l'on dit qu'elle lui est si onéreuse qu'elle consent d'en remettre l'administration à une compagnie à laquelle elle paiera 80,000 francs par an, voulant borner là tout ce qu'elle veut y dépenser à l'avenir. On ajoute que cette compagnie se propose de donner tous les jours spectacle de différent genre au lieu de trois fois la semaine. Les directeurs actuels de ce théâtre sous l'administration de la ville y vont faire représenter après bien des répétitions l'ancien opéra d'*Armide*, remis en musique par M. le chevalier Gluck. Des amateurs regrettent celle de Lully en bien des morceaux de ce drame-opéra.

28 septembre 1777.— C'est M. de Vismes, sous-directeur des fermes et beau-frère de M. de La Borde, ancien valet de chambre du roi et grand compositeur de musique, qui est à la tête de la compagnie pour régir l'Opéra. On fait venir des bouffons d'Italie, dont l'essai n'a pas

Digitized by Google

réussi en 1752. La direction de cette partie sera confiée à M. Piccini, napolitain, actuellement maître à chanter de la reine. M. Le Noverre doit aussi se distinguer par ses pantomines.

3 octobre 1777. — Pour consoler M. le chevalier Gluck du froid accueil fait à la première représentation de son opéra d'*Armide*, la reine qui en avait été témoin, est venue à la seconde avec Madame Elisabeth. Et ses partisans, dont la prétention est qu'il faut entendre plusieurs fois sa musique pour en saisir toutes les beautés, eurent la satisfaction de voir applaudir cet opéra, qui depuis se soutient avec un peu de cabale. Les cabales contraires disent qu'il faudroit, pour mettre le public en état de juger par comparaison, faire jouer aussi celui de Lully, ou qu'au lieu de chercher à faire admirer M. Gluck exclusivement, il faudroit permettre la concurrence aux compositeurs d'Italie.

19 octobre 1777. — Le nouveau plan de régie de l'Opéra ne doit commencer à s'exécuter qu'à Pâques prochain. Des gens n'en prennent pas bon augure sur ce que l'on voit un directeur des Fermes à la tête de l'administration de ce spectacle. Comme l'on se propose d'y admettre alternativement la musique françoise et l'italienne, les drames héroïques et du bas comique, il y a lieu de craindre que les altercations et les épigrammes sourdes que la musique de M. Gluck a déjà occasionnés ne se raniment : car chacun voudra faire prévaloir son genre favori en dénigrant tout ce qui n'en est pas. Il est vrai qu'avec des invectives il en peut résulter de l'émulation.

23 octobre 1777. — Le Théâtre-Italien se flatte de représenter cet hiver une pièce comique intitulée *Midas*, dont les paroles sont de M. Marmontel et de l'abbé Morellet, son oncle, et la musique de M. Grétry. C'est une satire sanglante contre l'Académie royale de musique et les membres qui la composent.

Les notes suivantes sur l'exposition de peinture du Louvre, alors bisannuelle, offrent un intérêt tout particulier :

28 août 1777. — Il se fait cette année selon l'usage, pendant un mois, du jour de la Saint-Louis, une exposition dans l'une des salles du Louvre, des meilleures productions de nos artistes depuis deux ans en peinture et sculpture et pour la première fois on a placé dans la cour où aboutit l'escalier de la salle d'exposition quatre statues d'un beau marbre blanc, représentant des personnages illustres de la Nation, dont l'éloge a été le sujet du prix de l'Académie françoise. Le

Digitized by Google

roi fait les frais de ces statues pour encourager les talents. Les quatre qui se voyent actuellement sont : le chancelier de L'Hopital, le duc de Sully, Descartes et M. de Fénelon, archevêque de Cambray.

7 septembre 1777.—Si les amateurs des arts ont eu le chagrin d'apprendre qu'il n'y a eu cette année aucun des ouvrages de peinture et de sculpture admis au concours, digne du prix que le roi accorde aux jeunes élèves et qui consiste à les envoyer à Rome à ses frais pendant trois ans, ils peuvent s'en consoler par les chefs-d'œuvre qui se voient au salon du Louvre. L'exposition actuelle en présente en tant de genres qu'on est étonné que dans le court espace de deux années l'Académie royale ait pu suffire à des travaux si nombreux.

9 octobre 1777. — On attribue au fameux marquis de Villete ces vers assez ingénieux sur l'exposition de peinture et sculpture au salon du Louvre, où l'on voyait un portrait de l'abbé Terray en contrôleur général et dans la cour la statue de Sully :

Il est au Louvre un galetas
Où dans un calme solitaire
Les chauves-souris et les rats
Viennent tenir leur cour plénière.
C'est là qu'Apollon sous leurs pas
Des Beaux-Arts ouvrant la carrière
Tous les deux ans tient ses états
Et vient placer son sanctuaire.
C'est là, par un luxe nouveau
Que l'art travestit la nature :
Le ridicule est peint en beau,
Les bonnes mœurs sont en peinture
Et les bourgeois en grand tableau
Près d'Henri IV en miniature.
Chaque figure à contre-sens
Montre une autre âme que la sienne :
Saint Jérôme ressemble au Temps
Et Jupiter au vieux Silène ;
Narcisse, épais et subalterne,
Croit dans un beau cadre doré
Nous montrer l'homme qui gouverne.
C'est là qu'on voit des ex-voto,
Des amours qui font des grimaces,
Des caillettes incognito,
Des laiderons qu'on nomme Grâces,
Des perruques par numéro,
Des chienlis sous des cuirasses,

Digitized by Google

Des inutiles du haut rang,
Des importants du bas mérite,
Plus d'un Midas en marbre blanc,
Plus d'un grand homme en terre cuite,
Jeunes morveux bien vernissés,
Vieux barbons à mine enfumée,
Voilà les tableaux entassés
Sous l'hangar de la renommée,
Et selon l'ordre et le bon sens
Tout s'y trouve placé de sorte
Qu'on voit l'abbé Terray dedans
Et que Sully reste à la porte.

Nous parlerons seulement pour mémoire des *faits divers*, que les lettres adressées au marquis de Toustain renferment en grand nombre, et de la chronique légère, qui paraît avoir pour notre auteur un véritable attrait. Beaucoup de ces nouvelles à la main, qui avaient à peine un intérêt d'actualité, sont aussi insignifiantes que celles de la troisième page de nos journaux, comme le lecteur peut en juger par quelques spécimens choisis au hasard :

28 août 1777. — Madame la duchesse de Chartres est accouchée la nuit du 23 de deux princesses.

11 septembre 1777. — Le roi va cette semaine à Choisy.

M. de La Galaisière est nommé à l'Intendance d'Alsace et M. de Crosne à celle de Lorraine.

14 septembre 1777. — Madame Elisabeth a fait une chute lundi sur un escalier de Versailles, pour s'être embarassée les pieds dans sa robe, et s'est blessée au visage. Elle a été saignée.

18 septembre 1777. — On disoit ces jours derniers la reine grosse; mais on écrit de Versailles que cela est devenu douteux.

Il faut citer pourtant, avec mention spéciale, les deux notes suivantes sur une cérémonie organisée par la loge des Neuf-Sœurs à l'occasion de la convalescence du duc de Chartres, connu depuis sous le nom de Philippe Égalité, et sur l'établissement des bains publics sur la Seine à Paris.

21 septembre 1777. — La violente incommodité pour laquelle mon-

Digitized by Google

seigneur de Chartres a gardé le lit pendant trois jours consécutifs avoit tellement alarmé que l'on témoigne une grande joie de la convalescence de ce prince. Il fut chanté dimanche à Saint-Eustache, sa paroisse, un *Te Deum* auquel monseigneur le duc d'Orléans assista, et même M. le duc de Choiseul qui n'avoit pu jusqu'à ce jour occuper sa place de marguillier d'honneur. Et comme monseigneur le duc de Chartres a succédé à feu M. le comte de Clermont au suprême titre de grand-maître des Francs-Maçons, tenant sa loge à l'ancien noviciat des jésuites, tout l'ordre mystique s'empressa de célébrer le rétablissement de sa santé. La loge des Neuf-Sœurs a fait chanter pompeusement en musique mercredi, aux Cordeliers, une messe et le *Te Deum* en actions de grâces de cette convalescence et il s'y trouva un nombre infini de personnes de tout rang, invitées par des billets imprimés. L'une des bonnes œuvres pies de la loge a été de racheter douze prisonniers que l'on a vu à la Messe. En outre il s'est ramassé par l'offrande et une quête plus de 30 louis destinés aux pauvres.

25 septembre 1777. — Un certain abbé Arnaud, auteur du projet, qu'il appelle patriotique, d'un établissement de bains publics à 1 livre 4 sous, chauds ou froids, même gratuits pour les malades indigents, et encore auteur d'un projet d'une école de natation, publie une réponse assez plausible à ceux qui lui objectent que les deux établissements des bains dans la rivière, qu'il propose de faire, l'un adossé au mur de l'éperon du Pont-Neuf qui seroit construit de manière à être une décoration pour la ville et l'autre adossé au mur du quai joignant le pont Royal, gêneroient la navigation et pourroient être entraînés par les débâcles des glaces ou les grosses eaux; qu'attendu l'impossibilité de fournir un bain à 1 livre 4 sous il ne manquera pas de le doubler par la suite et que d'ailleurs il y auroit de l'injustice de porter atteinte au privilége exclusif accordé à Poitevin, lequel, malgré qu'il fasse payer chaque bain 3 livres 12 sous, n'est pas encore indemnisé des frais de ses établissements sur la Seine, etc.

Enfin, il nous paraît intéressant de signaler les renseignements que renferme notre correspondance sur quelques personnages connus à divers titres : le chevalier d'Éon, qu'une partie de ses contemporains persista à appeler, malgré les preuves contraires, la chevalière d'Éon; M. Necker, M^me^ du Barry et le banquier Calmer, M^me^ Geoffrin et Marmontel, Voltaire, la comédienne Raucour, M^lle^ Duthey.

31 août 1777. — Des gens imaginent que le fameux chevalier d'Éon

Digitized by Google

ne vient de repasser en France que parce qu'il étoit chargé d'une commission secrète de la part du roi d'Angleterre, ce qui n'a pas l'ombre de possibilité. Il est seulement revenu en vertu de la permission du roi qui lui avoit été accordée dès 1774 et qu'on a lue dans toutes les gazettes. Avant de partir de Londres, il a offert de démontrer que c'étoit à tort qu'on s'étoit permis de juger de son sexe pour le rendre douteux. A la vérité tous ceux qui l'ont connu ici dans sa jeunesse attestent qu'il ne lui a jamais rien manqué de tout ce qui constitue un bon capitaine de dragons. Il se montre à Paris en cette qualité et paraît bien déterminé à la soutenir envers et contre tous ceux qu'il appartiendra.

18 septembre 1777. — Il a été adressé ces jours-ci à M. Necker les vers suivants :

On vous damne comme hérétique ;
On vous damne bien autrement
Pour votre plan économique,
Fruit du génie et du talent.
Mais ne perdez pas l'espérance,
Allez toujours à votre but
En réformant notre finance.
Peut on manquer de faire son salut,
Quand on fait celui de la France.

2 octobre 1777. — Le seigneur du duché de Chaulnes, dont la croyance est si opposée à celle de son curé, a perdu dernièrement le procès qu'il avoit intenté à M^me^ la comtesse du Barry. Ce juif, nommé Calmer, prétendoit que puisque chaque fois qu'il foisoit porter chez elle à Versailles des marchandises, il les avoit distribuées selon son ordre verbal aux personnes qui venoient les lui demander de sa part et qu'elle s'étoit chargée de tout payer par un arrêté qu'elle lui faisoit lorsqu'il pouvait parvenir à la voir, elle devoit payer aussi une somme de plus de 100,000 livres, pour ce qu'il avoit ainsi livré chez elle peu de jours avant la maladie du feu roi et dont il n'avait pu parvenir à lui demander d'arrêté de compte ; M^me^ la comtesse du Barry ayant nié lui devoir cet article, elle a été crue en justice.

12 octobre 1777. — La mort de la dame Geoffrin, célèbre moins par son goût pour les arts que parce qu'elle tenoit la marmite de tous nos beaux esprits, les affecte beaucoup, et M. de Marmontel, qu'elle logeoit, veut se faire une consolation en renonçant au célibat à cinquante-sept ans pour épouser une fille de dix-neuf, nièce de M. l'abbé Morellet.

Digitized by Google

30 novembre 1777.—L'immortel M. de Voltaire vient de faire passer, dit-on, à M. le comte d'Argental, son négociateur auprès des comédiens, deux nouvelles tragédies à faire représenter. L'une est Alexis Comnène, usurpateur de l'empire de Constantinople; l'autre est Agathoclès, fameux tyran de Sicile, fils d'un potier de terre. Un autre prodige de l'illustre vieillard de Ferney est qu'il vient de convertir le marquis de Villette, qui a été le voir, au point de l'avoir fait marier, dans sa chapelle, avec une demoiselle, parente de M^me^ Denis, sa nièce.

30 novembre 1777. — La comédienne Raucour a donné si peu de marques de conversion à Fontainebleau qu'il paroît impossible qu'elle parvienne à rentrer au Théâtre-François comme ses protecteurs le désiraient. La troupe qu'elle a furtivement quittée ne veut plus la recevoir, craignant de se déshonorer en remettant dans son sein une actrice aussi décriée par la dépravation de ses mœurs que par ses banqueroutes (1).

La note qui suit, consacrée à une célébrité, qui, pour avoir fait parler d'elle, ne mérite point d'être inscrite sur les tablettes de l'histoire sérieuse, suffira à montrer comment notre chroniqueur aborde avec désinvolture la chronique légère, donnant ainsi un exemple qui a trouvé dans la presse contemporaine de nombreux imitateurs :

16 octobre 1777. — Nos filles à la mode du haut ton ont appris sans chagrin qu'elles alloient perdre la demoiselle Duthey, leur rivale la plus jolie et la plus illustre depuis la célèbre Deschamps. Cette fameuse courtisane s'est débarassée il y a quelque temps de son brillant équipage à six chevaux et ne craignant pas de se montrer ingrate envers les Français, elle a passé en Angleterre pour aller revoir tant de riches mylords avec qui elle avoit été en commerce ici, indépendamment de mylord d'Egremont qui lui a assuré une pension de 12,000 livres. Et elle a pris un tel goût à leur climat qu'elle s'est déterminée, pour faire une fin, à s'y marier, quoiqu'à peine à son cinquième lustre ; au moyen de quoi elle fait vendre les robes et

(1) Complétons cette note en rappelant que la comédienne Raucour était disparue subitement en 1776, laissant ses camarades dans l'embarras pour la représentation d'une tragédie, et donnant à ses nombreux créanciers des sujets d'alarmes. Après avoir parcouru les cours du Nord, elle revint à Fontainebleau jouer devant la cour. La reine la protégea et elle put rentrer au Théâtre-Français le 28 août 1779, où elle se fit siffler dans le rôle de Phèdre.

Digitized by Google

bijoux qu'elle avoit laissés à Paris, et comme tout ce qu'elle avoit étoit du meilleur goût, tout s'est aussi vendu fort cher, cela excitant des plaintes de beaucoup de belles dames qui marchandoient des bijoux. La demoiselle Arnault, connue par la malignité de ses bons mots, leur dit : « Ces dames préfèreraient sans doute les avoir au même prix qu'ils ont coûté ».

Nous pouvons arrêter ici ces citations déjà longues. Elles se rapportent à une époque encore peu éloignée de nous et par suite assez connue ; mais il est évident que l'histoire générale pourrait tirer parti de plusieurs d'entre elles et que le journal adressé au marquis de Toustain méritait de prendre place dans un dépôt public, afin d'échapper à une destruction probable. M. Hippeau, dans sa publication des documents sur le gouvernement de Normandie extraits des archives du château d'Harcourt, a reconnu l'intérêt des correspondances analogues et donné de très nombreux extraits des nouvelles à la main adressées aux gouverneurs de Normandie par leurs agents ou leurs amis. Quelques autres avaient fait antérieurement l'objet de publications spéciales. Un bien plus grand nombre a disparu pour jamais et beaucoup sont encore enfouies dans les archives de familles. Il importe, croyons-nous, de signaler partout où ils se rencontrent les documents similaires, les seuls où les sentiments des contemporains aient pu se donner libre carrière. L'exactitude des renseignements qu'ils fournissent doit toujours être contrôlée. Mais par la variété de leur rédaction, par l'opposition même des jugements et des appréciations qu'ils émettent, enfin par l'abondance des détails qu'ils accumulent sur les moindres événements et sur les personnages connus, ils sont dignes d'être rangés parmi les sources d'informations historiques les plus intéressantes et les plus sûres, sinon pour l'exactitude des faits, au moins pour l'histoire des mœurs et des institutions.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES ŒUVRES DE M. J.-F. RATEL

PAR M. LE COLONEL GOUJON, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ (SECTION DE BERNAY)

—

MESSIEURS,

Dans votre séance du 24 décembre, vous avez nommé une commission pour rechercher et réunir, en un seul manuscrit, les œuvres dispersées de M. Ratel et pour vous en proposer l'impression et la publication, s'il y avait lieu.

Cette commission, composée de MM. Émile Vy, Malbranche, Lerenard-Lavallée, Lambert, Borel et Goujon, s'est réunie le 17 janvier; elle a élu M. Émile Vy pour son président et m'a nommé rapporteur. Cet honneur ne me revenait certes pas; mais du moment qu'il m'était offert, j'ai dû l'accepter sans hésitation, heureux de me rendre aux désirs de mes collègues et d'essayer de justifier leur confiance, comptant bien d'ailleurs sur leur indulgence.

Messieurs, il y a trois mois, vous avez entendu, dans cette enceinte, le compte rendu, fort remarquable, d'une notice historique de M. Boivin-Champeaux, premier président de la cour de Bourges, sur Roger le Grand, évêque de Salisbury, premier ministre d'Angleterre.

Le sujet était vaste; il planait dans les hautes régions de l'histoire, et le rapporteur était digne de l'historien et de son héros.

Aujourd'hui, vous allez entendre un autre rapport, digne

Digitized by Google

certainement d'un égal intérêt, et traitant également d'un personnage historique du xi^e^ siècle, qui a joué un rôle considérable dans l'histoire de l'Église, en Normandie et en Angleterre.

Le sujet qui m'amène est bien différent; il n'atteint pas à des hauteurs aussi élevées; il a de plus modestes proportions, et le rapporteur ne dépasse pas l'humble niveau de son sujet.

Il s'agit de vous retracer la vie, trop courte, d'un homme qui a fait peu de bruit, et dont la mort a été bien vite recouverte du voile de l'oubli; il s'agit de le tirer des ténèbres de la tombe et de le faire apparaître ici, devant vous, avec ses œuvres, à la lumière du jour. A dater d'aujourd'hui, va commencer sa célébrité; c'est à vous qu'il la devra; vous allez être ses parrains.

Ratel (Jean-François) était de Vire (Calvados); il y était né le 27 février 1811. Sa famille, qui avait eu une certaine aisance, était venue se fixer à Bernay, où le jeune Ratel fit, avec succès, toutes ses études au collège communal, comme externe.

En 1832, le 31 octobre, il obtint son diplôme de bachelier ès lettres; et bientôt après, il devenait un professeur distingué dans le collège dont il avait été un des meilleurs élèves. Il passa successivement par les différentes classes, et il professait, depuis longtemps, la rhétorique, lorsqu'il mourut prématurément, le 30 juin 1857, emportant avec lui l'estime et les regrets de ses collègues et de ses élèves. Il avait été nommé officier d'académie, le 27 novembre 1845.

Dans le cimetière de Sainte-Croix, sur la partie haute, à l'ouest, vers l'angle du mur, se dresse une colonne brisée; c'est un souvenir et un dernier hommage élevé à la mémoire du modeste professeur par les maîtres et les élèves de son temps.

Ratel était grand; il marchait en poète, c'est-à-dire préoccupé et semblant toujours chercher l'idée ou la rime. C'était

Digitized by Google

un homme fuyant le bruit, recherchant la solitude, aimant à vivre, par la pensée, dans les régions imaginaires, foncièrement bon, ami sûr et dévoué. L'amitié, il la mettait au-dessus de toutes les autres vertus ; et, s'il ne l'a pas chantée, c'est qu'il n'a pu trouver, dit-il, de pensées et d'expressions dignes d'elle. Il était d'une grande timidité, et à tel point, me disait un aimable professeur, son ancien collègue, que lorsqu'on lui annonçait l'arrivée prochaine d'un inspecteur des études, il en tombait malade, et que, le jour où ce terrible inspecteur siégeait dans sa classe, il était moins à son aise que le dernier de ses élèves.

Cette extrême timidité se rencontre quelquefois chez certains hommes, dont la trop grande modestie n'admet pas que leur mérite personnel puisse égaler celui de leur supérieur hiérarchique.

Le jugement que je porte sur Ratel, est corroboré et complété par la haute appréciation d'un de ses anciens élèves, aujourd'hui magistrat distingué du département, et dont l'érudition et la modestie ressemblent beaucoup à celles de son ancien maître.

— « Vous me parlez de M. Ratel? Je l'ai beaucoup connu et beaucoup aimé ; c'est lui qui a fait mon éducation ; j'en ai conservé le plus reconnaissant souvenir ; c'était un homme très distingué, bien au-dessus de sa position, fort instruit, parfaitement désintéressé, plein de modestie, tout en ayant conscience de sa valeur, d'une délicatesse de sentiments et d'une élévation d'âme rares, d'une sensibilité extrême, presque maladive. Il aimait avec passion les arts, et dessinait d'une manière remarquable ; c'était aussi un grand admirateur des beautés discrètes du paysage bernayen, un causeur charmant. Bien souvent, la plus grande partie des leçons se passait en causeries ; et c'était, certainement, son meilleur enseignement. Il aurait pu occuper une position plus élevée ; des offres bienveillantes et les occasions ne lui ont pas man-

Digitized by Google

qué, mais il aimait sa petite ville et se contentait de peu. » — Voilà le portrait de Ratel achevé de main de maître.

On dit qu'on peut juger un homme d'après ses écrits, ce qui revient à dire que les écrits sont l'image de l'homme, de son caractère, de son tempérament, de sa nature, de son âme. Il en est ainsi des œuvres de Ratel. Dans toutes, règne un fond de mélancolie, de tristesse quelquefois, un esprit mystique, une sorte d'extase de cœur, un sentiment religieux profond, une morale évangélique, un grand détachement des choses terrestres.

Ses œuvres se composent de cinquante-cinq poésies. Dans ce nombre, il y en a de fort remarquables, où l'esprit poétique s'est emparé de l'auteur et l'agite, et dans lesquelles le feu de l'imagination, la délicatesse et la vérité du sentiment parlent au cœur, en même temps que la richesse et l'harmonie de l'expression charment et séduisent l'oreille.

Pour vous en donner une idée, je prends au hasard une de ces délicieuses poésies, intitulée : *Une Voix du Ciel.*

C'est une enfant morte au berceau, et qui, du séjour des anges qu'elle habite, descend quelquefois sur la terre pour consoler sa mère, en lui faisant le tableau des félicités célestes dont elle jouit.

UNE VOIX DU CIEL

Mère, pourquoi pleurer? Si j'ignorais la vie,
J'ignorais le malheur; qu'importe ce séjour,
Où les plus belles fleurs, au bord de la prairie,
Naissent et meurent dans un jour?

Pourquoi pleurer? Je vois l'éternelle lumière;
J'ai des ailes de feu, mon front est radieux;
Ma robe de ses plis effleure la poussière
Que tu vois briller dans les cieux.

Ma tête resplendit d'une vive auréole;
Dans les concerts du Ciel ma voix s'élève en chœur;
J'entends du Tout-Puissant la divine parole;
Les Heureux me disent : « Ma sœur ».

Digitized by Google

O ma mère, les pleurs qui brûlent ta paupière,
Les soupirs douloureux qui grossissent ton cœur;
Les sanglots de ta voix, l'encens de ta prière,
C'est moi qui les porte au Seigneur.

Et je me mêle à l'air que ta bouche respire,
Je bois avec amour les larmes de tes yeux,
Sur tes lèvres parfois je ramène un sourire,
Le soir en te montrant les Cieux.

Et puis, écoute bien : sur votre froide terre
Où roulent tant de maux, le Dieu juste permet
A l'enfant de venir pour consoler sa mère
Et pour veiller à son chevet.

Les vers observent différentes mesures, depuis l'alexandrin jusqu'au vers de trois syllabes. L'alexandrin n'est pas la forme préférée du poète, bien qu'il l'emploie assez souvent; la majesté de sa mesure semble peser d'un poids trop lourd sur la liberté de ses allures. Il affectionne les strophes composées de vers inégaux entremêlés; cette combinaison sympathise davantage avec la tournure de son esprit et le choix de ses sujets. Quant aux odes de six ou quatre syllabes, elles sont peu nombreuses, et il n'y en a qu'une de trois : c'est une image gracieuse et cadencée de la valse à trois temps.

Partout, la versification est correcte et facile, et le rhythme généralement en rapport avec la nature grave ou légère du sujet,

En résumé, l'ouvrage que votre commission a été chargée d'examiner, mérite votre attention, votre intérêt, votre justice, et sa conclusion est celle-ci :

« Votre commission, à l'unanimité, reconnaît et proclame la valeur des œuvres de Ratel, et elle exprime le vœu que ses charmantes poésies soient imprimées et publiées par les soins de la Société. Vous élèverez ainsi un monument à la gloire d'un enfant adoptif de Bernay.

« Il serait aussi à désirer que la ville voulût bien faire l'acquisition de tous les papiers, manuscrits, dessins et lithographies,

Digitized by Google

laissés par Ratel, et notamment : *de la rue Étroite* à sa jonction avec la rue de Lisieux, *du carrefour des Étaux, du Moulin du Bas-Bouffey, d'une vue lithographiée de l'hospice,* tous pouvant servir plus tard à l'histoire du vieux Bernay. Il y a aussi l'*esquisse des deux Mansardes*, qui a figuré dans le *Magasin pittoresque.* »

Il serait fâcheux, en effet, qu'on laissât échapper des archives que certaines villes des environs pourraient chercher à s'approprier. Ratel est l'enfant adoptif de Bernay, donc la ville ne peut se dessaisir de son héritage.

D'ailleurs, le conseil municipal, si bon juge des intérêts de la ville, et toujours si justement préoccupé de tout ce qui peut ajouter à sa gloire, voudra, certainement, recueillir et placer dans son musée, à côté de ses antiquités, des compositions contemporaines, qui auraient l'avantage d'attirer et de satisfaire la curiosité de nombreux visiteurs. La dépense d'achat serait minime.

Messieurs, ma tâche est terminée. J'ai fait mon possible pour répondre à votre attente et m'acquitter convenablement de la mission délicate que vous m'avez confiée ; je crains d'être resté bien au-dessous ; mais votre bienveillance me tiendra compte de mes efforts.

Digitized by Google

SAINT ANSELME A L'ABBAYE DU BEC

1060-1092

PAR M. L'ABBÉ PORÉE, CURÉ DE BOURNAINVILLE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ (SECTION DE BERNAY)

—

MESSIEURS,

L'un des grands attraits qu'offre l'étude de l'histoire, c'est d'étendre l'horizon de nos pensées et de nous faire revivre dans des siècles disparus. L'esprit investigateur, l'homme studieux aime à parcourir les annales de son pays, à s'attarder dans ces curieuses recherches pour y surprendre la vie, les usages, le milieu d'existence de ses aïeux. Térence a écrit ce mot d'une profonde justesse : « Je suis homme, et rien de ce « qui est humain ne saurait m'être étranger ». N'avez-vous pas, Messieurs, plus d'une fois reconnu la vérité de cette parole, quand vous avez étudié l'histoire et plus particulièrement l'histoire locale? En feuilletant les annales de la Normandie, ce n'était plus seulement l'histoire d'un groupe de l'humanité, d'une province de la France que vous étudiiez, c'était la vôtre, et vous voyiez repasser devant vos yeux, vous interrogiez les Normands, vos ancêtres, cette race active et conquérante, vaillante et littéraire à qui l'on pourrait appliquer les deux mots fameux de Caton sur les Gaulois (1). Oui, Messieurs, on peut être fier d'être Normand, quand on a des compatriotes qui se nomment Duperron, Malherbe, Corneille, Huet, Saint-Evremond, Fontenelle, pour ne parler que

(1) Plerasque Gallia duas res industriosissime consequitur, rem militarem et argute loqui.

Digitized by Google

d'écrivains et ne citer qu'un siècle, et les échos que ces grands noms éveillent dans notre pensée, nous disent assez que ces hommes et leurs œuvres nous appartiennent autant et plus qu'à tout Français qui les admire.

A côté de ces renommées éclatantes, il est d'autres noms illustres aussi, bien qu'on les évoque moins souvent, peut-être à cause du lointain des siècles qui nous en sépare. Il y a quelques mois, M. Malbranche, dans une étude dont vous avez tous apprécié l'importance, félicitait l'éminent premier président de la cour de Bourges, M. Boivin-Champeaux, d'avoir tiré de l'oubli l'une de ces figures désormais historique, je pourrais même dire d'avoir élevé une statue à un grand ministre normand du XIIe siècle. J'ai vu là, une fois de plus, Messieurs, que la revendication de nos gloires normandes vous était un sujet particulièrment sympathique. Et ainsi, j'ai été amené à penser qu'il ne vous serait pas indifférent d'entendre quelques paroles sur un autre personnage, Normand d'adoption celui-là, et contemporain de Roger le Grand. Non pas, Messieurs, que je prétende à des éloges que je ne saurais mériter ; mais si je parvenais à piquer votre curiosité, à captiver votre attention, je me trouverais amplement récompensé, et je me dirais que j'ai choisi heureusement mon sujet. C'est de saint Anselme et de l'abbaye du Bec que je veux vous entretenir. Le sujet peut paraître un peu spécial et d'un intérêt limité; à coup sûr, il ne se recommande point par son actualité. Néanmoins, Messieurs, j'ai cru que votre section de la Société libre de l'Eure verrait, avec quelque plaisir, rappeler la mémoire d'un moine du XIe siècle qui vécut plus de trente années dans un monastère tout voisin de cette antique abbaye de Bernay, dont les voûtes nous abritent encore à l'heure présente, d'un moine qui fut chef d'une école célèbre, qui, plus tard, devint archevêque de Cantorbéry primat d'Angleterre, et que l'Église, en l'inscrivant au catalogue des saints, a également placé au rang de ses plus illustres docteurs.

Digitized by Google

Ce retour fugitif vers des temps oubliés, sera pour vous, Messieurs, comme une halte du voyageur sous le chêne séculaire du chemin. Arrêtez-vous quelques instants en face de ce vieux XI^e^ siècle comme l'amateur qui, visitant un musée, éprouve, en présence d'une scène historique du moyen âge, l'attrait qu'il avait ressenti pour un beau paysage inondé de soleil, ou le portrait d'un contemporain illustre aux côtés duquel il a vécu.

I

A une lieue de Brionne, en suivant les bords de la Rille, on voit s'ouvrir, sur la droite, un vallon frais et boisé. Un petit ruisseau l'arrose et passe en murmurant à l'ombre de vieux saules. C'est le vallon du Bec. A mesure que l'on avance, on sent que l'on pénètre dans la solitude, dans une retraite pleine de ce silence et de ce calme si propices au recueillement de l'âme et au travail de la pensée. C'est là, qu'au XI^e^ siècle, un chevalier normand, d'un âge déjà mûr, était venu jeter les fondements d'un monastère. Herluin s'était acquis, à la cour du comte de Brionne, un grand renom par sa bravoure dans les combats, et sa sagesse dans les conseils; il était riche, honoré, et le monde avait encore pour lui d'autres promesses, mais c'était Dieu seul qu'Herluin voulait servir; il s'était dit que dans cette vallée, alors presque inaccessible, il oublierait plus entièrement le monde qu'il quittait sans retour. Après des commencements pénibles, des jours meilleurs s'étaient levés pour le monastère naissant; des jeunes gens, de vieux compagnons d'armes, un jurisconsulte italien, nommé Lanfranc, étaient venus s'associer à la vie cénobitique d'Herluin. L'ancien chevalier ne songeait guère alors à la renommée qui devait bientôt environner la petite abbaye si humble à son origine.

Dans les premiers mois de l'année 1060, un étranger vint frapper à la porte du monastère. Il était jeune encore, et sur

Digitized by Google

sa physionomie noble et belle se voyait le reflet d'une intelligence peu commune. Ce n'était point un passant vulgaire venant demander le pain de l'aumône ; celui-là cherchait le pain de l'intelligence. Anselme, c'était le nom du jeune étranger, était né en 1033, à Aoste, d'une noble famille lombarde. Dès ses jeunes années, on l'avait appliqué à l'étude des lettres, et il y avait fait des progrès étonnants. A l'âge de quinze ans, il avait voulu se faire moine, mais son père s'y était énergiquement opposé, ambitionnant pour son fils une carrière plus brillante que ne manqueraient pas de lui ouvrir un jour sa fortune et sa précoce intelligence. A quelque temps de là, en même temps qu'il perdait sa mère, Anselme disait adieu à ses premiers projets et se laissait même emporter au courant des séductions du monde. Irrité, humilié peut-être de cette volte-face trop complète, Gondulf força son fils à quitter la maison paternelle, et cette dure épreuve ramena le jeune homme à des pensées plus sérieuses. Il se mit à voyager dans le but de satisfaire la soif de savoir qui le dévorait. Pendant trois ans, il parcourt les écoles célèbres de la Bourgogne et de la France; il va jusqu'à Avranches, attiré par la renommée des professeurs normands qui enseignaient le droit dans cette ville. Ce fut alors qu'il entendit pour la première fois parler de son compatriote Lanfranc, le célèbre écolâtre du Bec. Anselme voulut le connaître et se mêler à la foule des étudiants qui se pressaient autour de sa chaire. Devinant le mérite hors ligne du nouveau venu, Lanfranc se sentit incliné vers lui par cette sympathie particulière qu'éprouve un maître distingué pour un disciple qu'il croit capable de le faire revivre un jour.

Cependant, tout en recueillant avec avidité les leçons du maître, Anselme sentait que la science humaine était une creuse nourriture et qu'elle laisserait son âme bien vide, si Dieu n'était là pour la remplir. Ses velléités de vie religieuse recommençaient et son biographe Eadmer, nous apprend le combat violent qui se livrait à cette heure dans son âme.

Digitized by Google

Quel ordre monastique choisirait-il? Celui de Cluny? La sévérité de sa discipline lui semblait un frein gênant à ses ambitieux projets. Celui du Bec? La science éminente de Lanfranc le laisserait au second rang dans une humiliante obscurité. Il lui vint une pensée meilleure, celle de se faire moine n'importe où, en laissant à ses maîtres le soin de lui désigner un monastère. Ses dernières hésitations furent vaincues par les conseils de l'archevêque de Rouen, Maurille, à qui Lanfranc l'avait adressé. La vocation d'Anselme était décidée, et c'était l'abbaye du Bec qui allait s'enrichir de cette précieuse conquête.

L'amour de la science, tel était l'unique motif qui avait amené Anselme à l'école du Bec. Sa suprême ambition était, sans doute, de devenir un lettré fameux, un jurisconsulte habile, et d'exercer un jour, dans sa patrie, quelque magistrature considérable; et voilà que, par un dessein de la Providence qui voulait faire de lui un évêque, un théologien, un saint, il se fait moine! Ne croyez pas, Messieurs, qu'en revêtant l'habit bénédictin, en refermant sur lui la porte du cloître, qui le sépare de la société, Anselme va être perdu pour les lettres et pour le monde. S'il fût demeuré dans le siècle, il ne serait devenu vraisemblablement qu'un sénateur lombard, un juriste écouté, un canoniste distingué; en entrant au monastère du Bec, il va se préparer à son insu, à une mission bien plus haute. Dans une heure de péril pour l'Église d'Angleterre, il deviendra archevêque de Cantorbéry, et après les luttes les plus douloureuses, les épreuves les plus sensibles, un jour viendra où le roi Henri I^{er}, vaincu par la vertu et la magnanimité de son adversaire, rendra à l'Église d'Angleterre la plus précieuse, la plus indispensable de ses prérogatives : la liberté.

Cette phase de la vie de saint Anselme, Messieurs, je n'aurai pas à la raconter : la tâche en a été récemment accomplie par l'un de nos collègues les plus laborieux et les plus érudits, M. Join-Lambert ; et son œuvre, que vous con-

Digitized by Google

naissez tous, restera comme un monument élevé à l'indépendance de caractère et au génie politique de l'archevêque de Cantorbéry.

Je voudrais, Messieurs, vous montrer saint Anselme à un point de vue plus intime, vous faire voir en lui le moine, l'écolâtre du Bec. On s'étonne peut-être que cet esprit si vif, ce caractère si fier, se soit enfermé dans un cloître, qu'il y ait caché ce flambeau destiné à briller avec tant d'éclat. Quel attrait, quel secret et puissant ressort pouvait donc déterminer Anselme à se faire moine? Si l'on se forme une notion exacte, une idée vraie du rôle des ordres religieux dans la société, on trouvera des points de contact, des attractions, des affinités entre saint Anselme et le genre de vie qu'il choisit de préférence.

Qu'était-ce donc qu'un moine au regard du XI^e^ siècle? Je sais qu'il est reçu, dans certaine littérature, de dire que les moines sont des oisifs, des égoïstes, des parasites, que les monastères ont été de tous temps l'asile de la paresse et de l'incapacité. Si l'on examine cette question à la lumière de l'impartiale raison et des faits les mieux établis de l'histoire, on trouve que c'est précisément la thèse opposée qui est vraie. Et ce n'est pas devant vous, Messieurs, que j'aurais à réfuter de pareils griefs. Il me suffira d'esquisser en quelques traits le caractère du moine et la place qu'il occupait dans la société pour prouver combien il était rationnel qu'un esprit élevé, qu'une âme généreuse comme Anselme voulût s'enrôler dans la milice religieuse et cherchât dans les lois qui la régissaient, le programme même de sa vie.

Au commencement du VI^e^ siècle, saint Benoît avait jeté en Italie les fondements de l'ordre qui porte son nom et composé, pour l'organiser durablement, une règle que l'on a considérée comme un chef-d'œuvre de bon sens et de sagesse, supérieur à tout ce qui s'était rencontré jusqu'alors dans les lois romaines et barbares. Le moine bénédictin partage son temps entre la prière et le travail; par son détachement volontaire

Digitized by Google

des richesses et des plaisirs, il s'attache étroitement à la pratique des vertus chrétiennes; par l'obéissance absolue qu'il rend à son abbé, il se dévoue sans réserve aux œuvres utiles et charitables qui lui sont imposées. Sa sanctification personnelle et le service de ses semblables, tel est le double but que se propose le religieux. Dieu est juge de la sainteté du religieux, mais l'histoire a raconté comment les moines s'étaient acquittés de leur seconde tâche : conversion des barbares au christianisme, missions évangéliques d'Angleterre et de Germanie, défrichement de nos immenses forêts de la Gaule, conservation du dépôt des arts et des lettres menacés par les invasions, affirmation, au nom de la justice et de la religion, du droit des faibles souvent méconnu par le plus fort, exemple soutenu d'une vie laborieuse, sobre, patiente, au milieu des serfs courbés sur leur sillon, allègement des misères sociales par l'aumône largement répandue dans le sein du pauvre; tels avaient été durant des siècles le rôle, l'action, l'influence des ordres religieux. Le moine était un vrai pionnier de la civilisation, un réconciliateur des races divisées par l'oppression d'en haut et les haines d'en bas, un éducateur du peuple par les écoles qu'il ouvrait gratuitement à ses enfants, et ce qui soutenait le moine dans cette action bienfaisante et ininterrompue, c'est qu'il avait la conviction de faire l'œuvre de Dieu en se dévouant pour ses semblables. L'institut monastique répondait donc aux aspirations les plus hautes et les plus nobles de l'âme. Il avait compté dans ses rangs saint Grégoire le Grand, Bède, Alcuin, Raban-Maur, Gerbert, Lanfranc. Est-il surprenant, Messieurs, qu'Anselme se soit senti invinciblement attiré vers cette vie de prière, de dévouement et d'étude, et qu'il ait voulu rendre son labeur plus utile et plus fécond en le mettant au service d'une puissance qui, cinq siècles auparavant, avait conquis la société sur la barbarie, l'avait arrachée à la corruption, et avait, du même coup, relevé le niveau intellectuel de l'humanité.

Après avoir fait ressortir la pensée dominante qui fut pour

Digitized by Google

Anselme comme le point de départ de sa vie, il faudrait, Messieurs, pénétrer dans le monastère d'Herluin et jeter un regard sur cette vie claustrale qui fut la sienne pendant trente ans. La vie religieuse était, au Bec, comme ailleurs, fort monotone; les jours s'y suivaient et s'y ressemblaient. Quand les moines avaient chanté l'office au chœur, étudié l'Ecriture ou les Pères, ils devaient se livrer pendant quelques heures à un travail matériel. Nous pouvons, Messieurs, en toute vérité, nous représenter Anselme gravissant les coteaux du Bec, la hache ou la bêche sur l'épaule, et s'en allant, avec quelques-uns de ses frères, défricher un coin de la forêt de Brionne. Nous le voyons encore, transcrivant la Bible, quelque manuscrit de saint Jerôme ou de saint Augustin, ou bien surveillant et corrigeant les copies des jeunes novices peu experts dans le déchiffrement de l'onciale ou de la cursive carlovingienne. Parfois, une longue rumeur venait distraire les religieux dans leur travail; c'était l'archevêque de Rouen, le duc de Normandie ou l'abbé de Saint-Etienne de Caen qui se dirigeait avec une suite nombreuse vers le monastère. Alors, il y avait grand émoi à l'abbaye. Le Livre des Usages du Bec nous apprend qu'en telle occurrence, toute la communauté se mettait sur pied, la grosse cloche sonnait trois fois, les religieux se revêtaient d'aubes et de chapes et allaient, en procession, en chantant des psaumes, au-devant du personnage annoncé. On lui offrait l'eau bénite et l'encens, et on le conduisait à l'église où il trouvait sa place préparée et ornée avec soin. Mais ces distractions étaient rares, et, d'ordinaire, rien ne venait troubler l'austère monotonie de la vie claustrale.

C'est dans cette atmosphère paisible et studieuse que rayonnait la noble figure de saint Anselme dont les biographes nous ont conservé tant de traits charmants. Ils ont surtout parlé de sa douceur, qui était comme le trait distinctif de son caractère. Ce fut aussi, si je ne me trompe, la cause de l'ascendant irrésistible, de l'influence attirante qu'il exerça

Digitized by Google

sur tous ceux qui l'approchaient. Nous savons par les chroniqueurs du temps, que ce n'était point précisément par l'aménité du caractère que brillaient la plupart des moines normands du XI^e^ siècle ; le vieux sang danois bouillonnait encore dans leurs veines. La rigueur et la sévérité eussent exaspéré ces âpres natures ; la douceur d'Anselme finit par user la rudesse des moines du Bec, comme elle devait plus tard courber l'indomptable fierté du roi d'Angleterre. Tant il est vrai que la violence ne saurait être l'état normal ni des caractères, ni des institutions : la modération dans la justice, la possession de soi-même dans la patience, tel est le grand secret de diriger les volontés comme aussi de s'attacher inviolablement les cœurs.

II

Lorsque Lanfranc était venu, en 1042, revêtir l'habit monastique à l'abbaye du Bec, Herluin, frappé de l'étendue de ses connaissances, n'avait pas tardé à le charger de l'instruction des moines. Dirigée par un religieux d'une science ordinaire, l'école nouvelle ne fût pas devenue sans doute plus célèbre que ses sœurs de Rouen, de Jumièges, de Saint-Wandrille ou de Fécamp. Mais quand ce maître s'appelle Lanfranc, on s'attend à tout autre chose, et l'on ne s'étonne plus de voir l'école du Bec se placer au premier rang. Lanfranc était tout à la fois un jurisconsulte habile, un dialecticien subtil, un lettré de premier ordre. Il n'eut pas plus tôt commencé ses leçons, que sa renommée, volant au loin, amena au pied de sa chaire des disciples de France, de Gascogne, de Flandre, d'Allemagne et d'Italie, et ce concours prodigieux d'étudiants fit bientôt du Bec la plus fameuse école que l'on eût vue depuis Charlemagne. La science étonnante de Lanfranc frappait à tel point ses contemporains, qu'Ordéric Vital, dans un éloge que la postérité, il faut bien le reconnaître, n'a pas complètement ratifié, le proclamait « un Hérodien en grammaire, un

Digitized by Google

« Cicéron en rhétorique, un Aristote en dialectique, et en « exégèse sacré un Jérôme ou un Augustin. » (Ord. Vit., *Hist. eccl.*, liv. IV.)

En 1066, Lanfranc était appelé par Guillaume le Conquérant à la direction de l'abbaye, nouvellement fondée, de Saint-Etienne de Caen. On put craindre que son départ ne portât un coup funeste à l'école du Bec déjà si florissante. Sa succession était lourde à recueillir, et pour tout autre qu'Anselme, elle eût été écrasante. A l'âge de trente ans, le disciple s'assied dans la chaire du maître, et l'auditoire retrouve dans le jeune docteur la même érudition, une égale puissance de dialectique, une science non moins étendue des lettres sacrées et profanes, un génie plus vaste encore et plus élevé que celui de Lanfranc.

Il y avait à l'école du Bec, comme dans la plupart des monastères, deux sortes d'étudiants : les uns suivant ce qu'on pourrait appeler l'enseignement secondaire, et les autres, l'enseignement supérieur. La première catégorie comprenait les enfants de haut lignage qui venaient apprendre à lire, à réciter le Psautier, voire même à écrire, car là, d'ordinaire, s'arrêtait l'instruction de ces futurs barons normands que l'on remettait, à l'âge de quatorze ans, aux mains des écuyers pour se livrer à l'exercice des armes. (G. Crisp., *Vita Herluini.*) A côté de ces écoliers prenaient rang les oblats, c'est-à-dire les enfants de famille noble ou serve qui se destinaient au service des autels : ceux-là étudiaient les éléments de la langue latine et la grammaire, qui comprenait une grande partie de ce que nous appelons les humanités. Saint Anselme n'a pas dédaigné d'enseigner lui-même à ces petits écoliers le rudiment et les déclinaisons; mais il avoue, dans ses lettres, qu'il se sentait peu d'attrait pour cette besogne.

La seconde catégorie d'étudiants se composait plus particulièrement des jeunes moines qui poursuivaient l'étude du trivium et du quadrivium couronnés par la théologie. Parfois, un professeur à la barbe déjà grise ne rougissait pas de se

Digitized by Google

mêler à la foule des écoliers et venait compléter les connaissances qu'il devait lui-même répandre dans une école du voisinage. Au XIe siècle bien plus qu'au nôtre, la science était un fruit savoureux dont l'écorce ne manquait pas d'amertume; et s'il fallait alors beaucoup de courage et de persévérance pour devenir savant, on peut dire qu'il n'a pas manqué d'esprits laborieux et patients, voués au culte de la science, et dont on retrouve encore la trace littéraire à huit siècles de distance.

Mais, Messieurs, quel était l'objet, le programme de cet enseignement si fameux qui fit de notre abbaye, au XIe siècle, comme la sœur aînée de la grande université de Paris? La nouvelle école fut organisée par Lanfranc sur le modèle de celles qui existaient déjà à Fulda, à Saint-Gall, à Saint-Benoît-sur-Loire, à Reims, à Cluny. La division du savoir humain en sept branches était depuis longtemps adoptée et formait le programme nécessaire de tout enseignement; les enfants apprenaient la grammaire dans Priscien et Donat, les jeunes gens étudiaient la rhétorique dans Cicéron et Quintilien, la poésie dans Ovide et Virgile, l'histoire dans César, Paul Orose, Eusèbe de Césarée, la dialectique dans les traductions et les commentaires que Marcianus Capella, Cassiodore, Boèce avaient donnés d'Aristote et des philosophes grecs. D'après M. Charma, aucune des sciences alors cultivées n'eût été ignorée à l'école du Bec. « Quelques documents recueillis çà « et là, dit ce savant professeur, et plus encore les tendances « encyclopédiques de l'époque nous portent à penser que « l'enseignement du Bec était aussi complet qu'il pouvait « l'être. On y apprenait le latin, le grec, l'hébreu et, peut-être, « l'arabe. Les sept arts libéraux et en particulier la dialectique « y étaient professés comme partout; mais une amélioration « dont les contemporains, Wilran de Bamberg entre autres, « ont fait honneur à Lanfranc, c'est d'avoir donné le premier « à la théologie et aux études religieuses la haute importance « à laquelle elles avaient droit. » (*Lanfranc*, par Charma.

Digitized by Google

p. 16.) Jusque-là, en effet, les traités usuels de théologie n'étaient que des compilations de textes empruntés à l'Ecriture ou aux Pères de l'Eglise. Lanfranc, qui avait eu à réfuter les subtilités dogmatiques de Bérenger, comprit l'avantage que la théologie pouvait retirer de la dialectique et de la méthode démonstrative.

Saint Anselme ne pouvait manquer de continuer la tradition commencée par Lanfranc, car sa science de prédilection était bien plus la théologie et la métaphysique que la rhétorique. Les ouvrages les plus remarquables sortis de sa plume, durant son séjour au Bec, sont des traités philosophiques dont l'idée première, l'esquisse avait été ébauchée dans les leçons qu'il donnait à un auditoire d'élite, à des disciples tels que Guillaume de Beaumont, Boson, Guibert de Nogent, Gilbert et Milon Crispin. Ce fut au Bec qu'il écrivit le *Dialogue de la Vérité*, le *Monologium*, le *Prostogium*, et qu'il commença ses traités de la *Trinité* et de l'*Incarnation*. Ce qui caractérise sa philosophie, ç'a été de faire de la vérité révélée l'objet des investigations de sa raison, tout en supposant d'abord établie la certitude de ces mêmes vérités, *fides quærens intellectum*, et le principe qu'il a développé dans ses traités les plus fameux est celui-ci : « L'ordre de rectitude exige que nous croyions d'abord les « mystères de la foi chrétienne avant de vouloir leur appli- « quer la discussion du raisonnement. Je ne cherche point à « comprendre pour croire, disait encore saint Anselme, mais « je crois afin de pouvoir comprendre. » (Saint Anselme, *Cur Deus homo. Proslog.* cap. I.) Ces déclarations du grand docteur font voir la distance qui le sépare de ce qu'on a depuis appelé, en France, méthode cartésienne, école rationaliste, et en Allemagne, investigation du moi comme point de départ de la connaissance de l'être.

Sans m'attarder à un examen approfondi de la doctrine de saint Anselme, je ne saurais, Messieurs, passer sans vous

Digitized by Google

rappeler cette fameuse preuve métaphysique qu'il découvrit à force de recherches, et qu'il a exposée dans son *Proslogium*. Cet argument, qui consiste à établir l'existence de Dieu par l'idée même que nous concevons d'un être infini, fut retrouvé et reproduit, au XVII^e^ siècle, par Descartes, à qui, du reste, cette démonstration doit sa popularité dans la science. Je sais bien, Messieurs, que la valeur de cette preuve a été contestée par de graves esprits; mais elle a eu, aussi, pour elle des penseurs de premier ordre, depuis saint Bonaventure et Henri de Gand, jusqu'à Leibnitz et Fénelon. L'argument de saint Anselme ne supplée point à tous les autres, mais il les complète et les couronne magnifiquement, et s'il ne prouve pas directement l'existence de Dieu, il en démontre la nécessité logique.

A la mort d'Herluin, en 1078, Anselme avait été élu abbé du Bec par les cent trente-six moines qui composaient la communauté. Cette dignité considérable l'obligea à se décharger, dans une certaine mesure, de ses fonctions d'écolâtre, pour s'occuper des affaires importantes qui l'appelaient au dehors de son monastère, en Normandie, en France et jusqu'en Angleterre où l'abbaye du Bec possédait plusieurs prieurés. Au moyen âge, l'abbé était un haut personnage, rendant la justice à ses vassaux, marchant de pair avec les plus puissants seigneurs, souvent même appelé par le souverain au conseil du royaume. Il serait intéressant d'étudier l'abbé du Bec dans ses rapports avec son ancien maître devenu archevêque de Cantorbéry, avec Guillaume le Conquérant, avec les papes Grégoire VII et Urbain II. Mais je dois m'arrêter dans cette étude, déjà longue, et me borner à vous rappeler qu'Anselme devint, en 1092, archevêque de Cantorbéry, et qu'après avoir courageusement lutté contre les entreprises oppressives de deux rois d'Angleterre, il réussit à faire refleurir la discipline dans son Église et sut la préserver du schisme qui la menaçait. Le 21 avril 1109, saint Anselme mourut, à l'âge de soixante-seize ans, et fut in-

Digitized by Google

humé dans la cathédrale de Cantorbéry, auprès de Lanfranc, son prédécesseur, son maître et son ami.

Le XI^e^ siècle est incontestablement l'époque glorieuse de l'abbaye et de l'école du Bec. Elle fut alors pour l'Europe un centre important d'études, un foyer fécond de lumières. La science des maîtres était considérable, le cercle de l'enseignement vaste et approfondi, et la célébrité méritée des nombreux disciples qui sortirent de son sein porta au loin le renom de leur patrie intellectuelle. Yves de Chartres, Guitmond d'Aversa, Wilram de Bamberg, Guillaume Bonne-Ame, Guibert de Nogent, Robert de Torigny, le milanais Anselme de Baggio vinrent s'asseoir sur les bancs de l'école du Bec. Ce dernier devait ceindre la tiare pontificale sous le nom d'Alexandre II. Lorsqu'en 1071, Lanfranc se rendit à Rome pour recevoir le pallium, le pape se leva de son trône en le voyant paraître et dit aux cardinaux surpris : « Ce n'est point au primat « d'Angleterre que je rends cet hommage ; mais à mon ancien « maître de l'école du Bec, aux pieds duquel je me suis si « souvent assis. » (Mil. Crisp., *Vita Lanfr.*)

Avec saint Anselme, disparaît la célébrité de l'école du Bec. Elle compta pourtant encore après lui nombre de religieux dont Orderic Vital vante la science et le rare mérite. (Ord. Vit., *Hist. eccl.*, lib. IV.) Il ne faut pas s'étonner que le génie du maître n'ait pas revécu tout entier dans ses successeurs à la chaire du Bec. Le XI^e^ siècle n'a compté qu'un saint Anselme. Une autre cause de cette décadence fut la multiplicité des écoles littéraires qui s'ouvrirent au XII^e^ siècle. Pierre Lombard à Notre-Dame de Paris, Guillaume de Champeaux à Saint-Victor, Abélard à la montagne Sainte-Geneviève, Guillaume de Conches, Anselme de Laon virent se grouper autour d'eux des milliers d'étudiants. Sous l'action de cette effervescence des esprits qui se passionnent pour le nominalisme de Roscelin ou le réalisme de Guillaume de Champeaux, l'enseignement se transforme ; le maître ne parle plus seul du haut de sa chaire ; l'école est un champ clos où, dans

Digitized by Google

des argumentations subtiles, maîtres et disciples, rompent des lances pour le plus grand honneur de la dialectique. L'allure de l'écolier dont Jean de Salisbury nous a donné, dans son *Metalogicus*, une peinture si piquante, devenait belliqueuse; l'enceinte d'un cloître était trop étroite, sa discipline trop sévère, il fallait à cette turbulente jeunesse le grand air et la liberté. Au reste, si le centre de l'enseignement se déplace, si le flambeau scientifique devient vacillant au Bec ainsi que dans les autres écoles monastiques, c'est qu'il ira bientôt se rallumer et briller avec un nouvel éclat dans les grandes universités de Paris, de Toulouse, d'Orléans. Mais l'impulsion était puissamment donnée, le mouvement et le progrès intellectuel allaient s'accentuer, et la plus grande part dans ce rôle d'initiateur doit être attribuée à saint Anselme qui, en reprenant les traditions philosophiques du grand évêque d'Hippone, a préparé la voie à cet autre puissant génie qui s'appelle saint Thomas d'Aquin.

Quand le voyageur visite les restes de l'abbaye du Bec, il n'éprouve pas cette impression profonde qui le saisit à la vue des ruines imposantes de Jumièges et de Saint-Wandrille. Ici, l'œil n'est point frappé de la grandeur du site, de la beauté des horizons, de la hardiesse étonnante des murailles et des voûtes à moitié écroulées, mais plus fortes encore que la main du temps et les révolutions des hommes. Un souvenir meilleur et plus grand que tout cela s'attache à ce qui fut jadis le monastère du Bec. Oui, Messieurs, si la vieille abbaye a vu ses splendeurs s'éteindre, si l'herbe a poussé sur la tombe vénérable de ses abbés, si son immense basilique a depuis longtemps disparu, il lui reste devant l'histoire un titre impérissable qui n'appartient qu'à elle, c'est que son nom ne sera jamais séparé de ceux de Lanfranc et de saint Anselme.

Digitized by Google

UN PROCÈS AU XIV^e^ SIÈCLE

D'après des documents inédits des Archives de l'Eure

PAR M. GEORGES BOURBON, ARCHIVISTE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

Parmi les titres antérieurs à 1790 provenant de l'ancien chapitre cathédral d'Évreux et conservés aux archives départementales, il existe une série de pièces inédites concernant les propriétés de l'église d'Évreux dans l'ancienne paroisse de Quittebeuf, aujourd'hui commune du canton nord d'Évreux. Ces propriétés, qui en 1779 étaient affermées pour le prix annuel de 330 livres, avaient une origine ancienne. Dès la seconde moitié du XII^e^ siècle, Simon le Chauve, comte d'Évreux, fondateur d'une prébende dans l'église cathédrale, en avait assigné les revenus sur ses terres de Quittebeuf. Ce fut le point de départ des possessions du chapitre, qui prirent au siècle suivant une extension considérable. Par suite de donations et d'acquisitions nombreuses, dont les Cartulaires nous ont conservé les titres originaux (1), l'église d'Évreux possédait déjà dans la première moitié du XIII^e^ siècle des rentes et des terres dépendant du fief occupé alors par un tenancier nommé Nicolas Le Puillay, d'où le nom de fief au Puillay fut conservé dans la suite à cette tenure. En 1243 Garin de Cissey céda au chapitre ses droits sur ce fief par la charte suivante dont nous donnons la traduction :

« Moi, Garin de Sissey, j'ai donné et concédé en pure et

(1) Dans le but de ne pas surcharger de notes cette courte étude, nous n'avons pas cru devoir faire de renvoi spécial pour chaque pièce citée. Tous les documents auxquels il est fait allusion sont transcrits dans le cartulaire du chapitre d'Évreux coté aux archives de l'Eure, G. 124. Ce cartulaire est du XV^e^ siècle.

Digitized by Google

perpétuelle aumône, pour le salut de mon âme et des âmes de mes prédécesseurs, à Dieu et au chapitre de Notre-Dame d'Évreux, une paire d'éperons dorés de rente annuelle que Nicolas Le Poillais me devait chaque année le jour de la Pentecôte à cause de son fief de Quittebeuf, avec tout le droit et le domaine que j'avais ou pouvais avoir dans l'étendue dudit fief. Donné l'an de l'Incarnation Notre Seigneur 1243, au mois de mai. »

Cet acte conférait au chapitre cathédral d'Évreux des droits importants. Car, avec la redevance noble des éperons dorés, signe tangible de sa suzeraineté, Garin de Cissey transférait aux chanoines d'Évreux ses privilèges de seigneur féodal et notamment le droit de basse justice dans l'étendue du fief au Puillay. Pendant soixante-dix-huit ans le chapitre ne paraît pas avoir été troublé dans cette possession. Mais au commencement du XIVe siècle s'éleva la contestation mémorable qui fait l'objet de cette étude et dont les incidents nous ont paru offrir un certain intérêt pour l'histoire générale aussi bien que pour notre histoire locale.

Le seigneur de Quittebeuf était alors Jean de Pontieu, comte d'Aumale, dont le fief relevait directement du comté d'Evreux. Le comte d'Aumale, en sa qualité de seigneur de Quittebeuf, prétendit que le fief au Puillay, appartenant au chapitre et situé dans l'étendue de la paroisse, relevait de sa seigneurie et qu'il avait le droit d'y exploiter la justice (c'était le terme usité sous le régime féodal, les amendes étant perçues au profit du seigneur justicier). En fait, les sergents du comte exécutèrent les vassaux des chanoines résidant sur le fief au Puillay. Naturellement le chapitre cathédral protesta contre cette violation de ses droits, en appuyant ses réclamations sur la donation de Garin de Cissey, sur un usage constant et sur cette considération générale que lors de la constitution du comté d'Evreux, les fiefs de l'évêché et du chapitre avaient été exceptés du domaine donné en apanage au comte d'Évreux. Grâce à l'intervention

Digitized by Google

dans cette question de suzeraineté du roi de France soutenant le chapitre et du comte d'Évreux soutenant son vassal le comte d'Aumale, la question se posa définitivement en ces termes : le fief au Puillay relève-t-il en basse justice du seigneur de Quittebeuf et en haute justice du comte d'Évreux ? Ou bien, relève-t-il du chapitre cathédral en basse justice et du roi de France en haute justice ? — La décision à intervenir n'était pas sans importance. Si elle était tranchée contre le chapitre, celui-ci perdait au profit du comte d'Aumale les émoluments de la basse justice et le roi de France, ceux de la haute, qu'aurait exploités désormais le comte d'Évreux ; en outre la question posée au sujet du fief au Puillay pouvait se généraliser et compromettre les droits du chapitre sur les autres fiefs qu'il possédait dans des conditions analogues. Toutefois l'intérêt principal du procès ne réside pas dans le fond même de la cause, mais plutôt dans les incidents compliqués auxquels donna lieu la procédure, incidents dans le détail desquels nous allons entrer, parce qu'ils jettent un peu de lumière sur les institutions judiciaires et administratives d'une époque encore peu connue.

Le 21 juillet 1321, Philippe V le Long, roi de France, écrivit à son bailli de Gisors qu'il avait reçu la plainte du chapitre d'Évreux relativement aux usurpations commises par le comte d'Aumale sur le fief au Puillay, situé dans la paroisse de Quittebeuf et dans le ressort du bailliage de Gisors. Le bailli recevait l'ordre d'informer des faits énoncés dans la requête du chapitre, de sauvegarder les droits de ce dernier et, en cas de contestation, de retenir la cause comme relevant de la juridiction royale.

Le procès paraissait engagé. Mais Philippe V mourut six mois après, avant qu'il eût été donné suite à ses instructions. Son successeur Charles IV le Bel dut renouveler les recommandations précédemment données au bailli de Gisors,

Digitized by Google

ce qu'il fit dans une lettre du 12 février 1322, conçue dans les mêmes termes que la première.

Ces préliminaires se prolongèrent pendant cinq années sans faire progresser la cause et ce fut seulement le 7 mars 1328, aux assises de Breteuil, tenues par Jean Loncle, bailli de Gisors, que les parties, représentées par les procureurs respectifs du chapitre et du comte d'Aumale, furent ajournées et citées à comparaître, le dimanche suivant en cinq semaines, au moustier de Quittebeuf, à l'heure de prime, pour qu'il fût procédé à un commencement d'instruction. Ce dimanche devait être le 17 avril. Mais dans l'intervalle, une nouvelle cause de retard se produisit. Le vendredi 25 mars, jour de l'Annonciation, mourut le doyen du chapitre, Adam de Lille Adam, récemment élu évêque d'Evreux, et son successeur, Robert de Brucourt, ne fut installé que le 14 septembre suivant. Cette interruption dans le décanat empêcha le procès de suivre son cours régulier. D'un autre côté, le comte d'Aumale et ses procureurs, qui s'étaient fait attribuer la qualité de demandeurs, laissèrent passer les assises du bailliage tenues à Breteuil, le 12 décembre 1328 et le 23 janvier 1329, sans relever la cause ni faire ajourner le chapitre. Aux assises suivantes, tenues le 5 avril, le nouveau doyen du chapitre, Robert de Brucourt, et son procureur Guillaume d'Ivry, comparurent en personne, mais seulement pour déclarer réserver leurs droits à l'effet de produire toutes exceptions de défaut au cours du procès. La cause n'avançait pas, et un compromis passé entre les parties eut pour effet de retarder le dénouement en maintenant le *statu quo* jusqu'aux assises du terme de l'Échiquier d'après Pâques 1337. Il ne paraît pas douteux que les hommes d'affaires du comte d'Aumale, peu confiants dans le bien-fondé de leurs revendications relativement au fief au Puillay, n'aient fait tous leurs efforts pour produire des moyens dilatoires et faire ajourner indéfiniment la sentence.

Bref, en 1339, dix-huit ans après avoir été engagée, la

Digitized by Google

cause était aussi peu instruite que le premier jour, lorsqu'un nouvel incident vint lui donner une importance plus grande et greffer un procès sur un autre. Un voleur du nom de Guillaume Lévêque, demeurant sur le fief au Puillay et qui avait commis de nombreux larcins, fut pris à Évreux par le bailli du roi de Navarre, comte d'Évreux. Ce dernier, qui soutenait déjà son vassal le comte d'Aumale dans ses prétentions contre le chapitre, ne manqua point de faire valoir à cette occasion ses droits personnels à la haute justice du fief au Puillay. Ses officiers jugèrent le voleur, et on allait procéder à l'exécution, lorsque le bailli de Gisors intervint au nom du roi de France pour réclamer le condamné comme relevant de la justice royale. Ce conflit ne sauva point la vie de Guillaume Lévêque, qui obtint seulement la faveur d'être mis à mort au nom de la justice du roi, mais il introduisit des éléments nouveaux dans la procédure précédemment engagée. Le roi de Navarre adressa au roi de France, son suzerain, un exposé des faits à l'appui de ses réclamations. Philippe VI de Valois évoqua la cause devant le bailli de Rouen, le 6 novembre 1339, lui ordonnant de se transporter sur les lieux avec le bailli de Gisors et le procureur au bailliage, les parties appelées, pour procéder à une enquête.

C'était un premier changement de juridiction, puisque jusque là le bailli de Gisors avait été chargé de l'instruction. Il semblait toutefois que l'affaire ainsi évoquée allait se continuer régulièrement au bailliage de Rouen. Il n'en fut rien, et moins de six mois après, de nouvelles instructions remirent le procès entre les mains du bailli de Gisors. Les lettres du roi, datées du 18 mai 1340, n'indiquent pas les motifs de ces modifications apportées à la procédure, mais elles prescrivent au bailli de Gisors de faire une enquête sur tous les points en litige et de la transmettre aux maîtres des requêtes de l'Hôtel du Roi à Paris. Cette enquête eut lieu le 25 juin 1340 à Quittebeuf par les soins de Guillaume de May, lieutenant général de Robert du Châtel, bailli de Gisors, en présence de

Digitized by Google

Guillaume Le Sauvage, procureur du roi. Elle contient les dépositions de quarante témoins dont les déclarations portèrent principalement sur les points exposés par le chapitre cathédral d'Evreux dans un mémoire présenté à l'appui de sa requête et dont le texte nous a été conservé.

Conformément aux instructions qu'il avait reçues de la chancellerie royale, le bailli de Gisors adressa cette volumineuse information aux maîtres des requêtes de l'Hôtel, en l'accompagnant de la lettre suivante que nous croyons devoir citer en entier, parce qu'elle donne des renseignements intéressants sur les attributions multiples des baillis à cette époque troublée par les embarras financiers et la guerre contre les Anglais :

« A honorables hommes et discreptes personnes les maistres des requestes de l'ostel du roy nostre seigneur, Robert du Chastel, bailli de Gisors, avec toute honneur et obbéissance. Mes tres chiers seigneurs, je recui piéça les patentes lettres dudit seigneur dont les teneurs sont incorporées en ceste information qui par vertu d'icelles a esté faicte par Guillaume de May, mon lieutenant, par ce que entendre n'y povaie par raison de la recepte du prest que a fait le païs de Normendie au roy nostre dit seigneur, dont je suis l'un des trésoriers, et aussi pour plusieurs autres choses exécutés que me ont mandées messieurs des Comptes. Si soit sur ce faicte et mandée vostre vollenté. Escript le venredi après la nativité Saint Johan Baptiste l'an mil CCC XL. Vueillez nous avoir pour excusés, se plus tost ne l'avés eue; car nous avons moult à besoigner pour raison de ceste guerre, laquelle Dieu vueille faire finir hastivement à l'onneur de nostre dit seigneur et de ses bons amis. »

Par l'envoi des pièces de la procédure jointes à cette missive, la chambre des requêtes de l'Hôtel se trouvait saisie du procès; elle avait en mains de sérieux éléments d'appréciation et l'on pourrait croire qu'il ne restait plus qu'un juge-

Digitized by Google

ment à rendre pour terminer le litige. Mais au XIVe siècle la justice était plus lente et de nouveaux incidents devaient se produire qui retarderaient la solution. Par ses lettres du 13 juillet 1340, le roi transféra l'affaire de la chambre des Requêtes de l'Hôtel au Parlement et transmit aux présidents de cette cour l'enquête du bailli de Gisors « par ce motif, écrit le roi, que nos amis et féaux les gens tenans les requestes de nostre hostel, auxquels gens elle avoit esté apportée par vertu de nostre mandement, sont occupés de plusieurs nos besoignes ». Ce contre-ordre ne fut point encore le dernier obstacle qui vint s'opposer à la marche régulière de la procédure. L'enquête faite par les soins du bailli était favorable au chapitre : elle établissait sur la plupart des points la vérité des allégations contenues dans le mémoire présenté par ce dernier. La partie adverse, représentée par le roi de Navarre, entreprit de contester sa validité en faisant valoir ce motif que le bailli de Gisors avait négligé de l'appeler à l'enquête, lui partie en cause et partie la moins favorablement traitée par les résultats de l'information. Tout était donc à recommencer, et de fait, le 21 juillet 1340, le roi envoya des instructions dans ce sens au bailli de Gisors, lui prescrivant de procéder à une nouvelle enquête en présence du roi de Navarre ou de son procureur, et lui recommandant d'adresser le procès-verbal de cette opération aux maîtres des Requêtes de l'Hôtel du Roi. Il importe de remarquer que le Parlement venait d'être saisi de l'affaire aux lieu et place de la Chambre des Requêtes de l'Hôtel, ce dont la chancellerie royale ne paraissait plus se souvenir. En effet, un mois après, le 21 août, il fallut que de nouvelles lettres royales vinssent rectifier cette erreur. Le bailli de Gisors reçut l'ordre de transmettre les pièces de la procédure aux présidents du Parlement et non plus aux maîtres des requêtes. L'affaire, disent les lettres, ne concernait point la juridiction des requêtes, parce qu'il s'agissait des droits domaniaux du roi, dont la connaissance appartenait au Parlement. C'était, on le voit, une série de

Digitized by Google

tergiversations et de méprises, dont la chancellerie royale donnait le déplorable exemple.

Le bailli de Gisors, que sa lettre aux maîtres des Requêtes nous représentait tout à l'heure surchargé d'occupations, dut exécuter les instructions royales et recommencer l'information. Si nous en jugeons par les résultats qu'il obtint, il le fit d'assez mauvaise grâce. Nous le voyons bien, le 11 août 1340, lancer des assignations aux parties, pour comparaître à Quittebeuf le jeudi 24 août suivant. Le chapitre d'Evreux reçut notification de cette assignation le 17. Mais de nouveaux retards se produisirent sans aucun doute, car le 28 septembre 1341, c'est-à-dire plus d'une année après, le chapitre d'Evreux se décida à déléguer quatre de ses chanoines pour aller représenter au bailli de Gisors ces mêmes instructions royales du 21 juillet et du 21 août 1340, restées inexécutées. Malgré cette mise en demeure, la cause n'avança pas. Deux ans après, le 6 août 1343, le bailli de Gisors ordonne seulement à ses sergents Ricart du Hasay et Robert de Grencourt, de maintenir le chapitre d'Evreux dans la possession de ses droits et, d'une façon générale, de veiller à l'exécution des instructions royales. Puis pendant plus de six années il semble n'être plus question de rien, et la solution de l'interminable procès paraît être définitivement ajournée par suite de l'inertie du bailli de Gisors. C'est alors, en 1349, que se produit une tentative de compromis entre les parties. Jean de Vendôme, qui avait succédé au comte d'Aumale en qualité de seigneur de Quittebeuf, choisit pour arbitres Robert Le Biscault, doyen d'Evreux, et Guillaume de Duant, bailli d'Épernon. Mais cette tentative échoue et la procédure reprend ses droits. Le 21 janvier 1350, la cause est appelée aux assises de Breteuil, maintenue en l'état et renvoyée aux prochaines assises. Le 10 mars, des lettres royales autorisent Jean de Vendôme à ester par procureur. Le 16, ce dernier passe procuration et, un mois après, le chapitre désigne également son procureur. Le procès allait, semble-t-il, recom-

Digitized by Google

mencer avec plus d'activité que jamais et entrer dans une phase décisive. En effet la cause est appelée de nouveau aux assises de Breteuil, tenues par le lieutenant du bailli de Beaumont-le-Roger, le 18 juin 1350 ; mais elle est de nouveau maintenue en l'état et renvoyée aux assises suivantes. La procédure durait depuis vingt-neuf ans et rien ne faisait prévoir la fin de ces appels et de ces renvois successifs, lorsque les parties eurent pour la seconde fois l'heureuse idée de recourir à un arbitrage, définitif cette fois, moyen bien simple par lequel elles auraient eu tout avantage à commencer.

Les arbitres désignés d'un commun accord par les parties furent Guillaume Piquelier, pénitencier d'Evreux, et Guillaume de Duant, bailli d'Épernon, pour Jean de Vendôme. Ils rendirent leur sentence le 17 octobre 1350 et décidèrent que l'exploit de la justice qui avait été fait par les gens du comte d'Aumale sur le fief au Puillay — c'était, on se le rappelle, l'origine du procès, — avait été fait induement, contre la coutume et à tort, parce que ledit comte n'y avait fief ni domaine, ni pouvoir de justicier, « pourquoi, ajoute le dispositif de la sentence, nous ostons et adnullons du tout ladite justice au proffit des doyen et chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame d'Évreux ». Cette sentence fut affirmée le 8 janvier suivant en l'audience du bailli de Gisors séant à Vernon, lequel déclara les parties dégagées de l'instance poursuivie devant la justice royale.

Ainsi se termina au profit du chapitre cathédral d'Évreux ce procès mémorable, non tant pour l'intérêt de la cause en elle-même que par la qualité des parties et les incidents de la procédure. Il avait commencé sous Jean de Pontieu, comte d'Aumale, avait été continué sous Jean de Vendôme, dont la femme Jeanne de Pontieu avait apporté à son mari la seigneurie de Quittebeuf. Le roi de France, d'une part, et le roi de Navarre, comte d'Évreux, d'autre part, avaient pris fait et cause pour leurs vassaux. L'affaire avait mis en mouve-

Digitized by Google

ment les baillis de Gisors, de Beaumont-le-Roger et de Rouen, la juridiction des Requêtes de l'Hôtel du Roi et celle du Parlement; puis, après vingt-neuf ans de procédures, elle se termine sans bruit par un compromis passé entre les parties. Le simple exposé de ce procès, dont les pièces se retrouvent après cinq siècles, transcrites au complet dans nos archives, ne jette-t-il pas une vive lumière sur quelques-uns des inconvénients de l'organisation féodale et sur les vices des institutions judiciaires sous les premiers Valois ?

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE VICE-AMIRAL BARON DE LA RONCIÈRE-LE NOURY

Lue dans la Séance générale du 26 juin 1881

Par M. GEORGES L'HOPITAL, ancien Conseiller d'État,
ancien Président de la Société.

—

MESSIEURS,

L'amiral baron de La Roncière-Le Noury est mort le 14 mai 1881, il y a six semaines.

Depuis le triste jour qui a infligé cette grande perte à la patrie, au département de l'Eure, aux assemblées que sa présence et son concours honoraient, aux sociétés qu'il présidait, à la nôtre qu'il avait présidée et qu'il aimait toujours, le deuil général s'est affirmé sous toutes les formes et unanimement. L'envie, qui s'attache aux hommes supérieurs, la passion, qui poursuit les hommes publics, ont elles-mêmes désarmé ou fait trêve. La presse entière a reproduit les traits de l'Amiral, analysé sa vie, glorifié sa mémoire. Vous avez entendu à Evreux, ou vous avez tous lu les nobles et touchants adieux qui lui ont été adressés par deux amiraux, l'un, ancien ministre de la marine, l'autre, son ancien chef d'état-major; par notre concitoyen, le brave général de division Pellé, interprète si autorisé des sentiments de l'armée; par l'éminent sénateur, président du conseil général de l'Eure; par le vice-président de la Société de sauvetage des naufragés, lui-même habitant du département de l'Eure et

Digitized by Google

l'un de ses élus; par le représentant si distingué de la Société de géographie de France. Ceux d'entre vous, et ils étaient bien nombreux encore, qui ont poussé jusqu'au bout le douloureux pèlerinage de Cracouville, ont recueilli avec émotion les échos de la voix éloquente de M. Raoul Duval, retraçant les bienfaits de celui qu'ils venaient pleurer. Ce n'est pas tout : je sais que l'amitié prépare des notices destinées à fixer le souvenir de nos populations et de nos campagnes, ainsi que celui du personnel et de l'administration de la marine française. Pourquoi donc aujourd'hui, pourquoi dans cette réunion, un article nécrologique de plus?

C'est, Messieurs, que la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, fidèle d'ailleurs à ses traditions de cinquante ans, voulait consacrer un hommage spécial à cet illustre, entre ses illustres présidents. Pour cela, elle n'a pas trouvé suffisant de s'être fait représenter à Paris par l'un des membres de son bureau, le président de sa section d'agriculture. Elle a désiré marquer une trace plus directe de ses regrets. Et elle a convié pour les traduire un de ses anciens présidents, non pas, certes, le plus digne, mais celui que lui ont semblé désigner des liens d'amitié, sinon de parenté, aussi anciens que sa propre vie.

J'aurais refusé, Messieurs, s'il se fût agi de politique, ne l'ayant jamais aimée et ne la trouvant surtout point à sa place sur un cercueil. Mais notre Société n'en fait pas et n'en a jamais fait. J'ai donc accepté (pardonnez-le moi), parce qu'il s'agit, pour vous comme pour moi, d'une affaire de famille et de cœur.

L'amiral de La Roncière-Le Noury est bien nôtre en effet. C'est à nous qu'il appartient, sinon par les origines de sa famille paternelle, ou même par son père qui cependant a lui-même bien longtemps vécu et qui est mort dans l'Eure, au moins par son père adoptif, par sa mère, par toute sa famille maternelle, l'une des plus anciennes et des plus notables des environs d'Evreux.

Digitized by Google

Il est né un peu loin de nous, à Turin, en 1813. La France était partout, alors ! Le général de division, comte Clément de La Roncière, avait pour siège de son commandement militaire la ville royale, et habitait le palais des souverains. C'est sur les marches mêmes du grand escalier de ce palais que madame de La Roncière, surprise par les douleurs pendant une promenade en voiture, mit au monde son fils unique, Camille-Adalbert-Marie. Le général emprunta pour envelopper le nouveau-né la pelisse de l'un des cavaliers de son poste d'honneur, et emporta l'enfant serré dans le seul bras que l'ennemi lui eût laissé.

Voilà de l'histoire. — Voici maintenant la légende. Des contemporains (*nec erat cur fallere vellent*) ont ajouté que la comtesse de La Roncière avait trouvé dans son courage la présence d'esprit de s'écrier, en interpellant les soldats groupés sous le péristyle : « Mes amis, c'est un garçon. Ce sera un brave ! » Je ne garantis pas l'authenticité de cette prophétie maternelle, si justifiée qu'elle ait été par la suite. Mais elle n'est pas invraisemblable dans la bouche de la femme du général de La Roncière, de la sœur du général Le Noury et des deux colonels Alexandre et Amédée Le Noury, dont le premier devait bientôt mourir au champ d'honneur, pendant la campagne de France.

Adalbert de La Roncière était sorti depuis cinq ans de l'Ecole navale, où ses chefs et ses camarades avaient deviné l'aurore de son bel avenir ; il était enseigne de vaisseau, lorsqu'il devint, en 1836, Adalbert de La Roncière-Le Noury par l'adoption de son oncle maternel.

Je voudrais bien, Messieurs, faire revivre pour vous, et en peu de mots, la physionomie du général de division, baron Le Noury. Elle était très originale et répugnait à toute banalité. Aussi bien, avons-nous encore parmi nous des amis, des parents et des maîtres, qui l'ont bien connu, ayant eu l'honneur de l'accès auprès de lui, accès qui n'était pas toujours des plus faciles.

Digitized by Google

Ce soldat de la Révolution était un vieux gentilhomme, et très gentilhomme. Il n'aimait guère le monde, et surtout il n'aimait pas tout le monde. Il savait et il entendait réserver au petit nombre d'amis qu'il attirait et au nombre restreint encore des personnes qu'il appréciait en bon connaisseur et dont il faisait cas, la faveur d'un accueil cordial et presque caressant, et toutes les grâces de son esprit. Quant aux importuns, quant aux inutiles, il les écartait dédaigneusement à la manière d'Horace, son poète favori, ou s'ils s'imposaient à lui, il s'armait contre eux de son grand air, de son abord glacial et même de ses sarcasmes, jusqu'à les faire repentir d'avoir forcé l'abri qu'il se faisait des bosquets de son petit jardin, par delà les ornières de sa longue avenue. La brusquerie vis-à-vis des indifférents et des oisifs lui était aussi naturelle que la familiarité digne et bienveillante vis-à-vis des hommes laborieux, par exemple, de ses voisins, cultivateurs et ouvriers ruraux, qui le respectaient en l'aimant un peu, comme ils respectaient en l'aimant beaucoup, sa sœur et compagne inséparable, que les anciens appelaient encore quelquefois M^lle^ de Cracouville, mais que les pauvres et les enfants connaissaient si bien sous le simple nom de M^lle^ Henriette.

Le général Le Noury avait de magnifiques états de service, cela va sans dire. Mais on lui reconnaissait une autre valeur. Il était réputé savant dans le corps savant de l'artillerie. Ses connaissances techniques et sa grande capacité administrative étaient hautement appréciées par le comité d'artillerie qu'il a longtemps présidé. De plus, il avait gardé des écoles réservées à la noblesse, où il avait fait ses humanités avant 1789 avec son cousin et ami intime, M. du Meilet, notre ancien maire et député d'Evreux, l'amour des lettres et cette distinction comme cette facilité de l'esprit qui vont si souvent après elles. Aussi ses relations continuées avec le monde officiel, le monde militaire et le monde savant, l'appelaient encore quelquefois à Paris, dans un modeste entresol de la

Digitized by Google

rue de Luxembourg. Mais il leur mesurait le temps aussi court que possible. Il lui fallait sa solitude de Cracouville.

Cracouville était le troisième objet du culte de ses vieux jours. Ai-je besoin de le dire? Les deux premiers étaient d'abord la France, quel que fût son régime ou son drapeau, ensuite la gloire militaire des armées de l'Empire et de la République.

Nous devions, Messieurs, un souvenir au général Le Noury. Car c'est lui surtout qui a donné l'amiral de La Roncière-Le Noury au département de l'Eure. Faire de lui son fils unique et son seul héritier devant la loi, c'était sans doute rajeunir à propos le vieux nom de La Roncière. Mais c'était aussi fixer à jamais près de nous les intérêts, les affections et la vie terrestre du marin; c'était lui ouvrir dans l'avenir la perspective des honneurs civils, la députation, le sénat, le conseil général. C'était enfin préparer pour Cracouville, le Vieil-Evreux, les communes voisines et notre ville elle-même, toute une série de bon concours, d'assistance dévouée, de bienveillance spontanée, enfin, de charité chrétienne. Mais cela, le général n'a pu que le souhaiter, ou tout au plus, le pressentir : il était mort quand son fils adoptif s'est marié.

Vous le voyez, Messieurs, c'est surtout notre concitoyen que j'envisage avec vous. Vous ne me pardonneriez cependant pas si je faisais abstraction complète du marin, du militaire et de l'homme public.

L'Amiral comptait cinquante et un ans et demi de services sur terre et sur mer, non interrompus, et terminés par la mort seule, car il avait été maintenu, par décret du 19 octobre 1878, dans la première section du cadre en sa glorieuse qualité d'ancien commandant en chef d'un corps d'armée au siège de Paris. — Aspirant de deuxième classe en 1829, il n'a été promu vice-amiral qu'en 1868. Proclamons-le bien haut, à l'honneur de nos institutions militaires, pour arriver au premier grade, au grade le plus élevé, il a fallu plus de trente-huit ans à un homme qui depuis le commencement de

Digitized by Google

sa carrière avait eu pour lui le nom, les amitiés, les protections, le travail, le courage, les aptitudes les plus diverses et (pourquoi ne le dirais-je pas ?) la légitime ambition et la ferme volonté de parvenir; à un officier que la notoriété publique avait entouré de bonne heure et constamment, qui avait abordé de si près les hommes d'Etat, les princes, les souverains ! Dans la Légion d'honneur, c'est après plus de vingt-sept ans que le chevalier est devenu grand'croix. Proclamons aussi, mais cette fois à l'honneur de M. de La Roncière-Le Noury lui-même, que les promotions dont il a été l'objet sont venues souvent à la suite et comme couronnement de grands et éclatants services. Ainsi, le grade de capitaine de vaisseau, en 1855, après le bombardement de Sébastopol et après la bataille de l'Alma à laquelle il assista, ayant exploré dans son canot les embouchures du fleuve, et indiqué à Bosquet le gué par où passa sa division pour exécuter le célèbre mouvement tournant qui décida la victoire. Ainsi, en 1861, le grade de contre-amiral, après la station sur les côtes de Syrie, durant laquelle il avait, avant l'arrivée de notre corps expéditionnaire, affirmé si hautement le vieux protectorat de la France sur les chrétiens du Levant, et sauvé tant d'existences à l'ombre de notre drapeau et de la croix. Ainsi encore le grade de vice-amiral, en 1868, quand il venait d'accomplir avec une activité et une rapidité inespérées, l'œuvre difficile du rapatriement de notre corps expéditionnaire au Mexique.

Le collier de commandeur de la Légion d'honneur ne récompensait-il pas, en 1856, les fatigues et le succès du long et rude voyage d'exploration scientifique dans les mers du Nord, entrepris et mené à bonne fin sur la corvette *la Reine-Hortense*, presque constamment au milieu des glaces et des dangers d'une navigation mal connue jusque là ?

La plaque de grand-officier n'est-elle pas venue, en 1866, après ces manœuvres nouvelles, savantes et toujours heureuses, de la division de Cherbourg, par lesquelles l'amiral

Digitized by Google

de La Roncière venait d'assurer à son escadre le surnom légendaire de « *l'Escadre des Roches* » ?

Quant à sa grand'croix, du 8 décembre 1870, reçue devant l'ennemi, aux acclamations de l'armée de Paris, pourquoi faut-il qu'elle rappelle tant de deuil avec tant de gloire ?

Avoir servi son pays et l'humanité sous toutes les latitudes, si loin et si longtemps, avoir attaché son nom à celui de tant de pays et de tant d'événements militaires qui ont intéressé la France pendant un demi-siècle, c'est assurément une belle vie, Messieurs ! La Providence a cependant refusé à l'Amiral, après les lui avoir montrées du doigt, plusieurs grandes occasions de luttes ou de succès maritimes ; le traité de Villafranca lui a défendu l'entrée à Venise avec les canonnières qu'il dirigeait dans l'Adriatique. En 1870, les prodromes extérieurs et intérieurs de nos malheurs l'ont empêché de prendre le commandement pour lequel il était désigné, de cette flotte dont l'action dans la mer Baltique aurait pu changer nos destinées.

Il lui a été donné du moins, comme aux marins retenus sur le sol français, de défendre la patrie au cœur même de son territoire, à Paris. C'est sans doute par les souvenirs du siège de Paris que l'amiral de La Roncière-Le Noury vivra surtout dans l'histoire. Lui-même les a consignés dans son ouvrage *La Marine au siège de Paris*—écrit d'un style rapide, solide, précis, avec toute la netteté de l'homme de guerre, et la modeste simplicité du chef dont la seule pensée est d'élever un monument durable à l'honneur de ses anciens soldats. On y lira donc les glorieux procès-verbaux des combats d'Epinay et du Bourget, et des luttes du fort de Montrouge. On y trouvera la trace et les résultats de cette combinaison si belle et si heureuse, comme si naturelle et si personnelle à l'Amiral, qui a consisté à faire de chacun des forts détachés compris dans son commandement, comme autant de vaisseaux d'une escadre, soumis à la discipline et au dur régime de la guerre maritime. Mais ce que l'Amiral n'a pas dit, c'est qu'il a

Digitized by Google

donné à ses hommes le magnifique exemple qu'ils donnaient eux-mêmes aux autres défenseurs de Paris, exemple de bravoure à toute épreuve, d'abnégation, de vigilance et d'obéissance. C'est qu'il était partout, à pied ou à cheval, inspectant, visitant sans relâche, marchant le premier au feu devant l'ennemi, et déployant cette autorité dans le commandement qui a été, avec le don de se faire aimer, l'une de ses plus grandes forces et de ses plus rares qualités.

Mais rien ne fait mieux connaître la hauteur d'âme du commandant en chef du corps d'armée de Saint-Denis, rien ne lui a plus mérité l'admiration et la gratitude de sa division de marins, que sa belle lettre au général Vinoy, à l'heure douloureuse de la capitulation. Vous me saurez gré de la rappeler à votre mémoire :

« Mon général,

« D'après les termes reproduits ce matin au *Journal officiel*, « les forts de Paris doivent être occupés par l'armée alle- « mande. J'ignore la forme qui doit présider à notre évacua- « tion. Mais permettez-moi d'insister auprès de vous pour « que les plus grands adoucissements soient apportés aux « sentiments si douloureux qu'éprouvent nos marins. Puis- « que la cruelle nécessité leur en fait un devoir, ils sauront « se résigner. Ils abandonneront, en courbant tristement la « tête, des remparts qu'ils défendaient au nom de la patrie, « et où bien des leurs sont tombés bravement. Mais si les « lois de la guerre ne s'y opposent pas absolument, permet- « tez qu'ils se retirent avant l'arrivée du vainqueur.

« Je connais les sentiments de nos hommes. Plusieurs offi- « ciers sont venus me les exprimer en leur nom. Il n'a pas « dépendu d'eux que leurs forts restassent inviolés. Faites « qu'ils ne voient pas l'affreuse réalité, et veuillez ordonner « que les forts soient rendus par les autorités qui nous y ont « reçus à notre arrivée, c'est-à-dire le commandant de place, « les agents du génie et de l'artillerie.

Digitized by Google

« Votre cœur de soldat a déjà compris les sentiments que « j'ai le devoir de vous exprimer. Je n'insisterai pas ; mais « jusqu'au dernier moment je compterai sur une solution qui « constituera pour nos braves marins la dernière récom- « pense qu'ils ambitionnent.

« Je suis, etc.

« Signé : DE LA RONCIÈRE-LE NOURY. »

L'Amiral avait bien fait de compter sur le cœur d'un soldat comme Vinoy. Les forts ne furent remis par les marins français qu'aux soldats français !

Depuis 1871, le dernier commandement en chef que l'Amiral ait exercé est celui de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée en 1875. Comme autrefois dans l'escadre cuirassée de la Manche, son pavillon flottait sur le *Magenta*, ce beau vaisseau amiral qui a brûlé depuis, et qu'il a pleuré. A Evreux, mieux qu'ailleurs, on sait quelles circonstances étrangères à la marine ont mis fin à ce commandement. Ce n'est plus à bord que le plus éminent peut-être des manœuvriers de la flotte devait continuer à la marine les concours de son expérience et de son dévouement.

Il le reporta avec une activité incessante et une sollicitude infatigable sur la Société de sauvetage des naufragés et sur la Société de géographie de France. La première, qui est pour ainsi dire son œuvre (une grande et belle œuvre), lui doit son organisation presque tout entière. La seconde s'est développée sous sa présidence. C'est sur son initiative, et c'est surtout grâce à ses démarches et à son influence auprès de la ville de Paris, qu'elle a pu se faire au boulevard Saint-Germain, dans l'hôtel bâti pour elle, une installation digne d'elle. Elle lui reconnaît le mérite et l'honneur d'avoir, en 1875, bien peu d'années après nos désastres, réuni à Paris le Congrès international des sciences géographiques qui la faisait elle-même, en ce jour-là, le centre des savants de l'Europe. Elle a eu l'une de ses dernières pensées, l'un de ses derniers

Digitized by Google

regrets. A son lit de mort, Messieurs, nous osions à peine lui annoncer le massacre du colonel Flatters auquel, avant son départ, il avait prodigué avec insistance tant de conseils, hélas ! inutiles, d'une prudence trop nécessaire. Et il a vivement ressenti cette suprême douleur. Les sauveteurs, leur dévouement, leurs dangers et leurs bienfaits, les travaux et les découvertes de la science géographique, le Yacht-Club et ses régates, tout cela, pour notre cher Amiral, c'était encore la mer, les marins, la patrie !

Mais M. de La Roncière, militaire avant tout, avait aussi l'étoffe d'un négociateur et d'un diplomate. Il connaissait les choses ; il connaissait aussi les hommes. Sans doute, il avait, et même il a toujours gardé sur leur compte, sur leur foi et leur dévouement, ce degré de confiance et d'illusion sans lequel personne n'entreprendrait rien et ne pourrait rien réussir ; mais son esprit à la fois droit et fin savait se défier d'eux en leur inspirant confiance. Il était sûr et secret. On avait apprécié déjà, dès sa jeunesse, ces précieuses aptitudes pendant ses deux missions de 1845 et 1847, qu'il avait remplies en Angleterre à un point de vue d'études et d'observations dirigées surtout vers les questions de la marine. On les utilisa dans un ordre d'idées qui touchait davantage aux intérêts généraux du pays, durant son séjour de deux ans (1847 à 1849), dans les eaux de Constantinople. Il était mûr, lorsque dans l'hiver de 1858 à 1859, le gouvernement impérial l'envoya deux fois en Russie, à la veille de la guerre d'Italie, pour traiter des grandes affaires internationales. Rattachons également aux souvenirs de cette époque la part qu'il prit à la conclusion du mariage fait pour cimenter l'alliance de la France et de l'Italie, celui du prince Napoléon, son ancien compagnon d'études et de navigation dans les mers polaires, avec la noble princesse qui, à la suite de dix années de séjour et de bienfaits dans notre pays, garde la respectueuse admiration des Français, comme ses compatriotes conservent leur respectueuse gratitude à la mé-

Digitized by Google

moire de son aïeule et homonyme, Madame Clotilde de France.

Enfin, Messieurs, les populations françaises, pour qui la pêche à Terre-Neuve est d'une importance majeure, n'oublient pas comment dans les difficultés avec l'Angleterre, leurs intérêts, qui sont ceux de notre commerce, ont été débattus, défendus et sauvegardés par l'amiral de La Roncière-Le Noury.

Il a eu souvent aussi à faire preuve d'une grande capacité administrative, et il a exercé une influence considérable et durable sur l'administration de notre marine. Je n'aurais aucune compétence pour apprécier ses travaux comme membre du conseil des travaux de la marine, comme membre adjoint, membre titulaire et deux fois président du conseil d'amirauté, encore moins pour le suivre au Bureau des longitudes. Mais je dois le signaler comme rapporteur de la commission qui a été chargée en 1849 de reviser l'ordonnance de 1827 sur le service à la mer, et principal auteur du règlement dont le décret du 15 août 1851 a fait la loi nouvelle de ce service.

Tel fut le premier mandat important que l'Amiral reçut au ministère de la marine, de M. le marquis de Chasseloup-Laubat, dont il fut plus tard le chef d'état-major. Le marquis de Chasseloup-Laubat a été, Messieurs, l'un de ces hommes éminents qui, sans être marins, ont laissé au département de la marine les plus grands et les plus ineffaçables souvenirs, comme autrefois le baron Portal, et plus récemment M. Ducos. Longtemps conseiller d'État, plus anciennement maître des requêtes chargé du ministère public au contentieux, il avait la science de l'administration comme il en avait l'instinct. Député d'un arrondissement maritime, son pays natal, il avait acquis et il possédait innées l'intuition et la connaissance spéciale des intérêts qui lui étaient confiés. Mais son expérience des hommes lui conseilla de se doubler d'un marin au ministère de la marine. Il choisit l'Amiral qui, depuis 1861

Digitized by Google

jusqu'à 1865, a été chargé de la première direction, c'est-à-dire du cabinet du ministre et des mouvements de la flotte. — Il avait su choisir.

Messieurs, la vie parlementaire de l'amiral baron de La Roncière-Le Noury est bien connue du département de l'Eure, qui, lui aussi, l'a choisi. Nous l'avons nommé deux fois, d'abord en 1871, à l'Assemblée nationale, ensuite au Sénat. Après le siège de Paris son nom s'imposait avec tant de puissance à notre patriotisme, que personne, ni parmi ses électeurs, ni parmi ses collègues, ne s'étonna qu'il sortît le premier de l'acclamation populaire.

Dans les assemblées législatives comme partout, il a tenu un haut rang. Non pas qu'il ait abordé souvent la tribune. Il se reconnaissait le droit de n'être point orateur. Mais sa réputation et la confiance de ses collègues le désignaient comme membre ou président des commissions importantes, où se fait souvent le travail le plus utile, celui dont on parle le moins et dont la nation profite le plus. Son cœur a saigné, sans doute, durant les pénibles conférences où l'ennemi marchandait à la commission des quinze les dures conditions d'une paix indispensable, et pendant les délibérations bien tristes aussi, de cette autre commission des quinze assistant le gouvernement légal quand l'insurrection occupait Paris. Car, le seul moyen de ne pas se laisser abattre par de pareilles émotions, c'était de se dire comme l'Amiral a eu plus tard le courage de le dire au pied du monument funèbre de la Maison-Brûlée : « Il faut savoir être vaincu. Savoir être vaincu, c'est savoir se préparer à vaincre ». Mais c'était pour préparer la France à vaincre, que l'Amiral aimait à diriger, comme président, les discussions de la grande commission de la marine à Bordeaux, et de la section de guerre et marine dans la commission du budget de 1875, comme vice-président, celles de la commission de l'armée.

Il n'aimait pas moins à mettre son nom, son influence, son activité, au service de son département. Une occasion s'en

Digitized by Google

offrit, critique et solennelle à la fois, au moment même de l'armistice qui permettait l'élection et la réunion de l'Assemblée nationale. Le conseil général de l'Eure, dont les membres n'avaient point hésité d'ailleurs à engager leur fortune et leur crédit personnel, et le conseil municipal d'Evreux, envoyèrent à Versailles une délégation pour demander aux vainqueurs une réduction de l'énorme contribution de guerre imposée au département. L'Amiral était là, et les Allemands (rendons-leur cette justice) considéraient et respectaient les Français qu'ils avaient trouvés en face d'eux sur les champs de bataille. Il se joignit à ses collègues, les introduisit, les appuya chaleureusement, et le succès, un triste, mais précieux succès, s'en suivit. J'en prends à témoin les survivants de cette députation courageuse et dévouée. Il en est encore, Dieu merci! qui m'écoutent ou qui me liront.

Le temps me presse et j'abuserais de votre bienveillante attention que j'ai déjà trop fatiguée peut-être, si j'insistais sur la grande situation au conseil général de celui de ses illustres vice-présidents qui y a représenté avec éclat le canton sud d'Evreux pendant vingt-cinq ans. Hommage ne lui a-t-il pas été rendu par la voix la plus autorisée, celle de M. Pouyer-Quertier, sénateur de la Seine-Inférieure, mais président du conseil général de l'Eure, qui l'a vu à l'œuvre si longtemps et qui, après avoir, en 1878, regretté vivement sa collaboration, pleurait naguère avec tant d'émotion le collaborateur. Je passe, Messieurs! Si à Evreux ou ailleurs, la France ou le corps électoral n'ont pas toujours su ou voulu continuer de demander à l'amiral de La Roncière tout ce dont il était capable pour le salut, pour l'honneur et pour les intérêts communs, c'est comme Français et comme Ebroïciens qu'il nous faut le déplorer. Quant à lui-même, je le jure, il est toujours resté le même pour tous, et n'a jamais fait défaut à ceux-mêmes qui ont pu changer pour lui.

Paulo minora canamus. Nous sommes à la Société d'agriculture. Il ne faut pas l'oublier elle-même.

Digitized by Google

Elle aussi a élu l'amiral de La Roncière-Le Noury comme l'un de ses membres en 1846, il y a trente-cinq ans, comme président deux fois, en 1862 et en 1870.

A votre tête, ou dans vos rangs, il a toujours été, comme partout, infatigable. En 1862, à votre séance publique et au concours départemental de Bernay, il accourait du ministère pour nous apporter les excellents conseils de la vie pratique et de bon sens élevé qui faisaient le fond de tous ses discours. Au printemps de 1870, il trouvait le temps de préparer et de nous faire, dans cet amphithéâtre, sa conférence si intéressante sur les modernes engins employés par la marine, puis de présider, pour l'étude de différentes questions agricoles, notamment des réformes à apporter dans les programmes des concours régionaux, une réunion de l'Association normande à laquelle vous offriez l'hospitalité. Enfin, le 18 juillet 1870, il s'arrachait encore aux préoccupations si graves du moment pour encourager par sa présence le concours de moissonneuses, organisé à Guichainville sous vos auspices. Vous l'avez vu de même à nombre d'autres réunions agricoles, aux concours départementaux de Beaumont-le-Roger en 1872, d'Amfreville-la-Campagne en 1873, d'Ecos en 1876. J'en oublie sans doute; il n'en oubliait pas.

Il est pourtant un grand service public pour lequel il s'est prodigué davantage encore peut-être, celui de l'Instruction publique. Délégué cantonal pour l'instruction primaire dans le canton sud d'Evreux pendant vingt-six ans, de 1852 à 1878, il assistait régulièrement aux séances de la délégation et il se plaisait à visiter les écoles. Il recherchait comme un honneur et il acceptait comme un devoir la présidence des distributions de prix aux élèves, non seulement de notre lycée et de l'école communale d'Evreux, mais à ceux des écoles plus éloignées, dans des localités de moindre importance. Et peu de distinctions dans sa carrière l'ont rendu aussi heureux que son élévation en 1875, au rang d'officier de l'instruction publique.

Digitized by Google

L'Amiral, Messieurs, était grand'croix ou grand-officier du plus grand nombre des ordres de l'Europe. Il n'en couvrait jamais son uniforme et ne se parait guères qu'à la française. Mais sur sa poitrine, à côté de son grand cordon de la Légion d'honneur, à côté des médailles de Crimée, d'Italie et du Mexique, à la place qu'il regrettait de ne point voir occupée par la médaille militaire, rarement donnée aux officiers généraux, qui cependant aurait pu appartenir au commandant en chef d'un corps d'armée au siège de Paris, figuraient toujours le ruban violet et les palmes d'or, insignes de l'Instruction publique.

Ce n'était pas seulement, en effet, par son exactitude qu'il avait mérité cette récompense, c'était aussi par le caractère, si je puis parler ainsi, de son enseignement. Il était bien de son siècle et de son pays, assurément. Car ce qu'il voulait, ce qu'il attendait de l'enfant et du jeune homme, c'était son succès par ses propres efforts, par la valeur que lui-même se serait donnée, par son courage, par sa ferme volonté. C'est en ce sens qu'il entendait (je cite ses paroles) « maintenir comme base de l'instruction et affermir chez les jeunes gens, l'obéissance et le respect de son semblable, qui seuls forment à l'art de commander lorsque, par le travail, on devient plus tard chef à son tour ». C'est dans ce but qu'il recommandait aux enfants la morale d'abord, l'habitude du travail ensuite, enfin, surtout et toujours, l'obéissance (je cite encore) « sans laquelle il n'y a ni société, ni famille possible » et l'esprit de discipline. « Après quoi, leur disait-il, choisissez votre carrière, soyez vous mêmes, mais surtout, soyez soldats ».

Toutefois, Messieurs (et je ne dirai pas que je l'avoue, je dirai que je le proclame!), la morale dont il s'agit n'était pas (je cite toujours) « n'était pas celle que l'on a baptisée du nom pompeux de morale indépendante, mais celle qui a pour base la religion, celle qui enseigne à faire le bien malgré l'intérêt personnel, qui commande le dévouement à son prochain, le renoncement, la pratique de la vertu, de la vertu,

Digitized by Google

bien autrement nécessaire sous un gouvernement républicain que sous tout autre gouvernement ».

La religion, en effet, Messieurs, n'a jamais cessé d'être au fond du cœur de M. de La Roncière. Il n'affichait pas ses sentiments religieux, n'ayant d'ailleurs rien de clérical dans l'esprit, dans les manières, dans les habitudes. Mais il ne les cachait pas, il les exprimait dans l'intimité, et ne craignait jamais de les manifester en public. Combien de fois, par exemple, n'a-t-il pas dit à quelqu'un de nous que de toutes les œuvres de Dieu ou des hommes qu'il avait pu admirer dans les contrées les plus diverses et les plus lointaines, aucune n'avait frappé ses yeux et touché son âme comme le Mont-Saint-Michel, en Normandie, Saint-Michel en péril de la mer; Saint-Michel, la merveille d'architecture militaire et chrétienne, dont les créneaux, les arceaux et les aiguilles semblent toucher de près au ciel et dominent de haut la terre et l'océan ; Saint-Michel, l'île inviolée dont les Anglais n'ont jamais pu entamer la virginité nationale!

Ne nous étonnons donc pas qu'à Damville, il ait pu, sans respect humain, engager les instituteurs laïques à inculquer dans le cœur des enfants le beau verset de l'Écriture : *Initium sapientiæ timor Domini*, et qu'à Evreux, en face de ses concitoyens, il ait rendu aux instituteurs de la doctrine chrétienne ce magnifique hommage : « Je vous ai rencontrés, mes frères, sur bien des points du globe. ***Partout vous faites honneur au nom français.*** Partout vous inculquez aux populations le respect de la religion, le respect de la France. L'un et l'autre sont liés. » Jamais, en effet, l'Amiral (comme il l'a dit ailleurs) n'a séparé la religion et la patrie.

La vieille foi du marin ne pouvait donc point faire défaut aux approches de la mort. Le malade ayant gardé jusqu'à la fin l'intégrité et la pleine liberté de son intelligence avec toute l'énergie de sa volonté, a marqué lui-même son heure pour appeler le modeste et saint prêtre qu'il chargea de le préparer au grand voyage d'où l'on ne revient pas.

Digitized by Google

Une esquisse sur le baron de La Roncière-Le Noury serait trop incomplète si elle oubliait sa générosité, son hospitalité, sa bienveillance et l'empressement avec lequel il se prodiguait pour rendre service. Je ne parle pas de sa libéralité toujours acquise aux souscriptions publiques et aux établissements utiles, à notre musée, par exemple, qui dès sa fondation et plusieurs fois depuis, a reçu de lui des souvenirs d'outre-mer, intéressants pour la science et précieux parce qu'ils nous rappelleront qu'Evreux était toujours présent à sa pensée. Mais, vous le savez, il était toujours à la disposition de tous pour le bien de chacun; quelles que fussent ses occupations ou préoccupations, jamais il n'écartait personne. Et si quelqu'un des siens l'avait préservé d'une sollicitation, il en éprouvait une véritable contrariété, et allait chercher le solliciteur qu'on avait éloigné de lui. Il se tenait pour l'obligé de qui recourait à son obligeance. Aussi, que de situations n'a-t-il pas faites, maintenues ou rétablies? Combien n'a-t-il pas fait réussir de demandes auxquelles le demandeur lui-même ne croyait aucune chance de succès? On le sent bien maintenant dans tous les établissements de la marine, dans le réseau des chemins de fer de l'Ouest, dont il était administrateur, dans nos villes et dans nos villages, et l'on se dit : « Il n'est plus là! »

Ce ne sont point, du reste, les individus seuls, c'est le pays tout entier qui est atteint par la disparition d'un tel homme. Lorsque la mort le lui enlève, tout le monde s'incline sous le coup, sans distinction de partis, d'opinions, de sentiments. A la place Vendôme, pendant la longue agonie de l'Amiral, les républicains et les hauts fonctionnaires de la République ont pu se rencontrer avec les princes, comme les hommes indifférents ou hostiles à la religion avec les princes de l'Église. Le Président de la République faisait inscrire sa maison et envoyait de l'Elysée pour prendre des nouvelles, comme l'Impératrice du fond de son douloureux exil et comme les ambassadeurs au nom de leurs souverains.

Digitized by Google

Après sa mort, le Sénat accueillait par un assentiment unanime les paroles de son président proclamant que « l'amiral « de La Roncière-Le Noury avait été toujours *un bon serviteur* « *et parfois un grand défenseur de la Patrie* ».

A Paris, aux obsèques où sont venus les députés de l'Eure, le représentant officiel du Président de la République occupait dans l'église la place d'honneur réservée au chef de l'Etat, pendant que le prince Napoléon, son ami de tous les temps, et ses deux fils, le prince Victor et le prince Louis que l'Amiral avait vus naître, faisaient à sa famille l'honneur de se placer avec elle. Enfin, à Evreux, où la cérémonie des funérailles n'avait cependant plus le même caractère officiel, les officiers, les soldats de notre garnison ont apporté l'hommage de leur présence individuelle. L'administration départementale elle-même figurait en corps à côté de l'homme éminent qui est en ce moment notre seul sénateur, à côté du président et des membres du conseil général, à la tête de cette foule innombrable venue de la ville et de la campagne, qui, par son silence et son attitude respectueuse, témoignait un deuil général. Qu'ils soient remerciés et du fond du cœur, tous ceux qui ont su s'honorer eux-même en honorant notre cher et illlustre concitoyen !

Maintenant, Messieurs, *Pro Patriâ adhuc alterum !* Vous connaissez la devise des La Roncière. Peut-être n'en connaissez-vous pas tous l'origine. Elle vient du champ de bataille d'Eckmül. Le général de La Roncière, grièvement blessé dans une charge de cavalerie, puis amputé d'un bras, mais fait général de division et comte après la victoire, fit dire fièrement à ses armes parlantes : « Il me reste encore un bras au « service de la Patrie ! » La Patrie à présent vient de faire une grande perte. Puisse-t-elle, sans l'oublier jamais, la réparer bien vite ! Puisse le département de l'Eure lui-même donner à l'Amiral, non pas un seul, mais bon nombre d'émules dans la voie qu'il lui montrait lorsqu'il encourageait nos enfants à prendre le goût et à apprendre le métier des armes ! Puisse

Digitized by Google

son exemple en tout ce qu'il a fait au service de la Patrie être suivi par la génération nouvelle ! C'est elle qui doit répondre au cri : « *Pro Patriâ adhuc alterum !* » (Encore un pour la Patrie!) par le cri : Tous et toujours pour la Patrie! *Pro Patriâ semper omnes !*

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

BRÉANT, SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR M. MALBRANCHE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ (SECTION DE BERNAY)

PREMIÈRE PARTIE

MESSIEURS,

Le 9 avril 1766, l'Académie de Rouen admettait au nombre de ses membres, en qualité d'associé adjoint, l'un de nos compatriotes, et quelques mois plus tard, le 18 février 1767, elle le recevait comme associé titulaire dans la classe des Belles-Lettres. L'hommage que rendait ainsi au talent de ce littérateur l'Académie de Rouen était assurément mérité, car c'était de ce même littérateur que Voltaire, écrivant à son ami le marquis de Cideville, disait : « Vous avez à votre Académie un confrère qui fait des vers pas plus longs que le petit doigt, mais quels vers! qu'ils sont charmants et bien faits! (1) » Or, Messieurs, ce poète dont les vers étaient ainsi appréciés par Voltaire, n'était autre que Jacques-Philippe Bréant, sur la vie et les œuvres duquel vous m'avez chargé de vous faire un rapport.

Bréant naquit à Bernay le 17 novembre 1710, et non le 10, comme l'indique par erreur l'auteur du *Manuel du Bibliographe normand*, qui s'en était rapporté sans doute à l'éloge prononcé devant l'Académie de Rouen, dans lequel cette

(1) Lettre de M. Lemesle, du Havre, à Haillet de Couronne, secrétaire de l'Académie de Rouen, du 17 mai 1772.

Digitized by Google

erreur se rencontre ; mais l'acte de baptême de notre auteur, inscrit sur les registres de la catholicité de Notre-Dame de la Couture, ne peut laisser aucun doute sur ce point.

Son père était conseiller du roi, receveur des gabelles à Bernay, charge qui semble avoir été héréditaire dans la famille, car nous la voyons passer de père en fils dans trois générations successives, notre auteur ayant succédé à son père et lui-même ayant transmis cette charge à l'un de ses fils.

Bréant fit ses études à Rouen, au collège des Jésuites, où il se distingua par de brillants succès. Dès cette époque il révéla son goût pour la poésie par une traduction en vers latins des odes d'Anacréon, dont il sut, malgré la difficulté du rythme, conserver la mesure avec une rigoureuse exactitude.

Les Jésuites étaient alors considérés comme l'un des corps enseignants où le niveau des études avait atteint le degré le plus élevé, et cette réputation attirait dans leurs établissements tout ce qu'il y avait de distingué dans la noblesse de robe ou d'épée, comme dans la haute bourgeoisie, où l'on recherchait pour la jeunesse un enseignement tout à la fois moral, religieux, scientifique et littéraire.

Ce fut là que Bréant se rencontra et se lia d'amitié avec Linant, son émule et son compatriote, car Linant appartenait aussi à la Normandie (1). Entraînés l'un et l'autre par un penchant naturel vers la littérature, condisciples dans leurs études, rapprochés par l'âge et la similitude de goûts et d'idées, ils ne tardèrent pas à s'unir étroitement, et, se prêtant un mutuel concours, ils firent ensemble une petite pièce intitulée *le Quadrille*, qui fut jouée avec succès sur le théâtre de Rouen ; mais Linant, qui avait du goût, de l'esprit, de l'imagination, qui remporta successivement trois couronnes académiques, aimait peu le travail ; naturellement enclin à la

(1) Linant était né à Louviers en 1708.

Digitized by Google

paresse, il préférait le repos à l'étude. Voltaire, à qui Cideville l'avait recommandé, en était peu satisfait. « *J'ai bien peur*, disait-il, *qu'il n'ait la vertu aimable de la paresse ;* » et, plus tard, écrivant à Cideville : « Je ne suis pas trop content de Linant ; il ne travaille point, il ne fait rien, il se couche à sept heures du soir pour se lever à midi... (1) » Linant s'inquiétait peu des reproches de Voltaire, qu'il aimait cependant et qu'il appelait son père et son maître. Il écrivait un jour à Bréant, au moment de quitter Canteleu pour retourner près de Voltaire qui le rappelait : « Si je n'avais pas dessein de m'en retourner bien vite auprès de lui, mon très-cher ami, j'aurais été voir Bernay, mais cela n'est pas possible. Ta mère te retient et mon père m'appelle (2). »

Voltaire, Cideville, Bréant, cherchaient à sauver Linant, qui était sans fortune, des conséquences de sa paresse. Pendant un court séjour que celui-ci avait fait près de lui à sa terre de Joigny, Cideville, qui l'avait sermonné d'importance, écrivait à Bréant après son départ :

« Linant est parti, et à ce qu'il me semble bien converti. Soutenez-le de votre côté, comme je compte faire du mien... (3) ».

Mais tout fut inutile ; à peu de temps de là, Cideville recevait de Voltaire ces quelques mots sur Linant :

« Le pauvre homme passe sa vie à dormir, et, qui pis est : *non somniat in Parnasso*, il ne cultive en lui d'autre talent que celui de la paresse. Son corps et son âme sacrifient à l'indolence, c'est là sa vocation... (4). »

Voltaire avait une toute autre opinion de Bréant, que lui avait recommandé Cideville. Après avoir terminé ses études au collège de Rouen, Bréant était allé à Paris étudier le

(1) Lettre de Voltaire à Cideville, du 6 novembre 1733.

(2) Lettre de Linant à Bréant, sans date.

(3) Lettre de Cideville à Bréant, du 1er juillet 1735.

(4) Lettre de Voltaire à Cideville, du 20 septembre 1735.

Digitized by Google

droit. Il s'était présenté et avait plu à Voltaire, qui écrivait à Cideville quelques jours après : « J'ai vu votre petit Brehant; il est charmant, il est digne de votre amitié, et de petits vers qu'il m'a montrés sont dignes de vous..... (1) ». Or, Voltaire faisait grand cas des vers de Cideville qu'il avait pu apprécier, non seulement dans sa correspondance qui en était souvent ornée, mais surtout pendant son séjour à Rouen lorsqu'il y fit imprimer clandestinement son *Histoire de Charles XII*.

Cideville avait été fort satisfait de l'accueil fait par Voltaire à son protégé; il s'empressa de manifester à son jeune ami le plaisir qu'il en éprouvait. « C'est de M. de Voltaire, Monsieur, que j'ai appris que vous étiez à Paris. Il m'a paru extrêmement content de vous connaître. Je lui avais parlé de vous en lui détaillant nos richesses et les ressources que nous avons en province.

J'avois assés prôné d'avance
Vostre cœur et vostre air charmant,
Et ce don de vostre naissance,
Ce tour qui fait heureusement
Réduire en vers ce que l'on pense;
Mais vos vers et vostre présence
En ont plus dit assurément,
Et près l'Apollon de la France
Honorent mon discernement (2) ».

Nous avons dit que Bréant était à Paris pour y faire ses études de droit, et Cideville, qui aimait mieux les vers que le droit, tout conseiller qu'il était au Parlement de Normandie, l'aurait volontiers fait abandonner les cours pour se livrer sans partage au culte des Muses. « Adieu, lui disait-il en terminant sa lettre, aimez-moi, écrivez-moi et regardez les cours comme des balivernes, faites de jolis vers et m'en faites part. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur. »

(1) Lettre de Voltaire à Cideville, du 29 avril 1735. (Correspondance générale.)

(2) Lettre de Cideville à Bréant, du 1er juin 1735.

Digitized by Google

Bréant, avec raison, ne suivit point les avis de Cideville; il fit encore de jolis vers, mais tout en continuant de suivre les cours de la Faculté.

Atteint vers cette époque d'une maladie d'estomac longue et douloureuse, il tomba dans un état de tristesse, de langueur et d'ennui qu'il décrit dans l'une de ses pièces :

..... Tout m'ennuie et me chagrine,
En vain je voudrais fuir l'ennui qui m'assassine,
Je respire partout son funeste poison.
. . . . . .

Le mal s'aggravant malgré les soins dont il était entouré, il fut pris d'un profond découragement et perdit un moment tout espoir de guérison :

Tout dépérit; le corps, l'esprit et la raison.
C'est ainsi qu'une fleur nouvellement éclose
Qui d'une dent perfide a reçu le poison
Sèche malgré les soins de la main qui l'arrose.
. . . . . .

Mais il était à l'âge où la nature a des ressources infinies pour vaincre le mal. Après un mois de souffrances pendant lequel il n'abandonna point le culte des Muses, il revint peu à peu à la santé; et, reprenant sa gaieté avec l'espoir de vivre, il composa la petite pièce suivante, jeu de mots et d'esprit qui contient la recette de son traitement :

A mon estomac délicat
Je ne permets pour nourriture
Que du riz et du chocolat
Que j'arrose de belle eau pure.
Ainsi depuis un mois je vis
D'eau, de chocolat et de riz,
Et si mon mal d'estomac dure,
Je vivrai jusques au tombeau
De riz, de chocolat et d'eau.

Ses études de droit étaient sur le point d'être terminées et bientôt il allait retourner en province; Cideville, qui avait

Digitized by Google

entretenu avec lui une correspondance suivie, aurait bien voulu, en le fixant près de lui, resserrer des relations auxquelles il trouvait un charme tout particulier. Son plus vif désir eût été de voir Bréant revenir à Rouen, où ils auraient formé une petite assemblée littéraire dont la poésie aurait fait tous les frais; c'était ce qu'il lui écrivait au mois de juillet 1735 :

« Ne finissez-vous pas votre droit cette année? Si cela est, vous devriez bien songer à vous faire donner quelque charge à Rouen pour estre avec nous et pour ne plus vous ennuyer à Bernay. Nous vous attendons avec impatience. Il y a longtemps que j'ai un projet d'amusement et d'étude, mais il nous faut un tiers, parce que je n'ay point cru qu'une petite assemblée littéraire pût estre de moindre nombre que de trois : vous, mon cher amy, M. Formont et moi pourrions nous perfectionner tout en nous jouant. Amassés toujours des matériaux comme nous le faisons de nostre costé pour la construction de ce petit temple consacré aux Muses. Je ne sais pas trop si, avec deux paresseux comme vous, le service seroit bien exactement fait, mais le peu d'encens que vous brusleriez seroit bien pur et bien exquis, et on dit que les courtes prières pénètrent dans les Cieux. Indépendamment de nos petits ouvrages courants, il y aurait toujours quelque besongne de plus longue haleine sur le métier. Ne voilà-t-il pas que vous travaillés au poëme de *Daphnis et Chloé*, nostre cher Formont met la dernière main à la traduction du 4e livre de l'*Enéide*, et je vais achever un ballet. Adieu, venés, demeurés avec nous, et nous nous amuserons. Venés et nous rimerons. Nous avons encore de petits poëtes qui n'attendent que le moment d'éclore, car cette terre-ci est poétique. Conservés vous, divertissés vous, aimés moi et m'écrivés... (1) »

Si Bréant n'eût consulté que son goût et ses propres senti-

(1) Lettre de Cideville à Bréant, du 18 juillet 1735.

Digitized by Google

ments, il se fût probablement rendu à cet appel de l'amitié, mais il savait que son père le destinait depuis longtemps à lui succéder dans son office des Gabelles, et il se résigna à revenir à Bernay, dût-il s'y ennuyer comme le supposait Cideville.

Ses relations avec Linant s'étaient continuées même après son retour à Bernay; mais celui-ci ne prenait de la vie que ce qu'elle avait d'agréable; il était de l'opinion de Formont, qui disait que le *plaisir était la seule affaire sérieuse qui dût retenir un homme raisonnable* (1). Aussi Linant ne comprenait-il pas que Bréant, pour complaire à la volonté de son père, ne quittât point le travail et ne s'empressât d'accourir auprès de ses amis, réunis à Canteleu, chez Formont, où les plaisirs et les fêtes se succédaient, où la vie s'écoulait gaiement. Bréant s'en consolait en faisant des vers qu'il envoyait à ses amis; mais cela ne faisait pas l'affaire de Linant : « Ma foy, mon charmant amy, lui écrivait-il, tes vers sont trop jolis pour que tes sentiments soient bien tendres; est-ce qu'on est si geay (*sic*) quand on manque l'occasion de voir des amis comme tu en as à Canteleu? En vérité, on ne peut guères faire que des vers plats ou du moins fort tristes. Il me paroît que tu prends cette défense paternelle bien plus en patience que nous; cela n'est pas bien, et s'il était possible de te haïr, ce serait déjà une affaire faite. Il faut donc me résoudre à te ne voir qu'à Pâques. Ah! maudits parents, mon petit cher amy, accoutume toi de bonne heure à regarder les amis comme les meilleurs parents qu'on puisse avoir et les seuls à qui il soit doux de plaire. Un père nous aime toujours tels qu'il nous a faits, et un amy ne nous choisit que quand nous sommes aimables. L'un nous donne la vie et l'autre nous la rend agréable. Voilà comme j'envisage M. de Voltaire, il m'aime en père et je l'aime en fils... (2) ».

(1) Lettre de Formont à Bréant, du 18 novembre 1757.

(2) Lettre sans date de Linant à Bréant.

Digitized by Google

Bréant ne partageait pas sur ce point les idées de son ami, et n'avait point, d'ailleurs, comme celui-ci, *la vertu aimable de la paresse*. Il savait sacrifier son plaisir aux nécessités du travail et se préparait à remplacer son père, auquel il succéda dans son office de receveur des Gabelles. Il en était de cette charge comme de toutes celles qui avaient pour objet la perception de l'impôt que le public payait à contre-cœur. L'opinion publique était généralement peu favorable, même hostile aux collecteurs, et cependant, au XVIII^e^ siècle, l'ordre, l'exactitude et la régularité avaient remplacé les déprédations des temps antérieurs; mais le mauvais renom des anciens traitants qui, disait-on, étaient chargés de recouvrer tous les revenus de l'État, sous la condition d'en rendre quelque chose, était resté dans les esprits, et d'ailleurs, si le personnel et les règles de la comptabilité s'étaient améliorés, l'organisation financière était demeurée fort défectueuse. La ferme des Gabelles notamment, mal assise, mal répartie, donnait lieu à de fréquentes récriminations et rendait fort délicates les fonctions de collecteur de cet impôt : malgré le soin et la régularité qu'il apportait dans son service, malgré la douceur de son caractère et l'urbanité de ses relations avec le public, Bréant ne put éviter les attaques de la calomnie; ce fut pour lui et pour sa famille une pénible épreuve, dont il lui fut facile de sortir pleinement justifié, et nous n'eussions point relevé cet incident si nous n'y avions rencontré la preuve de la noblesse de son caractère. Lorsque l'affaire fut terminée, qu'il eut recouvré la confiance de ses supérieurs, il lui eût été facile d'avoir la communication des lettres écrites contre lui et de connaître ses délateurs; il refusa de le faire, ne voulant pas, disait-il, avoir le sujet de haïr des personnes qui lui faisaient peut-être politesse (1).

Bréant avait épousé, le 11 janvier 1740, la fille du cheva-

(1) Eloge de Bréant, prononcé à la séance de l'Académie de Rouen du 5 août 1772, par Haillet de Couronne.

Digitized by Google

lier de Mauduit, seigneur de Sémerville, Carentonne et autres lieux, ancien lieutenant des vaisseaux du roi. Père de trois enfants qu'il entourait de soins, de tendresse et d'affection, il partageait son temps entre les devoirs de sa charge, l'étude de la poésie et les joies de la famille, lorsqu'un évènement douloureux, la mort de sa fille, vint jeter le trouble et l'affliction dans cet heureux intérieur. Le coup fut d'autant plus terrible qu'il était plus imprévu. Le mal avait couvé sourdement, et lorsqu'il se révéla tout remède était devenu inutile.

Ce fut sous le poids de sa douleur qu'il composa ces strophes si profondément empreintes de tristesse et de découragement :

Que tout l'univers retentisse
Des cris de ma vive douleur!
Qu'à mes plaintes rendant justice
L'avenir même compatisse
A l'excès accablant de mon dernier malheur!
Pardonnez-moi, races futures,
Le désir d'affliger vos cœurs;
On se plaît aux tristes peintures
Des plus tragiques aventures;
On goûte un vrai plaisir à répandre des pleurs.
. . . . . .
. . . . . .

C'était déjà un allègement à sa douleur que ces stances dans lesquelles il exhalait sa peine. Le temps, qui cicatrise les plus cruelles blessures, lui vint aussi en aide, et bientôt plus calme, mais non consolé, il put se remettre au travail.

C'est en étudiant les œuvres d'un écrivain qu'on reconnaît ses mœurs, ses goûts, ses habitudes, tant il est vrai que le caractère se révèle aussi bien dans nos écrits que dans nos paroles et nos actions. Bréant aimait les fleurs, il consacrait une partie de ses loisirs aux soins de sa serre, dans laquelle il avait réuni des plantes exotiques de tous les climats et rassemblé les parfums de toute la terre, comme il le dit dans

Digitized by Google

une de ses poésies, l'*Adieu aux Muses*, que Formont considérait comme un badinage concerté entre elles et lui. « Ce sont elles, disait-il, qui le lui ont inspiré, et elles peignent avec tant de grâces les agréments de son séjour, qu'elles seraient très-fâchées de l'abandonner, et lui serait un ingrat s'il persistait à vouloir fuir des maîtresses aussi aimables et aussi fidèles (1). »

L'*Adieu aux Muses* pouvait n'être qu'un simple badinage, mais assurément la description que nous donne Bréant dans cette poésie, de ses jardins et de sa serre, est de nature à faire supposer qu'il pouvait bien parfois négliger les Muses et leur faire quelqu'infidélité en faveur de la déesse des fleurs.

Cet *Adieu aux Muses*, ne fut point une rupture de notre auteur avec la poésie. Formont lui écrivait à l'occasion de de cette pièce : « Dites toujours adieu aux Muses comme les amants qui sortent par une porte et rentrent aussitôt par une autre. » Bréant suivit ce conseil, il continua de faire des vers et de travailler notamment son œuvre capitale : *L'Art de peindre*, dans laquelle il expose les règles et les principes de cet art, comme s'il en eût lui-même pratiqué les difficultés. Cette œuvre, à laquelle il travailla pendant plus de trente années, lui ouvrit les portes de l'Académie de Rouen. Mais, humble et modeste, doutant toujours de son talent, Bréant ne se croyait pas digne de cette distinction qu'il ne voulait devoir qu'à son propre mérite et non aux recommandations bienveillantes de l'amitié. Dès qu'il fut informé qu'il allait être proposé comme membre associé, il s'empressa d'écrire à M. du Boullay, son ami et son présentateur, pour lui soumettre son hésitation et ses scrupules.

« Je serai certainement très flatté, Monsieur et cher ami, d'appartenir à votre Académie, sous quel titre que ce soit, si elle m'en croit digne, mais je serais très fâché qu'elle ne m'accordât cet honneur que par complaisance pour vous et

(1) Lettre de Formont à Bréant, du 18 novembre 1757.

Digitized by Google

pour les autres amis que j'ai dans cette compagnie respectable; ainsi je vous prie de ne me point proposer, à moins que vous ne soyés sûr que ce ne sera point à la seule amitié que je serai redevable des suffrages. En ce cas, je serai très glorieux d'une pareille association. Elle me donnera une meilleure opinion de mes talents que celle que j'en ai. Ce ne sera pas moins à vous, Monsieur, que j'aurai l'obligation de cette place honorable, car sans vous je n'y aurais jamais aspiré, ne croyant point la mériter et je tâcherai de faire quelque chose qui puisse justifier votre choix et celui de l'Académie (1). »

La réception eut lieu. L'Académie, à laquelle diverses pièces des poésies de Bréant avaient été communiquées dans ses séances, qui avait entendu plusieurs fragments de *l'Art de peindre*, accueillit l'auteur sans hésitation. Bréant envoya ses remerciements à l'Académie par l'entremise de son ami du Boullay et les accompagna de la lettre suivante, que nous citons textuellement parce qu'elle contient l'appréciation de Bréant lui-même sur son talent et sur ses œuvres :

« Je vous adresse cy jointe, Monsieur et cher ami, ma lettre de remerciement à l'Académie. Elle est toute simple, ne m'étant pas trouvé l'esprit disposé à en composer une d'une autre espèce. J'ai quelques affaires qui me chiffonnent l'âme, le plaisir de vous être attaché de nouveau par les liens de la confraternité étajt cependant bien capable de la redresser, on ne peut en être plus flatté que je le suis. Je vous rends grâce de m'avoir annoncé cette bonne nouvelle, je ne vous sais pas si bon gré des louanges que vous y adjoutés. Je suis fort aise de la bonne opinion que vous avez de mon mérite, mais vous risquez de me faire perdre cette modestie dont vous me loués tant et qui fait mon plus riche trésor. Pour mon talent, je vous prie de bonne foy de croire que j'en fais fort peu de cas; qu'est-ce que c'est que de sçavoir arranger des mots,

(1) Lettre de Bréant à M. du Boullay, conseiller maître en la cour des comptes de Normandie, du 26 février 1766.

Digitized by Google

car voilà à quoy il est borné. Je n'ai rien fait qui montre du génie et sans cela on n'est point poëte, on n'est que rimeur, on peut faire de jolies choses, mais jamais de grandes choses. Epargnez moi donc, je vous prie, Monsieur et cher ami, des éloges qui sont trop séducteurs de la part d'un aussi bon connaisseur que vous. Je ne vous rends pas la pareille, je ne vous loue point, je ne vous en estime et ne vous en aime pas moins; faites de même, aimés moy et me le dites, estimés moy et ne m'en dites mot, de peur de me gâter (1). »

Cette défiance de lui-même n'était pas sans inconvénient, elle le rendait timide, hésitant, même dans les affaires sérieuses; c'est ce qu'il exprimait à Formont dans la lettre plaisante que voici :

« Vous êtes, dites vous, honteux, Monsieur, de répondre si tard à mon Compliment, je devrais l'être bien davantage de vous l'avoir adressé si tard, et votre honte est bien déplacée vis-à-vis du plus paresseux des hommes. Ne sçavez vous pas, Monsieur, que tout ce que je fais, je le fais toujours trop tard, je me rends bien justice là dessus, mais il est trop tard de m'en corriger. J'ai toute ma vie pensé trop tard, parlé trop tard, agi trop tard. Souvent dans la conversation il me vient des pensées dont je suis assés content, mais elles viennent trop tard, l'à-propos est passé, le temps a émoussé la pointe de l'épigramme; quand j'ai eu des grâces à demander, j'ai toujours parlé trop tard, elles étaient accordées à d'autres. Je me suis quelquefois promené dans les jardins de Cythère, j'ai cueilli des fleurs, mais les premières n'ont jamais été pour moy, je m'y suis toujours pris trop tard. Il m'est arrivé même de ne plus trouver que des épines où je pensais trouver des roses. . . . . .

. . . . . .

Je me couche trop tard pour ma santé, je me lève trop tard pour mes affaires; j'arrivai hier à la messe trop tard et vous

(1) Lettre de Bréant à du Boullay, du 16 avril 1766.

Digitized by Google

dirés sans doute que je finis trop tard cette folie qui est de beaucoup trop longue, mais je m'en suis aperçu trop tard et il est trop tard pour l'abréger. . . . . (1). »

Naturellement timide, Bréant n'aimait pas que le public s'occupât de lui. On lui demandait un jour de faire quelques ariettes : « Je fais peu de chansons, répondit-il, et je me suis arrangé pour qu'on ne puisse pas chanter les bagatelles que je vous adresse :

Je ne fais pas d'assez bons vers
Pour les ajuster à des airs;
En les chantant on les publie,
Sans peine on les retient par cœur,
Et moy je veux pour mon honneur
Qu'on les cache et qu'on les oublie (2). »

Mais sa timidité augmentait encore et il se troublait surtout quand il s'agissait de se trouver en présence d'une assemblée nombreuse, comme celle de l'Académie de Rouen, par exemple. Le 6 août 1766, une séance publique devait avoir lieu, du Boullay le pressait de s'y rendre pour donner lecture de quelques fragments de son poème sur la peinture, mais cela ne lui allait guères. Il alléguait toutes sortes de prétextes pour s'en dispenser. « J'ai tant de chaînes, disait-il, qu'il y en a toujours quelqu'une dont je ne saurais me débarrasser (3). »

Ce n'était pas qu'il n'eût un violent désir d'assister à cette solennité littéraire qui l'eût vivement intéressé, mais il eût voulu s'y présenter en simple spectateur et non comme acteur. « Mille raisons me font désirer de pouvoir me rendre à Rouen pour le six du mois prochain, j'en ai beaucoup moins de demeurer à Bernay, mais ces dernières sont si fortes que j'ai grand peur qu'elles ne l'emportent. Je serais enchanté de

(1) Lettre de Bréant à Formont, de février 1758.
(2) Lettre de Bréant à Mme de Bouville, en 1758.
(3) Lettre de Bréant à du Boullay, de juillet 1766.

Digitized by Google

pouvoir rendre mes devoirs à l'Académie, de revoir mes anciens amis et les nouveaux et de vous faire à tous mes remerciments (1). » Le véritable motif de son hésitation se trouve dans les lignes suivantes par lesquelles il termine sa lettre : « Vous êtes bien le maître, mon cher confrère, de faire de mon poëme tout ce qu'il vous plaira, d'en copier et d'en lire tout ce que vous voudrés, j'aime bien mieux que vous fassiez cette lecture que moi-même, je m'en tirerais fort mal, une assemblée nombreuse et respectable m'en imposerait certainement et peut être dérangerait la machine aisée à démonter. Vous connaissez ma timidité et ma défiance de moi-même, défiance que je crois très bien fondée. Quoi qu'il en soit, je ferai ce que je pourrai pour aller vous voir. . . (2). »

Bréant secoua si bien ses chaînes qu'il s'en débarrassa et vint à la séance, où il donna lecture de plusieurs passages de son poème sur la peinture.

Un journal du temps, *les Affiches de Normandie*, rendant compte de cette séance, apprécie comme il suit l'œuvre de notre compatriote : « L'auteur, dit-il en terminant, charmé de pressentir le goût du public, en a lu à l'assemblée plusieurs morceaux choisis en différents genres qui ont été reçus de manière à faire présumer favorablement du succès lorsqu'il se déterminera à le publier (3). »

A partir de sa réception, chaque année Bréant se faisait un devoir d'envoyer quelque poésie pour la séance solennelle de l'Académie, mais cela dura peu. Il avait cinquante-sept ans lors de sa réception comme associé titulaire, et à cinq ans de là, presque jour pour jour, il terminait son existence.

Imbu dès son jeune âge des enseignements de la religion, Bréant ne s'était point laissé séduire par les doctrines des libres penseurs de son temps. Il conserva toujours cette foi

(1) Même lettre que dessus.

(2) Même lettre.

(3) *Affiches de Normandie*, du 17 novembre 1766, n° 45.

Digitized by Google

ferme et sincère qui donne aux croyances religieuses une solidité inébranlable, et cela n'était pas sans mérite à une époque comme celle du XVIIIe siècle où l'*Encyclopédie* était adoptée par certains penseurs comme nouvel Évangile. Pour lui la vie présente avait un but et la vie future des craintes et des espérances. Sur le déclin de ses jours il traçait ces vers qui résumaient en quelques lignes sa profession de foi :

Moi, je veux conserver l'espoir consolateur
De revivre à jamais au sein du Créateur;
J'insiste sur ce point et ne puis me résoudre
A rentrer au néant, à périr comme un chien;
Et s'il est vrai que l'âme aille aussi se dissoudre,
L'espoir d'être immortelle est au moins un vrai bien
Dont jouit son orgueil et sans qu'elle risque rien!

A sa dernière heure ses convictions étaient les mêmes. Voici comment s'exprimait à ce sujet son collègue et son ami, Haillet de Couronne, dans l'éloge que, suivant l'ancien usage de l'Académie, il prononça après la mort de Bréant dans la séance publique du 5 août 1772 : « Bréant n'attendit pas le dernier moment pour remettre avec résignation son sort et sa vie à Dieu, il recourut à lui dès le commencement de sa maladie, lui demandant à la vérité le rétablissement de sa santé pour avoir la consolation de revoir un de ses fils, officier au régiment de Vexin, transporté depuis sept ans à la Martinique. Chaque jour il devait arriver, chaque jour il l'attendait; mais l'heure fatale était marquée pour lui et le 15 février 1772 il cessait de vivre! »

Son corps fut déposé dans l'église de Notre-Dame de la Couture et inhumé, en présence des clergés des deux paroisses de la ville, dans la chapelle du Rosaire où il repose sans qu'aucune dalle tumulaire, sans qu'aucune inscription indique aux visiteurs le lieu de sa sépulture, modeste dans le tombeau comme il le fut pendant sa vie.

Nous venons, Messieurs, de parcourir les principaux événements de la vie de notre auteur, il nous reste à vous en-

Digitized by Google

tretenir de ses œuvres, mais pour ne point abuser de votre bienveillante attention, nous en ferons, si vous le permettez, l'objet d'une seconde lecture à l'une de vos prochaines séances.

DEUXIÈME PARTIE

Après vous avoir fait connaître dans la première partie de cette notice les principaux événements de la vie de Bréant, il nous reste à vous entretenir de ses œuvres comme littérateur.

Timide et modeste, Bréant n'ambitionnait pas la gloire littéraire. Il faisait des vers à ses heures de loisir et comme délassement de ses occupations ordinaires. C'était chez lui un penchant naturel auquel il ne savait pas toujours résister. Il écrivait un jour à la marquise de Prie en lui envoyant à l'occasion du premier de l'an un compliment en vers : « J'ai voulu réprimer cette maudite ardeur de rimer que je ne saurais venir à bout d'éteindre; mais en vain j'ai opposé la raison pour digue à ma verve poétique, n'en voilà-t-il pas un filet qui s'échappe et qui s'en va vers vous (1). »

Il est vrai qu'à cette époque du XVIII^e^ siècle écrire en vers était devenu la manie du jour. On était sous l'impression des grands génies du siècle précédent et chacun voulait parler la langue des Racine et des Corneille. Cette manie de vers, dit le cardinal de Bernis, était devenue une passion presque générale; on s'écrivait, on correspondait en vers, la conversation elle-même était souvent semée de citations poétiques; c'était ce que l'on appelait la *Métromanie*. Il semblait que la prose n'était plus bonne que pour le monde des

(1) P. 245 du Recueil, pièce à M^me^ la marquise de Prie.

Digitized by Google

affaires, mais que dans celui des lettres, la cadence des vers devait être le langage à la mode.

Le théâtre lui-même, dont le but principal est la satire des mœurs et la critique des travers de l'époque, s'empara de cet étrange engouement et l'auteur de la *Métromanie* mit dans la bouche de son principal personnage ces vers qui peignent en quelques mots l'état des esprits :

> Infortuné, je touche à mon cinquième lustre
> Sans avoir publié rien qui me rende illustre ;
> On m'ignore et je rampe encore à l'âge heureux
> Où Corneille et Racine étaient déjà fameux (1).
> . . . . . .

Mais, comme nous l'avons dit, Bréant n'ambitionnait point la gloire littéraire, il écrivait pour ses amis et non pour le public ; aussi, à part quelque pièces égrenées dans les nombreux volumes du *Mercure de France* et quelques fragments publiés par les *Affiches de Normandie* dans les comptes rendus des séances de l'Académie de Rouen, ses œuvres sont restées à l'état de manuscrits. Si nous pouvons aujourd'hui, Messieurs, vous en entretenir, nous le devons, et nous lui en témoignons ici toute notre reconnaissance, à M. Deschamps, ancien magistrat et aujourd'hui avocat à Bayeux, allié de la famille de notre auteur, qui nous a communiqué obligeamment les manuscrits qu'il possédait, et au savant archiviste de Rouen, M. de Beaurepaire, qui a bien voulu mettre à notre disposition tous les documents qui se rencontrent dans les archives de l'Académie de Rouen. Ces manuscrits, fidèlement transcrits par les soins et sous la surveillance de M. Lerenard-Lavallée, notre zélé secrétaire, composent le volume que nous déposons sur le bureau de la Société.

En dehors des œuvres poétiques de Bréant, qui seules figurent dans ce volume, les manuscrits qui nous ont été communu-

(1) Second acte, scène VII.

Digitized by Google

niqués comprenaient aussi quelques essais en prose destinés au théâtre, et notamment le *Quadrille*, cette pièce composée en collaboration avec Linant et qui fut jouée sur le théâtre de Rouen. Le sujet était une critique de ce jeu dont le nom servait de titre à la pièce et qui était fort en vogue dans les maisons de jeu du temps. Cette œuvre était une actualité qui n'offrirait plus aujourd'hui qu'un intérêt très secondaire.

Une autre pièce, ayant pour titre : *Crispin, homme de robe*, fut assurément préparée pour un petit cercle d'amis et lue dans une de ces réunions intimes où chacun apporte son contingent d'esprit, de gaieté et d'entrain. L'idée première de cette œuvre dut germer dans le cerveau de l'auteur à quelque représentation des *Fourberies de Scapin*. Il y a, en effet, entre les deux pièces un grand air de famille et, si l'on en juge par son langage et ses façons d'agir, le *Crispin* de Bréant devait être très proche parent du *Scapin* de Molière.

Une troisième pièce, intitulée *Philopatores*, était écrite en vers latins et cette circonstance nous a fait supposer qu'elle avait pu être composée par Bréant pendant son séjour chez les Jésuites pour une représentation de fin d'année. Vers la moitié du XVII^e^ siècle on avait adopté l'usage dans les collèges des Jésuites de clore l'année scolaire par des représentations théâtrales qui avaient le privilège d'attirer un public d'élite. Le sujet choisi était toujours moral et chrétien, il devait être traité en latin, même pour les intermèdes. Aucun personnage féminin ne devait y figurer, l'amour n'étant point le seul ressort propre à émouvoir ou à toucher sur la scène. En lisant *Philopatores* de Bréant, nous y avons rencontré toutes les conditions de représentations de ce genre : le sujet est le dévouement filial porté jusqu'au sacrifice de la vie ; parmi les personnages, aucun rôle féminin ; la pièce est écrite en latin et, comme nous l'avons dit, Bréant était un élève distingué du collège des Jésuites, familiarisé par de fortes études avec les tournures et l'élégance de la langue latine. La supposition

Digitized by Google

que nous hasardons ici n'est donc point dénuée de vraisemblance.

Comme poète, les débuts de Bréant furent assez heureux pour être remarqués; on dit même que deux odes qu'il composa en vers de cinq syllabes sur le Printemps et l'Été étaient d'un vers si facile et si élégant que le public, en les comparant avec celles que Bernard avait faites sur l'Automme et l'Hiver, resta indécis sur le mérite des deux auteurs. Loin d'en être jaloux, Bernard, qui jouissait déjà d'une certaine réputation et que ses poésies légères avaient fait surnommer le Gentil Bernard, prit au contraire Bréant en affection et le compta de ce moment au nombre de ses amis.

Citons en passant un épisode qui se rattache à ce premier essai de notre auteur. Il avait conservé à Rouen de nombreuses relations avec lesquelles il était en correspondance et notamment avec Mme de Bouville, femme d'un conseiller au parlement de Normandie, qui s'occupait aussi de littérature et faisait agréablement des vers. Il lui envoya ses deux odes sur le Printemps et l'Été avec celle de Gentil Bernard sur l'Automme. L'envoi était accompagné d'un billet en vers, se terminant en forme de traite à vue sur Mme de Bouville :

Il vous plaira me satisfaire
Pour la valeur de mon envoi.
Deux couplets en feront l'affaire ;
C'est peu pour vous, beaucoup pour moi.
. . . . . .

Mme de Bouville était femme d'esprit ; elle se garda bien de laisser protester la traite, envoya les deux couplets et répondit sur le même ton :

« Je vous donne avis par la présente, Monsieur, que j'ai reçu la lettre de facture y joint l'envoy charmant que vous m'avez adressé. L'un et l'autre m'ont semblé du meilleur alloy. Je voudrois pouvoir vous en payer comptant la valleur, mais n'ayant pas les fonds nécessaires pour l'acquitter, il

Digitized by Google

faut me borner à vous envoyer le prix que vous avez bien voulu vous contenter d'y mettre et que vous trouverez ci-joint. En m'en accusant la réception, n'oubliez pas, je vous prie, de m'en envoyer quittance, mes intérêts l'exigent et je vous crois trop juste pour me la refuser. »

Quelques jours après Mme de Bouville recevait, chose assez peu usuelle, une quittance en vers qui débutait ainsi :

Je reconnois par là présente
Qu'en deux pièces d'or et de poids
Mon aimable correspondante
M'a très-bien payé mes envois.
. . . . . .

Cette quittance, en bonne et due forme, termina le petit tournoi littéraire engagé à l'occasion des deux odes de Bréant.

L'œuvre poétique de Bréant peut se diviser en deux parties distinctes : son poème sur *l'Art de peindre*, travail de longue haleine, préparé, étudié, réfléchi, qui coûta à son auteur plus de trente années de soins et de méditations, et ses poésies légères ou fugitives, pièces détachées, où son talent s'exerce dans tous les genres : odes, épîtres madrigaux, fables, épigrammes, passent du sérieux au frivole, de l'ariette à l'élégie, faisant la muse butiner çà et là selon l'inspiration du moment.

Quoique de moindre importance, les pièces qui composent cette dernière partie n'en sont pas pour cela moins intéressantes. Peut-être la versification en est elle parfois un peu négligée, et dans certaines pièces l'élégance et la tournure du vers moins étudiées, mais il est facile de comprendre que le caractère même de ce genre entraîne naturellement plus d'abandon et plus de laisser-aller, c'est l'inspiration qui découle sans efforts, sans travail et comme d'elle même sous l'impression du sujet qui l'a provoquée.

Tantôt traducteur, tantôt imitateur, Bréant prend tour à tour pour modèles Horace, Ovide, Martial, Catulle. On a dit

Digitized by Google

de Catulle que les beautés de cet auteur n'étaient pas de celles qui pouvaient passer aisément d'une langue dans une autre et que c'était en vers français que ce poète devenait principalement intraduisible. Malgré cette difficulté et peut-être à cause d'elle, Catulle a eu dans notre langue de nombreux traducteurs et notamment sa pièce sur la mort du moineau de Lesbie. Mais ces traductions ont été faites avec telle liberté que c'est à peine si l'on peut y reconnaître le modèle. Bréant aussi a voulu dans une traduction serrée reproduire en vers français la pièce de Catulle, et il l'a fait avec tant de soin et d'exactitude que, sauf quelques nuances et quelques tournures nécessitées par les exigences de la versification, on pourrait sans grande difficulté suivre vers par vers le texte de son modèle.

Dans ses imitations de Martial, il sait habilement conserver le trait piquant de l'épigramme.

Dans l'ode, il observe la noblesse et l'élévation du style et de la pensée. Avec quels accents, il chante les talents et la gloire du maréchal de Broglie dans cette pièce :

France, qu'as-tu fait de ta gloire? (1)

. . . . . .

Quelque soit le genre qu'il traite, Bréant sait approprier son langage à son sujet.

Nous eussions volontiers mis sous vos yeux quelques-unes des œuvres badines de notre auteur, telles que sa fable intitulée : *la Bergère et le Mouton* (2) et son épitre à Nadine, la petite chienne de M^me^ D^***^.

Taisez-vous, petite Nadine,
D'où vous vient cette humeur mutine?
Pourquoi montrer ainsi les dents
Et vouloir dévorer les gens?
Croyez-vous pour être charmante
Avoir le droit d'être méchante?

(1) Ode, p. 169 du Recueil.

(2) P. 355 du Recueil.

Digitized by Google

Rarement la méchanceté
Est l'attribut de la beauté.
Voyez votre belle maîtresse :
Malgré la régularité
De sa figure enchanteresse,
En a-t-elle moins de bonté?
Son esprit, malgré sa finesse,
Lance-t-il quelque trait malin
Sur les défauts de son prochain (1).
. . . . . .

Nous voulons être sobre de citations et cependant, sans y avoir recours, comment faire connaître l'œuvre d'un poète ? Si l'on rend compte d'un ouvrage en prose, on peut en indiquer le plan et les divisions, analyser l'œuvre, et exposer ainsi la pensée et le but de l'auteur ; mais s'agit-il d'un poème, cela ne suffit plus, le fonds n'est plus seul à avoir son mérite, la forme dans ce cas donne à l'œuvre ce lustre, ce brillant, cet éclat qui charme et séduit le lecteur. Il en est de la prose et de la poésie, comme en peinture d'un dessin et d'un tableau : l'un ne présente au spectateur que les traits, les clairs et les ombres, l'autre a de plus le coloris qui complète l'illustration.

En parcourant les nombreux volumes du *Mercure de France*, nous y avons rencontré à l'année 1727 (2) une ode anacréontique sans signature, mais datée de *Bernay en Normandie*. A cette époque Bréant avait 17 ans, nous savons qu'étant encore au collège ses premiers essais furent la traduction des odes d'Anacréon. Une note qui se trouve dans les archives de l'Académie de Rouen dit que l'on a vu de Bréant plusieurs odes, épîtres, fables et autres pièces fugitives, dont l'abbé Desfontaines ornait quelquefois ses feuilles ; serait-il donc téméraire de supposer que l'auteur de cette ode, qui garde l'anonyme se contentant d'indiquer sa résidence, serait Bréant, dont nous connaissons la timidité et la modestie ?

(1) P. 267 du Recueil.

(2) Mois de février, p. 245.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, permettez-nous de vous lire cette petite pièce si fine et si délicate :

A IRIS

Iris, cessez d'être cruelle,
Voyez où la fierté réduit
Une jeune beauté qui fuit
Les plaisirs d'un amour fidèle.

Si d'une jeunesse immortelle
Les jours marchaient à petits pas :
Peut-être ne dirais-je pas,
Iris, cessez d'être cruelle !

Mais le temps passe à tire d'aile ;
Ce n'est qu'un éclair qui nous luit.
La courte jeunesse le suit.
Iris, cessez d'être cruelle !

La beauté n'est pas éternelle,
Le moindre accident la ravit
Et sa fragilité vous dit :
Iris, cessez d'être cruelle !

Écoutez la tendre hirondelle ;
Elle ne revient au printemps
Que pour dire par ses accents :
Iris, cessez d'être cruelle !

Par ses doux accords, Phylomèle,
Qui fut trop sévère autrefois,
Chante nuit et jour dans nos bois :
Iris, cessez d'être cruelle !

Pourquoi cette fierté rebelle?
Le temps, le lieu, l'amant discret,
Le cœur vous dit même en secret :
Iris, cessez d'être cruelle !

Fut-il occasion plus belle !
Pour écouter un tendre amant,
Qui vous répète en soupirant :
Iris, cessez d'être cruelle ! !

Si cette charmante petite pièce est véritablement l'œuvre

Digitized by Google

de Bréant, comme tout le fait supposer, il eût été regrettable qu'elle restât oubliée, égarée, perdue dans les feuilles du *Mercure de France*, quand vous vous proposez de réunir les œuvres de cet auteur. Mais s'il en était autrement et que notre supposition fût une erreur, il faut au moins reconnaître que cette ode n'est pas sans mérite. Elle est d'ailleurs l'œuvre d'un poète bernayen et, sous ce rapport, il était encore intéressant de la reproduire ici.

Mais peut-être nous sommes-nous trop attardés à ces poésies légères; il est temps d'arriver à l'œuvre capitale de Bréant, à son *Art de peindre*.

Depuis longtemps il méditait ce travail, dont les poèmes latins de l'abbé de Marsy et de Dufresnoy lui avaient donné l'idée. Il n'avait eu d'abord que l'intention de traduire l'œuvre de l'abbé de Marsy; mais, en l'étudiant, il résolut de composer un poème nouveau, tout en s'inspirant des passages les plus remarquables de ces deux auteurs et des travaux sur le même art de Pyles et de l'abbé Dubos.

Son travail était presque terminé lorsque parut en 1760, sur le même sujet, le poème de Watelet. Bréant, qui ignorait complètement la préparation de ce poème, fut un instant découragé et sur le point d'abandonner le sien; mais après avoir médité l'ouvrage de Watelet, il reconnut qu'il ne s'était rencontré avec lui que dans peu d'endroits, et que si Watelet, artiste de mérite, profondément versé dans les détails de son art, en avait exposé les principes avec précision, sous une forme attrayante, l'étendue de la matière, et les aperçus variés, sous lesquels le sujet pouvait être traité, lui permettaient encore d'offrir au public un ouvrage intéressant. Toutefois, il eut peur qu'on ne vit dans son travail une sorte de rivalité avec celui de Watelet. « Je proteste, dit-il dans sa préface, « qu'il y a plus de trente ans que je l'ai commencé, que lors- « que j'ai entendu parler pour la première fois de celui de « M. Watelet, le premier chant du mien était à peu près dans « l'état où il paraît aujourd'hui, que les matériaux des trois

Digitized by Google

« autres chants étaient dans mon portefeuille et qu'il ne « s'agissait plus que de les mettre en place et d'y ajouter « quelques vers de remplissage pour en faire les liai- « sons.... »

Il eût été vraiment fâcheux que l'œuvre de Watelet eût interrompu la composition de Bréant ; chacune d'elles a son mérite. S'il se rencontre entre elles quelques points de ressemblance dans le plan ou la division de l'ouvrage, y a-t-il lieu de s'en étonner ? L'un et l'autre auteur traitait le même sujet et avait pris pour modèle et pour guide les mêmes auteurs : Dufresnoy et l'abbé de Marsy.

L'œuvre de Bréant, celle dont nous nous occupons, est une œuvre consciencieuse, sérieusement méditée et mûrement réfléchie. Le vers y est facile et coulant ; souvent on y rencontre ce trait qui frappe et saisit l'esprit. Parfois aussi la facture en est large et puissante, et quand fortement pénétré de son sujet, l'auteur est entraîné par l'inspiration, son style s'élève plein de force, de verve et de chaleur. Tel est ce passage où il raconte cet épisode de la vie du peintre Vernet, bravant la mort sur un écueil pour étudier les beautés d'une tempête :

De moment en moment de rapides éclairs
En serpents enflammés s'échappent dans les airs ;
La foudre gronde, éclate et brise le nuage ;
A d'horribles torrents elle ouvre le passage.
Elle tombe avec eux, la terre en a tremblé,
Les cieux ont retenti, l'océan tout troublé,
Les feux, les vents, la nuit, le ciel, la terre et l'onde,
Tout annonce aux humains la ruine du monde.
Vernet, sur un écueil où l'assiège la mort,
Sourit à ce chaos, l'admire avec transport
Et trace avidement d'une main ferme et sûre,
Ce spectacle d'horreur dont frémit la nature.
L'intérêt de son art, de son nom glorieux,
Ferme à tant de périls et son âme et ses yeux.
Dans ces flèches de feu qui volent sur sa tête,
Dans ces abîmes qu'ouvre à ses pieds la tempête,

Digitized by Google

Il ne voit que beautés, qu'harmonieux effets,
La nature en tumulte a pour lui plus d'attraits.
. . . . . (1)

Nous pourrions multiplier les citations pour donner une idée du mérite de l'ouvrage et du talent de l'auteur; mais il nous suffira de dire que les divers épisodes dont il a orné chacun de ses chants pour rompre la monotonie et la sécheresse d'un poème dans le genre didactique, sont traités avec cette ampleur d'idées et cette élévation de style.

Lorsque son œuvre fut terminée, Bréant, encouragé par les applaudissements de l'Académie de Rouen, pressé par ses amis, se disposait à la livrer au public, mais la mort ne lui en donna point le temps. Aussitôt informée de cet événement, l'Académie, se préoccupant du sort réservé aux poésies de Bréant, nomma dans son sein une commission à laquelle elle donna la mission de recueillir ses manuscrits, de les mettre en ordre et de les publier. Cette fois encore des circonstances imprévues vinrent arrêter cette publication. La commission avait commencé son travail, une copie des manuscrits avait été préparée, des notes inscrites en marge indiquent le soin avec lequel cette entreprise se poursuivait lorsque survinrent les événements de mai 1773, qui, en exilant le Parlement de Rouen, dispersèrent en même temps la plupart des membres de l'Académie. Depuis lors il ne fut plus question de Bréant, son poème fut oublié. Ce n'est qu'en 1862, près d'un siècle plus tard, qu'il en est fait mention par M. de Chennevière-Pointel dans son ouvrage *Sur la vie et les ouvrages de quelques Peintres provinciaux de l'ancienne France*. Une note du *Mercure de France* du mois de juillet 1773 lui avait révélé le nom de Bréant et son poème sur *l'Art de peindre*.

« Le généreux souci du progrès des arts qui, grâce à l'école de Descamps, animait toute la haute Normandie, ne pouvait, dit-il, manquer d'enfanter des théoriciens et des législateurs;

(1) Ier chant, vers 343 à 361e p. 75 du Recueil.

Digitized by Google

il devait y naître, tôt ou tard, un poème sur la peinture; le poème naquit, mais, hélas! il s'est perdu? (1) »

M. de Chennevière, qui eût été bien fier, ainsi qu'il le dit, d'annoter et de publier un tel poème, éclos en Normandie, se mit en quête pour le découvrir; mais toutes ses recherches n'eurent d'autre résultat que la découverte des fragments lus aux séances de l'Académie et publiés dans le *Mercure de France*. Quant au poème, il ne put en trouver la trace. Toutefois, s'il renonça à en poursuivre la recherche, ce ne fut pas qu'il eût perdu l'espoir qu'un jour ou l'autre il se retrouverait.

« Au demeurant, dit-il en terminant, et si mon patriotisme normand ne m'aveugle point, les vers du bon bourgeois de Bernay ne sont point pires que ceux de l'amant magnifique de Marguerite Lecomte, et je ne saurais croire que le poème de Bréant fût si bien perdu qu'un bon chercheur de Bernay n'en pût retrouver autre patte ou aile que ces trois morceaux du *Mercure*. Il y va de l'honneur de Bernay et un peu de toute la province (2) »

Aujourd'hui, Messieurs, le poème est retrouvé, il est dans vos mains et nous nous demandons si notre Société, qui compte au nombre de ses plus belles prérogatives la pieuse mission de tirer de l'oubli les noms des hommes qui par leurs mérites et leurs talents ont honoré notre cité, pourra vaincre cette étrange fatalité qui semble s'être attachée à l'œuvre de Bréant et a paralysé les efforts tentés précédemment pour la mettre au jour. Dans une pareille entreprise, où l'honneur de toute la province, comme le dit M. de Chennevière, est quelque peu engagé, ne devons-nous pas compter sur le concours des Sociétés littéraires de la Normandie, et particulièrement sur celui de l'Académie de Rouen, qui ne peut manquer de s'associer à l'hommage qu'il s'agit de rendre à la mémoire de l'un de ses membres.

(1) *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques Peintres provinciaux de l'ancienne France*, t. IV, p. 76.

(2) Ouvrage déjà cité, t. IV, p. 81.

Digitized by Google

Si les applaudissements dont elle fut l'objet dans les séances de l'Académie, si la distinction accordée à l'auteur par ce corps savant qui l'associa à ses travaux, si enfin l'accueil que rencontrèrent dans le public les fragments imprimés dans les recueils du temps, ne suffisaient point pour démontrer le mérite et la valeur de l'œuvre, permettez-nous, Messieurs, de reproduire en terminant une note qui se trouve aux archives de l'Académie de Rouen ; elle vous fera connaître le jugement porté sur notre compatriote par ses contemporains.

« Sa qualité dominante, dit cette note, fut d'être aimable parce qu'il réunissait toutes les perfections : la douceur, l'esprit, la politesse, l'urbanité qui composent ce caractère. C'était aussi celui de son genre poétique. Ses vers, quoique faits avec le plus grand soin et même un peu de lenteur, coulaient aisément et semblaient être peu travaillés. Tous ses tours sont également fins et simples et cependant inattendus, ce qui leur donne un air original qui lui était propre. Les pensées sont légères et philosophiques, les images riantes, mais peintes avec précision. S'il n'eût été obligé de quitter la capitale pour la province, il eût atteint au plus haut degré dans le genre agréable. »

Comme vous le voyez, Messieurs, Bréant avait été apprécié par ses contemporains, et ceci est digne de remarque, car, généralement, ce n'est guère qu'après un temps plus ou moins long que justice est rendue au mérite et au talent. En tirant de l'oubli le nom de Bréant et en l'inscrivant sur la liste des hommes qui ont honoré notre cité et même notre Normandie, vous aurez, Messieurs, rendu un juste et légitime hommage à la mémoire d'un talent trop longtemps ignoré.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. L'ABBÉ PORÉE

SUR LE

CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS

A LA SORBONNE, EN 1881

—

MESSIEURS,

En me faisant l'honneur de me déléguer au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, vous m'avez, en quelque sorte, imposé l'obligation de vous parler de ces assises scientifiques qui marquent, chaque année, un progrès nouveau dans les conquêtes de l'esprit humain.

L'année dernière, M. Quevilly retraçait devant vous, en semblable occasion, un tableau complet dans sa briéveté des nombreuses lectures qui avaient rapport à la Normandie. Je ne saurais prétendre traiter aujourd'hui ce sujet multiple avec la compétence de mon excellent collègue et ami. Du reste, les lectures, dont le sujet se rattachait à notre province, étaient peu nombreuses cette année. Dans la section d'Histoire et l'Archéologie : une étude historique et descriptive du château de Gisors, par M. le vicomte de Pulligny; un mémoire sur des lettres inédites conservées à la bibliothèque de Vire et relatives à l'administration provinciale sous Louis XIV, par M. de Gasté; des recherches sur les progrès de l'imprimerie à Rouen au XIVe siècle, par M. Cagniard; une étude de M. Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, sur les caractères et les limites du patois normand, et une autre de

Digitized by Google

M. Lehéricher, sur le changement de genre qu'ont subi en français les substantifs latins se terminant en *or*, comme *dolor*, *calor*, etc. Dans la section des Sciences : deux mémoires de M. Lennier, directeur du Muséum d'histoire naturelle au Havre, l'un sur les éboulements récents du cap de la Hève, l'autre sur l'exposition géologique et paléontologique du Havre en 1879. Deux communications de M. Morière, doyen de la Faculté des Sciences de Caen, sur l'*apiocrinus* et le *millericrinus* de la grande oolithe des environs d'Argentan, sur des équisétacées rencontrées dans le grès liasique à Sainte-Honorine-la-Guillaume, département de l'Orne. Tel était le contingent relatif à la Normandie.

Vous ne vous étonnerez pas trop, Messieurs, de me voir choisir un terrain un peu différent, et vous soumettre d'abord quelques considérations, qui ressortent de l'examen des travaux du Congrès de 1881. Les lectures faites chaque année au Congrès des délégués, représentent une somme d'efforts persévérants, de labeurs considérables, qui, en se groupant et en se contrôlant dans un débat public, fournissent au travailleur de précieux points de comparaison et des éléments nouveaux d'étude.

Pour ne parler que des travaux historiques qui prennent de jour en jour une extension marquée, nous avons entendu une série de mémoires fort savants et d'une utilité incontestable. Nous avons pu voir une fois de plus que l'histoire est entrée dans sa véritable voie.

L'histoire, Messieurs, est un champ immense que l'on a sillonné en tout sens, mais dont le sol n'a pas encore été suffisamment creusé. Avant d'entreprendre la mise en œuvre des richesses qu'il renferme, il fallait déblayer le terrain, c'est-à-dire faire cesser l'engouement dont on s'était pris pour les productions historiques de l'école du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle. Il est vrai qu'à côté de ces historiens littérateurs qui prenaient pour modèle Tite-Live ou Salluste, une autre école commençait dans l'ombre un mouvement de réparation; je

Digitized by Google

dis dans l'ombre parce que l'éclat jeté par ses promoteurs ne dépassa pas d'abord le cercle restreint des érudits et n'atteignit pas le grand public. C'est l'école des Bénédictins de Saint-Maur, des Bollandistes et de Savants laïques tels que Duchesne, Baluze et du Cange. Ces hommes intelligents ne firent pas de l'histoire, mais ils comprirent la nécessité de préparer le terrain aux historiens à venir par deux opérations à la fois colossales et délicates : la publication et la critique des sources historiques oubliées dans une foule de manuscrits dont on avait perdu l'intelligence. Et quand eurent paru le *Recueil des Histoires de France*, l'*Histoire littéraire*, le *Glossaire de la basse latinité*, le *Traité de Diplomatique*, et tant d'autres monuments qu'une patience merveilleuse pouvait seule exécuter, on put dire qu'une science nouvelle était née. Leurs auteurs laissaient au XIX^e^ siècle le soin de la développer, de la perfectionner, de lui donner sa forme définitive; mais ils avaient déjà fondé une grande et belle chose : de ce qui n'était qu'un art, ils avaient fait une science.

Notre siècle, Messieurs, n'a point failli à la tâche qui lui était léguée. Grâce aux travaux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de l'Ecole des Chartes, grâce à l'initiative de plusieurs sociétés savantes, à la fondation de recueils spéciaux, l'histoire de notre pays a été transformée par une série de découvertes. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer ce qui s'écrivait il y a cinquante ans avec ce qui s'écrit actuellement. Un historien qui se respecte et qui respecte son public ne peut plus se borner à de beaux récits, à des tirades sonores. Il faut fournir des preuves, il faut citer des sources, des témoignages, et ces témoignages, il faut en discuter la valeur, non seulement à l'aide des notions acquises, mais en y ajoutant autant que possible de lumières nouvelles.

Messieurs, voilà ce qui caractérise la méthode historique actuelle : remonter aux sources et par leur examen critique,

Digitized by Google

donner des notions exactes des hommes et des choses que l'on étudie.

Si l'école historique actuelle se sépare de celle qui l'a précédée par sa méthode critique, elle ne s'en distingue pas moins par l'objectif qu'elle prend de ses investigations. Pendant les deux derniers siècles, on a fait des histoires générales dont la pauvreté du fond n'a d'égale que le fastidieux ennui qu'en procure la lecture. On a mis trop de titres abstraits aux livres d'histoire : histoire de la littérature, histoire de l'art, histoire de la philosophie. « Ce sont là des abstractions, a dit un écrivain, et il ne faut pas que les abstractions cachent les choses (1). » Si l'on veut bien faire connaître une institution, une nation, une époque, il ne faut pas seulement mettre en lumière des dates, des actions d'éclat, des sièges de villes, des guerres heureuses ou néfastes, il faut descendre de ces sommets dans les obscurités qui cachent la vie, les pensées, les aspirations des divers groupes dont se compose une société. Et c'est par l'étude spéciale de chacun de ces éléments que l'on peut parvenir à donner une idée vraie de l'ensemble.

Un écrivain, dont les dernières œuvres ont fait sensation dans le monde savant, M. Taine, a développé ces idées avec une saisissante clarté, à propos d'une étude sur le XVIII^e^ siècle. « En toute science, dit-il, nous étudions chaque classe d'objets sur des échantillons choisis. Il ne s'agit donc que de retrouver des échantillons de l'homme et de la femme au XVIII^e^ siècle, et de les retrouver à tous les degrés de l'échelle sociale, c'est-à-dire de prendre les figures distinctes et principales, celles qui, par leur banalité ou leur relief, peuvent servir de moyenne ou de type : ici, le prince du sang, le grand seigneur de cour, le prélat, le parlementaire, le financier et l'intendant ; là, le gentilhomme de campagne, le curé, l'employé, l'avocat et le marchand ; plus loin, le petit laboureur propriétaire, le métayer, l'artisan, et enfin le gueux demi-

(1) Taine.

Digitized by Google

mendiant, demi-bandit. Trois ou quatre exemples suffiront pour reconstituer chacune de ces figures, mais il faut qu'ils soient copieux et minutieux; tous les détails, tous les accessoires, tous les alentours sont requis. Car la vie d'un homme ne se compose pas seulement des événements notables que racontent les mémoires ordinaires : elle est la série continue de toutes les sensations, pensées, sentiments, actions grandes et petites qui ont rempli ses journées jusqu'à sa mort. Ici encore il faut entrer dans l'intimité du personnage, chercher l'emploi circonstancié de toutes les heures d'une de ses journées, de tous les jours d'une de ses semaines. En plusieurs cas l'on y parvient; alors seulement on le connaît, et l'on est en état de répondre aux cinq ou six grandes questions qui se posent à son endroit ou à l'endroit de sa classe. D'abord, qu'est-ce qu'il produit et qu'est-ce qu'il consomme? Pendant combien d'heures par jour, avec quelle intelligence et quelle application vaque-t-il à une œuvre utile ou inutile?... Quelle idée a-t-il de la famille et de la patrie?... Comment se figure-t-il l'État dans lequel il est compris, le gouvernement auquel il obéit, la hiérarchie sociale où il occupe une place?... Enfin quelle notion précise ou vague se fait-il du beau, du bien, du juste, de l'ordre et du principe du monde?... De ces sentiments principaux dérivent les autres; lorsque nous les avons définis et constatés, nous saisissons dans chaque groupe les volontés profondes qui poussent et dirigent les hommes, nous prévoyons avec certitude la ligne générale de leur conduite; par suite, nous comprenons la force et le sens du courant qui emporte la société tout entière. Ainsi la monographie est le meilleur instrument de l'historien ; il la plonge dans le passé comme une sonde et la retire chargée de spécimens authentiques et complets : on connaît une époque après vingt ou trente de ces sondes, il n'y a qu'à les bien faire et à les bien interpréter (1). »

(1) Taine, Discours de réception à l'Académie française, le 15 janvier 1880.

Digitized by Google

Là, en effet, Messsieurs, est le vrai mode d'investigation historique, celui dont les résultats forment comme un capital inaliénable aux générations qui suivent. Mais l'histoire générale d'un pays est un sujet bien vaste pour être traité de cette façon par un seul homme. Aussi, voyons-nous nos historiens les plus connus, les plus populaires, ceux qui ont voulu résumer en quelques volumes le passé si rempli de la France, rester dans une infériorité marquée au point de vue du fond, sinon de la forme. Que dirons-nous maintenant si nous en venons aux livres plus répandus encore que l'on met aux mains de l'enfance et de la jeunesse, à ces manuels, à ces ouvrages illustrés qui en sont restés aux préjugés et aux pauvretés du siècle dernier ? « Ces livres usuels, disait Augustin Thierry, réunissent d'ordinaire à la plus grande vérité chronologique la plus grande fausseté historique qu'il soit possible d'imaginer. L'opinion publique en histoire est, ou radicalement faussée, on entachée de quelque fausseté. »

Ce ne sera qu'à l'aide de sondages nombreux et profonds pratiqués dans une époque, un règne, ou une institution, que l'enseignement historique pourra se régénérer entièrement, faire tomber des préjugés encore vivaces, et permettre à chacun de lire dans le passé avec une âme plus calme et un esprit plus éclairé. Les sociétés pas plus que les individus ne reviennent en arrière; mais il est d'une sagesse élémentaire de demander au passé sinon toujours des exemples, au moins de profitables leçons. Car, Messieurs, on ne saurait faire seulement de l'histoire l'objet d'une curiosité stérile. La philosophie doit marcher parallèlement à l'histoire elle-même, elle doit s'en déduire logiquement comme la conséquence d'un principe, et si l'historien doit se garder de moraliser trop, il faut qu'un enseignement salutaire se dégage ouvertement du récit des événements et du portrait des caractères.

Les monographies des hommes et des choses sont comme des pierres taillées, sculptées à loisir sur le chantier, dont la place est indiquée dans le plan d'ensemble et qui doivent

Digitized by Google

entrer à leur rang dans la grande histoire générale, toujours en construction et à laquelle chaque génération doit apporter sa part de travail. C'est donc avec plaisir et profit tout à la fois que l'on assiste, en entendant quelques-unes des lectures du Congrès de la Sorbonne, à l'éclaircissement d'un problème historique, au complément d'une découverte, à la réfutation d'une erreur qui avait usurpé le droit de cité ; et c'est en ces occasions que l'on comprend que la mission de l'impartiale histoire est d'établir la vérité et de la défendre, et non pas de bâtir des systèmes plus ou moins favorables à des haines ou à des préférences personnelles.

Mais il est temps, Messieurs, de vous entretenir, quelques instants au moins, des travaux qui ont spécialement attiré l'attention de ceux qui les ont entendus. Dans un mémoire fort bien écrit et souvent éloquent, M. Combes, professeur à la faculté de lettres de Bordeaux, a étudié, sous un côté nouveau, l'un des événements les plus connus et les plus discutés du XVI^e^ siècle, la question de la préméditation au sujet du massacre de la Saint-Barthelémy, et ce qui s'est passé à l'entrevue de Bayonne en 1565. Ni Lingard qui s'appuyait sur quelques dépêches des nonces pontificaux, ni M. Rossew-Saint-Hilaire qui n'allait pas plus loin que les lettres du duc d'Albe retrouvées dans les papiers du cardinal Granvelle, n'étaient dans le vrai. A l'aide de lettres jusqu'ici inconnues et tirées des archives espagnoles de Simancas, M. Combes a pu jeter une grande lumière sur ce point si controversé, et faire retomber sur Catherine de Médicis la plus grande part de responsabilité de l'acte odieux qui souilla le règne de Charles IX. Le duc d'Albe n'avait pas tout écrit, et n'avait dévoilé que la première partie de ses conférences avec Catherine et de ses conversations avec la jeune reine d'Espagne. Don Francis d'Avila, l'un des assistants de l'entrevue de Bayonne, nomme le duc d'Albe comme porteur d'autres nouvelles et d'autres entretiens qui avaient pour objet l'écrasement des hérétiques, *para martilla los hereticos*. Philippe II l'annonça à son ambas

Digitized by Google

sadeur à Rome en recommandant un secret absolu. Il est même convenu qu'on ne dira rien à Charles IX pour ne pas compromettre l'entreprise en la divulguant. Il fallait que, en France du moins, elle eût, au moment voulu, toutes les apparences d'un mouvement soudain.

M. Alfred Maury, vice-président de la section d'Histoire, fait remarquer que M. Combes vient de donner une éclatante confirmation à la dissertation de lord Acton sur le massacre de la Saint-Barthélemy, dans laquelle, il y a déjà vingt ans, d'après les archives de Modène, il avait pressenti des indices sinistres sur la conférence de Bayonne.

Je dois encore vous signaler, Messieurs, un travail de M. Voulot, conservateur du musée départemental des Vosges, sur une représentation inédite d'une divinité gauloise figurée par un personnage appuyé sur un marteau et tenant un vase; il est accompagné d'un chien. Cette statue, trouvée à Escle, est aujourd'hui au musée d'Epinal. Le même personnage est encore représenté sur une stèle avec sept bustes rangés, quatre et trois, symbolisant les sept jours de la semaine : sur les faces latérales sont sculptés à droite un Mercure avec son caducée, et à gauche un sanglier.

M. Forestié, secrétaire de la Société archéologique de Montauban, analyse les nombreuses et précieuses indications fournies par un livre de comptes d'un marchand montalbanais au XIV^e^ siècle. M. Siméon Luce, membre du comité, fait remarquer qu'il y a peu de documents plus intéressants sur la vie privée au XIV^e^ siècle ; il pense que ce manuscrit doit être publié intégralement. M. Léopold Delisle s'associe au vœu de M. Luce et la réunion accueille ce désir avec une bienveillance très marquée.

M. l'abbé Deshaines, archiviste de Nord, lit une remarquable notice sur André Beauneveu, sculpteur, peintre et miniaturiste, de Valenciennes, que Froissard appelle le « meilleur » de son temps. Cet artiste a exécuté par ordre de Charles V trois tombeaux des rois de France pour l'abbaye de St-Denis.

Digitized by Google

Louis de Mâle, comte de Flandre, lui a également commandé un tombeau ; il semble avoir travaillé à Cambrai, à Courtrai, à Malines. Les plus importantes de ses œuvres, comme peintre, qui nous soient parvenues, sont deux manuscrits des bibliothèques royale et nationale de Bruxelles, qui contiennent de splendides miniatures exécutées par l'habile maître de Valenciennes.

Dans une étude pleine de recherches, M. Maggiolo, de l'Académie de Stanislas de Nancy, donne sur la situation scolaire des anciens diocèses de Châlons et de Verdun, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, les renseignements les plus complets. Avec une persévérance infatigable, M. Magiolo a compulsé dans les archives départementales et communales de Châlons et de Verdun, une quantité de documents inexplorés : mandements d'évêques, programmes d'études, constitutions de congrégations enseignantes, actes et traités des conseils de villes et des communautés, registres destinés aux baptêmes, aux mariages et aux sépultures de chaque paroisse. Après avoir donné les moyennes des conjoints qui ont signé leur acte de mariage dans les paroisses de Châlons et de Verdun, et celles des neuf doyennés de ce dernier diocèse, M. Maggiolo a pu, sans crainte d'être démenti, conclure en ces termes : « J'ai le droit d'affirmer qu'il y avait sous l'ancien régime, dans les diocèses de Châlons et de Verdun, un nombre très considérable d'écoles entretenues par des communautés, ou dotées par la bienfaisance privée ; on savait lire et écrire ; les règlements et les programmes avaient pour but non pas de multipier les connaissances, mais d'inculquer aux enfants de saintes et fortes habitudes religieuses, intellectuelles, sociales ; les maîtres ne manquaient ni de vocation, ni d'aptitude, ni de dignité ; l'enseignement populaire préparait utilement cette génération vaillante dont les cahiers du tiers-état, en 1789, révèlent l'intelligence, le bon sens et le patriotisme. »

Il me reste, Messieurs, à vous signaler quelques changements introduits dans l'organisation du comité des travaux

Digitized by Google

historiques et qui ont quelque peu modifié celle du Congrès des délégués. La distribution des récompenses à la séance générale a été supprimée. Les subventions jusqu'ici accordées, d'après le rapport du Comité, aux sociétés savantes jugées méritantes par leurs travaux, le seront désormais sur une demande directement adressée au ministère de l'Instruction publique. Enfin, on a pensé que les réunions annuelles « pourraient présenter plus d'intérêt et aboutir à des résultats plus efficaces, si une place était ménagée pour l'examen des problèmes historiques, philologiques et archéologiques dont la solution est encore incertaine, et qui auraient d'avance été mis à l'ordre du jour, pour que chacun pût soutenir son opinion et produire les arguments favorables à sa thèse ou réfuter les objections contraires (1) ».

Une commission, nommée par les délégués présents à la séance, a proposé les sujets suivants, pour le Congrès de 1882 :

1° Une question sur l'étude des patois;

2° Etudier les questions relatives aux camps à murs vitrifiés ; s'attacher principalement à en déterminer la date;

3° Les règles épigraphiques proposées par Ritschl peuvent-elles s'appliquer à la détermination de la date des monuments du midi de la France ?

4° Signaler les monuments à date certaine qui peuvent servir à fixer les caractères de l'art mérovingien et de l'art carlovingien ;

5° Fixer les caractères précis de l'architecture du XI^e^ siècle en France ;

6° Etat des bibliothèques publiques et des musées d'antiquités dans les départements. — Mesures prises pour que ces établissements contribuent aussi efficacement que possible au développement des travaux historiques et archéologiques.

Dans cette revue rapide et nécessairement incomplète, je

(1) L. Delisle. Discours d'ouverture de la section d'Histoire.

Digitized by Google

n'ai pu, Messieurs, que vous donner une idée bien imparfaite des travaux qui ont été lus cette année au Congrès des délégués des départements.

Mais une pensée m'est venue qui me rassure pour vous. Il n'est pas indispensable d'aller à la Sorbonne pour entendre des lectures historiques dans lesquelles une érudition de bon aloi tient à son service une plume élégante et correcte. La Notice que vous venez d'entendre sur Jacques Bréant, en est la meilleure preuve. Je ne saurais mieux finir qu'en exprimant le souhait que nos savants collègues nous fassent part, de temps à autre, du fruit de leurs recherches historiques, et remettent en honneur, comme vient de le faire M. Malbranche, les hommes dont le caractère ou les œuvres ont jadis illustré notre cité bernayenne.

Digitized by Google

NOTE

SUR DES

OBJETS EN BRONZE DÉCOUVERTS AU PLESSIS-GROHAN

PAR M. GEORGES BOURBON, ARCHIVISTE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

Il y a quelques années, un cultivateur du Plessis-Grohan découvrit, enfouis au pied d'un arbre, un certain nombre d'objets antiques en bronze qui sont restés, depuis, déposés aux Archives départementales. Les circonstances dans lesquelles cette trouvaille fut faite n'ont malheureusement pas été relevées d'une façon précise et il est permis de supposer que les douze objets qui nous sont parvenus ne constituaient point l'ensemble de la découverte. Leur examen donne lieu à plusieurs observations intéressantes.

Ces objets comprennent : huit haches en bronze de différents modèles, deux pointes de lances et deux longues épingles à cheveux, l'une entière, l'autre brisée à la moitié de sa hauteur. On peut chercher à s'expliquer tout d'abord pour quel motif et par suite de quelles circonstances ces instruments divers se sont trouvés réunis. Il ne s'agit évidemment pas d'une simple sépulture de l'âge *dit* du bronze, source fréquente des découvertes de cette nature. Une sépulture n'aurait pas renfermé, ainsi agglomérée, une aussi nombreuse collection d'armes et par contre elle aurait probablement présenté d'autres objets. Il faut écarter également l'hypothèse d'un lieu de combat sur l'emplacement duquel seraient restées les armes tombées des mains des guerriers. Cette hypothèse n'expliquerait pas davantage l'enfouissement en

Digitized by Google

bloc des objets trouvés au Plessis-Grohan et cette autre constatation que deux au moins des haches paraissent n'avoir jamais servi concourt à l'écarter. Rien n'indique non plus que ces pièces proviennent directement d'un atelier de fabrication. Plusieurs sont brisées et d'autres attestent un assez long usage. Il me paraît plus vraisemblable d'admettre que ce *trésor* enfoui depuis des siècles aurait appartenu à un de ces marchands colporteurs qui chez les anciens habitants de la Gaule faisaient le commerce des armes de bronze et qui, surpris peut-être par un danger imminent, aura voulu sauver au moins ses marchandises. Cette hypothèse ne repose point uniquement sur la fantaisie; en effet les huit haches, bien que paraissant provenir d'un même atelier de fabrication et se rattacher à un type commun, présentent des spécimens variés et dans les détails de nombreuses différences. Nous y distinguons au moins cinq modèles distincts. Les deux épingles à cheveux et les deux pointes de lances offrent la même particularité. Deux des haches, ainsi que nous l'avons déjà dit, n'ont point servi depuis leur sortie du moule et n'ont pas même été *aiguisées*. Plusieurs, il est vrai, présentent au contraire les traces d'un long usage; en outre, une des épingles à cheveux et les deux pointes de lances sont brisées ou détériorées. Mais il va de soi que les marchands d'armes et d'objets de toilette en bronze se livraient chez les Gaulois aussi bien à l'échange qu'à la vente, ce qui suffit à expliquer ces particularités.

Tous les objets trouvés au Plessis-Grohan sont en bronze et recouverts d'une patine d'oxyde de cuivre. Une seule hache est rongée profondément par l'action du temps : les autres sont dans un parfait état de conservation et pourraient être utilisées aujourd'hui comme à l'époque où elles furent fabriquées. Il est facile de reconnaître au premier examen que ces armes appartiennent à l'époque *dite* du bronze, terme assez vague d'ailleurs pour que nous n'éprouvions aucun scrupule à l'employer. Nous ne chercherons point, en l'absence de don-

Digitized by Google

nées même approximatives, à préciser davantage l'époque de leur fabrication. Les armes et les objets de toilette que nous avons sous les yeux ont appartenu sans doute à ces peuplades gauloises dont nous ne connaissons guère que le nom et qui, après avoir, aux époques primitives, utilisé les innombrables silex de nos régions comme armes et comme outils, reçurent le bronze de l'Orient et l'employèrent pendant une période dont le point initial est chronologiquement inconnu et dont le point terminal vient se confondre avec l'invasion de César dans les Gaules et l'occupation romaine. Ajoutons seulement que le caractère particulier des objets trouvés au Plessis-Grohan indique une industrie relativement avancée et cherchant déjà à satisfaire des goûts de luxe.

Ces remarques générales faites, il nous reste à indiquer en quelques mots les caractères particuliers des différentes catégories d'objets trouvés au Plessis-Grohan.

Les haches sont au nombre de huit. Elle se rattachent à un même type et comprennent deux parties : la *lame*, qui va s'évasant et s'amincissant depuis la partie médiane jusqu'à l'extrémité et dont le coupant affecte, suivant les spécimens, une forme plus ou moins convexe; la partie à emmanchement qui présente sur les deux faces un évidement profond dans lequel s'engageaient les extrémités bifides du manche. Aucun de nos spécimens n'est à douille creuse et deux seulement portent sur l'un des côtés une oreillette évidée dans le trou de laquelle on passait le lien qui s'enroulait autour du manche et qui assurait la solidité de l'ensemble. Dans l'un de ces deux spécimens, l'oreillette existe, mais par suite sans doute d'un accident survenu pendant l'opération de la fonte, elle n'est point percée et reste par conséquent inutile.

Toutes nos haches, sauf une, présentent au-dessus de la partie évidée, à la base de la lame et des deux côtés, un ornement composé de trois traits renflés se rapprochant en triangle et prolongés par une arête qui s'étend assez avant

Digitized by Google

vers l'extrémité de la lame. Sur l'une d'elles, ces traits ou stries sont au nombre de cinq de chaque côté.

Deux d'entre elles, nous l'avons dit, sont restées telles qu'elles étaient à la sortie du moule. Elles ont conservé très apparente la ligne saillante formée par la bavure du bronze entre les deux parties du moule. Les autres spécimens ne présentent pas la même particularité : ils ont été aiguisés au moyen d'un polissage qui a produit l'amincissement de la partie supérieure de la lame et l'a rendue extrêmement coupante. Dans cet état, la hache était apte à servir d'outil et pouvait être employée à façonner le bois.

La longuenr totale des haches que nous avons sous les yeux est de 15 à 16 centimètres; la largeur de la lame à sa partie évasée varie entre 50 et 55 millimètres. Enfin la longueur de la partie réservée à l'emmanchement est de 6 à 7 centimètres.

Le bronze était coulé dans le moule de haut en bas, la partie coupante de la lame étant placée en bas. Dans tous nos spécimens, l'extrémité du manche opposée à la lame porte la trace de la *cassure* inégale du bronze produite par l'arrachement de la bavure dépassant le moule. Ce simple détail, qui constitue une imperfection pour l'œil, démontre à quel point les procédés de fabrication de ces instruments étaient primitifs et combien les peuplades gauloises de l'âge du bronze étaient pauvres en outils.

L'examen des deux têtes de lance qui font partie de la trouvaille du Plessis-Grohan donne également lieu à quelques observations.

La première, dont l'extrémité supérieure a malheureusement disparu, mesure dans son état actuel 26 centimètres de longueur ; elle est formée d'une douille creuse, cylindrique à la base et se rapprochant vers l'autre extrémité de la forme quadrangulaire. Une feuille de bronze plate, peu épaisse et très tranchante sur les bords, se détache de cette douille. Les armes de ce genre devaient être promptement détériorées.

Digitized by Google

La douille est percée à 65 millimètres de la base de deux trous dans lesquels on fixait des clous de bronze qui devaient s'enfoncer dans le bois de la hampe et assurer la solidité de l'emmanchement.

La seconde tête de lance est de plus petite dimension et de forme un peu différente, bien que se rattachant au même type de fabrication. Elle est plus solide dans son ensemble et les ailes de la lame sont plus épaisses et moins coupantes sur les bords. La partie inférieure de la douille a été brisée. Quelque imparfaites que fussent ces armes, elles pouvaient produire de terribles blessures, lorsqu'elles étaient maniées avec adresse par les mains vigoureuses des guerriers gaulois de l'époque du bronze.

Nous arrivons aux deux derniers objets de la trouvaille du Plessis-Grohan, les plus rares et les plus intéressants sans contredit. Ce sont deux de ces longues et fortes épingles à l'aide desquelles les habitants de l'ancienne Gaule relevaient leur longue chevelure. La première mesure 295 millimètres de longueur ; la seconde, dont la tige est brisée, devait être de longueur à peu près égale. Peu d'épingles de ce genre ont été signalées jusqu'à ce jour et nous n'en connaissons point d'aussi grande dimension. Dans la très curieuse sépulture de Cravant (Aube), qui appartient à l'époque du bronze et qui a été signalée par M. Morel (année 1875 du *Bulletin monumental*), on en avait trouvé une sur la clavicule droite du squelette, présentant une grande analogie avec les nôtres. Elle était tombée de la chevelure du guerrier inhumé avec ses armes et ses objets de toilette. Cette épingle mesurait 17 centimètres de longueur. Comme dans les deux spécimens du Plessis-Grohan, un des côtés de la tige était orné de stries ou évidements parallèles circulaires au nombre de seize et terminé par un bouton. Le même article signale une autre épingle de 26 centimètres de longueur, du même type, trouvée aussi dans le département de l'Aube et présentant vingt-trois stries circulaires. Enfin au congrès international de Copenha-

Digitized by Google

gue, M. Ernest Chantre a présenté un dessin d'une épingle semblable qu'il déclare assez rare et qui avait été trouvée à Poype (Isère).

Nos deux spécimens diffèrent notablement des précédents. Le premier présente trente de ces enroulements circulaires. Le second, plus ornementé, plus luxueux pour ainsi dire, en porte dix-neuf, plus larges et striés sur les bords. Il se termine par un bouton de forme élégante de 2 centimètres de longueur, orné lui-même de rainures circulaires à son extrémité.

Il n'est point douteux — la sépulture de Cravant le prouve incontestablement — que ces grandes tiges de bronze ne servissent aux Gaulois à retenir leur longue chevelure. Leur dimension est particulièrement remarquable. L'usage des épingles à cheveux en bronze et en os se retrouve dans la toilette des femmes à l'époque gallo-romaine, et, chose singulière, certains spécimens appartenant à cette période présentent des ornements à enroulements qui rappellent ceux que nous constatons sur nos épingles du Plessis-Grohan. L'une des épingles de Lillebonne, signalée par l'abbé Cochet, est terminée par une colombe précédée de saillies circulaires dont la forme se rapproche singulièrement de celles de notre épingle gauloise. Généralement les épingles gallo-romaines à l'usage des femmes sont plus courtes que celles de l'époque du bronze. Dans les sépultures franques, des épingles de bronze ou d'argent soutenaient généralement la forêt de cheveux des conquérants de la Gaule : l'une d'elles, trouvée dans le cimetière franc d'Envermen, mesurait 20 centimètres de longueur, dimension qui est loin d'atteindre celle de nos épingles du Plessis-Grohan. Aujourd'hui encore certains sauvages, les Abyssiniens par exemple, emploient pour rattacher leur chevelure derrière la tête, de fortes épingles en bois ou en os. Cette coutume se retrouve donc à toutes les époques chez les femmes et chez les hommes, lorsque l'usage existait pour ceux-ci de porter la chevelure longue. Mais, si les épingles

Digitized by Google

de toilette de l'époque gallo-romaine sont extrêmement nombreuses dans les musées et dans les collections particulières, il n'en est pas de même des objets similaires appartenant aux civilisations antérieures et celles trouvées au Plessis-Grohan méritaient d'être décrites avec quelques détails en raison de leur antiquité (1).

(1) Cinq des objets de bronze du Plessis-Grohan, dont j'avais communiqué les dessins au Comité des travaux historiques, ont été reproduits dans le dernier volume de la *Revue des Sociétés savantes*, avec une note de M. Alexandre Bertrand (7e série, t. VI, 1882, p. 417).

Digitized by Google

NOTICE

SUR

UNE SÉPULTURE GALLO-ROMAINE

Découverte à Ferrières-Haut-Clocher en 1875

PAR M. GEORGES BOURBON, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

—

La découverte archéologique dont nous allons parler remonte déjà à plusieurs années. Les objets recueillis à Ferrières-Haut-Clocher, pour le compte de la Société libre, par M. l'abbé Lebeurier et par M. Izarn, qui a bien voulu les soumettre à notre examen, ont été trouvés dans une sépulture dont nous aurons à préciser les caractères distinctifs et l'ancienneté, au milieu des substructions d'une maison d'habitation. Les plus intéressants sont déposés sur le bureau (1). Leur ensemble comprend :

1° Neuf vases en verre, différents de formes et de dimensions. Six sont entiers. Un autre a eu le goulot brisé. Les deux derniers n'ont été trouvés qu'en fragments.

2° Une forte armature de fer, très oxydée, dont une extrémité est aplatie tandis que l'autre est terminée par une charnière : cette armature a servi sans aucun doute à fermer une forte caisse en bois, détruite par le temps.

3° Des clous et des fragments de bronze informes, dont la plupart paraissent avoir formé la serrure et l'armature extérieure d'un coffret également détruit. Nous avons cru reconnaître également, parmi ces fragments, les débris

(1) Ils avaient été déjà présentés à la Société dans la séance du 12 décembre 1875.

Digitized by Google

d'une cassolette à brûler les parfums, dont la forme se serait rapprochée de celle publiée par le comte de Caylus, dans son *Recueil d'antiquités* (t. IV, pl. CII).

4° Des fragments d'objets de toilette en bois, dans lesquels il est facile de reconnaître les morceaux d'un peigne fin et un fragment important d'une forte épingle à cheveux.

5° Quelques ossements, comprenant une première, une troisième et une quatrième vertèbres cervicales, la tête d'un humérus et un fragment de côte.

Les vases en verre sont particulièrement intéressants et la plupart méritent une description spéciale : nous en possédons neuf, nombre considérable pour une sépulture unique. En général, les tombes romaines explorées dans les cimetières antiques de Normandie, ne renferment qu'un, deux ou trois vases en verre. En revanche, elles contiennent ordinairement des vases en poterie commune ou de luxe, dont l'absence complète se fait remarquer dans la sépulture de Ferrières-Haut-Clocher. A ce point de vue, la découverte dont nous examinons les résultats présente un caractère exceptionnel qui ajoute à son intérêt scientifique.

Le plus grand des flacons de verre devait mesurer environ 24 centimètres de hauteur : c'est une bouteille à panse ronde, en verre blanc jaspé très mince. Sa forme rappelle exactement celle des vases à rafraîchir l'eau connus sous le nom d'« alcarazas ». La panse a été brisée en plusieurs fragments qui permettraient de la reconstituer presque en entier.

Il faut rapprocher de cette pièce remarquable une coupe en verre blanc, dont un fragment a seul été retrouvé. De forme évasée, élégante et gracieuse, elle présente des gorges et des saillies alternativement ménagées autour de sa circonférence. C'est, à n'en pas douter, un de ces vases que les Romains désignaient sous le nom générique de *poculum*, la coupe à boire placée dans la sépulture près du vase qui contenait le breuvage du mort et dont ce dernier s'était sans doute servi de son vivant.

Digitized by Google

Vient ensuite un vase piriforme à goulot étroit, de 17 centimètres de hauteur. Il contenait un résidu terreux agglomeré. Notre collègue, M. Ferray, qui a bien voulu analyser ce résidu, y a reconnu une assez forte proportion de matières organiques, soit 19.06 p. 100 contre 67.50 de substances fixes et 13.44 d'eau.

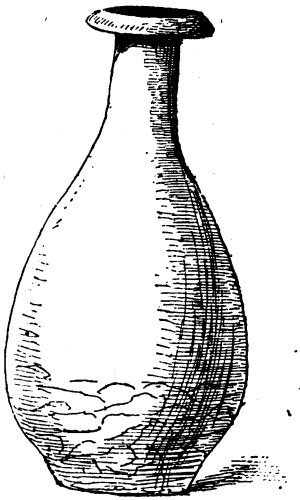

Les deux vases suivants, en verre beaucoup plus ordinaire et de la forme la plus commune, à coloration verte, mesurent, l'un 13, l'autre 10 centimètres 1/2 de hauteur. Le plus grand renfermait une matière terreuse de couleur foncée.

Ces trois flacons appartienent au type le plus vulgaire. On

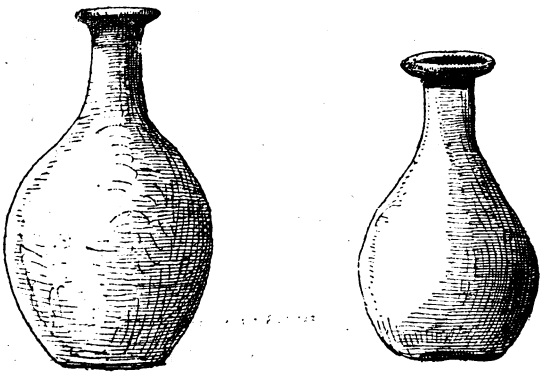

sait que l'usage attribué communément aux vases qui entouraient les sépultures romaines et qui n'avaient pas pour affectation spéciale de renfermer les cendres du mort, c'était de recevoir les aliments et les boissons destinés au défunt

Digitized by Google

dans la pensée païenne. Les bouteilles de verre devaient contenir du lait, du vin ou de l'hydromel.

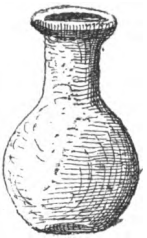

D'autres vases, plus petits et plus élégants, renfermaient, suppose-t-on, des parfums : telle était sans doute la destination de cette petite ampoule à panse ronde, de 5 centimètres de hauteur, et en verre blanc, qui accompagnait le corps gallo-romain de Ferrières-Haut-Clocher. Les trois suivants ont vraisemblablement servi au même usage.

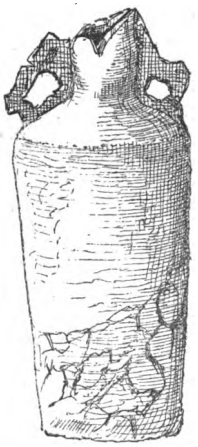

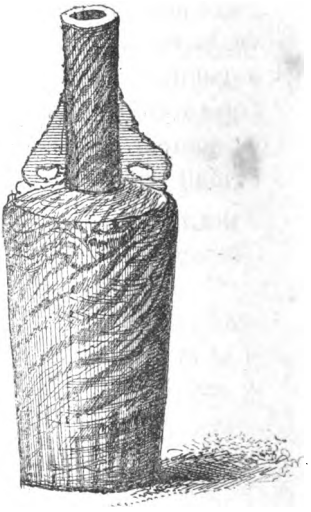

Le flacon en verre blanc jaspé, à anses ou oreillettes d'une couleur verte éclatante, à panse cylindrique, à goulot long et très étroit, est particulièrement remarquable. C'est un spécimen rare de l'art du verrier romain et qui rappelle certaines verreries de Venise. Il est absolument intact, mais rempli de terre aux 2/3. Sa hauteur est de 12 centimètres.

Une autre bouteille, semblable, avec cette différence que le goulot, aujourd'hui brisé, présentait un renflement sensible

Digitized by Google

à sa partie inférieure, renfermait un résidu terreux agglomeré, de couleur jaune grisâtre.

Enfin un dernier flacon, de petites dimensions et également remarquable, quoique d'une fabrication toute différente, présente un spécimen non moins rare et non moins intéressant de la verrerie gallo-romaine. Il est en verre blanc et mesure 8 centimètres 1/2 de hauteur. La panse renflée au milieu va s'amincissant vers les extrémités en forme de cône. De la partie supérieure et évasée du goulot se détache une anse gracieuse, contournée en torsade, tandis qu'une légère baguette de verre forme un double enroulement autour du goulot.

Ces détails suffisent pour montrer la variété des produits de la verrerie romaine trouvés dans la sépulture de Ferrières-Haut-Clocher. Ces objets de verre ne sont pas les seuls intéressants.

Les fragments de bois qui les accompagnaient et que le temps a rendus cassants, durs et friables, comprennent un morceau d'un de ces peignes fins (*pecten, pecten denso dente*) que les Romains fabriquaient en buis ou en ivoire et dont la forme se rapproche beaucoup de ceux de nos jours. Une petite lame de bois plate et portant sur une de ses faces des traits grossièrement sculptés au couteau a pu appartenir à ce peigne, sans qu'il soit possible de rien affirmer.

L'autre objet en bois, fragment d'une forte épingle à cheveux, mérite d'être particulièrement remarqué. Sa partie supérieure était ornée d'un sujet sculpté représentant une femme nue dans l'attitude de la Vénus pudique. La tête, un des bras et la partie supérieure du corps ont disparu; mais la partie inférieure, assez bien conservée, prouve que le sculpteur qui avait confectionné ce petit objet de toilette n'é-

Digitized by Google

tait pas étranger aux notions d'art. C'est bien là une de ces épingles à cheveux romaines (*acus comatoria* ou *crinalis*) que

les femmes avaient l'habitude de passer dans leurs cheveux derrière la tête, quand ils avaient été tressés et relevés, pour les maintenir. Quelques exemples d'épingles à cheveux en bois, ornées de sujets sculptés, ont été signalés : le comte de Caylus en a reproduit deux dans son *Recueil d'antiquités* (t. I, pl. LXXX); mais ces exemples sont en somme assez rares et notre spécimen se distingue par sa force et sa grande dimension.

Après avoir mentionné tous les objets rapportés de la sépulture de Ferrières-Haut-Clocher et donné quelques détails sur ceux qui méritaient d'être particulièrement signalés, il nous reste à tirer, avec prudence, les déductions plus générales qui ressortent de l'examen attentif de cette découverte.

Il n'est pas douteux d'abord que cette sépulture ne soit une sépulture gallo-romaine et une sépulture païenne. Le nombre relativement considérable de vases qu'elle renfermait, le fait particulièrement remarquable que tous ces vases sont en verre, forment des indices suffisants à l'appui de cette opinion. Du reste les verreries sont, par leur forme et par leur luxe, de fabrication incontestablement romaine : l'époque franque mérovingienne ne connaissait plus cette élégance et ces procédés perfectionnés. On peut s'étonner seulement qu'avec ces verreries ne se soient pas rencontrés des vases en terre, quelques-unes de ces poteries vulgaires ou de luxe dont fourmillent ordinairement les cimetières romains. On n'y trouve pas non plus cette pièce de monnaie, le *naulus* de Caron, destiné au péage du Styx. Aucun archéologue n'ayant été témoin des fouilles dans lesquelles ont été recueillis les

Digitized by Google

objets décrits ci-dessus, nous ne pouvons que signaler ces lacunes sans chercher à les expliquer.

Mais, s'il s'agit d'une sépulture gallo-romaine, il paraît non moins certain que le tombeau de Ferrières-Haut-Clocher appartient aux derniers siècles de l'occupation romaine en Gaule et, pour préciser davantage, est postérieur au règne de Constantin. Le corps en effet était inhumé et reposait, d'après les enseignements qui nous ont été fournis par notre vice-président, M. Izarn, dans un cercueil de pierre de forme rectangulaire. C'est là une des caractéristiques de ces sépultures que l'abbé Cochet a très justement appelées *de transition*, parce qu'elles marquent le passage des funérailles payennes aux funérailles chrétiennes, et qui pour la plupart appartiennent au IV^e^ siècle.

Le nombre et le luxe des objets déposés près du corps indiquent en outre que le mort n'appartenait point à la classe pauvre. L'examen des quelques ossements recueillis dans le sarcophage a permis à notre confrère M. le docteur Bidault de reconnaître que le sujet inhumé avait de quatorze à seize ans environ. La présence d'objets de toilette à l'usage des femmes, peigne et épingle à cheveux, suffit à prouver que le corps était celui d'une jeune fille.

A ces points acquis nous nous permettrons d'ajouter quelques hypothèses sur la disposition probable de la sépulture de Ferrières-Haut-Clocher. Nous l'avons dit, aucun archéologue n'a été appelé à se rendre compte *de visu* de la position relative des objets qu'elle renfermait : mais aujourd'hui que des milliers de tombeaux gallo-romains ont été explorés, il est possible de tirer des déductions presque certaines d'un ensemble d'indices tel que celui que nous avons sous les yeux. Près du sarcophage en pierre qui renfermait le corps devaient se trouver les vases en verre que nous avons décrits. Ils avaient été probablement renfermés dans un coffre en bois, circonstance qui expliquerait la présence de la forte armature de fer à charnière retrouvée près d'eux. Dans ce coffre devait

Digitized by Google

s'en trouver un autre de petites dimensions, dont les fragments de bronze attestent l'existence et dans lequel auraient été déposés les objets de toilette ayant appartenu à la jeune fille morte, le peigne et l'épingle à cheveux.

En résumé, cette sépulture peut être considérée comme une des plus intéressantes découvertes en Normandie. Elle appartient en effet, sans aucun doute, à cette période de transition sur laquelle les documents réunis jusqu'à ce jour par la science archéologique ne sont encore ni très nombreux ni très connus. Nous ajouterons que si on a trouvé et exploré des cimetières antiques renfermant des centaines de tombes, très rarement une sépulture unique a fourni un aussi grand nombre d'objets intéressants dans un pareil état de conservation. Plusieurs des vases de Ferrières-Haut-Clocher, qui ne dépareraient point un musée de grande ville, témoignent de l'art des verriers gallo-romains postérieurs à la fin du IIIe siècle, dont les produits sont considérés comme assez rares. Ainsi que le fait justement remarquer l'abbé Cochet, le verre antique est loin d'être aussi commun que la poterie. Le musée de Rouen, qui ne possédait encore en 1854 que 400 vases en verre romain, estime justement sa collection actuelle une des plus nombreuses et des plus riches de France. Le musée d'Evreux n'en renferme pas beaucoup plus d'une quarantaine, dont un certain nombre endommagés ou en fragments. Les verreries provenaut de la sépulture de Ferrières y figureront donc avec honneur au milieu des objets archéologiques déjà nombreux réunis depuis de longues années par les soins de la Société libre.

Digitized by Google

AUGUSTE LE PREVOST

ARCHÉOLOGUE ET HISTORIEN

—

COMMUNICATION

Relative à un buste à élever à A. Le Prevost, faite à la Société libre de l'Eure (section de Bernay), le 18 décembre 1881, par M. l'abbé PORÉE, *curé de Bournainville, inspecteur de la Société française d'archéologie.*

—

MESSIEURS,

Le projet que nous avons l'honneur de vous présenter a été inspiré par un sentiment de sympathie respectueuse et une pensée de réparation nécessaire. Nous sommes d'autant plus assuré de rencontrer près de vous une entière adhésion que nous parlons à des compatriotes, à des amis de celui dont nous voudrions honorer la mémoire.

D'abord, Messieurs, qu'il me soit permis de vous dire que je ne suis en ce moment que l'interprète de l'un de nos collègues qui le premier a conçu l'idée de faire élever à Auguste Le Prevost un buste en bronze qui conservât ses traits et perpétuât sa mémoire. C'était à lui que devait revenir l'honneur d'ouvrir la voie à cette exellente idée qui était bien la sienne. S'il a consenti, avec une courtoisie dont j'apprécie toute la générosité, à me céder la parole, je tiens à dire bien haut que l'initiative appartient à mon honorable collègue M. Join-Lambert, et que le projet eût gagné à vous être présenté par lui que des souvenirs personnels et une longue amitié de famille ont attaché à Auguste Le Prevost.

Digitized by Google

Quand il s'agit d'ériger une statue, un buste à un écrivain, à un homme d'État ou de guerre, à un bienfaiteur de l'humanité, on se demande tout d'abord quels sont les titres du candidat à l'immortalité. Il convient que le bronze, dans son inaltérable grandeur, ne consacre pas des renommées vulgaires. On exige que les mérites acquis, les services rendus soient réels, indiscutables, et la postérité ne saurait être autorisée à jeter à ce bronze un regard de dédain ou une parole de mépris. Il faut que le respect s'impose et que le passant salue et dise : Cet homme a bien mérité de son pays; il a droit à la reconnaissance de ses concitoyens. Quelquefois l'opinion publique se hâte outre mesure, et alors l'hommage est prématuré. Mieux vaut attendre que le temps ait consacré le mérite de celui que l'on veut honorer. Mais quand le temps a laissé une renommée intacte, ou plutôt quand il l'a grandie, alors c'est une dette de justice, un devoir de reconnaissance de glorifier le nom de cet homme dont les enseignements et les œuvres ont marqué un progrès dans le champ des conquêtes de l'esprit humain.

Telle a été, Messieurs, la vie de notre illustre compatriote dont la bonté de cœur égalait l'élévation de l'esprit, et que l'on peut proposer comme un modèle accompli et comme un maître à tous ceux qui ont le culte des lettres et l'amour de leur pays. L'heure de l'histoire a sonné pour Le Prevost, et l'on peut affirmer sans crainte que le jugement porté sur lui par tous ceux qui l'ont personnellement connu ne sera pas démenti par la postérité. Parmi les savants dont s'enorgueillit à juste raison la Normandie, je crois qu'il en est peu qui aient plus de titres que Le Prevost à la reconnaissance de leurs compatriotes, soit que l'on étudie ses œuvres d'archéologue, d'historien et de géographe, soit que l'on considère l'influence durable qu'il a exercée sur son époque. Qui mieux que lui a défriché le champ de notre histoire normande, en a popularisé l'étude, frayé des chemins nouveaux, élargi des horizons que l'on entrevoyait à peine? Après ce qu'ont écrit de sa vie et

Digitized by Google

de ses œuvres MM. Antoine Passy, Desnoyers, l'abbé Cochet, E. et C. de Beaurepaire, il y a, je le sens, témérité à prendre la plume. Que pourrais-je ajouter qui n'ait été déjà excellemment dit? Et pourtant, Messieurs, vous vous étonneriez de mon silence si je ne rappelais pas au moins les grandes lignes de cette vie si bien remplie et les œuvres principales de l'antiquaire et de l'historien. Si donc je ne puis avoir la prétention de vous apprendre quelque chose, à vous qui l'avez connu, du moins aurai-je la satisfaction, en vous parlant de Le Prevost, de réveiller d'aimables et précieux souvenirs.

Auguste Le Prevost naquit à Bernay le 3 juin 1788. Dès ses jeunes années une sorte d'instinct l'entraîna vers les études historiques. « Il aimait à raconter que la vue d'une carte de Normandie divisée en diocèses et en doyennés lui révéla sa vocation. Cette carte était appendue dans la maison de son père. La curiosité de l'enfant était sollicitée par la disposition bizarre des limites coloriées qu'il retrouvait toujours sous ses yeux. Quand il quittait le toit paternel, ces figures lui revenaient à la mémoire comme des apparitions. Restées d'abord sans signification pour son intelligence, elles se montrèrent enfin lumineuses quand, par les travaux les plus variés, il pénétra l'énigme qui avait tourmenté son enfance (1). »

Un autre souvenir encore plus caractéristique a été consigné par Le Prevost lui-même dans ses Notes sur le département. Il vit un jour, encore tout enfant, une collection de chartes provenant de l'abbaye du Bec, étalées sur de longues tables au district de Bernay. La vue de ces majestueux parchemins et surtout de leurs magnifiques sceaux de cire rouge et verte lui causa une vive admiration, et comme il la témoignait dans les termes les plus passionnés, on les coupa et on les lui donna. « Il les conservait au Tilleul et les montrait en ajoutant que leur possession avait été l'un des plaisirs les plus vifs de sa

(1) *Mémoires et Notes sur le département de l'Eure. Notice sur A. Le Prevost*, par Antoine Passy. I, 1.

Digitized by Google

jeunesse, et leur don un des moments les plus importants de sa vie (1) ».

Ce fut au collège de sa ville natale que le jeune Le Prevost commença ses études classiques dont il poursuivit le cours à Rouen et à Paris. Mais dévoré du désir de savoir, il se mit à apprendre l'anglais, l'italien, l'allemand, le suédois, le sanscrit et l'hébreu. Les sciences naturelles eurent aussi pour lui, jusqu'à la fin de sa vie, l'attrait le plus vif. Ses travaux de botanique furent remarqués. Il s'était formé avec les plantes de la Normandie un magnifique herbier, et plusieurs des plantes nouvelles qu'il rencontra le premier portent son nom.

Mais c'était dans les études historiques que Le Prevost devait trouver sa véritable voie. Il débuta en 1813 par un Mémoire sur la crypte de Saint-Gervais à Rouen, que suivirent bientôt les *Réflexions sur les Antiquités de la Seine-Inférieure et de l'Eure* et le *Mémoire sur la porte du Bac* démolie en 1816. Le Prevost faisait avec un certain retentissement son entrée dans le domaine de l'histoire monumentale, et les essais qu'il donnait au public faisaient déjà pressentir le savant qui devait écrire plus tard la *Notice sur la Châsse de Saint-Taurin*, le *Mémoire sur la collection de vases antiques* trouvés à Berthouville, et tant d'autres ouvrages écrits dans un style plein de mesure et de bon goût, et remarquables par l'étendue de l'érudition et la sagacité de la critique.

Le Prevost avait pris pour épigraphe de l'un de ses livres cette parole d'un auteur ancien : *Nosce patriam, postea viator eris.* Le mot de Cicéron est juste, mais il n'est pas moins vrai que, « si nous voulons bien connaître notre pays, il faut que nous voyions quelque peu les autres (2) ». Le Prevost mit à profit ce double conseil. Il parcourut presque toute la France, et visita l'Italie. les Alpes, les Pyrénées et les bords du Rhin.

(1) *Mémoires et Notes.* Notice par A. Passy, p. 2 et 233.

(2) Young.

Digitized by Google

Il ne voyageait pas en touriste qui cherche des impressions, mais en observateur et en savant, recueillant les notes, visitant les monuments et les dépôts d'archives, « et laissant sur son passage des amis et des correspondants ». Les voyages faits dans de telles conditions sont une source féconde d'enseignements, ils élargissent le cercle des connaissances et permettent de comparer l'esprit, les mœurs, le niveau scientifique des différents peuples.

L'isolement prolongé stérilise l'étude, surtout l'étude de l'histoire. On a pu dire, il est vrai : *Timeo hominem unius libri*, mais il s'agissait non de l'historien, mais du philosophe méditant sur les problèmes ardus de la métaphysique, ou du mathématicien poursuivant quelque étonnant calcul ; à ceux-ci il faut le silence et la solitude pour atteindre à un résultat qui est tout dans la perspicacité de leur entendement et la rigueur de leurs déductions. Il en est autrement de l'historien dont la pensée étreint non pas une abstraction, mais des réalités diverses, dont le regard embrasse non pas un phénomène particulier, mais la vie entière d'un homme ou les annales d'un siècle. Par la nature de ses recherches, l'historien devient le contemporain de tout un passé dont il étudie les mœurs, les traditions, les monuments. L'histoire ne peut être faite qu'au moyen d'une sorte de mise en commun d'efforts individuels, vrai capital auquel chaque travailleur apporte sa part de labeur en bénéficiant lui-même du travail de tous. Là, Messieurs, est la grande force et la raison de l'association scientifique. Le Prevost avait compris cette vérité, aussi fut-il naturellement amené à prendre une large part à l'établissement des diverses sociétés qui ont sonné le réveil des études scientifiques dans notre pays. Lorsque M. de Caumont, ce vulgarisateur par excellence, entreprit de fonder la Société des Antiquaires de Normandie, la Société française pour la conservation des monuments, l'Association Normande, la Société Linnéenne de Normandie, Le Prevost s'empressa de lui apporter son concours avec un zèle et une générosité qui ne

Digitized by Google

se sont jamais démentis. Les Académies de Rouen et de Caen, la Société académique de l'Eure, la vôtre, Messieurs, le comptèrent également au nombre de leurs membres les plus actifs et les plus dévoués. En 1838, il entra à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres où sa place était marquée près des Guizot, des Thierry, des Le Wailly et des Le Clerc.

Tout en publiant un nombre considérable de mémoires historiqnes (c'était la forme littéraire qu'il semblait préférer), Le Prevost avait entrepris d'autres travaux de plus longue haleine. Il commença à préparer en 1833, pour la Société de l'Histoire de France dont il était l'un des fondateurs, sa magistrale édition d'Orderic Vital ; il voulut reviser le texte, expliquer les obscurités, rétablir la chronologie dans l'œuvre du moine de Saint-Evroult, qui donne sur l'histoire du XI^e^ et du XII^e^ siècles tant et de si précieux témoignages. En 1848, il publia l'*Histoire de Saint-Martin-du-Tilleul*, petit chef-d'œuvre de monographie d'une commune rurale. Quelques années auparavant, il avait donné une édition des *Pouillés de Lisieux*, et il recueillait les éléments d'une *Histoire des communes du département de l'Eure* que le temps et la cécité qui lui survint ne lui ont pas laissé terminer. Mais les notes innombrables qu'il avait réunies ont permis à MM. Léopold Delisle et Louis Passy de publier trois volumes de ces *Mémoires* qui sont, malgré des omissions inévitables, le travail le plus substantiel et le plus approfondi qui ait été fait sur la topographie et l'histoire de notre département. Ainsi, Messieurs, dans ce vaste cercle d'investigations où se mouvait à l'aise l'esprit si actif de Le Prevost, c'était toujours la Normandie qui était l'objet incessant de ses travaux et de ses recherches. « Le trésor des découvertes qu'il amassait dans les excursions scientifiques de son esprit, il le rapportait avec une passion exclusive à sa chère province; c'était pour elle qu'il variait ses études, qu'il les diversifiait. Il cherchait par toutes les voies à pénétrer dans son histoire naturelle aussi bien que dans son his-

Digitized by Google

toire politique (1). » Cet amour du sol natal si caractéristique chez Le Prevost, nous en trouvons la preuve non seulement dans le titre des ouvrages qu'il lui a consacrés, mais encore dans l'émotion communicative avec laquelle il a parlé de ses monuments. Y a-t-il, par exemple, rien de plus simplement beau que cette page dans laquelle il retrace, comme dans un tableau achevé, les glorieuses origines de l'abbaye du Bec ? (2). Et les paroles suivantes de sa préface des *Pouillés de Lisieux* ne nous peignent-elles pas au vif les sentiments auxquels il demeura fidèle toute sa vie : « C'est toujours avec un nouveau plaisir que nous revenons à l'exploration de ce sol de notre province dont les localités, les monuments, les traditions, les documents, les noms mêmes, plus chers qu'aucuns autres à notre amour, sont aussi plus familiers à notre mémoire et se dessinent plus nettement dans notre pensée, par lequel nous avons commencé nos travaux archéologiques et par lequel nous espérons les terminer un jour (3) ».

Un apôtre si convaincu ne pouvait manquer de faire des adeptes. « Le Prevost a été un des représentants de la Normandie dans la révolution scientifique du XIX^e^ siècle. Sa vie tout entière fut consacrée à la propagande des doctrines sur lesquelles repose l'avenir des sciences historiques. Le Prevost ressentit une joie profonde lorsqu'il vit le mouvement qu'il avait si puissamment imprimé à la Normandie entraîner en même temps les autres provinces et la France entière (4). » Cette influence, Messieurs, mériterait d'être étudiée avec soin, car elle s'est exercée sur des disciples qui à leur tour sont devenus des maîtres éminents : il suffit de nommer M. Léopold Delisle. Ce rayonnement intellectuel de Le Prevost a été fort bien caractérisé par le biographe dont

(1) *Mémoires et Notes.* Notice par A. Passy. I, p. 5.

(2) *Mémoires et Notes*, I, p. 225.

(3) *Pouillés de Lisieux*, 1844, p. 5.

(4) *Mémoires et Notes.* Notice par A. Passy. I, p. 15.

Digitized by Google

nous aimons souvent à emprunter la plume, lorsqu'il parle de ces deux savants qui furent pendant très longtemps les chefs de la science en Normandie, MM. de Gerville et Le Prevost : « Chacun groupait autour de soi les savants de son pays et donnait par une correspondance active et d'excellentes publications un élan dont on peut encore mesurer l'importance et la force. Quand on récapitule le grand nombre de mémoires, notes, rapports insérés dans tous les recueils littéraires de la province, les conseils demandés et donnés, les lettres reçues et échangées ; quand on énumère toutes les questions soulevées, débattues ou résolues dans le domaine des sciences naturelles ou historiques, on doit admirer l'éclat jeté par leur persévérance lumineuse et reconnaître qu'ils tiennent une place éminente dans l'histoire de la Normandie (1). » Les relations scientifiques de Le Prevost étaient immenses, et c'est par elles aussi bien que par ses écrits qu'il a rendu de véritables services et exercé une influence durable.

Sa correspondance était charmante, et l'un de ses meilleurs amis et de ses plus fidèles correspondants, l'abbé Cochet, a pu dire : « Ses lettres sont autant de petits chefs-d'œuvre d'urbanité, de bon ton, d'aménité et d'atticisme, en même temps qu'elles pétillent d'esprit et étincellent de science. Il possédait sous ce rapport un talent unique et il continuait la tradition des grands siècles de la littérature française. Sa correspondance rappelait celle des Bénédictins, et en effet, M. Le Prevost était un bénédictin par la science, un académicien par le style, un gentilhomme par le ton. Tous ceux qui possèdent des lettres de lui les garderont comme des bijoux et des perles précieuses. Nous croyons même qu'un jour on les recherchera comme on pourchasse aujourd'hui, à travers l'Europe, les lettres de Mabillon, de Montfaucon, de

(1) *Mémoires et Notes*. Notice par A. Passy. I, p. 13.

Digitized by Google

dom Tassin ou de Thierry Ruinart. M. Le Prevost n'était-il pas le Mabillon de la Normandie? (1)

Lorsque la science marche de pair avec une bienveillance et une aménité si parfaites, il n'est pas étonnant que celui qui est doué d'aussi rares qualités de l'esprit et du cœur se voie entouré de respects, de sympathies, d'affections à toute épreuve. Le Prevost eut des disciples, mais on peut dire qu'il eut surtout des amis. Ceux qui l'ont intimement connu ont tracé de lui un portrait que vous me saurez gré de reproduire ici : « Son caractère était doux, aimable et facile, sa conversation spirituelle et variée. Ceux qui l'écoutaient apprenaient toujours quelque chose. Il avait l'esprit fin, observateur et solide. Sa gaieté conservait du caractère normand cette malice gauloise qu'une bonhomie naturelle ne fait pas d'abord soupçonner chez nos compatriotes (2). » « La distinction de ses manières, le charme de son caractère et de sa conversation, la sûreté de son jugement, la variété de ses connaissances attiraient autour de lui les érudits, les poètes, les artistes qui se vouaient à la glorification de la Normandie (3). »

Il aimait surtout à encourager les jeunes gens. Il leur prodiguait ses conseils, et mettait à leur service, avec une inépuisable bonté, ses lumières et son expérience. « Bien qu'il connût toute la valeur du temps et qu'il eût pu l'employer de la manière la plus fructueuse pour son renom littéraire, on le vit constamment s'oublier lui-même pour aider les autres dans leurs travaux, et prodiguer à tous ceux que la réputation de son affabilité encourageait à s'adresser à lui, les trésors d'une érudition acquise par de longues veilles. On rencontre peu d'exemples d'un pareil désintéressement. M. Le Prevost en trouva la récompense, la plus douce qu'il pût désirer, dans

(1) *Journal de Bernay*, 4 août 1859.

(2) *Mémoires et Notes*. Notice par A. Passy. I, p. 24.

(3) De Barante, *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*. Mai 1860.

Digitized by Google

les affections sincères et nombreuses qu'il excita et que sa perte est loin d'avoir éteintes (1). »

Vers la fin de sa vie, une infirmité cruelle, la cécité, atteignit l'illustre vieillard et vint interrompre le cours de ses travaux. Il supporta courageusement et chrétiennement cette douloureuse épreuve. La sérénité de son caractère n'en parut même pas altérée. Parfois il se récréait en composant des vers et des chansons pour remercier ceux qui veillaient sur lui des soins qu'ils lui prodiguaient.

Mais le terme de sa vie approchait. Au mois de juillet 1859, il fut atteint d'une maladie grave qui ne donna point tout d'abord d'inquiétudes sérieuses, mais dont les progrès soudains ne purent être conjurés par la science et le dévouement de M. le docteur Caneaux, son neveu. Le Prevost, fidèle à des convictions qui ne pouvaient manquer d'être le partage d'un esprit si judicieux et d'un cœur si droit, demanda les secours de la religion, et les reçut dans les sentiments d'une piété touchante. Deux jours après, le 16 juillet 1859, il expirait à l'âge de soixante-douze ans (2).

Telle fut, Messieurs, la vie d'Auguste le Prevost, vie d'étude, de travail, de dévouement à la science et à son pays. Il ne se pouvait pas qu'une aussi noble mémoire tombât dans l'oubli. Sans parler de sa famille qui garde fièrement et religieusement son souvenir, de ses amis qui l'on fait revivre dans ses œuvres posthumes, de ses collègues qui l'ont loué comme il convenait au sein des académies, je me plais à dire, Messieurs, que la ville de Bernay a pris à tâche d'honorer le nom d'un de ses plus illustres enfants. Vous vous rappelez, Messieurs, qu'en 1863, l'Association Normande, sous l'inspiration de son directeur, M. de Caumont, fit placer une plaque commémorative sur la maison dans laquelle est né notre compatriote. Son nom a été inscrit dans une des salles de la bibliothèque ;

(1) Ch. de Beaurepaire, *Revue de la Normandie*. 1863, p. 567.

(2) Le Prevost est mort à la Vaupalière, près de Rouen.

Digitized by Google

tout récemment encore, l'administration municipale l'a donné à la rue qu'il a longtemps habitée. Toutefois la dette a-t-elle été entièrement acquittée, et ne pouvons-nous pas redire avec le savant secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Normandie : « Est-il bien sûr que la Normandie ait fait pour Le Prevost tout ce qu'elle doit à sa mémoire? (1). » Cette lacune, Messieurs, nous espérons qu'elle sera comblée par le suprême hommage que nous vous proposons de décerner à Le Prevost.

Nous vous soumettons ce projet avec d'autant plus de confiance qu'il a déjà obtenu les suffrages des Sociétés savantes de la Normandie. Les Académies de Rouen et de Caen, la Société des Antiquaires, l'Association Normande, la Société Linnéenne ont promis leur concours. Il est une autre Société dont Le Prevost fut un des fondateurs, qui demande à s'associer à notre œuvre de réparation, c'est la Société Française d'Archéologie. Son directeur, M. Palustre, m'a exprimé à ce sujet, au nom du Comité d'administration, les sentiments de la plus cordiale sympathie ; il désire que la souscription soit ouverte sous les auspices de la Société Française d'Archéologie aussi bien que de la vôtre. Toutefois, Messieurs, l'initiative appartiendra à la section de Bernay. Si la Normandie et la France peuvent s'enorgueillir d'un savant tel que Le Prevost, nous, ses compatriotes, nous ne pouvons pas laisser à d'autres l'honneur et le soin d'élever son monument. Le Prevost est un enfant de Bernay ; il lui appartient non seulement par sa naissance, mais encore par sa carrière administrative ; pendant près de vingt ans il a rendu de réels service au canton comme conseiller général, à l'arrondissement comme député. J'ai donc pleine confiance dans l'accueil que vous ferez à notre proposition. Vous aurez à organiser un Comité chargé de recueillir les souscriptions, de choisir un sculpteur habile, de surveiller l'exécution de son œuvre. En vous associant,

(1) *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, 1879, p. 304.

Digitized by Google

Messieurs, à cet acte de réparation et de patriotisme, vous aurez mérité la reconnaissance du monde savant, et rendu votre nom désormais inséparable de celui du Pausanias de la Normandie.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS ET PAR LES ÉDITEURS

Ou envoyés par le Gouvernement.

—

PAR LES AUTEURS

MM.

BARBIÉ DU BOCAGE (membre de la Société). Boisement de terrains agricoles improductifs. — Discours prononcé à la session de la Société des agriculteurs de France, le 28 février 1881, par M. Barbié du Bocage. Br. in-8°. Paris, 1881.

BARRAL. Conférence sur les applications de l'électricité à l'agriculture, faite le 26 octobre 1881, par M. J.-A. Barral, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France. Br. in-8°. Paris, 1881.

BELLANGER (membre de la Société). Le Poète ridicule, satire par Justin Bellanger. In-4°.

BOIVIN-CHAMPEAUX (membre de la Société). Discours prononcé le 1er février 1882, par M. Boivin-Champeaux, premier président de la cour d'appel de Bourges.

BONNIN. Inscriptions romaines trouvées en France. Manuscrit in-4°, de M. Bonnin (Théodose), daté de 1844. (Donné par M. Bonnin fils, membre de la Société).

BOURGNE (membre de la Société). Étude agricole sur le canton d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne), par M. A. Bourgne, ancien élève de Grignon. Paris, G. Manon, éditeur, 1879.

BRASSAC. Annuaire général d'horticulture, par F. Brassac. Br. in-8°. Toulouse, 1882.

CAUËT (membre de la Société). Discours prononcé par M. Cauët aux obsèques de M. Ferdinand Bagot, le 3 octobre 1882. Br. in-8°. Evreux, 1882.

CHATEL. Un livre très utile, par M. Victor Chatel. 1 vol. in-8°. Caen, 1879.

CLOSSET. Réformes pratiques. Livre III du Code de commerce (des faillites et banqueroutes), par A. Closset, avocat à la cour d'appel de Paris. Br. in-8°. Paris, 1879.

Digitized by Google

MM.

COLOMBEL (secrétaire perpétuel). Une Soirée au Grand-Saint-Bernard, en 1852, par M. Émile Colombel. Br. in-12. Evreux, 1882.

COSSÉ. Pétition contre les traités de commerce, par M. Émile Cossé. Br. in-18. Paris, 1880.

COUEDIC. Champignons des environs du Havre et des rives de la Seine maritime, par Couedic. Feuille in-8°. Le Havre, 1880.

DAILLY (membre de la Société). Note sur les récoltes de blé d'hiver obtenues de 1822 à 1878, à Trappes (Seine-et-Oise), par M. Adolphe Dailly, président de la Société nationale d'agriculture. Br. in-4°. Paris, 1880.

DELOMBRE. L'État et les tarifs des chemins de fer, par Paul Delombre, avocat à la cour d'appel. Br. in-8°. Paris, 1880.

DESNOS. Résumé des législations française et étrangère sur les marques de fabrique, par Charles Desnos, ingénieur, ancien élève de l'École centrale. Br. in-12. Paris.

— Résumé des législations française et étrangère sur les brevets d'invention, et de la loi belge sur les marques de fabrique et de commerce en 1879, par le même. Br. in-12, Paris.

DUCHET et A. GIRY. Cartulaires de l'église de Thérouanne, par Th. Duchet et A. Giry. 1 vol. in-4°. Saint-Omer, 1881.

FOUQUIER (membre de la Société). Recherches historiques sur Beuzeville et son canton, par M. Eugène Fouquier. 1 vol. in-8°.

FLEURY. Origine et développement de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims, par Edouard Fleury. 1 vol. in-8°. Laon, 1881.

GROULT. Annuaire des musées cantonaux, par M. Edouard Groult, avocat à Lisieux. 2e année. 1881.

JANCIGNY (DE) [membre de la Société]. Le vice-amiral baron de la Roncière-le Noury. Notice biographique, par Alfred de Jancigny, ancien préfet. Br. in-8°. Evreux, 1881.

LECARD. Notice sur les vignes du Soudan, découvertes par M. Lecard. Br. in-8°. Vesoul, 1881.

LIMOUSIN. La Liberté du bon marché dans les transports, par M. Ch. Limousin, membre de la Société d'économie politique de Paris. Br. in-8°. Paris, 1881.

LOUVARD. La Réforme des tarifs de chemins de fer, par Ludovic Louvard. Br. in-8°. Paris, 1881.

MARC. La Poésie provinciale. Etude lue à la Sorbonne, par M. Gabriel Marc, membre de la Société des gens de lettres. Br. in-8°. Clermont-Ferrand, 1877.

Digitized by Google

MM.

MARCHAND. Conférence sur la doctrine des engrais chimiques, par M. Eugène Marchand, membre de la Société nationale d'agriculture de France. Br. in-8°. Rouen, 1880.

— Les Champs d'expériences de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure. — Rapport sur les résultats obtenus, par M. E. Marchand. Br. in-8°. Rouen, 1881.

MARTEAU. Le Rachat et l'exploitation des chemins de fer, par Amédée Marteau. Br. in-18. Le Havre, 1880.

MOREAU. Album du Caranda (suite). Planches représentant les fouilles de Trugny, 1879; les fouilles de Breny (Aisne), les fouilles d'Armentières (Aisne), 1881; par Frédéric Moreau. Saint-Quentin, 1880-1882.

NEYMARCK. Les Chemins de fer devant le Parlement, par Alfred Neymarck. Br. in-8°. Paris, 1880.

PÉRIAL. Budget de l'état des recettes et dépenses de la ville d'Evreux, de l'année 1875, par M. Périal. Br. in-12. Evreux, 1875.

PULLIGNY (le vicomte DE) [membre de la Société]. Guide du visiteur à l'Exposition artistique d'Evreux. Br. in-8°. Evreux, 1880.

— Discours prononcé à l'Exposition des beaux-arts d'Evreux, par M. le vicomte de Pulligny. Br. in-8°. Evreux, 1880.

— Six semaines en Algérie. Notes de voyage du Congrès scientifique tenu à Alger, avril 1881. 1 vol. in-8°. Paris, 1881.

POUYER-QUERTIER (membre de la Société). Rapport général fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des députés relatif à l'établissement du tarif général des Domaines, par M. Pouyer-Quertier, sénateur.

—. L'Annexe au Rapport général, contenant les documents américains, anglais et allemands. 2 vol. in-4°. Imprimerie du Sénat. Paris, 1881.

RATEL. Du Printemps à l'Hiver, poésies par J.-F. Ratel, publiées par la Société libre de l'Eure (section de l'arrondissement de Bernay). 1 vol. in-8°. Bernay, 1880.

RICARD. Discours prononcé à l'audience de rentrée de la cour d'appel de Rouen, le 3 novembre 1881, par M. Ricard, avocat général. Br. in-8°. Rouen, 1881.

RICHARD (du Cantal). L'Agriculture et les Haras, par Richard (du Cantal). Br. in-8°. Paris, 1881.

SAY. Le Rachat des chemins de fer, par M. Léon Say, membre de l'Institut. Br. in-8°. Paris, 1881.

Digitized by Google

MM.

SEMELAIGNE. Avœux et Dénombrements de la vicomté de Conches au XVe siècle, suivis du Coutumier de la forêt, publiés par le docteur Semelaigne. 1 vol. in-8°. Paris, 1881.

THEVENOT. Notice sur la Vie et sur les Œuvres de Théodore Vibert et de Paul Vibert, par Arsène Thevenot. Br. in-8°. Paris, 1881.

—

PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

Récoltes de la France en 1879. Feuillet in-4°. Année 1879.

—

PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION ET DES BEAUX-ARTS

Journal des savants.
Revue des travaux scientifiques.
Romania.
Rapport sur les Archives nationales.
Revue des Sociétés savantes.
Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.
Les Grandes Usines, par Turgan. Tomes XI et XII. Paris, 1878 et 1879.
Cinq Brochures russes, l'une datée de Mackba, 1880 et 1881.
Répertoire des Travaux historiques et scientifiques concernant l'analyse des publications faite sur l'histoire des monuments et la langue de la France. (4 fascicules.) Année 1882. Nos 1, 2, 3 et 4.

—

PAR LA PRÉFECTURE DE L'EURE

Dictionnaire du département de l'Eure. In-8°. Evreux, 1882.

Digitized by Google

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832

—

MM.

Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Évreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix à Évreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albuféra (le duc), député.
1854. S. Exc. M. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.
1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albuféra (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. S. Exc. M. Rouland, ministre de l'instruction publique.

Digitized by Google

MM.

1862. De la Roncière-le Noury (le baron), contre-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.
1866. Boulatignier, conseiller d'État.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil d'Évreux.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'État au ministère des finances
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrème, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure.

Digitized by Google

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau pendant l'année 1880

Président.....	MM.	Le comte DE SALVANDY, ancien député.
Vice-président.....		IZARN, propriétaire.
Secrétaire perpétuel..		Émile COLOMBEL, avocat.
Trésorier.....		BUISSON fils, chimiste.

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences

Président... M. DEGRAND, ingénieur en chef. | Secrétaire... M. Léon PETIT, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie

Président..... M. BAGOT, avocat. | Secrétaire..... M. BOURBON archiviste.

Membres du bureau pendant l'année 1881

Président.....	MM.	Léopold DELISLE, membre de l'Institut.
Vice-président.....		IZARN, propriétaire.
Secrétaire perpétuel.		Émile COLOMBEL, avocat.
Trésorier.....		BUISSON fils, chimiste.

Digitized by Google

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences

Président.... M. Degrand, ingénieur en chef. | Secrétaire... M. Léon Petit, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie

Président..... M. Hérissay, juge d'instruction. | Secrétaire..... M. Bourbon, archiviste.

Membres du bureau pendant l'année 1882

Président..... MM. J. Barrème, préfet de l'Eure.
Vice-président..... Izarn, propriétaire.
Secrétaire perpétuel. Émile Colombel, avocat.
Trésorier..... Buisson fils, chimiste.

Sections départementales

1re SECTION

Agriculture. — Industrie. — Sciences

Président.... M. Degrand, ingénieur en chef. | Secrétaire... M. Léon Petit, juge suppléant.

2e SECTION

Lettres. — Arts. — Philosophie

Président..... M. Hérissay, juge d'instruction. | Secrétaire..... M. Bourbon, archiviste.

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

—

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Evreux

MM.

ADELINE, directeur d'assurances.
ALABOISSETTE, juge.
BARRÈME, préfet de l'Eure.
BÉLIER DE LA CHAVIGNERIE, propriétaire.
BELLENGER, avoué.
BIDAULT, docteur en médecine.
BOISARD, manufacturier.
BLOT fils, rentier.
BOUQUELON (Albert), juge.
BOURBON, archiviste.
BOUTIGNY (d'Evreux), chimiste.
BUISSON, entrepreneur de fournitures militaires.
BUISSON fils, chimiste.
BUISSON, pharmacien.
BUISSON (Ernest), propriétaire.
CAUËT, avocat.
CHAUVEL, ancien président du tribunal de commerce.
CHAUVIN (Arthur), négociant.
CHEFDEVILLE, ancien notaire.
CHÉRAMY, propriétaire.
CHIBOUST, rentier.
CLÉRISSE, propriétaire.
COLOMBEL (Émile), avocat.
CORBEAU, professeur, conseiller général.
CORDIER, ingénieur des ponts et chaussées.
DAVID, propriétaire, juge suppléant.
DEGRAND, ingénieur en chef.

Digitized by Google

MM.

Delhomme (Jules), propriétaire.
Denesle, propriétaire.
Deschamps, ancien maire.
Deslandes, chef d'institution.
Dian, propriétaire.
Doinel (Victor), professeur à l'école normale.
Doucerain, ancien commerçant.
Drouard, ancien chef de gare.
Dubois, horticulteur à Evreux.
Dufresne, entrepreneur de travaux.
Dupont, secrétaire général de la préfecture de l'Eure.
Dupuis, propriétaire.
Duwarnet, avocat.
Duwarnet (Gustave), propriétaire.
Fatout, professeur au lycée.
Ferray, pharmacien, conseiller d'arrondissement.
Fouché, ancien percepteur.
Fortier, propriétaire
Gachau-Guignard, commerçant.
Gascard, pharmacien.
Gassouin, directeur des contributions indirectes.
Goldschmidt, propriétaire.
Grénouilloux, directeur de la Banque de France.
Grolleau (Mgr), évêque d'Evreux.
Guersent (Émile), fabricant de coutils.
Guindey, docteur en médecine, conseiller général.
Haye (Léon), propriétaire.
Hérelle (Georges), professeur au Lycée.
Hérissay, juge d'instruction.
Hérissey, imprimeur.
Hillemand, avoué.
Horeau, conseiller honoraire à la cour de Rouen.
Imbleval (d'), président du tribunal civil.
Izarn, propriétaire.
Jacquot, pharmacien.
Jancigny (Alfred de), ancien préfet.
Julienne, négociant.
Labbé (Léon), propriétaire.
Lamiot, cultivateur à Cambolle.
Lapeltey, horticulteur.
Lapeyruque, conducteur des ponts et chaussées.

Digitized by Google

MM.

Lautour, avocat.
Lebeurier (l'abbé).
Leblond fils, cultivateur à la Madeleine-d'Évreux.
Lebreton, ancien conseiller de préfecture de l'Eure.
Lecointe, professeur à l'école normale d'Evreux.
Ledoulx de Bacquepuis, propriétaire.
Legras, ancien sous-chef de division à la préfecture de l'Eure.
Lemeland, pharmacien.
Lesort, marchand boucher.
Letellier-Alaboissette (Alfred-Henry), propriétaire.
Letellier-Petel, ancien conseiller de préfecture.
Leviez, notaire.
L'Hopital (Georges), ancien conseiller d'État.
Lucas, manufacturier.
Martin, propriétaire.
Méry de Bellegarde (Paul), propriétaire.
Meunier, professeur à l'école professionnelle.
Moisy, propriétaire.
Molle (Charles), vice-président du tribunal civil.
Odieuvre (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de la *Semaine religieuse*.
Omont, ancien pharmacien.
Pain, procureur de la République.
Pain (Léon), conseiller de préfecture de l'Eure.
Pasquier, docteur-médecin.
Perrot, avocat.
Perdrix, fabricant de coutils.
Pétel (Paul), notaire.
Petit (Léon), juge suppléant, conseiller d'arrondissement.
Piéton, directeur du jardin des plantes.
Porquerel, rentier.
Préteux, professeur au lycée.
Prévost, substitut.
Quettier (Ernest), imprimeur.
Ravenet, professeur à l'école professionnelle.
Renou, architecte.
Rohaux, juge.
Rouland (Gustave), trésorier-payeur général.
Seglas, rentier.
Tardiveau, rédacteur en chef du *Courrier de l'Eure*.
Tastemain, notaire.

Digitized by Google

MM.

Thébaud, vérificateur des Domaines.
Villain (Eugène), vétérinaire.
Yves, rentier, trésorier honoraire.

PARTIE RURALE DES CANTONS D'ÉVREUX

Canton sud

Béguin, cultivateur à Chanteloup-de-Saint-Vigor.
Bonfils, ancien élève de Grignon, à Claville.
Chilard (l'abbé), curé de Saint-Sébastien-de-Morsent.
Coquerel, cultivateur à Sassey.
Delaroche, cultivateur à Saint-Vigor.
Dumoutier, agriculteur à Claville.
Fayet (le vicomte de), à Saint-Sébastien-de-Morsent.
L'Hopital (Joseph), à Angerville.
Nouvel (Georges), propriétaire à la Ronce.
Rosset, cultivateur à Claville.
Rostolan (Balthasar, comte de), propriétaire à Guichainville.
Vabillon (Charles), cultivateur à Melleville, commune de Guichainville.

Canton nord

Bertin, maire au Tilleul-Lambert.
Champigny (le marquis de), propriétaire à Normanville.
Clérisse, cultivateur à Gauville-la-Campagne.
Lemaitre (Victor), cultivateur à Bacquepuis.
Monnier, cultivateur à Gravigny.
Salvandy (le comte de), propriétaire à Graveron-Sémerville.
Taillandier, propriétaire-cultivateur à Gauville.

Canton de Conches

Barbié du Bocage, propriétaire à Conches.
Clermont-Tonnerre (le duc de), conseiller général, à Glisolles.
Vierray (Alphonse), propriétaire à la Noë-de-la-Bonneville.

Canton de Damville

Chambray (le marquis de), conseiller général, à Gouville.
Damitte, ancien notaire.

Digitized by Google

Canton de Pacy-sur-Eure

MM.

Poussin fils, cultivateur à Boudeville.
Trutat, ancien conseiller général, à Vaux-sur-Eure.

Canton de Rugles

Fouquet (Albert), conseiller général.
Morgon, propriétaire au château de Bois-Normand.
Vieilles (A.-C. de), propriétaire, maire de la Haye-Saint-Sylvestre.

Canton de Saint-André

Jourdain, propriétaire à Ézy.
Lebigre, cultivateur à Ézy.
Reiset (le comte de), à Marcilly-sur-Eure.

Canton de Verneuil

Callé, maire, à Courteilles.

Canton de Vernon

Bully, député, conseiller général, cultivateur à Houlbec-Cocherel.
De la Croix, propriétaire à Houlbec-Cocherel.
Morel, propriétaire à Vernon.
Pérignon, propriétaire à Brécourt.

—

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Membres du bureau de la Section

Président.....	MM.	Passy (Louis), député, à Gisors.
Vice-président hon^re^.		Besnard, ancien député à l'Assemblée nationale, à Guitry.
Vice-président		Ridel, ancien conseiller général, cultivateur à Riquecourt.
—		Hébert (Auguste), conseiller d'arrondissement, cultivateur à Villers-en-Vexin.
Secrétaire.....		Coutil fils, ancien conseiller d'arrondissement, aux Andelys.
Trésorier.....		Baudot fils, receveur municipal, aux Andelys.

Digitized by Google

Canton des Andelys

MM.

Canu, cultivateur à Daubeuf.
Cavelier, propriétaire aux Andelys.
Coutil fils, ancien conseiller d'arrondissement, aux Andelys.
Dujardin, cultivateur, maire de Harquency.
Dumesnil, conseiller général.
Dupas (Frédéric), cultivateur à Hennezis.
Dupas fils, cultivateur à Hennezis.
Fessart, agriculteur à Mantelle-sur-Andelys.
Fessart (Charles), cultivateur à la Haie-Gaillard.
Fleury, cultivateur à la Bucaille.
Guynemer (Achille), ancien sous-préfet, au château du Thuit.
Lebrun, cultivateur à Frenelles-Boisemont.
Lesage, cultivateur à Cléry-sur-Andelys.
Montier, farinier aux Andelys.
Mulot fils, farinier aux Andelys.

Canton d'Ecos

Besnard, cultivateur à Guitry.
Fayet (le comte de), au château d'Aveny.
Hébert (Narcisse), cultivateur, maire de Cantiers.
Hébert (Auguste) fils, cultivateur à Cantiers.
Leclerc de Pulligny, propriétaire, au château du Chesnay.
Legrand (Albert), cultivateur à Guitry.
Méry de Bellegarde, conseiller d'arrondissement, à Berthenonville.
Pithon, cultivateur à Tourny.
Pithon (Charles), cultivateur à Tourny.
Ridel, maire de Cahaignes.
Toutain, cultivateur à Fours.
Viconte, maire de Tourny.

Canton d'Etrépagny

Defontenay, cultivateur à Sainte-Marie-de-Vatimesnil.
Defontenay (Charles), cultivateur aux Thilliers-en-Vexin.
Doré (Gustave), cultivateur à Gamaches.
Ethis de Corny (Léonce), propriétaire à Étrépagny.
Hébert fils, cultivateur à Villiers-en-Vexin.
Le Couteulx de Canteleu (le comte), conseiller général, à Étrépagny.

Digitized by Google

MM.

Lesage (Henri), cultivateur à Étrépagny.
Lorier, maire, au Thil-en-Vexin.
Mauger (Charles), cultivateur à Saussay-la-Vache.
Mauger-Camus, cultivateur à Saussay-la-Vache.
Mulot, cultivateur à la Londe.
Quillet, (Alexandre), cultivateur à Doudeauville.
Toutain, cultivateur à Doudeauville.
Truelle Saint-Évron, propriétaire à Étrépagny.
Vatimesnil (Henri de), président du comice cantonal, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil.

Canton de Fleury-sur-Andelle

Chéron fils, cultivateur à Cressenville-Gaillardbois.
Claude (le docteur), à Bonnemare.
Colboc, filateur à Perriers.
Defontenay, cultivateur à Houville.
Delesque, cultivateur à Marcouville.
Hilzinger, manufacturier à Charleval.
Jullien, cultivateur à la Mésangère.
Leter (Victor), cultivateur à Mesnil-Verclives.
Létrange, manufacturier à Romilly-sur-Andelle.
Pouyer-Quertier, manufacturier, président du conseil général, sénateur, à Perruel.
Sebire (Jacques), propriétaire à Amfreville-sous-les-Monts.
Stoeser (Rodolphe), filateur à Fleury-sur-Andelle.

Canton de Gisors

Briey (Edmond, comte de), propriétaire à Bazincourt.
Caffin (Amédée), propriétaire à Gisors.
Champy (Paul), manufacturier à Gisors.
Cœuillet (Louis), cultivatenr à Hébécourt.
Davillier (Édouard), manufacturier à Gisors.
Dufay (le docteur), à Gisors.
Hébert (Émile), cultivateur à Vesly.
Lagrange (le comte Frédéric de), député, à Dangu.
Le Père, maire, à Gisors.
Pagnerre (Émile), propriétaire à Sancourt.
Passy (Louis), député, à Gisors.
Raban, cultivateur à Authevernes, hameau de Boisdennemets.

Digitized by Google

MM.

ROUGET (Émile), cultivateur à Chauvincourt.
SAINT-FOIX (DE), propriétaire à Authevernes, membre du conseil général.
TARLÉ (Adolphe DE), propriétaire à Gisors.

Canton de Lyons-la-Forêt

BOISSEL, propriétaire à Lyons-la-Forêt.
BOULANGER, ancien maire de Fleury-la-Forêt.
BOULANGER (Louis), cultivateur à Lyons.
BOULANGER, cultivateur aux Tannières.
COLOMBEL, notaire, conseiller d'arrondissement, à Lyons.
DELARUE père, propriétaire à Vascœuil.
DUFOUR (Clodomir), maire de Beauficel.
DURAND (Alexandre), cultivateur au Tronquay.
JUMELIN, maire, au Tronquay.
LEBAUBE, notaire à Fleury-la-Forêt.
LEMONNIER (Prosper), cultivateur à Fleury-la-Forêt.
LEMONNIER, maire, à Touffreville.
LEROUX, ancien greffier du tribunal des Andelys, à Lyons.
MILLIARD fils, cultivateur à Lyons.
VALON (DE), conseiller général, président du comice cantonal, à Rosay.

—

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la Section

Président. ..... MM. le duc DE BROGLIE, membre de l'Académie française, sénateur.
Secrétaire..... LERENARD-LAVALLÉE, juge.
Trésorier..... LAMBERT, avoué.

Canton de Bernay

ALLARD, substitut du procureur de la République à Bernay.
AMELINE, ancien agent voyer, à Menneval.
AUBERT, propriétaire à Menneval.
BARRAIS (Philbert), marchand grainetier à Bernay.
BAYVEL, ancien filateur à Bernay,

Digitized by Google

MM.

Bénard, ancien receveur des domaines à Bernay.
Béranger, ajusteur-balancier à Bernay.
Berger (l'abbé), curé de Sainte-Croix, archiprêtre de Bernay.
Bernays (Pierre), maire de Courbépine.
Bignon (l'abbé), curé de Notre-Dame de la Couture à Bernay.
Buisson aîné, propriétaire-cultivateur à Bernay.
Blain, docteur-médecin à Bernay.
Bombre-Lemaignen, propriétaire-cultivateur à Bernay.
Borel, propriétaire à Bernay.
Bouttevillle (de), filateur à Bernay.
Buhot, propriétaire à Bernay.
Caneaux (le docteur), propriétaire à Saint-Martin-du-Tilleul.
Caneaux fils, juge à Yvetot, propriétaire à Saint-Martin-du-Tilleul.
Cappon, percepteur à Bernay.
Cauchepin fils, taillandier à Bernay.
Chartier, ancien maître de pension à Bernay.
Collier, notaire honoraire à Verneuil.
Collier (Marcel), notaire à Bernay.
Conard (Paul), agent principal de la Compagnie *l'Aigle*, à Bernay.
Cordier (Adrien), horticulteur à Bernay.
Cornu, homme de loi à Bernay.
Croisey père, propriétaire à Bernay.
Daufresne, avocat à Bernay.
Dauger (le comte), propriétaire à Menneval.
Defougy, négociant à Bernay.
Doulay, directeur du comptoir d'escompte à Bernay.
Dulac de Fugères, président du tribunal civil de Bernay.
Durand (Gustave), avocat à Bernay.
Dutheil, fabricant d'huiles à Menneval.
Ecalard, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Léger-de-Rôtes.
Fessard, banquier à Bernay.
Focet (Albert), propriétaire à Bernay.
Focet (Jules), propriétaire à Bernay.
Fromage, entrepreneur de fêtes publiques à Bernay.
Gardin, marchand faïencier à Bernay.
Gat, ancien sous-chef de section à la compagnie de l'Ouest, à Bernay.
Gattier, avocat à Serquigny.
Gens, huissier à Bernay.
Gentier (Robert), voyageur de commerce, à Bernay.
Goujon (le colonel), à Bernay.
Hache, notaire honoraire à Bernay.

Digitized by Google

MM.

Haché (Octave), directeur de culture à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Haillard, avoué à Bernay.
Hochon, notaire à Bernay.
Horlaville, négociant à Bernay.
Hubert, propriétaire à Plainville.
Jouvin (Georges), propriétaire à Malouy.
Lambert, avoué à Bernay.
Lecerf, pharmacien à Bernay.
Lecomte, vétérinaire à Bernay.
Lehuen-Rousselin, agent principal de la Compagnie *le Soleil*, à Bernay.
Lemaitre (Jacques), ancien mercier à Bernay.
Lerenard-Lavallée, juge à Bernay.
Leroux père, propriétaire à Bernay.
Lesens, propriétaire à Bernay.
Lesueur (Ernest), docteur-médecin à Bernay.
Lys, avoué à Bernay.
Malbranche, ancien greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
Marie (Victor), avocat à Bernay.
Masselin (Ernest), propriétaire à Bernay.
Masselin (Florentin), négociant à Bernay.
Médy, farinier à Bernay.
Mignon, conservateur des hypothèques en retraite, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Mignon (Victor), greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
Monsellon, maire de Saint-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé.
Montigny (le baron de), propriétaire à Saint-Léger-de-Rôtes.
Niel père, propriétaire à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Niel fils, propriétaire à Saint-Aubin-le-Vertueux.
Pasquier (Henri), chef d'institution, à Bernay.
Peauger, marchand de lin à Bernay.
Pelcot, ancien marchand mercier à Bernay.
Perdrix, cultivateur à Saint-Martin-du-Tilleul.
Pesnel fils, propriétaire à Bernay.
Philippe de Lalonde, avocat à Bernay.
Piel, notaire à Bernay.
Piquenard, artiste peintre à Bernay.
Prodhomme, expert de la Compagnie *le Soleil*, à Bernay.
Quinquet, conducteur des ponts et chaussées en retraite à Bernay.
Rassent, cultivateur à Saint-Victor-de-Chrétienville.
Réautey, percepteur de Courbépine, à Bernay.
Renike, cultivateur à Menneval.

Digitized by Google

MM.

Rivière, avoué à Bernay.
Rousseau, conseiller d'arrondissement, à Bernay.
Saffrey, propriétaire à Bernay.
Sement (Pierre), ancien président du tribunal de commerce, à Bernay.
Sement (Jules), manufacturier à Bernay.
Sement (Adolphe), propriétaire à Bernay.
Simon, conseiller général, à Menneval.
Tasdhomme, huissier à Bernay.
Turpin, avoué à Bernay.
Vaucanu, avoué à Bernay.
Vy (Émile), président du tribunal de commerce, conseiller général, à Bernay.

Canton de Beaumesnil

Aroult, cultivateur à Gisay-la-Coudre.
Bertrand, marchand de laine à la Barre.
Bicherel, propriétaire, ancien maire des Jonquerets.
Dodon jeune, propriétaire à Landepereuse.
Forval (le baron de), conseiller général, à Grandchain.
Le Bedel, propriétaire à Beaumesnil.
Lecorné, régisseur à Beaumesnil.
Lecointe des Iles, propriétaire à Beaumesnil.
Lhomme, docteur-médecin à Beaumesnil.
Mérimée, propriétaire à Sainte-Marguerite-en-Ouche.
Quevilly fils, propriétaire, suppléant du juge de paix à Beaumesnil.

Canton de Beaumont-le-Roger

Bellaunay, juge de paix à Beaumont-le-Roger.
Bidault, maire à Bray.
Boisgelin (le comte de), conseiller général, à Beaumont-le-Roger.
Bouchon, directeur de la sucrerie de Nassandres.
Goubert, cultivateur à la ferme de la Vacherie, à Barquet.
Guilbert père, conseiller d'arrondissement, maire de Combon.
Guilbert fils, propriétaire à Combon.
Hermier, maire du Plessis-Sainte-Opportune.
Hervieux fils, cultivateur à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
Meuret, propriétaire à Beaumont-le-Roger.
Pollard, maire de Beaumontel.
Rousset (Théophile), propriétaire au Plessis-Sainte-Opportune.

Digitized by Google

MM.

Sarcus (le marquis de), au Plessis-Sainte-Opportune.
Sarcus (le comte Réné de), au Plessis-Sainte-Opportune.

Canton de Brionne

Auvrey, conseiller d'arrondissement, maire d'Aclou.
Bigard, propriétaire et cultivateur à la Haye-de-Calleville.
Blin fils, propriétaire à Saint-Pierre-de-Salerne.
Cesselin, marchand de vin à Brionne.
Conard, maire de la Neuville-du-Bosc.
Delot, propriétaire à Brionne.
Deschesne, inspecteur du domaine d'Harcourt, à Harcourt.
Filoques, propriétaire, ancien maire à Berthouville.
Foulogne (Charles), propriétaire à la Haye-de-Calleville.
Houdard, percepteur à Brionne.
Join-Lambert, ancien conseiller général, à Livet-sur-Authou.
Marie (Eugène), notaire honoraire à Brionne.
Thouroude, propriétaire, adjoint au maire de la Neuville-du-Bosc.

Canton de Broglie

Blache, ancien huissier à Montreuil-l'Argillé.
Bonnechose (de), conseiller référendaire à la cour des comptes, à Grand-Camp.
Broglie (le duc de), membre de l'Académie française, sénateur, à Broglie.
Broglie (le prince de), à Broglie.
Deschamps, receveur des contributions indirectes à Broglie.
Durand, propriétaire à Broglie.
Fouquet (Camille), conseiller général, au Lusigneul, à Montreuil-l'Argillé.
Gueroult (Alfred), propriétaire à Capelle-les-Grands.
Hubendleau, percepteur à Fleury-sur-Andelle.
Lanne (Louis-Joseph), cultivateur, à la ferme de la Fresnay, à Broglie.
Lebourg, propriétaire à Saint-Denis-d'Augerons.
Lecarbonnier, propriétaire à Saint-Pierre-de-Cernières.
Pinel fils, cultivateur à Capelle-les-Grands.
Touquet, cultivateur à Grand-Camp.
Vigan (le baron de), à Saint-Pierre-de-Cernières.

Digitized by Google

Canton de Thiberville.

MM.

Cassé (Achille), propriétaire à Thiberville.
Cassé (Elie), propriétaire à Saint-Aubin-de-Scellon.
Cassé (Auguste), propriétaire à Saint-Aubin-de-Scellon.
Cliquet, fabricant de rubans à Bournainville.
Corblin, ancien maire de Saint-Germain-la-Campagne.
Deshayes (Pierre), propriétaire à Boissy-Lamberville.
Deschandeliers, propriétaire au Theil-Nolent.
Dumontier, percepteur à Thiberville.
Duval, propriétaire au Theil-Nolent.
Gouces, docteur-médecin à Thiberville.
Gueroult (Élie), propriétaire au Planquay.
Hue, maire et conseiller d'arrondissement, à Thiberville.
Jouan, notaire à Thiberville.
Labbé (Paul), fabricant de rubans à Thiberville.
Lecœur, ancien conseiller d'arrondissement, à Saint-Germain-la-Campagne.
Lecuyer (Cyriaque), propriétaire et fabricant à Thiberville.
Perrine, propriétaire à Bournainville.
Porée (l'abbé), inspecteur de la Société française d'archéologie, curé de Bournainville.
Sayve (le marquis de), maire de Saint-Germain-la-Campagne.
Touchard, conseiller d'arrondissement au Favril.
Touflet (Étienne), fabricant de rubans à Drucourt.
Thubeuf, négociant à Thiberville.
Vauquelin, fabricant de rubans à Thiberville.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la section

Président..... MM. Prétavoine, propriétaire à Louviers.
Secrét. et trésorier. Lalun, propriétaire à Louviers.

Canton de Louviers

Amette, cultivateur à Heudebouville.
Bury, ancien notaire à Louviers.

Digitized by Google

MM.

Chennevière père, propriétaire à Louviers.
Delafontaine, propriétaire à la Haye-Malherbe.
Dibon (Paul), propriétaire à Louviers.
Garnier, conseiller général, à Louviers.
Goujon (Paul), avocat, au Vaudreuil.
Grandin, propriétaire aux Planches, près Acquigny.
Huvey, entrepreneur à Louviers.
Labelle, propriétaire à Saint-Pierre-du-Vauvray.
Lalun, propriétaire à Louviers
Legendre, propriétaire à Quatremare.
Leguay, inspecteur des forêts à Louviers.
Pétel, docteur-médecin à Louviers.
Prétavoine, propriétaire à Louviers.
Sébire, propriétaire à Amfreville-sur-Iton.

Canton d'Amfreville-la-Campagne

Blosseville (le marquis de), maire, à Amfreville.
Boury (le comte de), propriétaire à Amfreville.

Canton de Gaillon

Huet, conseiller général.

Canton du Neubourg

La Haye-Jousselin (de), propriétaire à Saint-Aubin-d'Écrosville.
Ozanne, ancien notaire au Neubourg.

Canton de Pont-de-l'Arche

Boutry (Césaire), cultivateur à Montaure.

—

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Canton de Pont-Audemer

MM.

LEGENDRE, aux Préaux-de-Pont-Audemer, et à Paris, 8, rue Mogador.

Canton de Beuzeville

BOISGUILBERT (DE), propriétaire à Saint-Pierre-du-Val.

Canton de Cormeilles

HÉBERT (Émile), conseiller général, à Asnières.

Canton de Bourgtheroulde

BLANGY (comte DE), conseiller général, à Boissey-le-Châtel.

Canton de Montfort

CAPTOT (DE), propriétaire à Freneuse-sur-Risle.

—

PARIS

ALLOU (Édouard), avocat, docteur en droit.
ANDRIEUX, homme de lettres.
BAILLY DE MERLIEUX, ancien directeur du *Mémorial encyclopédique*.
BATAILLARD (Charles), avocat.
BEGUIN (Charles), propriétaire.
BÉRENGER, sénateur.
BLANCHEMAIN (Prosper), bibliothécaire au ministère de l'intérieur.
BOJANO (le duc DE), directeur de la Compagnie d'assurances *le Soleil*.
BOSQUET (M^lle^ Amélie).
BOUIS (Adolphe DE), docteur en médecine.
BOULATIGNIER, ancien président de section au conseil d'État.

Digitized by Google

MM.

Bu, chef de division de la Compagnie *le Soleil*.
Chantepie, membre de l'Académie de Mâcon.
Chervin aîné, fondateur de l'Institution des bègues.
Couder, membre de l'Institut.
Curnier, ancien trésorier général.
Dailly (Gaspard-Adolphe), propriétaire.
Delineau, docteur en médecine.
Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
Desnoyers (Jules), membre de l'Institut.
Dieulafoy (le docteur), agrégé de la Faculté de médecine.
Dudoüy (Alfred), directeur de l'*Agence centrale des Cultivateurs*.
Dumas, membre de l'Institut.
Flammarion (Camille), astronome.
Gidel, proviseur du lycée Louis-le-Grand.
Gouguet (Elie), officier d'académie.
Grange (le marquis de la), membre de l'Institut.
Grangèz (Ernest), chef de bureau au ministère des travaux publics.
Hatzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.
Hébert (Octave), ancien chef de division au ministère de l'intérieur.
Hippeau, membre du comité des travaux historiques.
Langlois, ancien juge de paix.
Lapommeraye (Henri de), président de l'Association polytechnique, professeur au Conservatoire de musique.
Lasiauve (de), docteur en médecine.
Leclerc (Achille), membre de l'Institut.
Lemaire, membre de l'Institut.
Lesseps (Ferdinand de), directeur de la Compagnie du canal de Suez.
Lesueur de Gomesnil, avocat.
Lévêque (Charles), membre de l'Institut, professeur de philosophie au collège de France.
Martel, sénateur, ancien ministre de la justice.
Martin-Deslandes, inspecteur des prisons.
Merlin (Romain), bibliothécaire.
Moléon (de), directeur du *Recueil industriel*.
Moll, professeur au Conservatoire des arts et métiers.
Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des chartes.
Mulot, hommes de lettres.
Nouvel, avocat.
Ozenne, ancien secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce.
Passy (Frédéric), député, à Neuilly-sur-Seine.

Digitized by Google

MM.

Pécontal (Siméon), professeur.
Peltier, inspecteur des finances.
Petit-Jean, premier président honoraire de la cour des comptes.
Peudefer de Parville (Henri), ingénieur et homme de lettres.
Raynal, membre de la Société de géographie.
Saint-Pierre (marquis de Grosourdy de), conseiller auditeur à la cour des comptes.
Sers (le baron), ancien préfet de l'Eure.
Simonin, ingénieur des mines.
Tassin, ancien préfet de l'Eure.
Tissandier (Gaston), chimiste et aéronaute.
Valette, ancien secrétaire général de la présidence du Corps législatif.
Vincens (Émile), ancien conseiller d'État.
Vollès, ingénieur en chef.

—

DÉPARTEMENTS

Aubert, maire de Saint-Désir, près Lisieux.
Barré, docteur en médecine à Rouen.
Bocantin, ancien directeur du jardin botanique à Rouen.
Beaurepaire (de), archiviste à Rouen.
Bertot, pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture à Bayeux.
Bidard, pharmacien, directeur du laboratoire de chimie agricole à Rouen.
Boivin-Champeaux, premier président de la cour d'appel de Bourges (Cher).
Boivin-Champeaux (Alfred), à Bourges (Cher).
Bordeaux (Gaston), avocat, chef du cabinet du préfet de la Seine-Inférieure.
Boutteville (de), docteur en médecine à Rouen.
Bréauté, directeur de la pépinière du gouvernement à Médéah (Algérie).
Caligny (le marquis de), à Versailles.
Castel, agent voyer en chef à Saint-Lô.
Chatel (Eugène), archiviste à Caen.
Chevereaux, avocat à Rouen.
Clinchamp (Gustave de), propriétaire à Avranches.

Digitized by Google

MM.

Colette, professeur d'arboriculture à Rouen.
Couvet, président de chambre à la cour d'appel de Rouen.
Crémieu (Édouard), rentier à Maisons-Laffite.
Dardé, avoué à Carcassonne.
Debourge, docteur en médecine à Rollot (Somme).
Decorde, curé de Bures, près Blangy (Seine-Inférieure).
Denen, chapelain à Dreux.
Depruines, secrétaire de la Société d'agriculture à Aurillac.
Dramard, conseiller à la cour d'appel de Limoges.
Duchesne-Fournet (Paul), manufacturier à Lisieux.
Etard-Costé, ancien juge au tribunal de commerce à Rouen.
Féret (Léon), ancien magistrat à Pont-l'Évêque.
Fouchet, agent voyer en chef à Rouen.
Garnier (Maurice), inspecteur de l'enregistrement à Arras.
Georget, propriétaire à Orbec.
Girard, conseiller à la cour d'Amiens.
Girardin, recteur honoraire, correspondant de l'Institut, directeur de l'école supérieure des sciences et des lettres à Rouen.
Girardot (de), à Nantes.
Guénée (Achille), avocat à Châteaudun.
Guillory, président de la Société industrielle à Angers.
Haime, docteur en médecine à Tours.
Hébert, professeur de physique au lycée de Limoges.
Hérail, conseiller à la cour de Montpellier.
Héricourt (le comte d'), à Souchez (Pas-de-Calais).
Hombre-Firmas (le baron d'), propriétaire à Alais.
Houzeau (Auguste), docteur ès sciences, professeur de chimie à Rouen.
Lamotte (le docteur de), médecin à Pont-l'Évêque.
Lapiebre (Charles), rédacteur en chef du *Nouvelliste de Rouen*.
Lecoupeur, docteur en médecine à Rouen.
Legrand, propriétaire à Orbec.
Lejouteux, ancien sous-préfet à Reims.
Lermier, ancien directeur de l'asile d'aliénés à Blois.
Leserrurier, conseiller à la cour d'Amiens.
Letellier, ancien inspecteur de l'Université à Caen.
Lizot, sénateur, à Rouen.
Londet, professeur à l'école d'agriculture de Grand-Jouan (Loire-Inférieure).
Malot, ancien inspecteur général de l'agriculture à Caen.
Maryé, conseiller à la cour d'appel de Rouen.
Mauduit, avocat, juge suppléant à Neufchâtel.

Digitized by Google

MM.

Merlet, archiviste d'Eure-et-Loire à Chartres.
Mery-Samson, manufacturier à Lisieux (Calvados).
Meslier, propriétaire au Havre.
Mignon, ancien substitut du procureur de la République à Lisieux.
Monnecove (de), ancien député à Saint-Omer.
Morière, professeur à la faculté des sciences de Caen.
Nepveur, conseiller honoraire à la cour de Rouen.
Oré (le docteur), professeur de médecine à Bordeaux.
Oursel, propriétaire à Orbec.
Paillard de Saint-Aignan, ancien préfet.
Peltier, inspecteur des finances à Paris.
Périaux (Nicétas), propriétaire à Cherbourg.
Picard, propriétaire, ancien banquier à Orbec.
Picquenot, ingénieur en chef à Lons-le-Saulnier.
Reboulleau (le docteur), médecin des hôpitaux à Constantine.
Rey, sous-bibliothécaire à Montauban.
Ropiquet, professeur à Elbeuf.
Roussel, directeur de la succursale de Saint-Gobain, à Rouen.
Saint-Venan (de), ingénieur en chef retraité à Saint-Ouen (près Vendôme).
Sallion, docteur en médecine à Nantes.
Saudbreuil, ancien premier président de la cour d'Amiens.
Saussaye (de la), membre de l'Institut, à Blois.
Sauvage (Paul), professeur au lycée de Montpellier.
Terrébasse, ancien député, à Vienne.
Théry, ancien recteur de l'académie de Caen.
Thil, conseiller à la cour de Rouen.
Viala, percepteur à Duclair (Seine-Inférieure).
Vigan (de), inspecteur des forêts en retraite, à Cerqueux (près Orbec).
Villiers (Georges), vice-secrétaire de la Société d'agriculture de Bayeux.
Vivet, professeur de langues à Rouen.

Digitized by Google

ÉTRANGER

MM.

Barruel-Beauvert (de), correspondant du Muséum à Costa-Rica (Amérique centrale).

Braekeler (Félix), peintre d'histoire à Anvers.

Cuyper (de), recteur de l'Université de Liège.

Drapiez, secrétaire de la Société royale de Flore, à Bruxelles.

Hart, graveur à Bruxelles.

Keiser (de), peintre à Anvers.

Kerckove (le comte de), à Exaerde (Belgique).

Kerckove, dit de Kirckoff van der Varent (le vicomte de), président de l'Académie d'archéologie, à Anvers.

Kuyper (de), sculpteur à Anvers.

Lautour, directeur et médecin du lazaret à Beyrouth (Syrie).

Leys (Henri), peintre d'histoire à Anvers.

Okelly (le comte d'), à Bruxelles.

Serrure, professeur d'histoire naturelle à Gand.

Thielens (Armand), membre de plusieurs Sociétés scientifiques, à Tirlemont (Belgique).

Van Steenkiste (Charles), docteur en médecine à Bruges.

Vestrenen (le baron de), à la Haye.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES[1]

—

Paris

Société nationale d'agriculture de France, 18, rue Bellechasse, M. BARRAL, sécrétaire perpétuel.
Société centrale d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Société de géographie, boulevard Saint-Germain, nº 184, — M. MAUNOIR, secrétaire général de la commission centrale.
Société géologique de France, 39, rue de Fleurus.
Société des études historiques, 40, rue Gay-Lussac.
Société libre des beaux-arts, à l'Hôtel de Ville.
Société de l'Histoire de France,—M. MARTIN, agent, aux Archives nationales.
Société zoologique d'acclimatation, 19, rue de Lille.
Société chimique de Paris.
Société philotechnique, — M. SÉÉGE.
Société des agriculteurs de France, 1, rue Le Peletier, — M. Henri JOHANET, administrateur.
Société protectrice des animaux, 84, rue de Grenelle.

Départements

AISNE.	Société académique.....	à Saint-Quentin.
—	Comice agricole.....	Ibid.
—	Société académique.....	à Laon.
ALPES-MARITIMES.	Société d'agriculture	à Nice.
ARIÈGE.	Société d'agrieulture et des arts...	à Foix.
AUBE	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Troyes.
BASSES-PYRÉNÉES.	Société des sciences, lettres et arts.....	à Pau.
BOUCHES-DU-RHÔNE.	Société de statistique.....	à Marseille.
CALVADOS.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Caen.
—	Association normande.....	Ibid.

(1) La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

Digitized by Google

Calvados.....	Société d'agriculture et du commerce.....	à Caen.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société des antiquaires de Normandie.....	Ibid.
—	Société linnéenne de Normandie.	Ibid.
—	Société vétérinaire.....	Ibid.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.....	à Bayeux.
—	Société académique, agricole, industrielle et d'instruction.....	à Falaise.
—	Société d'horticulture du centre de la Normandie.....	à Lisieux (1).
Charente.....	Société d'agriculture, arts et commerce.....	à Angoulême.
Charente-Infre..	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.....	à Rochefort.
Cher.....	Société d'agriculture.....	à Bourges.
Corrèze.....	Société scientifique, historique et archéologique.....	à Brives.
Côte-d'Or.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Dijon.
—	Comité central d'agriculture.....	Ibid.
—	Société médicale.....	Ibid.
—	Société d'histoire et d'archéologie.	à Beaune.
Deux-Sèvres....	Société d'agriculture.....	à Niort.
Doubs.....	Société d'agriculture, sciences naturelles et arts.....	à Besançon.
—	Société d'émulation.....	à Montbéliard.
Drôme	Société départementale d'agriculture.....	à Valence.
Eure-et-Loir....	Comice agricole.....	à Chartres.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société d'archéologie.....	Ibid.
Finistère.....	Société académique de Brest....	à Brest
Gard.....	Académie.....	à Nîmes.
—	Société d'étude des sciences naturelles.....	Ibid

(1) Adresser les communications à M. Jules Oudin, directeur de la Société, à la Pommeraye, commune de Saint-Désir-de-Lisieux.

Digitized by Google

Gironde.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	à Bordeaux.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.
—	Société d'horticulture de la Gironde.....	Ibid.
Haute-Garonne .	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.....	à Toulouse.
Haute-Loire . . .	Société d'agriculture.....	au Puy.
Haute-Vienne...	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Limoges.
Hérault..	Société archéologique.....	à Béziers.
—	Société centrale d'agriculture....	à Montpellier.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Académie des sciences et lettres..	Ibid.
Indre....	Société d'agriculture.....	à Châteauroux.
Indre-et-Loire..	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres.. ...	à Tours.
—	Société archéologique.....	Ibid.
—	Société médicale.....	Ibid.
Jura.....	Société d'agriculture.....	à Poligny.
Loire.....	Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire....	à Saint-Etienne.
Loire-Inférieure.	Société académique.....	à Nantes.
—	Société nantaise d'horticulture...	Ibid.
Loiret.....	Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts.....	à Orléans.
Loir-et-Cher....	Société des sciences et des lettres.	à Blois.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.
Lot.....	Société agricole et industrielle...	à Cahors.
Lozère.....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.....	à Mende.
Maine-et-Loire..	Société académique de Maine-et-Loire.....	à Angers.
Marne...	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.....	à Châlons.
—	Académie nationale des sciences et belles-lettres.....	à Vitry-le-Franç.
Mayenne.	Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.....	à Mayenne.
Meurthe-et-Moselle.	Société des sciences, lettres et arts.....	à Nancy.

Digitized by Google

Meurthe-et-Moselle.	Académie de Stanislas.....	à Nancy.
Nord.....	Société des sciences, agriculture et arts.....	à Lille.
—	Comice agricole.....	Ibid.
—	Société d'émulation.....	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Douai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Valenciennes.
—	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.....	à Dunkerque.
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.....	à Beauvais.
—	Société d'agriculture.....	à Clermont.
—	Société d'agriculture...	à Compiègne.
—	Comité archéologique.....	à Senlis.
—	Comité archéologique et historique.....	à Noyon.
Orne.....	Société industrielle.....	à Flers.
Pas-de-Calais...	Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais.....	à Arras.
—	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts.....	à Boulogne-s^{r}-M.
—	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer...	Ibid.
—	Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts.....	à Calais.
—	Société centrale d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol..	à Saint-Pol.
Pyrénées-Orient.	Société agricole, scientifique et littéraire.....	à Perpignan.
Rhône.....	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.....	à Lyon.
—	Société d'horticulture pratique...	Ibid.
—	Société littéraire.....	Ibid.
Saône-et-Loire..	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Mâcon.
—	Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.....	à Chalon-sur-S.
—	Société éduenne.....	à Autun.

Digitized by Google

Sarthe.....	Société d'agriculture, sciences et arts.....	au Mans.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société philotechnique du Maine.	Ibid.
Seine-et-Marne..	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne..... ...	à Melun.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Meaux.
Seine-et-Oise....	Société d'agriculture et des arts..	à Versailles.
Seine-Inférieure.	Société centrale d'agriculture....	à Rouen.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	Ibid.
—	Société libre d'émulation.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Cercle pratique d'horticulture et de botanique.....	Ibid.
—	Société des amis des sciences naturelles.....	Ibid.
—	Société vétérinaire de la Seine-Inférieure et de l'Eure.....	Ibid.
—	Société d'études diverses.....	au Havre.
—	Société géologique de Normandie.	Ibid.
—	Cercle pratique d'horticulture et de botanique.....	Ibid.
—	Société industrielle.....	à Elbeuf.
Somme.....	Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts.....	à Amiens.
—	Société des Antiquaires de Picardie.....	Ibid.
—	Société d'horticulture.....	Ibid.
—	Société linnéenne du nord de la France.....	Ibid.
—	Conférence littéraire et scientifique de Picardie.....	Ibid.
—	Comice agricole.....	à Abbeville.
—	Société d'émulation.....	Ibid.
Tarn.....	Société littéraire et scientifique...	à Castres.
Tarn-et-Garonne.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne.....	à Montauban.

Digitized by Google

Var.....	Société d'agriculture et de commerce.....	à Draguignan.
—	Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation du Var..	à Toulon.
Vaucluse.....	Société d'agriculture et d'horticulture.....	à Avignon.
Vendée.....	Société d'émulation.....	à la Roche-sur-Yon.
Vienne.....	Société d'agriculture, belles-lettres,	
—	sciences et arts.....	à Poitiers.
Vosges.....	Société d'émulation.....	à Épinal.

—

Algérie

Comice agricole d'Alger.
Société d'agriculture d'Alger.

—

Allemagne

Société d'horticulture du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Société industrielle de Mulhouse.
Société d'horticulture de Mulhouse.
Société d'agriculture de Colmar.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société des sciences médicales de Metz.

—

Angleterre

Litterary and philosophical Society of Manchester.

—

Autriche

Société impériale géologique, à Vienne.

—

Digitized by Google

Belgique

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale d'horticulture, à Liège.

—

Danemark

Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

—

Norwège

Université royale, à Christiania.

—

Russie

Société impériale d'agriculture, à Moscou.

—

Amérique

Smithsonian Institution, à Washington.
Ministère de l'agriculture des États-Unis.

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

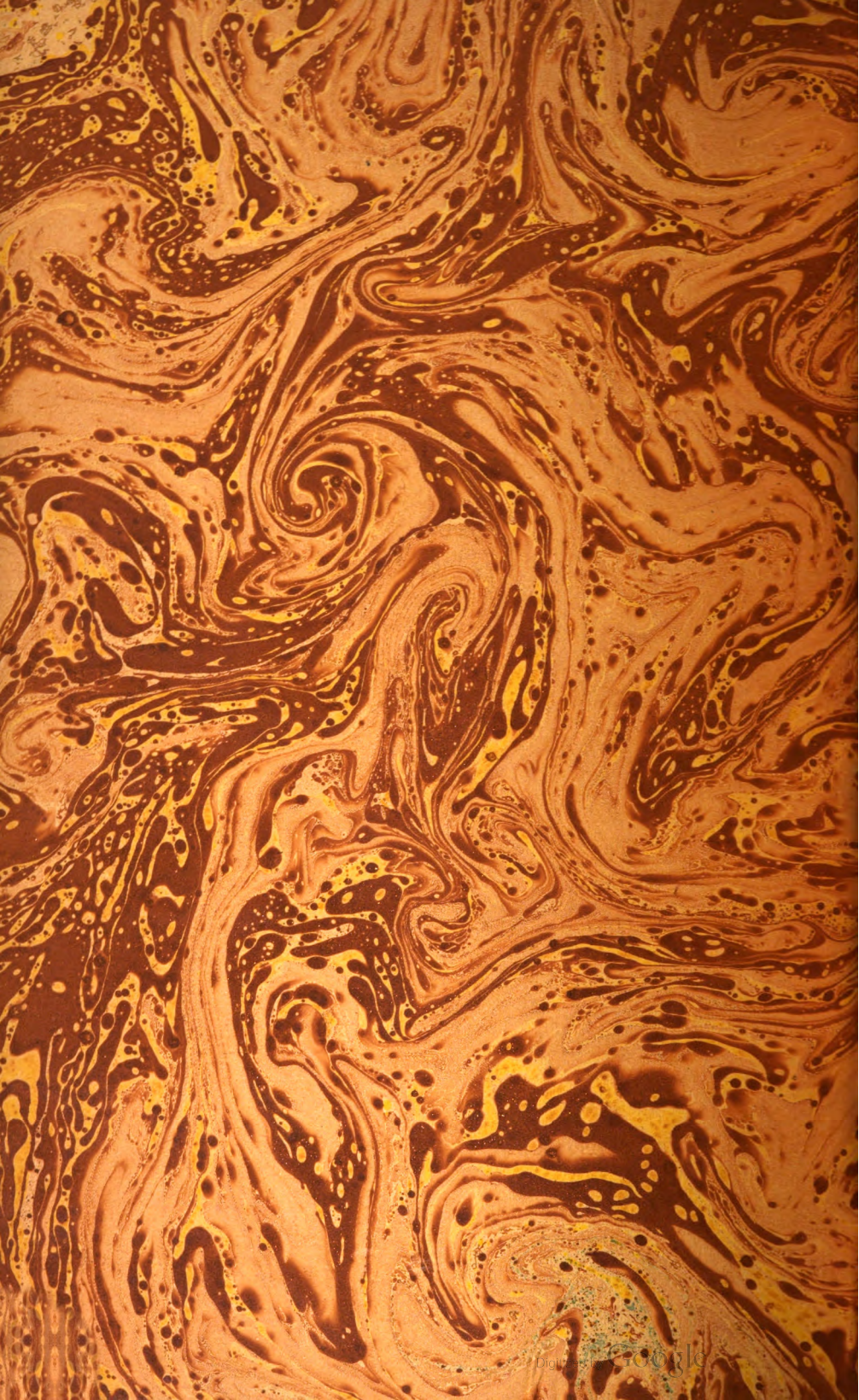
Digitized by Google